CONSEIL REGIONAL
LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRENEES

Assemblée Plénière *du vendredi 26 mai 2016*
Parc des Expositions de Montpellier

Le **Conseil Régional Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées**, régulièrement convoqué, s'est réuni au Parc des expositions de Montpellier, le 26 mai 2016 à 10 heures, sous la Présidence de Madame Carole DELGA, Présidente.

Présents :

Mme Fatma ADDA, M. Damien ALARY, Mme Tal ANAHORY, M. Gilles ARDINAT, M. Christian ASSAF, M. Jean-François AUDRIN, Mme Danièle AZEMAR, Mme Marie-Dominique BAGUR, Mme Nadia BAKIRI, Mme Corinne BARDOU, M. Christophe BARTHÈS, Mme Marie-France BARTHET, M. Xavier BAUDRY, M. Stéphane BERARD, M. Jean-Luc BERGEON, Mme Sophie BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Françoise BONS, Mme Mary BOURGADE, M. Hussein BOURGI, Mme Zina BOURGUET, M. Michel BOUSSATON, M. Philippe BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Florence BRUTUS, Mme Monique BULTEL-HERMENT, M. Frédéric CABROLIER, M. Bernard CARAYON, M. Didier CARETTE, Mme Judith CARMONA, Mme Maïthé CARSALADE, M. Patrick CASES, M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Kamel CHIBLI, M. Didier CODORNIOU, Mme Anne-Marie COLLARD, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Thierry COTELLE, M. Emmanuel CRENNE, M. Jacques CRESTA, M. Guillaume CROS, Mme Fatima DAHINE, M. Raphaël DAUBET, Mme Carole DELGA, M. Jean DENAT, Mme Géraldine D'ETTORE, Mme Marie DOMBES, M. Gilles DONADA, Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES, M. Gérard DUBRAC, M. Bernard DUPONT, M. Christian DUPRAZ, M. Guy ESCLOPÉ, Mme Catherine EYSSERIC, Mme Claire FITA, Mme Cathy FLOUTTARD, M. Joseph FRANCIS, Mme Nelly FRONTANAU, Mme Laurence GARDET, M. Vincent GAREL, Mme Marielle GARONZI, Mme Michèle GARRIGUES, M. Patrice GARRIGUES, M. François GAUBERT, M. Gérard GAUTIER, Mme Emmanuelle GAZEL, Mme Aurélie GENOLHER, M. Jean-Luc GIBELIN, M. Bernard GILABERT, M. Yoann GILLET, Mme Hélène GIRAL, M. Bernard GONDRAN, M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, M. Jean-Louis GUILHAUMON, Mme Yolande GUINLE, Mme France JAMET, M. Ferdinand JAOUL, Mme Eliane JARYCKI, M. Bernard KELLER, M. Vincent LABARTHE, M. Quentin LAMOTTE, Mme Agnès LANGEVINE, Mme Geneviève LASFARGUES, M. Julien LEONARDELLI, M. Frédéric LOPEZ, M. André LUBRANO, Mme Rachida LUCAZEAU, Mme Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Mme Nathalie MADER, Mme Aurélie MAILLOLS, Mme Myriam MARTIN, M. Gérard MAURIN, M. Jean-Louis MEIZONNET, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Marie-Hélène MEUNIER-POLGE, Mme Nicole MINA, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, M. Olivier MONTEIL, M. Bertrand MONTHUBERT, M. René MORENO, M. Robert MORIO, Mme Béatrice NEGRIER, Mme Monique NOVARETTI, M. Gérard ONESTA, M. Jean-Sébastien ORCIBAL, M. Romain PAGNOUX, M. John PALACIN, Mme Marie-Christine PAROLIN, Mme Nadia PELLEFIGUE, Mme Pascale PERALDI, Mme Laure-Emmanuelle PHILIPPE, M. Jean-Paul PILOZ, Mme Sylvia PINEL, Mme Catherine PINOL, Mme Marie PIQUÉ, M. Sébastien PLA, Mme Julia PLANE, M. Bernard PLANO, Mme Elisabeth POUCHELON, M. Aurélien PRADIÉ, M. Gérard PRATO, Mme Christine PUJOL, Mme Laurence PUJOL, M. Michel PY, Mme Muriel RESSIGUIER, M. Christophe RIVENQ, Mme Dolorès ROQUÉ, Mme Myriam ROQUES, M. Stéphan ROSSIGNOL, M. Patric ROUX, Mme Virginie ROZIÈRE, Mme Dominique SALOMON, M. Julien SANCHEZ, Mme Dominique SATGÉ, M. Jean-Christophe SELLIN, M. Guilhem SERIEYS, M. Thierry SUAUD, Mme Marie-Caroline TEMPESTA, M. Vincent TERRAIL-NOVES, Mme Monique TEZENAS DU MONTCEL, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Fabrice VERDIER, Mme Mylène VESENTINI, M. Thierry VIALLON, Mme Véronique VINET, Mme Kathy WERSINGER, M. Jean-Luc YELMA

Absent(s), ont donné délégation de vote :

M. François ARCANGELI a donné délégation à Mme Véronique VINET
M. Nicolas COSSANGE a donné délégation à M. Patrick CASES
Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ a donné délégation à Mme Géraldine D'ETTORE
M. Christophe DELAHAYE, a donné délégation à M. Bernard KELLER
M. Thierry DEVILLE a donné délégation à Mme Elisabeth POUCHELON
M. Jean-François FONS a donné délégation à M. Xavier BAUDRY

M. Liem HOANG-NGOC a donné délégation à M. Jean-Christophe SELLIN
M. Serge REGOURD a donné délégation à M. Jean-Luc GIBELIN
M. Jean-Guillaume REMISE a donné délégation à Mme France JAMET
M. Dominique REYNIÉ a donné délégation à Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE
M. Gérard TRÉMÈGE a donné délégation à M. Vincent TERRAIL-NOVES

LISTE DES RAPPORTS

Adoption de l'ordre du jour 16
2016/AP-MAI/01 - Adoption du budget primitif 2016, fixation des tarifs de la fiscalité indirecte et décisions d'exonération 17
2016/AP-MAI/02 - Régime d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles 17
2016/AP-MAI/03 - Décisions d'exonération sur la part régionale de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 17
Amendement n°1 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC 62
Amendement n°2 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC 65
Amendement n°3 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC 71
Amendement n°4 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC 76
Amendement n°5 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC 80
Amendement n°6 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC 82
Amendement n°7 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC 87
Amendement n°8 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC 92
Amendement n°10 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe UEDC.....96
Amendement n°11 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe UEDC.....98
Amendement n°12 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe UEDC.....102
Amendement n°13 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe UEDC.....107
Amendement n°14 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe UEDC.....108
Amendement n°16 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe FN-RBM.....111
2016/AP-MAI/04 - Pour le rétablissement de l'autonomie fiscale des Régions.....125
2016/AP-MAI/05 - Dispositions relatives aux règles de transparence demandées par la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées à ses partenaires financiers et bancaires, en particulier au regard de leurs activités dans les paradis fiscaux 126
Amendement n°9 au rapport n°2016/AP-MAI/04 déposé par le groupe RG.....139
Amendement n°15 au rapport n°2016/AP-MAI/04 déposé par le groupe UEDC.....142
Amendement n°17 au rapport n°2016/AP-MAI/04 déposé par le groupe FN-RBM.....143
2016/AP-MAI/06 - Plan régional très haut débit Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées 147
2016/AP-MAI/07 - Pour une République des Territoires : création de l'Assemblée des Territoires.....157
2016/AP-MAI/08 - Affectation provisionnelle à la SPL ARPE.....171
Amendement n°18 au rapport n°2016/AP-MAI/08 déposé par le groupe FN-RBM.....172
2016/AP-MAI/09 - Compte rendu de délégation consentie à la Présidente du Conseil régional au titre des actions en justice 173
2016/AP-MAI/10 - Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 18 janvier 2016 173
Questions orales 174

(La séance est ouverte à 10h05 sous la Présidence de Madame Carole DELGA)

LA PRESIDENTE

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux, je vous remercie de bien vouloir prendre place s'il vous plaît, nous allons débuter la séance de notre Assemblée plénière.

Bienvenue au Parc des expositions !

Je demande à Madame Aurélie MAILLOLS de bien vouloir faire l'appel.

Mme MAILLOLS

Merci, Madame la Présidente.

Bonjour à tous. Installez-vous s'il vous plaît … Merci.

(*Appel des membres du Conseil régional*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Le quorum étant largement atteint, nous allons pouvoir débuter cette Assemblée.

Je voudrais en préalable vous donner l'information -que peut-être vous n'avez pas encore eue- que malheureusement, hier après-midi, un ouvrier est décédé sur le chantier du lycée de Pibrac, dans l'agglomération toulousaine, lycée qui est en cours de construction et qui doit ouvrir à la rentrée 2017. Une enquête est en cours, mais cet homme de 50 ans est certainement décédé suite au basculement d'un escalier en béton qu'il était en train de poser. Je tenais à vous en informer et à avoir une pensée particulière pour sa famille, pour sa femme et ses trois enfants.

Je tiens également à avoir une pensée pour les quatre gendarmes décédés dans les Hautes-Pyrénées : le Capitaine Jean-Christophe ROYER et le Major Dominique JAMET de Tarbes, l'Adjudant-chef Christophe CAVAILLES et l'Adjudant-chef Lionel LOUSSALEZ-ARTETS de Pierrefitte-Nestalas.

En mémoire de ces hommes, je vous propose de faire une minute de silence.

(*Minute de silence*)

Je vous remercie.

Mesdames et messieurs les Vice-présidents,

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux,

Mesdames, messieurs,

Notre Assemblée régionale se réunit aujourd'hui pour une étape décisive.

Voter le premier budget primitif de notre nouvelle Région, c'est lui donner les moyens financiers d'exister pleinement et d'entamer les chantiers auxquels nous devons nous atteler.

Mais avant d'évoquer notre ordre du jour, je veux ici adresser un message à l'ensemble des Conseillers régionaux.

Plusieurs observateurs, ainsi que de nombreux concitoyens ont été choqués de l'attitude de certains élus lors de notre dernière Assemblée plénière. Et comment leur donner tort ?

Entre les obstructions permanentes, les mises en scène théâtrales insultantes, les remarques sexistes, les menaces physiques, les comportements hystériques, le spectacle de piètre qualité qui a été donné le 15 avril dernier n'est pas digne d'une Collectivité comme la nôtre, n'est pas digne de la République et de nos concitoyens.

Lors de la réunion des Présidents de groupes de la semaine dernière, j'ai rappelé à ceux-ci qu'ils étaient responsables du comportement de chacun de leurs membres.

Aussi, je vous invite tous ici à faire ce que les citoyens attendent de nous : discuter, amender, proposer, voter. Bref, travailler !

Le bruit n'est pas une idée. L'obstruction permanente n'est pas une opposition constructive.

Alors, par respect pour tous ceux qui connaissent des difficultés dans leur vie quotidienne et qui attendent des réponses concrètes et fortes de notre Région, je vous invite, chers collègues, à prendre part aux débats dans un esprit responsable et constructif. Bref, de raison.

(*Applaudissements*)

Le règlement intérieur, que nous modifierons lors de la prochaine Assemblée plénière, prévoira un code de bonne conduite et les sanctions applicables à tous ceux qui voudront y déroger.

Je ne pensais pas devoir en arriver à de telles mesures, mais cela est nécessaire compte tenu du manque de responsabilité et de discernement de certains élus régionaux.

Les chantiers qui nous attendent sont nombreux, vous en êtes conscients.

Ils engagent des financements importants, qui auront un véritable effet de levier sur l'activité économique de notre région.

Soyons donc à la hauteur des enjeux de cette Assemblée plénière.

Ce budget primitif n'est pas, vous le savez, qu'un document administratif que la loi nous impose d'adopter.

C'est le recueil des engagements que la majorité a pris au cours de la campagne des régionales en 2015 devant nos concitoyens et depuis son installation à la tête du nouvel exécutif.

C'est la mise en œuvre de politiques publiques nécessaires à la cohésion sociale de notre territoire.

C'est la traduction d'une politique ambitieuse et responsable.

C'est la preuve d'une gestion exemplaire des deniers publics.

Les citoyens ont, en majorité, fait confiance à un programme politique que ce budget primitif met en application.

Pas d'année blanche. C'était une promesse de campagne, cela devient une réalité que personne ne pourra nier.

Vous le savez, la situation économique donne des premiers signes encourageants, dont nous devons nous réjouir.

Et pourtant, le budget régional s'inscrit dans un contexte budgétaire difficile, où les dotations de l'Etat baissent, tandis que nos compétences ont été renforcées, entraînant naturellement une hausse prévisible des dépenses.

Ce budget, nous le verrons tout au long de cette séance, concilie pourtant des ambitions fortes pour notre Région et ses habitants, avec une gestion responsable de l'argent public.

Cet équilibre nous permettra de consolider notre situation financière et, par conséquent, notre crédibilité par rapport à nos partenaires financiers, tout en respectant les engagements pris devant les citoyens.

Au premier abord, nos ***recettes*** affichent une hausse, du fait des compensations liées aux transferts de compétences et d'autres produits liés à la fois à l'alignement du tarif des cartes grises sur celui de l'ancienne Région Languedoc-Roussillon et au fait que les Régions sont désormais Autorité de gestion de la majorité des fonds européens.

Cependant, ces recettes ne viennent que compenser des dépenses qui sont affectées.

L'impact sur notre équilibre financier est donc neutre si l'on considère la programmation pluriannuelle sur la période 2015-2020.

Mises à part ces compensations financières, nos ressources diminuent d'environ 2% en 2016.

C'est une évidence, nos ressources régionales sont déconnectées de l'évolution de nos dépenses.

Je prends devant vous l'engagement de peser de tout mon poids au sein du Comité des finances locales, où je représente l'Association des Régions de France, pour que ce déséquilibre, pénalisant pour nos concitoyens, soit pris en compte et traité au plus vite par l'Etat.

Au-delà de ces éléments généraux, ce budget primitif reflète de vrais choix politiques.

Ces choix n'ont qu'un seul objectif : soutenir le développement de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, dans un souci d'équilibre entre les territoires et les citoyens.

C'est créer les chemins de l'espoir pour la jeunesse à travers :

- l'éducation, portée par les institutions publiques mais aussi par les associations culturelles et sportives,
- l'emploi, en soutenant les entreprises et tout particulièrement les petites et moyennes entreprises sur leurs projets d'investissement, d'innovation et de développement à l'international.

C'est aussi créer de l'activité grâce à l'équipement de notre région et à la commande publique : plan de soutien au Bâtiment et travaux publics, mais aussi développement des circuits courts et de l'économie de proximité.

C'est aussi assurer l'avenir de nos jeunes en préservant notre environnement par une politique de sobriété énergétique et de promotion des énergies renouvelables, mais aussi par des actions de protection de la nature et par la connaissance de notre environnement.

Et puis, c'est relier les populations à travers les transports collectifs sur tous les territoires, avec une véritable accessibilité sociale et physique; c'est aussi, bien entendu, le très haut débit et la téléphonie mobile.

Ce sont aussi des territoires aménagés à travers des structures décentralisées d'enseignement supérieur et de recherche, à travers un accès à la santé, à la culture.

C'est cette République des territoires que je veux construire avec vous, pour renforcer notre France, République une et indivisible.

Notre ***première priorité*** est de donner les moyens à tous les jeunes qui vivent et forment des projets de trouver leur voie dans les meilleures conditions.

Offrir à chacun de nos jeunes une formation d'excellence et de proximité, c'est l'ambition de la Région traduite en actes dans ce budget.

Ainsi, nous allons engager la construction de cinq nouveaux lycées à énergie positive et continuer la rénovation de plusieurs dizaines d'établissements existants. Cela représentera plus de 261 M€ d'autorisations de programme nouvelles; nous passerons de 199 M€ en 2015 à 460 M€ en 2016.

Concernant la formation, nous poursuivons une action ambitieuse en direction de l'apprentissage. Nous le savons tous, les chiffres le prouvent, l'apprentissage est une voie royale vers un emploi durable. Mais la Région a décidé d'aller plus loin encore.

Nous avons fait le choix de nous associer dès le départ au Plan "500 000 formations" lancé par le Président de la République.

Dans notre région, ce sont près de 30 000 formations supplémentaires qui seront offertes aux demandeurs d'emploi, soit 90 000 au total.

Ces 30 000 formations supplémentaires, d'un coût total de 111 M€, intégralement compensés par l'Etat, permettront d'avoir davantage de formations longues.

Nous avons fait le choix de nous concentrer sur des formations qualifiantes qui offrent le plus de chances de retrouver un emploi durable.

Sur l'enseignement supérieur, ce budget traduit nos engagements pris dans le cadre du CPER.

Là aussi, notre ambition est grande : dans ce budget 2016, les crédits d'investissement consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche sont doublés.

Nous voulons aussi prendre en compte les difficultés des familles les plus modestes.

L'égalité des chances, ce n'est pas une vague formule politique vide de sens. Elle est un objectif que la Région assume pleinement.

Ainsi, nous allons généraliser à l'ensemble du territoire le fonds régional d'aide à la restauration scolaire. Cette mobilisation pour notre jeunesse est un engagement qui portera ses fruits à long terme, car se soucier de ses jeunes, de ceux qui feront la région de demain, c'est s'assurer un avenir florissant.

Notre action est aussi déterminée au service de l'emploi et du développement économique.

Le plan Marshall pour le Bâtiment et les travaux publics est le cadre privilégié de nos investissements publics avec 880 M€ d'investissements concrets. Il a été conçu pour bénéficier en priorité à nos TPE et PME, trop souvent tenues à l'écart des grands chantiers publics que nous portons car, nous le savons, ce sont elles qui créent le plus d'emplois dans notre région.

Ce plan a été mis en place pour irriguer l'ensemble de notre territoire, dans chacun des 13 départements, afin de développer notre équipement régional.

Ce plan se doublera de plusieurs dispositifs en direction des entreprises pour assurer leur accès aux financements publics et privés, ainsi qu'à des qualifications indispensables pour leur développement. Une nouvelle commande publique régionale permettra ainsi aux petites entreprises de pouvoir en bénéficier pleinement.

D'autres mesures ambitieuses viendront renforcer ce plan.

Je pense ici au soutien accru que nous allons apporter au secteur agricole, via les fonds de garantie.

Je pense également aux nouveaux dispositifs en faveur de l'économie de proximité, de l'économie sociale et solitaire, ou au fonds de crise agricole mis en place pour lutter contre l'influenza aviaire.

Enfin, sur ce volet d'aide aux entreprises, nous avons décidé d'étendre à l'ensemble du territoire régional l'exonération de CVAE pour des secteurs fragilisés.

Les entreprises culturelles seront particulièrement concernées, comme les librairies indépendantes, mais également celles localisées dans les zones de revitalisation rurale. Ces mesures ont toutes le même objectif : gagner la bataille de l'emploi et réduire le chômage, encore trop important dans notre région.

Une attention particulière a aussi été apportée à l'équilibre territorial de nos investissements pour renforcer les solidarités territoriales et humaines.

Comme je vous l'ai dit, ma conception de l'action régionale comprend tous les territoires.

C'est pour cela que nous investissons autant dans le très haut débit, avec 165 M€ qui seront mobilisés sur ce volet.

C'est pour cela que nous consacrons autant de moyens aux territoires de montagne, au renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, au soutien aux associations.

Nous avons ainsi voulu étendre à l'ancienne Région Languedoc-Roussillon la politique de soutien aux clubs sportifs amateurs. En tant que vecteur de lien social et de proximité, nous devons porter une politique sportive dans tous les territoires et reconnaître ainsi le travail des bénévoles.

C'est cela, agir pour l'équilibre territorial.

Notre région est multiple, il nous faut entretenir cette diversité géographique et économique.

Notre Région doit également être exemplaire sur le plan environnemental.

L'extension du dispositif éco-chèque pour la rénovation des logements doit amplifier notre impact en matière d'économie d'énergie. Il n'est pas normal en effet que ce soient les plus modestes d'entre nous qui se retrouvent avec les factures d'électricité et de gaz les plus élevées.

Notre politique de préservation de la biodiversité s'appuiera quant à elle sur la campagne forte menée en faveur de la candidature de Montpellier pour être le siège de l'Agence française de la biodiversité. J'y travaille ardemment.

Hier également, nous avons lancé la Stratégie régionale pour l'eau, parce que nous avons l'objectif de renforcer notre service public régional de l'eau qui doit permettre une préservation, un usage modéré et une meilleure irrigation de nos territoires.

Vous le voyez, mes chers collègues, ce budget est à la fois ambitieux, volontariste et conforme aux engagements pris devant les électeurs en décembre dernier.

Il n'est qu'une étape vers 2017 et un nouveau budget qui prendra en compte notamment les conclusions des Etats généraux du rail et de l'intermodalité, ainsi que les transferts de compétences issus de la loi NOTRe. Car, en effet, notre région doit être irriguée de transports collectifs, avec des investissements utiles, pertinents, afin que chacun et chacune puissent utiliser ces transports qui permettent de se déplacer en respectant l'environnement et en ayant aussi une fonction économique vitale.

Nos ambitions ne doivent pas hypothéquer nos capacités d'actions futures.

A ce titre, la progression à périmètre constant des dépenses de fonctionnement est maîtrisée.

La hausse est limitée à 1,5%, alors même que nous avons réalisé un effort important pour harmoniser par le haut le régime de rémunération des agents.

(*Applaudissements*)

D'autre part, l'investissement progresse de près de 76% en autorisations de programme et de près de 9% en crédits de paiement.

En raison des diverses contraintes qui pèsent sur notre Région, notre autofinancement brut devrait se dégrader à terme, avec également un recours plus important à l'emprunt.

Mais le maintien d'un haut niveau d'investissement implique un recours à l'emprunt plus élevé.

Là encore, c'est un choix assumé de la majorité.

Je profite de ce moment pour rappeler qu'une délibération aura lieu au sujet de la transparence des établissements financiers auprès desquels nous empruntons. Leur présence dans les paradis fiscaux inscrits à la liste noire de l'OCDE sera scrutée par les services de la Région et aucun emprunt nouveau ne sera contracté auprès d'eux dans le cas où des filiales de ces établissements bancaires seront installées dans ces Etats hors la loi.

Au-delà du budget 2016, j'attire votre attention sur la nécessité d'adopter une approche pluriannuelle de nos finances pour mieux anticiper les dépenses supplémentaires obligatoires que nous devrons assumer dès 2017.

Je pense notamment au transfert de compétences prévu par la loi NOTRe en matière de transports scolaires et interurbains. Les 25% du produit de la CVAE prévus pour l'instant restent insuffisants.
Il nous faudra trouver des solutions en concertation avec l'Etat.
Le transfert de la compétence économique se ferait, quant à lui, sans aucune ressource supplémentaire.
Au-delà de ces compétences spécifiques, l'harmonisation de nos politiques publiques régionales aura un coût non négligeable qu'il faudra prendre en compte pour les prochains exercices.
Nous aurons cette réflexion à mener dans le cadre de la Stratégie régionale de la croissance et de l'emploi concernant nos aides économiques, notre politique de formation, notre politique sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, mais aussi dans le cadre de la concertation que nous allons mener pour refonder notre politique en matière éducative, culturelle et touristique.
Nous devons avoir conscience de ces difficultés dès maintenant pour mieux les résoudre à l'avenir.
Les solutions que nous trouverons devront elles aussi trouver cet équilibre indispensable entre ambitions politiques pour notre région et responsabilité gestionnaire.
C'est la condition d'une autonomie financière qui, à elle seule, nous permettra d'investir dans des projets structurants pour le développement de la région.
Cette Assemblée plénière est enfin, pour moi, l'occasion de saluer le formidable travail de nos services, à Toulouse et à Montpellier.
Ils ont réussi à mener un travail exemplaire pour aboutir à ces documents dont nous pouvons tous constater la qualité.
Alors même qu'ils devaient faire face à des questions de réorganisation, ils ont su remplir leur mission avec sérieux et enthousiasme, en ne perdant jamais de vue l'intérêt de nos concitoyens.
En votre nom, en mon nom, je les remercie de leur engagement et de leur sens du service.

(*Applaudissements*)

Je vais laisser Claire FITA présenter les grands éléments de ce budget primitif, puis je vous inviterai à débattre dans un esprit de responsabilité, en respectant les positions politiques de chacun, dans une démarche constructive.
Ce budget est une étape fondatrice de notre nouvelle Région.
J'espère que chacun, ici, mesure la responsabilité qui est la nôtre, envers nos concitoyens et les générations futures qui hériteront des choix que nous aurons faits aujourd'hui.
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

Monsieur RIVENQ …

M. RIVENQ

Madame la Présidente,

Si vous le permettez, j'aimerais dire quelques mots au début de cette Assemblée pour répondre à vos propos liminaires et avant l'examen de notre budget.

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Aujourd'hui, comme vous venez de le dire, est un jour important pour notre nouvelle grande Région, ou plutôt devrais-je dire aujourd'hui aurait pu être un jour important pour notre nouvelle grande Région, Madame la Présidente, mais assurément cela ne sera pas le cas.

En effet, alors que nous nous apprêtons à voter le premier budget de notre nouvelle Institution, ce budget qui aurait dû imprimer une nouvelle empreinte, votre empreinte Madame la Présidente, malgré toutes vos tentatives d'habillage, ce premier acte sera, comme vous le démontrera notre collègue Sacha BRIAND tout à l'heure, un acte manqué. Marqué par son manque d'ambition, marqué par le poids de l'histoire de vos prédécesseurs et marqué du sceau du compromis avec votre majorité hétéroclite, dont nous verrons si, comme c'est souvent le cas lors des Commissions sectorielles, certains ont le courage aujourd'hui de porter devant cette Assemblée les contestations de quelques-uns de vos choix.

Alors certes, vous allez nous asséner, à grands renforts de chiffres mirifiques, des autorisations de programme nombreuses, réunies sous le vocable un peu désuet et à mon avis employé à tort, de "plan Marshall" dont vous vous gargarisez si souvent. Mais en réalité, votre budget 2016 ne sera qu'une pâle reconduction des politiques anciennes non harmonisées.

Vous nous proposerez donc d'entériner aujourd'hui la création d'une Région à deux vitesses, une Région inéquitable, donc une Région injuste.

C'est la raison pour laquelle, afin de faire entrer dans les faits cette nouvelle grande Région, nous aurons l'occasion de vous proposer un certain nombre d'amendements qui auront vocation à harmoniser au plus tôt nos politiques publiques régionales.

Si vous aussi vous partagez cette ambition et en tous cas vous le dites, vous aurez donc la possibilité, vous et les membres de votre majorité, pour passer de la parole aux actes, de nous accompagner dans cette démarche en votant un certain nombre de ces amendements.

Car, chacun le sait bien et vous venez de le rappeler également, le budget est l'acte politique majeur qui rythme la vie d'une Collectivité publique et le premier d'une mandature, et en l'occurrence d'une nouvelle Collectivité, revêt à ce titre une importante toute particulière.

Ainsi, il n'est pas une simple affaire comptable, il exige à la fois lucidité, courage et esprit d'innovation. Il impose d'opérer des choix dans un environnement économique et social contraint, de tracer un cap, d'exprimer une vision pour l'avenir d'un territoire.

Il est aussi directement tributaire d'un contexte politique et institutionnel dont vous êtes comptable, Madame la Présidente, tout comme bon nombre des élus de votre majorité qui siégeaient dans la

majorité nationale, et donc co-responsables des lois que votre Gouvernement a présentées et que vous semblez vouloir dénoncer aujourd'hui au travers au moins de deux rapports que nous examinerons dans quelques instants.

Quel paradoxe, ou plutôt devrais-je dire quelle schizophrénie, dont malheureusement le Parti socialiste est souvent coutumier : à Paris on vote comme un seul homme, par exemple la loi NOTRe, à Paris on impose, on passe en force, comme on vient de le voir par exemple sur la loi Travail et en province, que fait-on ? Eh bien, on dénonce !

A Paris on vote une loi de finances qui rackette les Collectivités territoriales, vous venez de le dire, et ici comment réagit-on ? Eh bien, on demande au Gouvernement d'augmenter ses dotations et de laisser l'autonomie fiscale aux Collectivités.

Je crois bien sûr que cela n'abuse plus grand monde.

L'analyse de ce contexte est aujourd'hui partagée par l'immense majorité des élus locaux, toutes sensibilités politiques confondues d'ailleurs. Jamais, dans le long processus de décentralisation, inauguré par les lois de 1982, 1983, l'organisation territoriale de notre pays n'aura connu, comme en cette année 2016, une telle période de flou et d'incertitude sur son avenir.

Trois années de pouvoir de gauche et quatre lois auront en effet suffi pour détruire une dynamique engagées depuis plus de trois décennies. Les lois du 17 mai 2013, du 27 janvier 2014, du 16 janvier 2015 et du 7 août 2015 resteront en effet parmi les exemples les plus marquants d'improvisation, d'impréparation, d'amateurisme en matière de production législative, et surtout de mépris à l'égard des acteurs du territoire.

A défaut d'une concertation digne de ce nom, les débats politiques qui ont jalonné l'élaboration et l'adoption de ces lois auront mis en lumière cette triste réalité : dans notre pays, la décentralisation est aujourd'hui en cale sèche. Si les débats sont clos, la réalité demeure et de ce point de vue, le premier budget de la nouvelle Région n'apporte aucune inflexion aux dérives antérieures.

Pour la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, issue de la fusion imposée par la loi du 16 janvier 2015, l'occasion était donc belle de marquer une volonté politique forte.

Le premier budget dans sa nouvelle configuration territoriale est d'imprimer un élan destiné à prendre la pleine mesure des défis à relever.

Or, que nous proposez-vous ? Une simple fusion comptable, un budget caractérisé par l'addition et par la juxtaposition des programmes des deux anciennes Collectivités, le dogme d'un budget tout entier fondé sur la dépense, l'impôt et la dette qui est toujours malheureusement d'actualité.

D'ailleurs, dans ses conclusions, le rapport du CESER -que nous venons de trouver sur notre bureau- regrette par exemple fortement l'absence d'évaluation des politiques publiques et s'interroge sur la capacité de notre Région à mener à bien les programmes que vous nous présentez.

Pour tenter de donner à votre budget primitif la couleur de la cohérence, votre présentation fait étalage de slogans et de procédures qui ne tromperont personne :

- ni votre soi-disant "plan Marshall", dont la seule évocation marque la reconnaissance de l'état de délabrement de notre territoire après une décennie de gestion socialiste sur l'ancienne Région Languedoc-Roussillon et encore plus sur l'ancienne Région Midi-Pyrénées, mais dont le contenu est totalement illisible,
- ni votre plan de soutien au secteur du BTP qui n'est autre que l'affichage de programmes préexistants,
- ni bien sûr l'Assemblée des Territoires qui ne fera qu'apporter un peu plus la confusion dans une organisation administrative locale dont nos concitoyens ne perçoivent plus la cohérence d'ensemble à force de réformes mal préparées et mal conduites.

Au total, vos choix budgétaires ne sont pas à la hauteur des enjeux de la nouvelle Région.

Pour tout cela, Madame la Présidente, vous comprendrez que nous n'allons pas aujourd'hui vous suivre dans les directions et les chemins que vous nous proposez.

Il est encore temps pour vous d'infléchir dès aujourd'hui un certain nombre de vos orientations vers plus d'ambition et plus d'équité.

Mais sachez, Madame la Présidente, que vous aurez face à vous aujourd'hui, comme depuis le début de cette mandature et pour les prochaines années, une opposition républicaine unie, une équipe impliquée et engagée qui ne vous laissera rien passer de ce qui pourrait heurter nos convictions et nos engagements.

Soyez sûre également que notre opposition sera une opposition constructive et digne, car nous ne souhaitons pas, tout comme vous, connaître à nouveau les invectives et la violence des propos dont certains élus se sont rendus coupables lors de la dernière séance. Une attitude qui ne fait pas honneur à notre fonction et qui donne une image déplorable de notre rôle d'élus.

Notre seul objectif, au sein de cette Assemblée, doit être de créer une nouvelle ambition, une nouvelle dynamique territoriale; de donner une nouvelle et grande ambition à notre merveilleuse grande région qui en a réellement besoin, mais que votre budget malheureusement ne porte pas du tout.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Je souhaitais intervenir dans le cadre de l'ordre du jour et là, je vois que Monsieur RIVENQ a déjà directement abordé la politique et le budget primitif. C'est bien cela ?

LA PRESIDENTE

Posez-lui la question ! Vous n'avez pas écouté ce qu'il a dit ?

Mme JAMET

Oui, justement, donc voilà … Pour ma part, je ne voulais pas intervenir directement sur le budget mais dans le cadre de l'ordre du jour, je ne voudrais donc pas être à contre-pied.

LA PRESIDENTE

A ce moment-là, si vous voulez, nous allons valider l'ordre du jour, puis nous aborderons l'ordre du jour et vous prendrez la parole.

Mme JAMET

Mais donc, Monsieur RIVENQ a déjà commencé le débat sur le budget ?

LA PRESIDENTE

Non, il n'a pas commencé le débat sur le budget, il a demandé la parole, je la lui ai accordée, de même que vous venez de me la demander et je vous l'accorde.

Mme JAMET

Mais c'est une jurisprudence dont je tiendrai compte, effectivement, parce que je trouve que c'est assez bien vu, bravo ! (*Apartés*)

Parce que justement, je regrette encore une fois la restriction du temps de parole qui va en empirant. Aujourd'hui, nous allons avoir 25 minutes en tout et pour tout pour notre groupe, le premier groupe d'opposition, le deuxième groupe de cette Assemblée, et je pense que pour un budget de près de 3 milliards, c'est un peu léger, pour ne pas dire scandaleux, ou peut-être même intolérable.

Alors bien sûr, j'aurais été tentée de dire que l'avantage est que l'on n'est pas forcément obligé de supporter les litanies des uns et des autres, mais nous avons déjà eu celle de Monsieur RIVENQ !

D'autre part, vous avez parlé tout à l'heure de la Conférence des Présidents et c'est vrai qu'il est utile de revenir là-dessus.

Nos comportements sont dignes et notre groupe, nous l'avons vu, est responsable, parce qu'au-delà de notre rôle ...

LA PRESIDENTE

Nous allons le voir, nous en reparlerons ce soir, nous verrons comment cela se passe !

Mme JAMET

Au-delà de notre rôle d'opposants, je crois que vous ne devez pas perdre de vue que nous avons un rôle d'élus …

LA PRESIDENTE

C'est à vous de ne pas le perdre de vue, votre rôle d'élus.

Mme JAMET

Participer au débat et amener la confrontation politique dans cet hémicycle, c'est notre rôle voyez-vous. Je pense que si chacun veut s'attacher -en tous cas notre mouvement- à défendre la nécessité d'une France apaisée, cela doit commencer par l'écoute …

LA PRESIDENTE

La dernière fois, vous n'avez pas amené l'apaisement dans cette Assemblée ! Vous avez plutôt amené l'hystérie …

Mme JAMET

Mais j'y arrive Madame, parce que vous avez dit tout à l'heure : "j'ai rappelé à ceux-ci", en réalité vous avez rappelé à "celle-là" … Vous avez rappelé à un seul mouvement des règles dont, je crois, nous avions été nous-mêmes victimes.

Le débat démocratique ne peut tolérer la violence et nous souhaitons que les futurs dérapages de quelques extrémistes incontrôlables soient sanctionnés.

Je vous demande de veiller avec la plus grande fermeté à ce que nos débats, Madame la Présidente, retrouvent la rigueur républicaine qui s'impose ... (*Exclamations*) Oui, bien sûr, c'est beau … C'est beau comme une messe !

LA PRESIDENTE

Alors, commencez à respecter la rigueur Madame, vous qui incarnez l'ordre, soi-disant …

Mme JAMET

Alors, Madame, je vous rappelle que, comme l'une de vos collègues, nous avons eu froid dans le dos lorsque, la dernière fois, nous avons entendu l'Internationale entonnée.

Je crois, je vous l'ai dit la dernière fois et c'est pour cela que je reviens là-dessus, qu'il doit y avoir de la transparence et de la proximité. La transparence veut par exemple que la vidéo officielle de la Région ne soit pas amputée ou censurée, comme c'est le cas et j'espère que cette fois-ci, nous aurons tout et son entier.

La deuxième chose que je tiens à vous rappeler, parce que c'est vous qui nous le rappelez, c'est l'équité et la justice. Je vous ai interpellée lors de la dernière Conférence des Présidents … Alors, est-ce que l'on peut prononcer certains mots, dire certaines choses ? Comment dire, une espèce d'hémiplégie qui faisait que vous n'entendiez que d'un côté, vous n'avez vu qu'un côté et vous n'avez pas vu l'autre.

Aussi, Madame, je vous invite à la plus grande équité, à un esprit de justice parce que vous avez la présidence et, comme je vous l'ai dit, c'est le pouvoir que vous avez en main qui doit vous engager à respecter ces grands principes.

Le troisième grand principe est celui de la démocratie et vous devez admettre la confrontation politique dans cet hémicycle. Nous ne nous tairons pas, nous allons nous en tenir à ce modeste temps de parole, nous allons respecter vos règles, ce que par contre vos camarades ne respectent pas, mais je vous demande, Madame, de nous respecter.

Il n'y a pas d'élus de seconde zone, il n'y a pas d'électeurs de seconde zone, il n'y a pas une France de seconde zone.

Je vous remercie pour votre attention.

(*Applaudissements*)

Pour le reste, nous en discuterons lors de la prochaine Conférence des Présidents, comme nous en avons convenu.

LA PRESIDENTE

Très bien. Je suis ravie de voir, Madame JAMET, que votre groupe se conforme aux règles de notre Assemblée, contrairement à la dernière séance plénière.

Je vous rappelle que la Conférence des Présidents de groupes, réunie le vendredi 20 mai, a évoqué les temps de parole à consacrer aux rapports inscrits à l'ordre du jour et leur ordre de passage. Il a ainsi été décidé d'aborder :

- les rapports relatifs au budget primitif, à la fixation des tarifs de la fiscalité indirecte et au régime d'amortissement, avec ½ module de temps de parole,
- les rapports relatifs à l'autonomie fiscale des Régions et aux règles de transparence, avec ¼ de module,
- le Plan régional très haut débit, avec ¼ de module,
- et le rapport sur la création de l'Assemblée des territoires, avec ¼ de module également.

Le recueil déjà déposé sur vos tables comprend donc :

→ l'ordre du jour,

→ les temps de parole et l'ordre de passage des groupes dans la discussion sur les rapports,

→ les avis rendus par le CESER sur les trois premiers rapports,

→ et deux questions orales déposées par Monsieur LAMOTTE et Monsieur TOUZELLIER.

D'autre part, je vous informe que :

- 14 amendements ont été déposés sur le rapport 01 relatif au budget primitif,
- 3 amendements sur le rapport 04 relatif à l'autonomie fiscale des Régions,
- et 1 amendement sur le rapport 08 relatif à la SPL ARPE.

Ces amendements ont été imprimés et vous sont diffusés.

Enfin, une information technique concernant les micros et les prises de parole : une fois que vous avez pris la parole, il faut ré-appuyer parce que sinon il peut y avoir des interférences entre les prises de parole.

Adoption de l'ordre du jour

Je vous propose que nous votions pour l'adoption de l'ordre du jour.

Vous avez toutes et tous de quoi voter et s'affiche à l'écran le mode d'emploi de nos boîtiers : 1 "pour", 2 "contre", 3 "abstention" et 4 "ne participe pas au vote ou refus de vote".

J'ouvre le vote électronique ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 113 voix (SRC : 49, NMEC : 25, UEDC : 21, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 39 voix (FN-RBM : 39),
- Abstention : 1 voix (NI : 1).

Je vous remercie.

L'ordre du jour étant ***adopté***, nous passons donc à l'examen des rapports.

Les premiers rapports que nous allons examiner concernent donc :

- l'adoption du budget primitif 2016, fixant également les tarifs de la fiscalité indirecte et les décisions d'exonération,
- le régime d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles,
- et les décisions d'exonération sur la part régionale de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Je vous propose de procéder ainsi :

- une présentation des rapports,
- un temps de discussion générale des groupes, selon la durée arrêtée par la Conférence des Présidents de groupes,
- une présentation des amendements déposés,
- un vote sur chaque amendement,
- et enfin le vote sur les rapports 01, 02 et 03.

Je propose à Claire FITA de présenter ces rapports ...

2016/AP-MAI/01 - <u>Adoption du budget primitif 2016, fixation des tarifs de la fiscalité indirecte et décisions d'exonération</u>

2016/AP-MAI/02 - <u>Régime d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles</u>

2016/AP-MAI/03 - <u>Décisions d'exonération sur la part régionale de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)</u>

Mme FITA

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux,

Chers collègues,

Donc trois rapports pour commencer cet ordre du jour.

Je vous propose d'aller très vite sur le rapport relatif au régime d'amortissement des biens immobilisables car vous voyez que c'est une délibération assez technique qui propose des durées d'amortissement. Je n'irai donc pas plus loin dans le commentaire et bien sûr, si vous avez des questions, j'y répondrai ultérieurement.

Vous comprendrez que je prendrai un peu plus de temps pour évoquer les deux autres rapports consacrés au budget primitif 2016 et aux exonérations de CVAE.

En effet, nous sommes réunis aujourd'hui pour un des actes majeurs de notre Assemblée régionale et de sa Présidente : le premier budget de notre Collectivité, donc notre Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Je vais essayer de rentrer dans le détail de la présentation de ce budget, mais tout d'abord je souhaitais le qualifier, à la suite des propos de Madame la Présidente, pour essayer de vous démontrer que ce budget 2016 est un budget ambitieux, mais aussi un budget responsable.

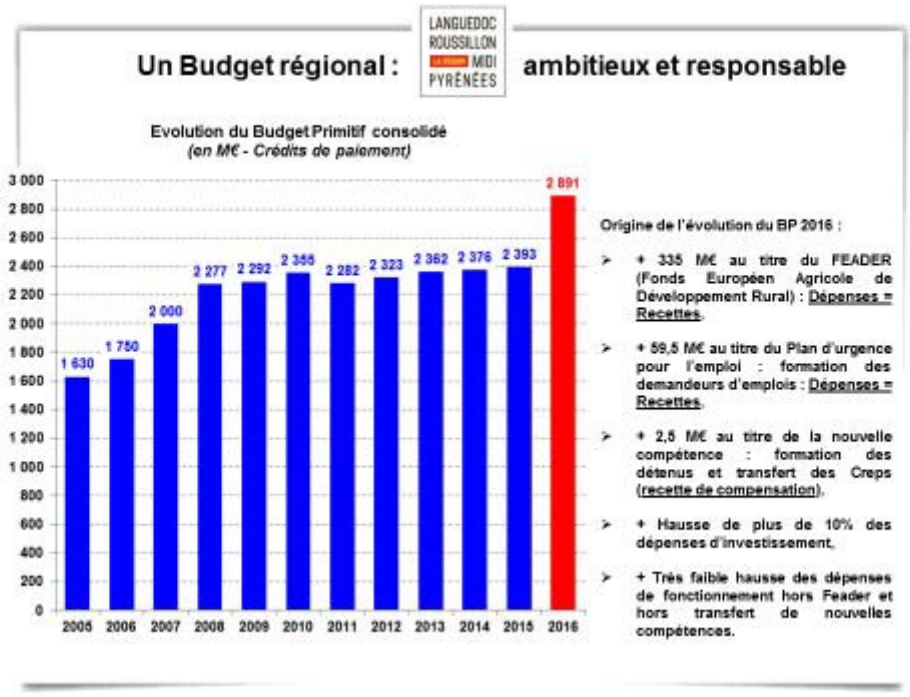

Un ***budget Ambitieux*** pour notre nouvelle Région, c'est un budget ambitieux pour l'éducation, pour la formation de ses habitants, ambitieux pour l'économie, pour l'emploi, ambitieux pour ses territoires, pour son environnement et un budget ambitieux en termes de solidarité et de lien social.
C'est un budget où les priorités sont clairement affirmées : plus d'égalité, plus de solidarité, plus de cohésion, avec des marqueurs forts : l'éducation et la formation pour tous, la culture pour tous, les services publics pour tous.
Et je m'inscris en faux par rapport à ce qui a déjà été évoqué précédemment : ce n'est pas un budget de transition, ce n'est pas un budget de fusion arithmétique, c'est véritablement un budget d'action, volontariste et je m'attacherai à démontrer quels sont les nouveaux dispositifs portés par ce budget 2016.
Mais c'est aussi un ***budget responsable***.
Nous connaissons tous -nous en avons beaucoup débattu lors du débat d'orientations budgétaires- l'équation difficile à résoudre pour les Régions et bien sûr pour la nôtre en particulier :
- d'abord, bien sûr, un modèle de financement atone,
- ensuite, de nouvelles compétences,
- et pour des Régions fusionnées comme la nôtre, un nouveau projet sur un nouveau territoire.
Ce budget 2016 propose donc un réel volontarisme, mais qui s'inscrit dans une stratégie à long terme et c'est pour cela que nos équilibres budgétaires sont totalement préservés dans ce budget 2016. Pour vous présenter ce budget, je resterai sur les propos de la Présidente : ambition et responsabilité.
Ambition autour des priorités politiques, donc concrètement des dépenses, et responsabilité pour évoquer les recettes, mais aussi les équilibres budgétaires.
Concernant les ambitions portées par ce budget 2016, deux types d'analyse qui démontrent cette ambition :
- une analyse sur les masses financières et le type de dépenses, entre fonctionnement et investissement,
- et bien sûr une analyse sur les différentes thématiques et donc les priorités politiques.

Tout d'abord, quel est le volume de ***dépenses*** de notre budget régional ?...

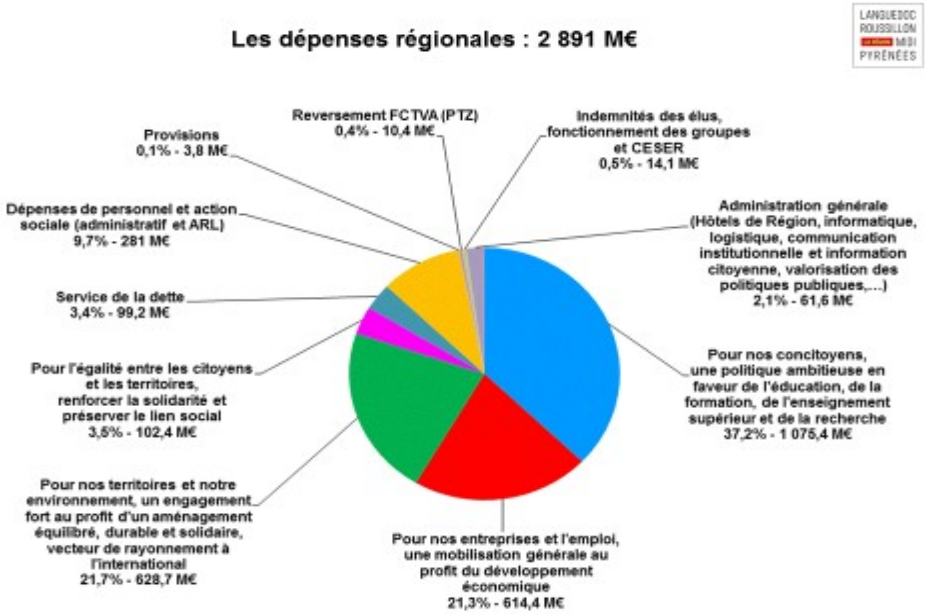

Le budget régional s'élève à 2 891 M€, contre 2 393 M€ pour les budgets consolidés 2015.

Concernant l'explication sur l'augmentation entre 2016 et 2015, Madame la Présidente l'a déjà évoqué, il y a ce que l'on appelle des dépenses affectées qui donnent lieu à des recettes et donc ne modifient pas les équilibres financiers; vous y retrouvez les fonds européens, le plan national d'urgence pour l'emploi ou encore les nouvelles compétences qui ont donné lieu à des transferts de recettes.

Mais l'élément de dépense qui modifie véritablement nos équilibres budgétaires, parce que c'est un choix politique, c'est la hausse des crédits alloués à l'investissement.

Conformément aux engagements pris, nous augmentons de manière significative les dépenses d'investissement : presque 76% en autorisations de programme et presque 9% en crédits de paiement.

Madame la Présidente a souhaité dès ce premier budget mettre en œuvre cet engagement fort.

L'ambition de ce budget est donc d'abord, vous l'avez compris, la priorité à l'investissement. Mais c'est aussi la traduction de priorités politiques, au nombre de quatre dans ce budget :

- ***1ère priorité*** : ***l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche*** …

Budget Primitif 2016	AP / AE	Crédits de paiement
Education, jeunesse	548 845 000 €	440 527 400 €
Formation professionnelle et apprentissage	490 728 900 €	531 978 200 €
Enseignement supérieur, Recherche, innovation	112 402 000 €	102 919 000 €
Total	**1 151 975 900 €**	**1 075 424 600 €**

En AP : 1 151 975 000 €.

En CP : 1 075 424 000 €.

Et là, cinq nouvelles mesures qui montrent que ce budget n'est pas un budget de fusion arithmétique :

- les 5 nouveaux lycées qui vont être construits durant cette mandature : 211 M€ d'AP nouvelles,
- l'action résolue en faveur de l'apprentissage : 111 M€ d'AE nouvelles et 60 M€ en CP,
- le Plan national 500 000 formations, nous en avons déjà parlé,
- l'enseignement supérieur avec la mise en œuvre du Contrat de plan Etat-Région,
- et la priorité accordée aux familles les plus modestes de notre territoire, avec la généralisation du fonds régional d'aide à la restauration scolaire.

Donc 1ère priorité : cinq nouveaux dispositifs répondant aux engagements pris dès ce premier budget.

- ***2ème priorité*** autour du ***développement économique*** …

Budget Primitif 2016	AP / AE	Crédits de paiement
Industrie, Grands Groupes et services aux entreprises	140 301 000 €	130 350 000 €
Economie de proximité	14 823 000 €	15 266 400 €
Agriculture, agro-alimentaire et viticulture	49 569 000 €	47 924 500 €
Agriculture FEADER	499 888 000 €	324 472 000 €
Economie touristique et thermalisme	31 188 000 €	38 792 000 €
Méditerranée	36 176 000 €	57 545 400 €
Total	**771 945 000 €**	**614 350 300 €**

En AP : 771 945 000 €.

En CP : 614 350 000 €.

Encore et toujours de nouvelles actions avec, je le redis, priorité à l'investissement autour de cette priorité qu'est le développement économique :

- le plan de relance du bâtiment et des travaux publics : 880 M€ dont les détails vous ont été transmis, avec des opérations nouvelles et véritablement des enveloppes nouvelles,
- les fonds de garantie,
- le fonds crise agricole,
- les dispositifs en faveur de l'économie de proximité,
- mais aussi des décisions fiscales; j'y reviendrai dans le cadre des recettes au sujet de la politique d'exonération que nous vous proposons et qui, là aussi, est en faveur de l'emploi, de la création, de la reprise d'entreprises, mais aussi de la culture.

- ***3ème priorité*** : ***l'aménagement équilibré, durable et solidaire*** …

Pour nos territoires et notre environnement, un engagement fort au profit d'un aménagement équilibré, durable et solidaire, vecteur de rayonnement à l'international

Budget Primitif 2016	AP / AE	Crédits de paiement
Aménagement du territoire, TIC et Politiques contractuelles	222 852 600 €	51 162 700 €
Montagne et ruralité	37 878 800 €	7 309 800 €
Politique urbaine, Politique de la ville	9 600 000 €	4 600 000 €
International, Europe, Coopération, Evaluation, Prospective	6 755 300 €	5 966 700 €
Transition écologique et énergétique, biodiversité, économie circulaire, déchets	69 694 400 €	47 464 500 €
Eau et prévention des risques	20 707 000 €	33 078 000 €
Transports et infrastructures	368 508 000 €	479 094 000 €
Total	**735 996 100 €**	**628 675 700 €**

6

En AP : 735 996 000 €.

En CP : 628 675 000 €.

Le Plan très haut débit -là aussi nouveau dispositif-, la politique de la montagne, l'action exemplaire en matière environnementale, le dispositif éco-chèque, les investissements très importants qui sont budgétisés dans le domaine du transport ferroviaire et des ports.

- Et j'en viens à la ***4ème priorité*** autour ***de la solidarité et du lien social*** …

Pour l'égalité entre les citoyens et les territoires, renforcer la solidarité et préserver le lien social

Budget Primitif 2016	AP / AE	Crédits de paiement
Solidarités, services publics, vie associative et logement	20 395 000 €	17 555 200 €
Egalité Femme / Homme	515 000 €	505 000 €
Culture, communication, patrimoine, langues catalane et occitane	58 546 150 €	63 694 800 €
Sports	30 465 000 €	20 647 000 €
Total	**109 921 150 €**	**102 402 000 €**

7

En AP : 109 921 000 €. En CP : 102 402 000 €.

Plus de 100 M€ consacrés à cette priorité essentielle qu'est le lien social en faveur de la culture qui représente 3,2% de nos crédits d'intervention -engagement tenu-, du sport avec notamment la généralisation du dispositif d'aide aux petits clubs, grâce aussi aux politiques autour du logement, de la santé, de la vie associative et de l'égalité hommes/femmes.

Ces politiques doivent contribuer à renforcer durablement les solidarités humaines et territoriales.

Voilà donc quelles sont nos priorités politiques autour des nouveaux dispositifs présents dès ce budget 2016.

Mais cette ambition s'inscrit bien sûr dans un cadre contraint et j'en viens à ***l'examen des ressources et des équilibres budgétaires*** pour vous démontrer l'obligation, que nous nous sommes fixée et que nous atteignons, de gestion responsable.

Madame la Présidente l'a évoqué, 1,5% des dépenses de fonctionnement à périmètre constant. Donc des dépenses maîtrisées et priorité à l'investissement, je l'ai déjà évoqué.

Pour ce qui est de ***nos recettes*** …

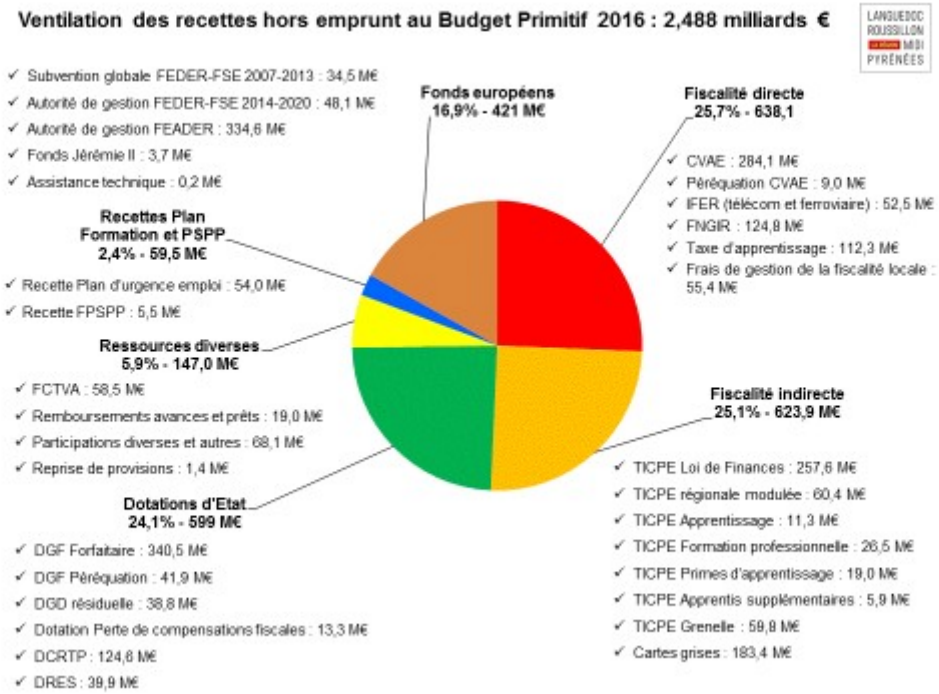

Vous le voyez, les recettes hors emprunts de ce budget primitif atteignent 2 488 M€ d'euros, auxquelles il faut bien sûr ajouter l'emprunt d'un montant de 403 M€.

Vous vous en souvenez, nous l'avions évoqué lors de la précédente Assemblée plénière, une avance de 35 M€ consentie en 2015 doit en réalité être rattachée au budget 2016.

Il faut donc à chaque fois penser à corriger de 35 M€ ces différents équilibres.

A présent, un rapide focus sur certaines recettes, j'en retiendrai trois : la CVAE, la TICPE et les cartes grises.

La CVAE représente 284 M€, auxquels il faut ajouter 9 M€ au titre de la péréquation et j'évoque là l'autre rapport qui est en lien avec le budget mais qui est un rapport distinct, qui concerne les exonérations. Je ne reviens pas dans le détail sur ce qui vous a été présenté dans l'ensemble des

documents, je souhaite juste insister sur le fait que ces décisions fiscales d'exonération sont en faveur de la création d'emplois, toujours et encore, que ce soit grâce aux créations et reprises d'entreprises dans des territoires en difficulté, mais aussi création d'emplois dans le domaine de la culture.

Pour ce qui est de la TICPE, vous notez que ce produit de la Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques est la première recette régionale de ce budget, à hauteur de 440 M€.

Concernant les cartes grises, qui est le seul pouvoir de taux dont nous disposons, nous proposons la généralisation du tarif qui était appliqué dans l'ancienne Collectivité Languedoc-Roussillon à l'ensemble du territoire et donc, avec ce nouveau tarif, nous atteindrons la moyenne nationale.

Mais il faut aussi préciser que nous souhaitons accompagner tous les efforts engagés en faveur de la transition énergétique et dans le cadre des tarifs cartes grises, nous avons un outil qui est l'exonération accordée aux véhicules propres et c'est ce que nous proposons aujourd'hui.

En prenant en considération ces différentes mesures, le produit atteint un peu plus de 183 M€.

Nous voulons aussi exonérer de toutes taxes les permis de conduire, parce que nous considérons cela non seulement comme une politique en faveur de la jeunesse, mais encore et toujours en faveur de l'emploi.

J'ai évoqué quelques recettes fiscales, j'évoquerai aussi rapidement les dotations d'Etat qui représentent une part importante de nos recettes dans ce budget.

La dotation globale de fonctionnement, cela a été précisé par la Présidente, enregistre une baisse de 40 M€.

Dans les dotations d'Etat, mais je l'ai évoqué aussi précédemment, on retrouve le plan d'urgence pour l'emploi.

Quant aux fonds européens, nous y reviendrons peut-être dans le cadre du débat, ils représentent presque 17% de nos recettes hors emprunts, soit 421 M€ dans ce budget 2016 et 3 milliards d'euros sur l'ensemble de la programmation, donc bien entendu une recette très importante.

Notre volume de recettes est donc augmenté de manière significative, en particulier par les fonds européens.

En réalité, nous assistons à une érosion de nos recettes de l'ordre de 2%, comme l'a évoqué Madame la Présidente.

Si l'on en vient aux ***équilibres budgétaires*** …

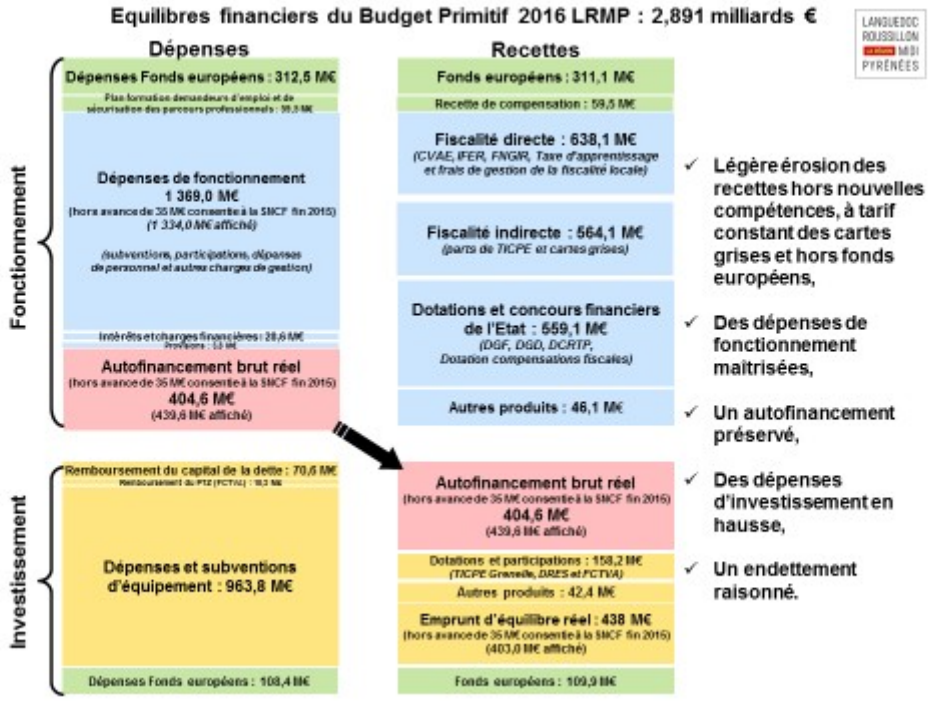

Nous voyons bien que malgré la légère érosion de nos ressources que j'évoquais à l'instant, l'autofinancement prévisionnel devrait demeurer à un niveau élevé, estimé à presque 440 M€. Donc pensons toujours à cette avance SNCF de 35 M€, mais si l'on neutralise ces éléments à caractère exceptionnel, l'autofinancement brut serait de 404 M€.

Nous avons donc un autofinancement élevé, mais en effet moins important que celui de 2015.

Ajoutées aux recettes d'investissement, les ressources propres de la Collectivité couvriront 63% de nos dépenses d'investissement.

Dans ces conditions, on peut légitimement considérer que la solvabilité de la Collectivité est tout à fait préservée.

Nous avons déjà évoqué, lors de la précédente Assemblée plénière, un indicateur important pour évaluer la solvabilité de la Collectivité : la capacité de désendettement.

Fin 2016, nous devrions être à 4 années en termes de capacité de désendettement, qui est un niveau tout à fait raisonnable et largement inférieur à celui de la moyenne actuelle des Régions. Mais la qualité de ces indicateurs financiers n'est pas uniquement évoquée dans mon propos d'aujourd'hui puisque vendredi dernier, peut-être l'avez-vous vu, elle a été soulignée par l'agence de notation Fitch Ratings qui vient de nous attribuer la note "AA" assortie d'une perspective stable, donc la meilleure notation que l'on puisse avoir en tant que Collectivité.

Bien entendu, cet indicateur n'est pas une fin en soi, nous sommes bien d'accord, mais cela permet de qualifier la gestion de notre Collectivité, la santé financière de notre Collectivité, à savoir une gestion responsable.

Pour terminer, je dirai que ce premier budget 2016 est véritablement un budget qui porte une nouvelle ambition pour la durée du mandat, à travers ses AP et ses AE inscrites dès 2016, mais qui

s'inscrit aussi dans un cadre contraint, dont nous avons tous conscience, pour une stratégie véritablement à long terme.

Et avant de conclure, je voudrais à mon tour -parce que je pense que c'est important- revenir sur le défi technique et politique qu'a représenté l'élaboration de ce budget 2016 et que représente la création d'une nouvelle Collectivité comme la nôtre.

Je souhaite aussi, devant vous, remercier et féliciter l'ensemble des personnes qui nous ont aidés à relever ce défi. Je veux bien sûr parler et donc remercier l'ensemble des Services, tous les agents qui se sont énormément impliqués dans cette préparation budgétaire et en particulier les Services financiers qui ont été les chefs d'orchestre de cet exercice parfois compliqué, mais passionnant et très intéressant. Je salue véritablement leur professionnalisme et leur sens du service public.

Je vous remercie de votre attention.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Nous passons à présent à la discussion, avec tout d'abord le groupe SRC, dont le premier intervenant est Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Rapporteur du budget,

Mes chers collègues,

A l'heure de voter notre budget, n'en déplaise à une minorité d'entre vous, vous avez devant vous un Président de groupe heureux ! (*Rires*)

En effet, cette première session budgétaire de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées va clore de nombreux mois de préparation qui ont permis -c'est l'un des marqueurs de notre majorité- de travailler dans l'écoute et le dialogue, pour préparer avec sérieux ce budget 2016.

Elle va également tracer des perspectives vers une nouvelle étape, dont il nous revient d'écrire l'histoire.

Au cours des réunions de l'Exécutif, des nombreux échanges sur les champs de compétence de chaque Vice-président, des Présidents de Commission et du Bureau de l'Assemblée, la majorité de gauche du Conseil régional a démontré sa capacité à travailler ensemble, en ayant à la fois le sens des responsabilités et la volonté de se projeter dans l'avenir.

Pour autant, il convient toutefois de tenir compte du Plan national de réduction de 50 milliards d'euros des dépenses publiques. Cela a conduit notre Collectivité régionale à prendre sa part de

l'effort national. Un effort qui, convenons-en, doit être modulé pour ne pas obérer la croissance de notre pays et permettre à la Région de jouer à plein son rôle d'investisseur public.

Je rappelle néanmoins qu'en 2009, le déficit public national avait atteint le triste record de 7,5% du PIB. Il était en 2015 de 3,4% du PIB. Imaginons simplement où nous en serions si, dès 2012, le Gouvernement Ayrault avait laissé filer les comptes publics, comme son prédécesseur.

Dans ce contexte, il est vrai que le budget de notre Région voit le montant de sa dotation globale de fonctionnement réduit de près de 40 M€.

Ce budget 2016 fait apparaître deux éléments structurels importants :

- D'une part, la stabilisation de l'ensemble des dépenses de fonctionnement avec une hausse limitée de 1,5%; cela implique un gros effort sur l'ensemble de nos programmes et je tiens ici à saluer le sérieux avec lequel, vous Madame la Présidente, mais également les Vice-présidents avez fait des choix souvent difficiles.

- D'autre part, les investissements : je me félicite à ce sujet que nous puissions, dans le contexte que je viens de rappeler, maintenir un niveau d'investissement à hauteur de 1,150 milliard d'euros qui vont alimenter la commande publique et soutenir l'emploi. Dynamique d'investissement due à la forte capacité d'autofinancement de 439,6 M€. Une capacité rendue possible par un pilotage budgétaire de qualité, une stratégie financière pluriannuelle claire, caractérisée par des cibles précises d'investissement et d'endettement de nos prédécesseurs.

Je voudrais évoquer les trois grands défis du mandat auxquels nous répondons dans ce projet de budget 2016 pour positionner la grande Région dans l'Europe de demain :

- 1er défi : Construire ensemble la nouvelle Région.

Nous partageons un moment historique, celui de la réunion du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, souvent unis, parfois séparés par l'histoire, mais dont les destins ont toujours été liés d'une manière ou d'une autre. Cette union n'a pas vocation à faire disparaître nos différences et nos singularités, mais notre devoir est de faire émerger ensemble une nouvelle identité commune. Cette nouvelle identité commune se construit, ces liens sont aussi de l'ordre de l'indicible, c'est pourquoi nous avons mis le budget culture au fronton de notre projet.

La culture, ce n'est pas seulement le patrimoine que nous aurons le devoir de conserver, de valoriser et de faire partager au plus grand nombre. La culture, c'est aussi la création et le spectacle vivant que nous aurons à cœur de mettre en réseau et de faire grandir à cette nouvelle échelle. Ce volontarisme culturel se traduit par un budget dédié de 62,3 M€ en crédits de paiement, soit 3,2% du budget total.

Le sport est l'autre ferment du vivre ensemble. L'extension à l'ensemble du territoire régional de l'aide à l'acquisition de matériel pour les petits clubs sportifs est un engagement envers ceux qui servent et s'engagent à faire vivre la vie associative et le bénévolat.

Construire ensemble la nouvelle Région, c'est aussi renforcer les solidarités : solidarité avec les plus fragiles d'entre nous, solidarité avec les territoires les plus fragiles, en milieu urbain par la

consolidation de la politique de la ville et en milieu rural, voire montagnard, par des mesures d'aménagement du territoire, véritable instrument de justice territoriale.

Politique de renouvellement urbain, politiques contractuelles, contrat interrégional Massif Central et Pyrénées : 63 M€ de crédits de paiement seront engagés et 270 M€ programmés afin que nous nous donnions les moyens de l'agilité et de la réactivité au plus près des initiatives de développement local.

- 2ème défi : Mener de toutes nos forces la bataille pour l'emploi.

Le chômage résulte d'un ensemble de facteurs à la fois conjoncturels et structurels.

Nous ne pouvons agir que par une mobilisation générale, celle des Pouvoirs publics comme celle des entreprises, celle de l'Etat comme celle des Collectivités territoriales.

Avec le renforcement de ses compétences économiques issues de la loi NOTRe, la Région dispose de plusieurs leviers pour y prendre toute sa part et je veux ici saluer et me féliciter de la deuxième baisse consécutive du nombre de chômeurs dans le pays, comme dans notre région. Ceci étant dit, la Région doit d'abord investir dans les emplois de demain; elle peut le faire en créant les conditions du développement économique le plus porteur d'emplois.

Nous disposons en Languedoc-Roussillon de nombreux gisements d'emplois dans les secteurs où nous incarnons l'excellence, notamment dans de nombreux secteurs industriels, agricoles, touristiques et du bâtiment.

Ce soutien marqué au développement économique et à l'emploi trouve sa traduction concrète dans l'abondement de 58 M€ des fonds de garantie, les nouveaux dispositifs en faveur de l'économie de proximité à hauteur de 5 M€ et l'abondement des fonds de crise agricole de 4 M€.

Accompagner les entreprises dans l'innovation et structurer les filières qui font les emplois de demain, c'est miser sur une Recherche privée et universitaire performante.

L'emploi, nous le retrouvons en ligne de mire à travers la mise en œuvre du CPER Recherche et Enseignement supérieur, pour un total d'investissement de 97 M€.

L'autre principal levier dont dispose la Région pour mener la bataille de l'emploi est celui de la formation, dont nous savons qu'elle conditionne l'accès à l'emploi.

Tout d'abord, la formation des jeunes : ma collègue Danièle AZEMAR reviendra plus en détail sur les mesures en faveur des lycées, mais la formation, ce n'est pas seulement la formation initiale, c'est la formation tout au long de la vie, elle est notre principale arme pour protéger ceux qui doivent l'être face aux mutations imposées par le marché.

Le 18 janvier, le Président de la République a lancé un ambitieux Plan d'urgence pour l'emploi comprenant trois axes d'actions.

Par ses compétences dans le champ de l'économie, de la formation et de l'orientation, la Région est directement interpelée par cette initiative majeure.

Vous avez, Madame la Présidente, signé le 26 avril dernier une convention partenariale qui lie la Région, l'Etat, le Pôle Emploi et les partenaires sociaux.

Nous nous engageons dans cette mobilisation avec quatre impératifs :

→ porter à 30 000 le nombre supplémentaire de demandeurs d'emploi en formation sur une année,

→ accélérer l'entrée en formation dès la période d'ouverture des droits à indemnisation des demandeurs d'emploi,

→ agir au niveau de chaque territoire, c'est-à-dire décentraliser l'adaptation des offres de formation et des besoins des entreprises,

→ enfin, renforcer l'apprentissage en proposant de nouvelles offres, en prévenant les ruptures de contrat.

J'ai évoqué la nécessité de répondre aux urgences et d'être très réactif face aux situations du moment. C'est dans cet esprit que la Région va accompagner : le plan "500 formations" pour les demandeurs d'emploi, l'application du plan de formation dans le cadre du fonds de sécurisation des parcours professionnels.

Des actions qui vont se traduire dans ce budget 2016 par l'affectation de 111 M€ en autorisations d'engagement nouvelles et 60 M€ en crédits de paiement supplémentaires.

- 3ème défi : Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable.

La réussite collective de la COP 21 a permis d'aboutir à un accord mondial pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et à faire les efforts nécessaires pour réaliser la transition énergétique et écologique.

C'est par notre action territoriale que nous remplirons nos engagements.

A sa place, la Région doit jouer tout son rôle pour participer à cet effort. Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées peut et doit devenir à terme un territoire à énergie positive.

Cela suppose d'abord de réduire notre consommation d'énergie. L'extension pour 3 M€ du dispositif éco-chèque à l'ensemble de la région permettra à chacun d'être accompagné afin de réduire la facture énergétique et lutter contre la précarité énergétique.

La question des mobilités est également au centre de la transition écologique; près de 255 M€ de crédits de paiement sont inscrits au budget.

Les Etats généraux du rail et de l'intermodalité mettent en exergue l'objectif de notre Collectivité : relever le défi du pouvoir d'achat pour chaque citoyen, en assurant pleinement ses missions et son rôle d'aménageur du territoire régional, plus respectueux de l'environnement en investissant notamment dans la modernisation d'un service public ferroviaire de qualité, accessible à tous.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, ce budget 2016 fait écho à plusieurs enjeux majeurs.

En premier lieu, la Région garantit l'équilibre territorial. La Région tient ses engagements par une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement, gage des marges financières pour l'avenir, en conservant un haut niveau d'intervention dans les domaines les plus stratégiques et humainement sensibles au vu du contexte socio-économique actuel.

A l'heure où le livre d'histoire de cette nouvelle Région s'ouvre devant nous et où il nous est demandé d'en écrire les chapitres, pour que tout cela fasse sens et réponde à une communauté d'intérêts, l'union se construit et doit s'incarner. Le budget qui nous est présenté se situe dans cette démarche. Ce budget veut être le trait d'union entre deux Régions.

Ce premier budget de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, réaliste et offensif, témoigne de l'esprit de responsabilité et d'anticipation pour répondre aux nécessités d'investissement et est ambitieux dans nos choix politiques.

Pour Aristote, "*le courage est la première des qualités humaines car elle garantit toutes les autres*".

La résignation est une tentation, le pessimisme se répand, l'individualisme gagne du terrain ...

Nous refusons le fatalisme et ce budget 2016 illustre bien notre volontarisme, il fait preuve de courage et emporte la pleine et entière adhésion du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

Heureux je vous dis !

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Madame AZEMAR pour deux minutes ...

Mme AZEMAR

Madame la Présidente de Région,

Chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Si l'élaboration du budget constitue toujours un acte fort et politiquement chargé de sens, ce budget 2016, premier de notre mandature, revêt une importance toute particulière : il va fixer notre trajectoire et sceller nos engagements.

Vous aviez annoncé, Madame la Présidente, que la jeunesse serait la première de vos priorités.

De fait, elle mobilise une part majeure du budget 2016, dont elle est le premier poste de dépenses avec plus d'1 milliard d'euros consacrés aux jeunes.

Mais je n'évoquerai ici que la part liée aux compétences obligatoires de la Région que sont l'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage, à travers la politique éducative mise en actes dans ce budget. Un budget qui s'inscrit dans la continuité des politiques publiques conduites de part et d'autre dans les deux anciennes Régions. Convergentes sur le plan des objectifs, bien qu'ayant parfois opté pour des modes opératoires différents, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont, chacune à leur manière, priorisé l'éducation et la formation, affirmant clairement en la matière une empreinte politique de gauche. Cette empreinte politique constitue à la fois notre héritage et le socle sur lequel la nouvelle Région a construit une politique éducative fidèle à ses engagements, solidaire et ambitieuse, qui s'affirme à travers ce budget.

Un budget sous le signe du respect de nos engagements pour faire face, cinq mois à peine après notre élection, à des échéances rythmées par un calendrier scolaire qui ne nous a laissé que peu de temps pour préparer la rentrée.

Un budget sous le signe de l'égalité des chances, tant au plan social que territorial :

- par la construction de 5 nouveaux lycées et la poursuite du programme de rénovation,
- par la poursuite des efforts engagés sur les Ecoles de la 2ème chance, auxquelles va s'ajouter l'Ecole nationale du numérique,
- par l'accompagnement financier des familles aux charges de scolarité -j'y reviendrai- et la généralisation de l'aide à la restauration, initiative de Midi-Pyrénées désormais étendue à l'ensemble de la Région.

Un budget sous le signe de l'ambition :

- par le développement de l'environnement numérique de travail,
- par le soutien aux projets éducatifs permettant aux élèves de nouveaux modes d'acquisition de compétences dans le cadre d'une démarche participative,
- par les mesures en faveur de l'apprentissage qui ont déjà été signalées,
- par la mise en place des formations qualifiantes favorisant l'insertion professionnelle, en lien avec le développement économique local.

En participant au Plan "500 000 formations", la Région ne se contente pas d'assurer la compétence obligatoire qu'est la formation professionnelle, elle en fait un axe fort de sa politique en faveur de l'emploi.

Un budget enfin sous le signe de la concertation pour s'acheminer, dans des conditions conformes à l'analyse des besoins, vers la nécessaire uniformisation des pratiques.

D'ores et déjà, des programmes communs ont été mis en place et je saisis cette occasion pour souligner une nouvelle fois l'immense travail réalisé par les Services et leur rendre hommage pour la réussite de cette fusion.

Mais s'il reste encore du chemin à parcourir pour parvenir à une harmonisation totale, je veux saluer ici une gouvernance fondée sur la concertation issue d'un diagnostic partagé, qui nous permet d'instruire avec toute la pertinence et l'acuité nécessaires des dossiers sensibles tel que celui de l'accompagnement financier des familles pour les charges de rentrée scolaire.

Je citerai également le large processus de consultation qui se met en place sur l'ensemble du territoire pour établir, sous un éclairage croisé, nos orientations et stratégies en matière de croissance économique, de formation et d'emploi.

En conclusion, Madame la Présidente, le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, qui s'exprime aujourd'hui par ma voix, tient à vous manifester son adhésion à l'ensemble des mesures budgétaires dégagées en faveur de l'éducation et de la formation, composantes inaliénables de la démocratie.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

La parole est à Madame JAMET, puis à Monsieur CABROLIER. C'est cela ?

Mme JAMET

Oui et peut-être Monsieur CARETTE si nous arrivons à caser cela dans les 10 minutes, mais je vois que vous avez quelques largesses pour votre groupe, vous en aurez peut-être pour le nôtre ...

LA PRESIDENTE

Vous aurez 11 minutes, dans un esprit d'équité.

Mme JAMET

Madame la Présidente,

Mes chers, très chers collègues,

Vous avez devant vous une Présidente de groupe et un groupe consternés, interloqués, parce que quand on voit que le PS est "heureux" pendant que la France pleure, souffre face à l'austérité, aux problèmes d'immigration, de fiscalité, de terrorisme, à la grève, j'en passe et des meilleures, je trouve consternant que vous continuiez à baigner dans cet optimisme béat et inquiétant …

(*Applaudissements*)

Alors, en raison du temps de parole dérisoire, nous allons aller très, très vite, mais je prendrai quand même ma respiration avant !

Nous allons aborder les ressources de la Collectivité, puis Frédéric CABROLIER interviendra sur les économies de fonctionnement et Didier CARETTE, si vous le permettez, sur le poste Culture.

Cela étant, plusieurs points sont à mettre en avant.

Tout d'abord, je souhaiterais attirer l'attention de l'ensemble de nos collègues -nous avons essayé de le faire en Commission, en vain- sur le fait que dans ce document budgétaire, vous avez remis en question sans discussion, et même peut-être en vertu du fait du prince, une délibération que nous avions votée le 18 juin 2015, qui concerne les moyens en personnel et en matériel qui sont alloués aux groupes politiques, où il était question d'attribuer 120 000 euros à l'ensemble des groupes pour le courrier, les fournitures et la documentation.

M. ASSAF

Cela concerne la France, cela ?

Mme JAMET

Or, page 77 du document comptable, de 120 000 € nous sommes passés à 51 010 € pour l'ensemble des groupes politiques, soit une diminution de 57%, près des deux tiers.

C'est donc une coupe claire dans les moyens des groupes, un coup supplémentaire que, je crois, vous portez une nouvelle fois à la démocratie dans cette Institution. On se demande d'ailleurs aussi à quoi bon voter des délibérations que vous remettez en question de façon autocratique et césariste, sans que l'Institution s'en inquiète, sinon le groupe du Front National.

Après la transparence, je parlerai de la justice ou de l'injustice à propos du tarif de la carte grise, qui augmente de 29%. Cette augmentation va toucher, vous le savez, une population déjà fragilisée économiquement et socialement, puisqu'en Languedoc, 1 languedocien sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté et cette précarité touche principalement les familles monoparentales, les personnes seules, les personnes qui vivent dans des communes isolées où le taux de pauvreté est le plus fort -près de 17%- et qui n'ont d'autre choix que d'utiliser un véhicule quotidiennement pour aller travailler, faire leurs courses, mener les enfants à l'école, au collège, etc., etc. … Encore faut-il que l'essence coule dans les réservoirs !

Avec l'augmentation de la TICPE et de la taxe carbone qui va exploser en 2020, et cela est aussi à mettre à l'actif de votre Gouvernement, les habitants des zones rurales, en Midi-Pyrénées comme en Languedoc-Roussillon, sont particulièrement touchés par cette fiscalité galopante, alors même que le taux de chômage y est le plus fort et les emplois précaires les plus fréquents.

Ce sont ces oubliés qui inclinent pour ce que vous qualifiez de vote extrême et pour lesquels vous avez d'ailleurs inventé ce nouveau "machin" : l'Assemblée des Territoires qui, leur dit-on, ne coûtera rien mais qui surtout ne servira à rien … Eh bien, je peux vous dire que ces oubliés, quand il s'agit de la fiscalité, n'aspirent qu'à une chose, que vous les oubliiez !

Deuxièmement, l'emprunt : il progresse de 84%. Alors que notre Région, au 1er janvier 2016, était endettée à hauteur de 1,5 milliard, vous relancez la machine à emprunter en augmentant le recours à l'emprunt de 86%. De 235 M€, on passe à 438. En fin d'année 2016, la dette sera portée à près de 2 milliards, 1,9 plus précisément.

Troisièmement, la capacité d'autofinancement net : elle se dégrade de 19% et malgré la forte augmentation de la fiscalité, le taux d'épargne net s'aggrave.

Alors, Madame la Présidente, je crois qu'il ne faut pas oublier que parallèlement à votre politique désastreuse et dans un contexte national d'austérité insupportable, la soumission du Gouvernement à Bruxelles, qui va entraîner une réduction de 2% des effectifs dans les Ministères, nous allons perdre aussi et encore des médecins, des pompiers, des agents de la fonction publique de l'entretien, de la sécurité, avec une coupe magistrale -dont personne ne parle- de 256 M€ pour la Recherche et le développement.

Dans ce climat délétère où la CGT et le Front de Gauche sont devenus complètement schizophréniques, avec le PS et l'UMP qui vont de pair et qui accompagnent une politique

européiste budgétaire et financière que nous sommes les seuls à condamner, je crois que pour éviter sa propre faillite, le Gouvernement a choisi aujourd'hui de se décharger sur vous grâce à la loi NOTRe.

Et vous, vous vous obstinez dans l'erreur et vous augmentez la fiscalité locale à un point intolérable, au lieu de défendre les aspirations populaires, au lieu de vous appliquer à être vertueux dans vos dépenses, au lieu de vous appliquer à être justes dans l'impôt.

Face à ces dérives, le groupe du Front National-RBM proposera donc plusieurs amendements, dont un concernant l'harmonisation de la taxe sur les cartes grises en deux temps ou sur deux ans, parce que nous sommes cohérents, avec une première baisse portant à 39 euros le taux unitaire par cheval vapeur sur l'ensemble de la région, applicable à partir du 1er janvier 2017, et une nouvelle baisse de 5 euros lors du vote du BP 2017, applicable au 1er janvier 2018.

Nous pensons, au Front National, que ces mesures de bon sens, conjuguées aux mesures d'économies que va développer Frédéric CABROLIER, peuvent contribuer à nous éviter la disparition et la faillite de la France et de notre région.

Madame la Présidente, mes chers collègues, il serait quand même dommage que nous soyons ici les seuls patriotes à défendre nos industries, nos emplois, nos finances publiques, notre souveraineté et les oubliés, ces oubliés que vous reniez et que vous ignorez, que vous instrumentalisez, alors que nous sommes les seuls à les défendre.

Alors, pour terminer en un mot, en deux mots, en trois mots Monsieur le Président du groupe Socialiste : pitoyable, consternant, dramatique !

(*Applaudissements*)

M. ASSAF

Cela vous définit bien !

LA PRESIDENTE

Monsieur CABROLIER ...

M. CABROLIER

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux,

Comme dans de nombreuses Collectivités gérées par le socialisme, vous avez donc choisi d'actionner à fond le recours à l'emprunt et d'harmoniser par le haut la fiscalité quand vous avez un pouvoir de vote du taux, comme on peut le voir avec la taxe sur la carte grise.

Au-delà du fait que nous considérons que la mise sous perfusion de nos entreprises du bâtiment ne correspond pas à l'économie réelle et que la création d'emplois par la commande publique ne peut être pérenne, nous craignons que ces entreprises finissent comme nos agriculteurs, maintenus en vie par les aides européennes, jusqu'au jour où le robinet des subventions est fermé.

Il existe pourtant une autre solution plus vertueuse pour les finances publiques et pour le portefeuille de nos concitoyens. Il s'agit de faire des économies en termes de fonctionnement.
La première source d'économie consisterait d'abord à sortir du schéma euro-régional dans lequel vous vous inscrivez par idéologie afin de dépecer l'Etat-nation à votre profit et à celui de l'Europe de Bruxelles.
Nous considérons que cette politique internationale de la Région avec des agences de promotion économique, ainsi que des bureaux à l'étranger, ne doit pas relever de la Région mais de l'Etat et donc que les 529 000 euros inscrits en fonctionnement et affectés à Midi-Pyrénées Europe afin, comme vous le dites, de faire du lobbying institutionnel dans le cadre du Plan Juncker, n'ont pas lieu d'être.
De même, 566 000 euros sont inscrits dans ce budget pour participer à une ambition euro-régionale dans le cadre de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, afin de financer le fonctionnement du GECT -Groupement européen de coopération territoriale-, un "machin" de plus !
Ajoutons :
- les 320 000 euros inscrits en soutien aux associations et organisations de solidarité internationale afin de contribuer à l'éducation, à la citoyenneté et au mieux vivre ensemble dans le monde,
- et les 530 000 euros inscrits pour l'accueil des réfugiés.
Cela confirme que la détresse des peuples vous émeut d'autant plus qu'ils sont éloignés de notre territoire, vérifiant en cela la célèbre maxime de Montesquieu : "*j'aime l'humanité, cela me permet de haïr mon voisin*" !
Les 150 000 euros concernant la lutte contre les discriminations pourraient trouver grâce à nos yeux si toutes les discriminations étaient retenues, notamment le racisme anti-français. (*Apartés*) Les 4,5 M€ inscrits dans la Politique de la ville nous paraissent tomber dans un tonneau des Danaïdes, à l'heure où les difficultés rencontrées dans les quartiers concernés relèvent plus de la problématique sécuritaire ou communautaire, que de facteurs sociaux ou de rénovation urbaine.
Dans le secteur de la communication, nous pensons qu'il devrait être possible de réduire la ligne "conception et impression du magazine" : 4,5 M€, à l'heure d'Internet, et le montant astronomique de 18,7 M€ correspondant à des achats d'espaces publicitaires. Cela confirme vos liens avec de grands organes de presse monopolistiques.
Nous nous opposons aussi aux 3,5 M€ inscrits pour la distribution des ordinateurs, auxquels s'ajoutent les 15 M€ pour leur achat; ordinateurs distribués sans justice sociale et généralisés à l'ensemble de la nouvelle région.
Et nous jugeons les 205 000 euros inscrits pour sensibiliser les lycéens à l'égalité filles/garçons dans leur vie affective et sexuelle et leur offrir un "pass contraception" moins prioritaires que la lutte contre la drogue dans les lycées … (*Exclamations - Apartés*)

M. SELLIN

C'est l'abstinence !

M. CABROLIER

On voit donc que des économies sont possibles en matière de fonctionnement, mais vous préférez augmenter les dépenses qui ne manqueront pas de s'accroître dès l'année prochaine avec le transfert de nouvelles compétences en provenance des Départements, notamment dans le domaine des transports urbains, avec peu de recettes de compensation.

Alors, vous êtes contraints de taxer toujours plus les automobilistes avec la carte grise ou la TICPE, voire même de demander l'instauration d'une nouvelle écotaxe et vous choisissez la voie de l'endettement, comme vous l'avez fait par le passé avec les autres Collectivités.

Toutefois, permettez-moi de vous dire que la colère gronde et que "la roche Tarpéienne est proche du Capitole".

Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Désolée, mais je vous avais accordé 1 minute de plus, proportionnellement au temps supplémentaire que j'ai accordé au groupe SRC, et vous avez donc consommé les 11 minutes globales que j'avais accordées par rapport aux 10 dont vous disposiez.

Nous passons donc au groupe UEDC. Monsieur BRIAND, vous avez la parole pour 7,5 minutes …

M. BRIAND

Merci, Madame la Présidente.

Au préalable, je voudrais tout de même regretter -j'avais eu l'occasion de le faire lors du précédent mandat et je constate avec regret que cette pratique se poursuit- de découvrir sur table l'avis du CESER. Je pense que notamment grâce aux moyens de communication, il aurait été possible a minima de l'avoir hier, si ce n'est le jour même de son adoption par le CESER.

Mais en tous cas, je pense que la pratique du dépôt sur table n'est respectueuse ni du CESER, ni de nous-mêmes.

Sur ce module, trois délibérations :

- sur les amortissements, je ne ferai pas de commentaire particulier et nous nous abstiendrons,
- sur l'exonération en matière de CVAE, nous approuverons cette délibération qui n'a pas un impact significatif,
- et sur le budget, sur lequel mon intervention sera bien sûr essentiellement concentrée.

J'ai entendu les critiques d'un côté, l'engouement de l'autre, je crois que ce n'est pas l'excès dans un sens ou dans un autre qui peut nous permettre de voir avec sérieux la situation de notre nouvelle Région.

On pourrait croire, à entendre Madame FITA ou vous-même, que ce budget est un budget qui contient des marqueurs -vous avez utilisé le terme-, qui contient des choix et des priorités.

En vérité, ce budget n'est pas un exploit budgétaire parce qu'après avoir indiqué que les volumes évoluaient, vous corrigez immédiatement en constatant effectivement -avec une certaine sincérité cependant- que les volumes sont globalement stables grâce notamment aux crédits FEDER et aux transferts de charges de l'Etat.

En vérité, le budget de la nouvelle Région est bien le budget de l'ancienne Région avec quelques crédits supplémentaires sur les lycées, mais il ne s'agit jamais que de l'anticipation d'une année ou deux de certaines opérations ...

LA PRESIDENTE

C'est faux !

M. BRIAND

Il s'agit à l'évidence d'anticipation parce que, sauf à considérer que le budget régional crée des lycéens, cela signifie que l'on met des lycées là où il y a des lycéens et je crois que jamais la Région n'a construit un lycée sans lycéens; la déterminante, c'est les lycéens et donc il s'agit bien de répondre à un besoin qui serait venu demain ou juste après-demain, mais il ne s'agit pas d'un marqueur ou d'une volonté politique.

Nous répondons à la responsabilité de la Région de construire des lycées, c'est une bonne chose, mais cela n'a strictement rien d'un marqueur politique.

C'est donc en vérité un budget à périmètre constant, dont les recettes n'évoluent pas et si les recettes n'évoluent pas, il faut évidemment de la volonté politique pour affecter au mieux les crédits sur des actions efficaces et prioritaires.

Ce n'est donc pas un budget marqué par un exploit budgétaire.

Ce n'est pas plus un exploit politique.

Vous parlez d'un budget dans lequel il y aurait des arbitrages, mais il n'y en a pas.

S'il y a des choix politiques, ce sont encore les choix du passé. Vous n'avez à cet égard pas l'excuse d'être une nouvelle majorité, vous êtes la résultante des majorités antérieures et vous auriez eu la faculté d'harmoniser rapidement les politiques, les connaissant parfaitement, maîtrisant les raisons, les objectifs et le résultat de celles-ci.

Il n'y a pas d'arbitrage dans ce budget, ni sur l'Ordilib', ni sur le TER, ni sur les différences importantes existantes en matière de politique de subventions.

La presse a évoqué la subvention de la Région à l'Opéra-Orchestre de Montpellier ou à celui de Toulouse, on voit bien que les divergences, les différences sont maintenues et que vous avez du mal à faire des choix.

Le seul choix que vous faites aujourd'hui, c'est celui de l'augmentation de la carte grise; un amendement sera déposé tout à l'heure à ce sujet.

Donc effectivement, c'est bien une année blanche que cette année, une année dans laquelle, comme le CESER le dit d'ailleurs, aucune évaluation des politiques publiques n'est mise en œuvre.

Le CESER note également qu'il manque dans ce budget et dans la volonté aujourd'hui affichée une véritable stratégie avec les Métropoles. Alors, de ce point de vue-là, ce n'est pas le passé et vous n'en êtes pas responsables, tout reste à construire, je ne doute d'ailleurs pas que vous ayez la volonté d'y contribuer, mais il convient d'avancer rapidement.

Volonté politique, choix … Permettez-moi une toute petite digression car vous avez évoqué la forte implication de la Région dans la politique d'Enseignement supérieur et de recherche.

Permettez-moi de dire, alors que nous constatons le fiasco de l'IDEX, que la Région ne peut pas se contenter de subventionner, elle doit être un acteur de la politique universitaire et de recherche, et être en capacité d'impulser une dynamique que, manifestement, le monde universitaire n'a pas, incapable de sortir de ses conservatismes et de sa politique de pré-carré.

Il faut à notre politique universitaire et à nos universités une ambition et nous devons, par nos interventions, contribuer à permettre l'émergence de cette ambition universitaire.

Vous évoquez, au titre des marqueurs politiques, le plan Marshall.

Nous avons enfin vu le contenu de ce plan de 800 à 880 M€.

Certes, les crédits recyclés, qui existaient déjà, ont été recyclés un peu plus encore dans cette présentation. On le voit bien : les constructions de lycées, il y en avait, il y en aurait eues, elles sont présentées dans ce plan Marshall mais là encore, avec les crédits FEDER, ce n'est que peu ou prou l'addition des crédits existants. Il y a une petite évolution sur les investissements lycées, je l'ai évoquée tout à l'heure, c'est une anticipation de besoins qui auraient été constatés demain.

Ce plan Marshall et ce budget justifient une évolution de l'emprunt.

Je le dis très clairement, nous n'avons pas de position dogmatique sur la dette, donc plus de dette, pourquoi pas ? Mais à la condition d'avoir plus d'investissements. Or là, l'augmentation de la dette ne vient que compenser la baisse de l'épargne, sans accompagner cette politique d'investissement et je prendrai une seule illustration : dans le plan Marshall, vous avez mentionné une intervention de la Région à hauteur de 20 M€ sur le PLB, le prolongement de la ligne B; une petite jonction qui ne répond pas à l'enjeu que devrait avoir la Région, avec la Métropole, d'intervenir massivement sur la troisième ligne de métro qui sera un outil de développement économique, qui créera du développement économique, qui raccordera le Sicoval à Matabiau, qui desservira les gares TER. Ce serait là un véritable marqueur et pour ce genre d'opération, l'évolution de la dette est nécessaire et peut être acceptée.

Je pense d'ailleurs que sur le banc des Radicaux, mon collègue Bernard KELLER ne pourra que soutenir cette position …

LA PRESIDENTE

Ne parlez pas à la place des autres s'il vous plaît, Monsieur BRIAND.

M. BRIAND

J'ai dit "je pense", je n'ai pas dit que je parlais pour lui.

Alors oui, il faut une vraie politique ambitieuse pour notre Région, oui il faut du courage politique pour faire des choix, mais votre budget n'est pas un exploit budgétaire, ni un exploit politique.

A vrai dire, votre budget est plus un exploit géométrique : il est creux, tout en étant plat !

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

La parole est à présent à Monsieur CODORNIOU pour 7,5 minutes, pour le groupe des Radicaux de Gauche.

M. CODORNIOU

Merci, Madame la Présidente.

Permettez-moi de saluer le Président du CESER ici présent.

Madame la Présidente de la Commission des finances,

Chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Mon intervention, au nom du groupe des Radicaux de Gauche, s'articulera autour de quatre points : la méthode, les contraintes, l'action régionale et les grands équilibres budgétaires.

Permettez-moi tout d'abord de dire et de redire que ce budget est un budget offensif et que cette Région est en marche.

Quelques mots tout d'abord sur la ***méthode*** d'élaboration de ce budget.

Je crois que l'ensemble des élus régionaux oublie d'où l'on vient et comment l'articulation a pu se faire. Il y a eu une large concertation que vous avez souhaité engager, Madame la Présidente, en associant les Vice-présidents, les Conseillers délégués, les Présidents de Commission, l'ensemble des Conseillères et conseillers régionaux de notre majorité, qui vous a permis de mieux appréhender les enjeux, d'amender, d'amplifier, d'améliorer nombre de nos interventions.

Cela a été dit, mais je voudrais également à mon tour, Madame la Présidente, remercier les Services de la Région pour le travail considérable qu'ils ont effectué tant sur le fond que sur la forme, avec une présentation qui fait clairement apparaître les lignes budgétaires et qui nous permet justement d'élaborer, de maintenir, de conforter les orientations des deux anciennes

Régions et celles relevant de l'harmonisation en cours de nos politiques, illustrant par là même la volonté de transparence de l'Exécutif régional.

Je citerai également l'affichage fort utile de la déclinaison transversale de notre budget.

Je passerai rapidement sur les ***contraintes***, tant elles sont connues, archiconnues devrais-je dire, de chacun d'entre nous.

J'imagine que nous pouvons tous nous rejoindre sur le fait que la réforme de la fiscalité locale de 2010, donc sous SARKOZY et FILLON, bâtie à la hâte, n'a guère été favorable aux Régions -c'est un euphémisme !-, en nous privant de ressources dynamiques, les rendant de plus en plus dépendantes d'une manne étatique fluctuante quand elle n'est pas, comme ces dernières années, gelée en valeur, puis réduite pour cause de contribution à la réduction des déficits publics, ce que nous comprenons. Cette réforme a sonné le glas de l'autonomie fiscale et financière des Régions.

Il n'est pas dans mon propos de minimiser l'impact des baisses de la dotation globale de fonctionnement que nous verse l'Etat : moins 40 M€ en 2016, comme en 2015, mais vous me permettrez toutefois de ne pas en dramatiser à outrance la portée puisque, comme cela a été dit, cela représente 1,60% des ressources globales hors emprunts.

J'en viens maintenant à quelques remarques, Madame la Présidente, sur nos ***politiques régionales***. D'emblée, je tiens à rappeler à mon tour que malgré les difficultés que nous avons dû surmonter, cette année ne sera pas une année blanche, loin s'en faut et c'est important de le rappeler. Dans un contexte de reprise, bien que timide, de l'économie régionale et nationale, 2016 verra ainsi la consolidation de nos programmes prioritaires, mais également le lancement d'actions nouvelles.

En toute logique, nos priorités demeurent inchangées : la jeunesse, l'emploi, la réduction des inégalités sociales et territoriales à laquelle, vous le savez, les Radicaux de Gauche sont particulièrement attachés, et bien sûr le développement économique.

Cela passe concrètement par :

- d'importants investissements au chapitre Education, avec notamment la construction de 5 nouveaux lycées,
- un effort accru en faveur de la formation et de l'apprentissage dotés de 111 M€ d'AP et de 60 M€ de CP supplémentaires,
- la généralisation à tout le territoire régional du fonds d'aide à la restauration scolaire à destination des familles les plus modestes,
- la création d'un fonds "crise agricole" doté de 4 M€,
- la mise en œuvre du Plan littoral 21 dans le cadre de la croissance bleue,
- l'aide aux stations de montagne afin de rendre plus compétitive notre offre touristique,
- la promotion de la culture et du patrimoine comme éléments d'une identité respectueuse de notre histoire et le soutien à certains secteurs fragiles du monde culturel avec l'exonération de la CVAE,

- la promotion et la structuration du mouvement sportif, si essentiel dans le maintien et la création du lien social,
- le lancement du Plan très haut débit, que nous examinerons dans l'après-midi; rappelons que la fracture numérique est un des principaux facteurs d'inégalité territoriale.

Eu égard au temps imparti, je m'en tiendrai là de cette énumération.

Cela a été dit par la Présidente de la Commission des finances, excellence, proximité, équilibre, solidarité, équité sont autant de marqueurs fondamentaux à nos yeux, que nous retrouvons dans ce budget primitif.

S'agissant du plan Marshall pour l'emploi, évalué à près de 800 M€, avec un réel effort d'investissement supplémentaire de 280 M€, par rapport à des investissements du même type réalisés en 2015, si de nombreux secteurs d'intervention sont concernés, je pense aux activités économiques, aux équipements culturels, sportifs et de santé, il est clair qu'avec 54% des inscriptions pour les premiers et 31% pour les seconds, les volets éducation, formation, enseignement supérieur et le volet transports, nos compétences majeures sont consolidées, voire renforcées.

Au final, l'investissement progresse de près de 76% en AP et de 8,5% en CP.

Aussi, quand on considère l'effet de levier pour 1 euro -et je crois que l'on n'en parle pas assez- apporté par la Région en cofinancement, ce sont 4 ou 5 euros qui sont investis sur le territoire et je crois, mes chers collègues, que l'on peut véritablement parler de choc d'investissement pour cette année 2016.

J'en terminerai par quelques commentaires sur les équilibres budgétaires qui sont bien évidemment préservés dans le cadre d'une vision pluriannuelle.

La baisse de l'autofinancement brut est un phénomène général, constaté pas uniquement au niveau régional mais également au niveau local et dans notre Région, malgré un léger tassement, il demeure encore à un niveau très élevé puisqu'il s'élève donc à 439,6 M€.

Mais il est vrai que dans la mesure où les besoins et donc les attentes de nos concitoyens augmentent, si rien ne change au niveau de la structure et du montant de nos ressources, l'effet de ciseaux déjà à l'œuvre s'amplifiera.

A nous donc de continuer à maîtriser le fonctionnement de notre Institution, à nous d'anticiper les charges supplémentaires découlant de nouveaux transferts de compétences, notamment en matière de transports scolaires et interurbains.

Quant au recours à l'emprunt, nous n'avons en la matière ni religion ni tabou, dans la mesure où il nous permet de tenir nos engagements en termes d'investissement à un très haut niveau.

Aux Cassandre de tous bords, je voudrais objecter que grâce au sérieux des Exécutifs précédents, qui ont su maîtriser les dépenses de fonctionnement et nous préserver du recours à des emprunts toxiques, notre situation financière est à ce jour parfaitement saine.

Je conclurai, Madame la Présidente, en soulignant, à l'instar de notre 1ère Vice-présidente Sylvia PINEL lors de son intervention sur les orientations budgétaires, que l'esprit et la lettre de nos engagements communs de campagne ont bien été respectés et c'est l'essentiel, c'est important pour asseoir la confiance mutuelle. C'est un budget à la fois sérieux et responsable, il n'est pas historique -le mot est sans doute un peu fort-, il constitue néanmoins une étape majeure dans l'élaboration d'une politique commune à nos deux anciens territoires, visant à nous construire un destin, un avenir commun et partagé, au service de notre population.

C'est donc avec détermination et avec le sentiment d'être en adéquation que les Radicaux de Gauche voteront ce premier budget primitif de la mandature.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Pour le groupe Nouveau Monde en Commun, Monsieur SERIEYS ...

M. SERIEYS

L'Assemblée régionale se réunit ce jour qui est marqué, après tant d'autres, par la mobilisation des salariés et des citoyens contre la loi El Khomri. Les grèves se multiplient, le peuple se mobilise, la France insoumise refuse le coup de force du Premier Ministre et du Président de la République car, disons-le et répétons-le, les bloqueurs ne sont pas les salariés qui font grève et se battent avec dignité et courage pour le bien de tous; les bloqueurs, ce sont le Premier Ministre et le Président de la République. Ce sont eux qui veulent faire une loi que l'immense majorité de la population refuse, ce sont eux qui ont imposé l'article 49.3 à l'Assemblée nationale pour faire passer cette loi sans débat parce qu'ils n'avaient pas de majorité, prenant en otage la démocratie, ce sont eux qui veulent imposer une loi qui inverserait la hiérarchie des normes et réduirait à peu près à néant notre Code du travail ! (*Apartés*)

Et à cette crise sans précédent de la Cinquième République s'ajoute une dérive assez autoritaire du Gouvernement qui nécessite à chacun de prendre ses responsabilités.

J'ai entendu Madame JAMET se plaindre des grèves. Pour ma part, je préfère la pénurie d'essence à la pénurie de démocratie, car ce n'est pas la grève qui est illégitime, aujourd'hui c'est la politique de ce Gouvernement qui n'est fondée sur aucune légitimité. D'autant que les provocations de Monsieur VALLS ne s'arrêtent plus puisqu'hier, il a pris la responsabilité d'insulter le premier syndicat de ce pays. Il me paraît donc important d'affirmer aujourd'hui notre solidarité avec les syndicalistes attaqués et tous ceux qui luttent contre la loi Travail et son monde des puissants et des arrogants.

C'est dans ce contexte que nous allons débattre et voter le premier budget de notre nouvelle Région. Il ne peut s'agir d'un simple budget de transition, de reconduction, car même s'il s'agit du

premier budget après la fusion des Régions, un budget est toujours un condensé de choix politiques. Pour notre part, nous portons les engagements que nous avons pris devant les électeurs pour répondre aux besoins des populations et renouveler les pratiques démocratiques.

De nouvelles priorités doivent permettre de relancer un emploi socialement et écologiquement utile, de faire avancer l'égalité, l'éducation, la culture, les services publics. Pour cela, il s'agit d'avancer en rupture avec le libéralisme et l'austérité, en donnant la priorité à l'humain et à l'écologie.

Pour financer ces nouvelles politiques, que nous avons proposées depuis plusieurs semaines et qui feront, pour certaines d'entre elles, l'objet d'amendements lors de cette session, nous proposons d'actionner trois leviers :

- Le premier levier est l'engagement d'une bataille politique de la Région pour le rétablissement des dotations de l'Etat qui ont été supprimées par le Gouvernement depuis plusieurs années, privant ainsi notre Collectivité territoriale de moyens pour remplir ses missions, puisque le manque à gagner cumulé depuis 2014 s'élève tout de même à plus de 200 M€. Autant en moins pour l'investissement dans les territoires et pour les services publics.
- Le second levier à actionner est celui du recours plus important à l'emprunt : on a commencé avec ce budget qui est proposé, mais nous pensons que l'on peut aller plus loin, des marges de manœuvre importantes existent avec une épargne brute élevée, un endettement faible, sans risque, qui nous permet d'investir pour relancer l'activité économique, en particulier pour planifier la transition écologique qui est nécessaire, dans cette région, pour les mois et les années à venir.
- Le troisième levier est celui de la réorientation budgétaire : des marges de manœuvre importantes existent et nous proposons des alternatives :

    - en matière d'éducation par exemple, en supprimant les subventions facultatives qui vont au-delà de la loi pour les lycées privés pour les réorienter vers le service public, les réorienter pour financer la gratuité des livres scolaires pour tous les lycéens,
    - dans le domaine des transports, en choisissant d'en finir avec les partenariats public-privé (PPP) qui détournent l'argent public vers des profits privés, en arrêtant de grands projets inutiles et en donnant la priorité aux trains du quotidien.

Déployons de nouvelles politiques pour soutenir l'investissement public et l'emploi, organiser la transition écologique, soutenir plus fortement l'économie sociale et solidaire, soutenir les secteurs de la culture et de la vie associative qui sont fortement impactés par les politiques d'austérité.

Nous avons pris acte d'un certain nombre d'avancées positives dans ce budget sur l'économie sociale et solidaire, concernant la généralisation du fonds social pour les cantines, qui avait été obtenu par les élus Front de Gauche et Ecologistes lors du mandat précédent, mais nous avons déposé un certain nombre d'amendements, dans la diversité de notre groupe; certains constituent des lignes rouges, d'autres des lignes vertes et c'est à l'aune de l'examen du budget et de ses marqueurs politiques que nous formulerons notre vote concernant ce budget.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Madame GENOLHER ...

Mme GENOLHER

Je vais parler en tant que ligne Verte.

Madame la Présidente,

En tant que Conseillère régionale que l'on appelle parfois, souvent même "Conseillère régionale de base", puisqu'aujourd'hui il est de bon ton d'exprimer ses sentiments, je dirai que je suis à la fois émue et heureuse -aussi !- d'intervenir sur le budget primitif régional d'aujourd'hui.

Car oui, penser qu'hier j'épamprais dans mes vignes, sans aucune perfusion ni de la Région, ni de l'Etat, et qu'aujourd'hui j'interviens devant l'Assemblée régionale, cela peut être émouvant, non ? Mais c'est sans doute cela, aujourd'hui, la politique du quotidien.

Au niveau du budget primitif, l'année 2016 doit être considérée comme une année de transition : année de transition dans la recomposition de deux Régions fusionnées, année de transition dans la réorganisation de nos Services, année de transition dans notre organisation d'élus et surtout année de transition avec la mise en place de nouvelles instances fortes, telles que le Bureau de l'Assemblée et l'Assemblée des Territoires, mais aussi la mise en place de nouvelles méthodes de gouvernance et de concertation, comme les Etats généraux du rail et de l'intermodalité.

Une année de transition donc, pour bâtir des schémas régionaux primordiaux pour notre territoire et prescriptifs.

Ce budget est un budget particulier, car notre Collectivité se situe en pleine phase d'harmonisation de nos dispositifs. Toutefois, cette année particulière ne doit pas nous empêcher d'être ambitieux et volontaristes pour notre région. Ambitieux et volontaristes, nous le sommes sur certains aspects, nous avons posé des jalons, mais il reste encore beaucoup à faire pour orienter ce budget dans le sens d'une transition écologique.

Dès le lendemain du vote de ce budget, nous nous mettrons au travail afin d'élaborer et construire sur le long terme cette indispensable transition écologique.

Nous le savons, de tels choix sont bénéfiques sur les plans environnemental, social et économique.

Nous porterons des politiques publiques qui doivent anticiper les effets du réchauffement climatique, mettre en œuvre la transition énergétique et nous protéger des risques auxquels sont soumises nos ressources naturelles en les gérant pour les générations futures.

La réponse à ces urgences doit orienter nos priorités budgétaires sur les prochaines années.

Nous garantirons le droit universel à l'énergie qui doit rester ou redevenir un bien commun, maîtrisé publiquement et accessible à tous.

Nous engagerons un vaste programme en faveur de la sobriété des consommations et d'efficacité de la production énergétique, en privilégiant les énergies de flux par rapport aux énergies de stock.

Notre Région devra également mieux protéger et gérer pour le long terme nos ressources naturelles.

Permettez-moi de souligner également notre rôle sur le plan agricole pour aider les exploitants à s'engager dans une transition progressive vers des pratiques agroenvironnementales, agroforestières et bio, associées à une réduction des consommations d'eau.

Nous porterons des politiques publiques qui doivent démontrer que l'égalité des territoires n'est pas un mot lancé par hasard et nous nous appuierons sur les nombreuses déclarations que vous avez faites jusqu'à présent sur ce sujet-là.

Nous voulons bâtir ensemble une nouvelle Région dans laquelle les territoires ruraux et urbains, les quartiers populaires, les métropoles, la mer et la montagne ne soient plus en compétition, mais en coopération.

Nous voulons une nouvelle Région de la démocratie, une nouvelle Région dans laquelle la parole des citoyens est prise en compte. Redonner goût à la politique dans le sens noble du terme, c'est écouter les citoyens, c'est prendre en compte leurs positions, positives ou négatives et c'est s'appuyer sur leurs initiatives.

Madame la Présidente, vous le constatez, nous avons une ambition pour cette nouvelle Région, l'ambition d'enfin choisir un modèle qui n'est plus celui de la croyance exacerbée dans la croissance, Eldorado devenu inatteignable et destructeur de notre environnement.

Notre ambition, c'est une Région qui assume le choix d'une économie décarbonée, innovante pour la transition écologique, citoyenne et solidaire. Vous nous trouverez alors à vos côtés sur ce chemin.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Je propose à Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental régional de me rejoindre à la tribune pour son intervention ... Pardon ! Monsieur FRANCIS, puis Monsieur CARAYON, je vous laisse la parole le temps que Monsieur le Président me rejoigne ...

M. FRANCIS

Merci, Madame la Présidente, je ne serai pas long.

Voilà cinq mois que nous sommes installés et j'ai pris le temps de l'observation pour l'apprentissage de mes nouvelles fonctions de Conseiller régional.

J'ai observé que les délibérations que vous nous avez envoyées étaient bien écrites, avec beaucoup d'intelligence analytique. J'ai aussi observé qu'elles manquaient d'ambition, de vision.

Je me suis posé la question : alors qu'il y a beaucoup d'intelligence analytique, que manque-t-il ? Et je me suis rendu compte, Madame la Présidente, que vous avez une majorité politique, mais

que vous êtes enchaînée par des dogmatismes et par des idéologies politiques assez conservatrices et passéistes.

Je crois qu'il est bon de construire l'avenir. Un candidat à l'élection des primaires a dit : "ce n'est pas l'Etat américain qui a fait la Silicon Valley", il a raison, mais le modèle économique français n'est pas le modèle économique américain et nous avons 20 points de dépense publique supplémentaires par rapport aux américains.

Sans l'intervention de la puissance publique, il n'y a pas de redynamisation des territoires et de notre économie, mais contrairement à beaucoup, je ne suis pas pour les subventions au privé et je pense que si l'on veut sortir du dogmatisme et épouser l'avenir, il y a besoin d'être innovant.

Et pour être innovant il faut que vous sortiez, Madame la Présidente …

LA PRESIDENTE

Faites court, Monsieur …

M. FRANCIS

Je vais faire court.

LA PRESIDENTE

Oui, je vous donne la parole, mais il faut tout de même rester dans le respect de la proportionnalité avec les autres groupes !

M. FRANCIS

Alors, je termine dans une minute. Cela vous va ?

LA PRESIDENTE

Très bien, merci.

M. FRANCIS

Alors, Madame la Présidente, je vous donne deux idées qui me paraissent être importantes dans votre future construction budgétaire.

En matière de développement économique, il est bon de construire des lycées, vous avez l'obligation de le faire, mais vous avez aussi le devoir de l'intelligence intuitive.

Vous devez construire autrement et pour cela, vous devez bâtir une majorité de projets, parallèle à votre majorité politique parce que, quand quelqu'un a hué la lutte contre la drogue, ce n'était pas judicieux.

Je me suis retrouvé dans les propos du Président de votre groupe majoritaire quand il a parlé d'environnement économique pour les entreprises, mais c'est à vous de le créer.

Vous êtes pour l'égalité des chances, j'en suis certain et je pense que vous devez créer la "Maison du stagiaire" pour que tous les lycéens et les universitaires qui veulent ajouter un stage à leur

cursus universitaire ne soient pas dépendants seulement des réseaux de parents. Pour cela, vous pouvez faire intervenir le monde économique, le Rectorat et les Collectivités qui le souhaitent.
Vous pouvez aussi promouvoir les TPE et PME pour en faire des entreprises de taille intermédiaire. Il n'y aura pas deux entreprises Airbus dans notre grande région, mais il faut des petits et moyens Airbus.
Voilà, Madame la Présidente, quelle était mon intervention.
Je vous donne, pour cet exercice, le bénéfice de cette complexité dans laquelle vous vous trouvez et je m'abstiendrai parce que je souhaite que vous teniez compte de tout ce que nous avons proposé, de façon à ce que vous puissiez demain avoir un peu de courage et oser aller au-delà d'une arithmétique technocratique de budget.
Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Monsieur CARAYON ...

M. CARAYON

Merci, Madame la Présidente.
C'est un budget de transition, c'est donc la raison pour laquelle je ne vous jetterai pas non plus la pierre. C'est un budget de transition qui s'inscrit aussi dans un contexte qui, chacun le reconnaît, est extrêmement compliqué : le désordre dans la rue, l'austérité dans les finances publiques et une fusion de nos deux anciennes Régions qui n'a pas pu être préparée puisqu'elle a été préparée sur un coin de table au Palais de l'Elysée il y a un an ou un an et demi.
Chacun comprend évidemment la nécessité de participer à l'effort de réduction du déficit public, mais la réduction de 40 M€ de la DGF correspond en fait à un levier d'environ 150 M€ d'investissement qui va nous manquer. Et je crois que dans ce domaine comme en d'autres, il y a des économies qui coûtent cher et des dépenses qui rapportent.
Il y a, dans votre budget, des projets qui sont de qualité, je le reconnais bien volontiers : le développement de l'aide aux petits clubs sportifs m'apparaît aller dans une très bonne direction parce que le sport, c'est l'éducation à la maîtrise de soi et à la maîtrise de son environnement collectif; de même, le guichet unique pour les communes rurales en matière de dispositifs d'appui régionaux me paraît être une bonne chose.
En revanche, là où il me semble que ce budget manque vraiment d'ambition -et c'était pourtant à votre portée-, c'est en matière de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, en matière de modernisation des bâtiments d'élevage, alors que la profession des éleveurs est complètement sinistrée et méritait un soutien beaucoup plus important …

LA PRESIDENTE

Non, les crédits sont en augmentation, Monsieur CARAYON, clairement !

M. CARAYON

Oui, mais ce n'est pas beaucoup, 7 M€ si j'ai bien lu, donc ce n'est pas grand-chose ...

LA PRESIDENTE

Vous plaisantez ?

M. CARAYON

… Egalement 3 M€ pour l'installation des jeunes agriculteurs …

LA PRESIDENTE

Non !

M. CARAYON

… Et pour le Plan très haut débit, c'est 6 M€ de CP et 160 M€ en autorisations de programme. Tout cela n'est pas grand-chose quand même.

LA PRESIDENTE

C'est tout de même 200 M€ d'aides qui sont prévues pour le très haut débit !

M. CARAYON

Oui, mais ce n'est pas énorme et je crois qu'il faut peut-être chercher des pistes innovantes en matière de financement des investissements. Ainsi, il y a quelques années, la Région des Pays-de-Loire avait décidé de lancer -et cela à deux reprises- un emprunt régional populaire, adossé à la Caisse des Dépôts. Cela me semble une très bonne idée. La Région avait mobilisé à chaque fois 100 ou 120 M€ et pour une Région de la taille de la nôtre, ce sont 200 ou 300 M€ qui pourraient être levés par ce moyen et financer par exemple des infrastructures, soit liées au développement du très haut débit, soit à l'accueil de jeunes start-ups.

Enfin, j'ai lu dans la presse que vous apportiez votre soutien, et je vous en remercie, au projet autoroutier entre le bassin de Castres-Mazamet et Toulouse.

C'est en effet dans notre région le seul bassin de vie de 100 000 habitants qui ne bénéficie ni d'une desserte autoroutière, ni d'un aéroport international, ni d'une gare TGV.

Cela fait très longtemps que nous attendons cette autoroute. Le Secrétaire d'Etat aux Transports, Alain VIDALIES, annonçait en mai 2015, c'est-à-dire il y a un an, l'ouverture de l'enquête publique pour début 2016, il semblerait maintenant que ce soit repoussé à la fin de l'année 2016, je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir appuyer l'accélération de cette procédure car c'est l'avenir du développement économique et social du sud tarnais qui est en jeu.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Monsieur le Président du Conseil économique et social régional, je vous donne la parole pour que vous puissiez présenter le rapport dont vous nous avez fait part avant-hier.
Je vous remercie.

M. CHAUZY

Merci, Madame la Présidente.
Permettez-moi de vous saluer et de saluer les 158 Conseillères et conseillers régionaux; je retrouve, dans toutes les travées, beaucoup de visages connus qui sont aussi devenus des visages amis !
Je viens aujourd'hui pour la première fois parce que, après les élections régionales, il y a eu aussi la modification des CESER. Il ne pouvait pas y avoir une Région et deux CESER, bien sûr, puisque la loi dit une Région, un Conseil économique.
Nous avons donc dû tenir compte du décret rendu public le 30 décembre qui, par fusion des CESER pour les Régions reconfigurées, demandait à l'Etat et au Préfet de Région d'installer le nouveau CESER, ce qui a été fait le 27 janvier et, à l'issue de l'élection, j'ai été élu Président de ce nouveau CESER. C'est un navire de 213 passagers, par addition des deux, heureusement pour une durée transitoire de deux ans !
Nous avons négocié novembre et décembre dans d'excellentes conditions avec mon ami Guy GIVA, Président du CESER Languedoc-Roussillon, avec une nouvelle gouvernance partagée à équité : 12 Commissions, 6 Présidents chacun et des Vice-présidents délégués. Donc une totale équité même si nous aurions pu dire, parce que nous étions plus nombreux : "nous serons 25% de plus dans la gouvernance", nous avons tout fait à égalité. Nous avons installé en quelques semaines les 12 Commissions, les 2 Sections et je vous remercie d'avoir reconduit les moyens de fonctionnement du CESER pour que nous puissions assumer, dans la plus totale autonomie de pensée et d'écriture, notre fonction d'Assemblée consultative.
Je m'exprimerai sur le budget, mais aussi sur un rapport que vous recevrez dans quelques temps, le temps de l'imprimer, qui est une commande : il y a un an, Damien ALARY -je tiens à le saluer et à l'en remercier- et Martin MALVY nous avaient saisis, Guy GIVA et moi-même, pour nous demander de réfléchir à la nouvelle Région et d'établir un diagnostic sur : quelles politiques publiques conduire dans le périmètre de la loi NOTRe, quelle vision prospective à 2030 et quel scénario d'évolution souhaitable pour la nouvelle Région ?
Nous avons rendu notre copie un an après parce qu'il fallait du temps, d'abord pour apprendre à se connaître et à travailler dans ce nouveau CESER. Cela a donc été utile parce que cela nous a permis d'apprendre à travailler ensemble et de préparer la fusion. Je tiens donc à en remercier Damien ALARY.

La contribution est de qualité, nous avons réussi à faire un diagnostic qui sera forcément partagé parce que les statistiques sont les mêmes pour tout le monde.

C'est la Région de tous les défis et de tous les superlatifs : l'emploi industriel, la part du PIB dédiée à la recherche, les pôles de compétitivité à vocation mondiale, le nombre d'emplois industriels, les filières. Mais nous avons dans les superlatifs, ce qui est aussi plus dur à assumer et qu'il faudra résoudre -c'est aussi le problème de la France- : un chômage de masse (avec plus de 12%, nous sommes seconds derrière les Hauts-de-France) et un taux de précarité au-dessus de la moyenne nationale (plus de 18% dans cinq départements : l'Ariège et quatre départements du littoral).

Cela, c'est le problème du pays, c'est le problème de la Région, c'est-à-dire comment résoudre ces questions-là et dans les scénarios prospectifs, entre le scénario tendanciel qui consiste à reproduire un peu la tendance lourde : la métropolisation, le scénario sombre : "si rien ne marche dans la nouvelle Région, rien ne marchera en France", nous avons pris le scénario médian, le scénario dit de convergence qui doit permettre, en rassemblant les forces, de faire évoluer les politiques publiques et en se mettant d'accord sur les cinq défis :

1- La création de richesse et de valeur; j'en dirai un mot en parlant de la Méditerranée.

2- La cohésion sociale, c'est-à-dire la politique des territoires, qui est déjà abordée dans le budget et qui est une préoccupation partagée : on a besoin des métropoles, l'ex-Midi-Pyrénées sans Toulouse ressemblait au Limousin, on préférait avoir Toulouse quand même … Mais il faut que les métropoles soient le cœur de la diffusion de la connaissance, de l'innovation et de la recherche.

Là est le challenge, parce qu'il y a une vie en dehors des métropoles, j'en suis issu … A Rodez, il y a 6% de chômage, parce qu'il y a beaucoup d'industries diversifiées et très peu de demandeurs d'emploi.

3- L'éducation et la formation, parce que notre nouvelle région compte 531 000 demandeurs d'emploi et 170 000 postes de travail disponibles … Cherchons l'erreur ! C'est donc le défi de l'orientation, de la formation tout au long de la vie et de l'apprentissage, de l'alternance que l'on doit dé-diaboliser. Pourquoi l'Allemagne s'en sort mieux ? Un jeune sur deux ou trois est en alternance, chez nous c'est un sur neuf.

4- la cohésion territoriale.

5- l'ouverture à l'international et, cher Didier CODORNIOU, la Méditerranée doit y être intégrée. Bien sûr, il y a le défi de la transition écologique qui est très important, tout le monde sait que le réchauffement climatique, maintenant qu'il n'est plus contesté, est une donnée incontournable pour la montagne : Quelle vision de la montagne à l'horizon 2040 ? A quelle hauteur on aura ou pas de la neige ? Quel bouleversement de l'économie en général ?

Il en va de même pour le littoral et comme j'ai eu le privilège de pouvoir participer à la Commission Méditerranée que l'on a créée de manière spécifique, je redirai rapidement ce que j'ai dit ce jour-là : il y a des politiques publiques nouvelles et des politiques industrielles nouvelles pour les EnR, puisque pour être expérimenté au large de Gruissan, l'éolien flottant en mer, il faudra que l'on s'y

prépare en créant nous-mêmes une filière industrielle. Sinon, on fera comme pour l'éolien et le solaire : on financera le commerce extérieur des autres ... Au passage, les allemands ont sacrifié leur industrie solaire en coulant l'industrie solaire européenne pour privilégier la vente de leurs machines-outils aux chinois qui nous inondent maintenant, par le dumping, de panneaux solaires !
Donc il y a une filière possible, je sais que tu y travailles en discutant avec Airbus sur les pales, en rencontrant à Brest la Direction de la construction navale qui a un vrai savoir-faire sur les hydroliennes en mer.
Il y a donc des filières industrielles possibles qui généreront des emplois.
Vous allez recevoir ce document, Madame la Présidente et cela pourra faire l'objet d'une réunion de travail.
J'en viens à notre ***avis sur le budget***.
Nous l'avons abordé, comme toujours pour le budget, dans des conditions très rudes puisque nous avons eu communication des documents 12 jours avant. Nous avons auditionné -je les en remercie- Madame FITA, Rapporteur du budget, que je salue, ainsi que beaucoup de Vice-présidentes, Vice-présidents et Présidents de Commission qui sont venus "plancher" le 17 mai à l'Hôtel de Région à Toulouse en continu, de 9 heures 30 à 17 heures et le CESER a produit son avis mardi matin, réuni à l'Université de Montpellier.
Nous avons qualifié ce budget de transition, d'investissement, d'évolution, mais la vraie évolution pour vous sera en 2017.
Nous nous retrouvons sur vos quatre axes parce que nous disons depuis des années que les priorités sont :
- L'orientation, l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche.
- Le soutien aux filières : il faut que la stratégie de filière soit largement partagée sur l'ensemble de la région; elle vient en accompagnement d'une très bonne conclusion des Etats généraux de l'industrie de 2008, 2009 : l'organisation de la politique industrielle de la France par filières territorialisées, qui permet de penser par anticipation les besoins de formation et d'orientation, parce que même dans ce qui marche bien et le mieux au monde, l'aéronautique, qui est le seul secteur à avoir 10 ans de visibilité avec 7 000 avions à construire, on cherche aussi par centaines des emplois pour l'aéronautique et la mécanique automobile. Dans mon village, Rodez, c'est la Mécanique Vallée, il y a 300 postes de travail disponibles pour la mécanique et on ne trouve pas … C'est une anomalie !
Le vrai challenge est donc que les Régions françaises -pas uniquement la nouvelle Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées- aient les moyens de l'autonomie fiscale, parce que le problème des Régions françaises n'a jamais été un problème de kilomètres carrés. Regardez le Pays basque : la taille de trois petits départements français, deux millions d'habitants, dans les dix premières régions d'Europe pour la part du PIB dédiée à l'industrie, mais aussi des moyens fiscaux et un pouvoir

bancaire forts. Le problème des Régions n'est donc pas un problème de kilomètres carrés, c'est un problème de compétences; elles arrivent, mais les moyens, eux, ne suivent pas.

Le challenge pour la Région est donc d'avoir un budget qui permette de mettre en œuvre des politiques nouvelles. Sinon, sur les axes, nous nous y retrouvons.

Nous appuyons, parce que nous le réclamions depuis trois ou quatre ans, le recours à l'emprunt, qui n'est pas un gros mot et la conjugaison des deux budgets montre qu'il y a eu une gestion raisonnable dans les deux Régions, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, ce qui donne les moyens de pouvoir préparer l'avenir.

Nous avons compris, Madame la Présidente, que nous serions associés aux Schémas, comme nous le sommes sur le Plan rail. Cela nous va bien parce que sur beaucoup de sujets déterminants, Nadia PELLEFIGUE qui nous connaît un peu, beaucoup, sait que nous nous sommes préparés sur des choses fortes et l'Assemblée dont j'ai la charge, qui est complexe et difficile : 213 membres, 90 organisations différentes et autant de points de vue … Des synthèses, on peut en faire pour ne rien dire et n'avancer sur rien, mais ceux qui me connaissent savent que ce n'est pas trop mon vocabulaire ! Au contraire, c'est dire des choses utiles, avancer, pour aussi être utile à la puissance publique.

Sur les questions d'orientation, de formation, de préparation des différents Schémas, nous serons un interlocuteur motivé et loyal pour permettre la déclinaison des politiques nouvelles au niveau régional et dans les territoires; je pense notamment à l'orientation et à la formation, en mettant dans le coup les centrales syndicales, la communauté éducative, la communauté économique, les familles et les parents d'élèves … Nous devrions faire mieux que ce que nous faisons aujourd'hui.

Deux commentaires sur ***l'actualité***.

En matière d'enseignement supérieur et de recherche tout d'abord, puisque le verdict du jury concernant l'IDEX a fait beaucoup de bruit à Toulouse.

J'ai le privilège d'être au Conseil d'administration depuis le début, depuis la création par l'ancien Gouvernement du PRES, puis de la COMUE "Université fédérale". Il y a eu quatre Présidents au cours de cette période-là et je parlerai des visages décomposés que j'ai souvent vus des deux derniers Présidents à l'issue des réunions internes … Le problème, ce n'est pas tellement les Présidents ou Présidentes des Communautés Universitaires d'Etablissements, c'est l'accord ou la somme de désaccords des universités elles-mêmes. On ne peut pas saluer le jury quand on gagne et dire : "c'est la faute du jury quand on perd" ! Il faut regarder d'où l'on vient, les engagements qui ont été tenus, ce qui a marché et ce qui n'a pas marché.

L'intégration ou la fusion des universités n'a jamais été demandée en 2011, cela ne figure pas; ce n'est pas simplement sur le critère de la fusion ou de l'intégration que le verdict tombe.

L'IDEX est maintenu à Bordeaux, or il manque une université à Bordeaux et Polytechnique n'y est pas.

On ne peut donc pas l'imposer à Toulouse qui est beaucoup plus complexe parce qu'il y a 6 écoles d'ingénieurs, 6 tutelles différentes. Mais quand même, il n'est pas anormal, donc pour nous il est même normal que le jury rende son verdict sur les engagements de 2011 ou début 2012.

La constitution de 4 collèges était une obligation, mais si les collèges sont privés de contenu et que seule est commune la fiche … Le rapport de 2011 s'appelait "Uniti" parce que le Président de l'époque, Gilbert CASAMATTA, est de haute Corse. Mais "Uniti" c'est le titre, le contenu est différent. A l'international, chacun a son drapeau. L'université la plus costaud et la plus connue, c'est Paul Sabatier, dont l'ancien Président sait que sa place dans le classement mondial est 250ème… Le Mirail a son drapeau, Toulouse Capitole aussi, mais la multiplication de drapeaux ne fait pas le fanion à l'arrivée, la preuve, cela n'a pas marché.

Il y a aussi une complexité juridique, et c'est pour cela que la demande de la Présidente de Région au Premier Ministre a du sens : la loi de 2013 dite loi Fioraso a modifié le cadre juridique et demande aux universités de s'organiser sous forme d'intégration, de communauté d'établissements -c'est le cas de Toulouse- ou de simple association.

Mais l'excellence universitaire, ce n'est pas le cadre juridique, c'est le contenu et l'excellence -je pense que nous serons d'accord là-dessus et il me semble que nous le sommes- c'est d'abord de permettre à un jeune de se construire un parcours de formation, y compris dans des sites de proximité, ce qui a du sens.

En Midi-Pyrénées, c'est une belle histoire que l'on a gagnée ensemble et le décret du 20 novembre 2015, qui donne le statut d'Institut national universitaire à Champollion pour le réseau de villes Castres, Albi, Rodez a du sens. Se construire un parcours avec des formations passerelles, c'est la belle histoire qui doit désormais être partagée par la nouvelle Région et il y a aussi des sites en Languedoc : Montpellier, Perpignan et Nîmes. Tout cela peut être conforté.

Donc le jury peut-être ... Les Présidents d'université oui, beaucoup, et celui qui sera élu le 1er juillet devra, avant d'être élu, dire pour quoi faire et comment rattraper les retards.

Montpellier ne postule plus à l'IDEX, l'université Paul Valéry a toujours fait sécession, n'a jamais adhéré, mais le projet qui a été expliqué à la Présidente par Philippe AUGÉ -que Damien connaît bien- qui consiste à présenter un dossier éligible au Programme "Investissements d'avenir", le PIA 2, au titre du programme "I-SITE" sur la thématique des sciences du vivant a du sens et méritera d'être soutenu.

Je terminerai par la mobilité et le Plan rail.

Mon collègue Jean-François AGRAIN assume 90% des réunions, j'essaierai d'assumer les dernières, dont celle de Toulouse.

Pour nous, le débat sur l'intermodalité a du sens, c'est la première préoccupation d'une Région de 72 000 km², de bientôt 6 millions d'habitants, qui gagne 52 000 habitants par an, de même que l'interconnexion du TGV a aussi du sens, la bonne nouvelle étant l'arrêt favorable du Conseil d'Etat; c'est l'oxygène qui nous manquait pour la suite, que nous préparerons ensemble.

Quel modèle financier pour la réaliser dans les délais qui ont été convenus ? Puisque nous payons aujourd'hui l'arrivée du TGV à Bordeaux, il nous faut préparer la suite. C'est une très bonne nouvelle parce que l'interconnexion des TGV et l'intermodalité avec des TER, Trains Intercités, routes, autoroutes, aéroports et ports, c'est le challenge de la Région.

C'est créateur de richesses et de valeurs et sur ces questions-là, qui seront les questions vives de la nouvelle Région, nous saurons rester à côté des élus, de tous les élus, pour réussir ensemble.

Vous pourrez compter sur l'Assemblée que je préside collégialement, qui est un paquebot un peu difficile, mais j'ai une longue habitude de la gestion des difficultés !

Merci beaucoup de m'avoir écouté.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur le Président.

Je vais donc apporter des éléments de réponse aux différentes interventions et Claire FITA et les Vice-présidents pourront compléter s'ils le souhaitent.

Concernant les relations que notre Région a avec l'Europe et l'international, il est clair Madame JAMET, Monsieur CABROLIER, que nous avons une différence majeure sur ces sujets.

En effet, nous sommes favorables à une Europe forte, à une Europe renforcée, nous voulons également qu'il y ait un développement à l'international et des solidarités à l'international parce que nous sommes, dans cette région, je dirai au cœur de l'Europe, au cœur des relations avec l'Europe.

Au cœur de l'Europe tout d'abord au point de vue économique :

- Nous avons Airbus qui, sans l'Europe, n'aurait pas connu la dynamique économique, ni la création d'emplois actuelle.
- Nous avons, au niveau de l'agro-alimentaire et tout particulièrement au niveau de la viticulture, un fort développement et dans un hall voisin -nous y étions hier avec Agnès LANGEVINE- se tient le salon sur l'eau, sur les industries en matière d'eau, HydroGaïa, où de nombreuses délégations européennes viennent s'inspirer du savoir-faire français et nous sommes aussi en train de travailler avec le Maroc, avec d'autres pays d'Afrique pour mener un travail en commun dans le domaine de l'accès à l'eau qui est indispensable et qui, en effet, est un des moyens pour que ces populations aient une vie meilleure. Parce que, oui, la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées a, selon notre majorité en tous cas, un rôle à jouer au cœur de l'Europe et dans les relations internationales.

Le modèle que vous proposez avec les idées d'extrême-droite, c'est-à-dire le repli sur soi, est parfaitement contraire à ce que nous voulons développer et bien entendu, nous avons décidé d'augmenter le budget d'aide aux réfugiés parce que c'est important …

(*Applaudissements*)

C'est important de savoir tendre la main, c'est important que notre Région prenne conscience de la misère, des difficultés qui existent par ailleurs et pour ces gens qui ont tout perdu, y compris parfois leur liberté, qui n'ont pu que fuir, il est important que nous soyons là pour les accueillir, pour démontrer que nous sommes dans une universalité, avec des valeurs humanistes.

J'étais à Saint-Gilles il y a de cela quelques semaines pour accueillir les reliques de Saint Gilles qui avait été hébergées à Saint-Sernin à Toulouse -je trouvais la liaison intéressante- et à cette occasion il a été rappelé par l'Archevêque que Saint Gilles était un migrant … Alors voilà, nous avons une tradition, que Saint Gilles, dans le Gard, avait su magnifiquement illustrer il y a de cela plusieurs siècles, et je pense qu'aujourd'hui, au XXIème siècle, nous devons continuer à être cette terre qui sait ouvrir ses bras, qui sait faire de l'inclusion, qui sait aussi avoir de l'attention pour tous ses habitants.

Notre région est riche d'avoir été un carrefour, une terre d'échanges, une terre d'accueil et ce n'est pas l'un ou l'autre, ce n'est pas en disant que nous allons augmenter les crédits aux migrants que nous allons donc défavoriser les habitants de cette région, pas du tout !

Nous avons décidé qu'il y aurait un investissement fort pour l'éducation, mais pas uniquement en construisant des lycées, en ayant aussi un plan plus ambitieux pour la rénovation de l'ensemble des établissements d'enseignement.

Il en va de même pour la recherche et l'enseignement supérieur. Madame JAMET, vous indiquiez qu'il n'y avait pas assez d'effort en la matière, je vous rappelle que nous passons de 25 à 55 M€ sur l'enseignement supérieur et la recherche, et je reviendrai sur la question des IDEX sur l'ensemble de notre région.

Donc oui, nous avons une différence de vue fondamentale. Pour autant, vous êtes respectés en tant qu'élus régionaux, mais vous êtes aussi pleinement combattus dans ces idées qui, selon moi, ont mené la France dans ses pires heures ... (*Protestations*)

C'est donc pourquoi je suis vraiment en désaccord complet avec les économies que vous voudriez faire.

Vous indiquez que le Contrat de ville, c'est le "tonneau des Danaïdes", mais c'est très étonnant parce que l'un de vos élus tient à tout prix à soutenir un Contrat de ville qui, il y a de cela un an, servait à financer le fait de brûler des voitures … Il y a donc beaucoup d'incohérence dans vos propos !

Vous indiquez également que vous vous préoccupez des habitants les plus modestes, mais vous ne l'avez pas démontré en quatre mois d'exercice. Je ne reviendrai pas sur le travail que vous avez mené lors de la dernière Assemblée plénière, mais il n'y a eu aucun travail, il n'y a eu que de la mascarade, il n'y a eu que de l'outrance vis-à-vis de l'ensemble des élus régionaux et donc vis-à-vis des citoyens que nous sommes censés représenter.

Vous vous préoccupez par ailleurs des moyens des groupes. En effet, dans la délibération, le budget était à hauteur de 1 512 750 euros et je vous confirme -comme cela a d'ailleurs été indiqué à d'autres élus qui s'en sont rendu compte plus tôt- qu'il y a eu une erreur matérielle.

Vous allez donc recevoir un courrier précisant tout simplement que les 69 666 euros qui manquent ont été imputés par erreur sur une autre ligne, c'est-à-dire les frais relatifs aux frais de documentation, aux frais téléphoniques et frais divers de fonctionnement, et nous sommes donc bien sur un budget consacré aux frais de fonctionnement des groupes de 1 512 750 euros, soit une augmentation de 4,5%.

Enfin, Monsieur CABROLIER, vous évoquiez les achats d'espaces à hauteur de 18 M€.

Je tiens à vous préciser que c'est sur trois ans, ce que vous n'avez pas indiqué.

De même que pour la ligne "conception, impression magazine", le budget de plus de 4 M€ est également sur trois ans. Et quand vous proposez qu'il n'y ait plus d'impression, mais uniquement une version électronique, je pense que là vous ne respectez pas la nécessité d'informer tous les habitants de notre région, qui tous ne sont pas familiarisés avec le numérique. C'est pourquoi nous continuons à avoir une impression papier qui est nécessaire pour une bonne information, parce que c'est ainsi que commence la démocratie.

Concernant les remarques faites par Monsieur BRIAND, comme je vous l'indiquais le plan d'investissement, ce ne sont pas juste des anticipations.

Alors bien sûr, je confirme que lorsque nous construisons des lycées, c'est parce qu'il y a un besoin, mais cela s'appelle du bon sens et je pense qu'au niveau de la Métropole de Toulouse, on doit faire de même ! Par contre, nous avons décidé -et il s'agit là d'une décision politique- d'amplifier les travaux de restructuration qu'il était nécessaire d'accélérer sur l'ensemble de nos établissements d'enseignement.

Ensuite, vous vous impatientez, vous trouvez que les politiques ne sont pas harmonisées de façon assez rapide. Je me permets tout de même de renouveler mes remerciements sincères aux Services parce que tout ce travail que nous avons demandé, de mise en place de nouvelles politiques, de nouvelles méthodes aussi, cela se fait également dans le cadre d'une réorganisation, c'est-à-dire que nous avions deux Administrations et nous sommes en train de bâtir pour le 15 juin, avec le Directeur Général des Services, une réorganisation afin que chacun puisse avoir sa place, que ses compétences soient reconnues et que l'Administration puisse fonctionner de façon efficace.

Alors, en quatre mois, vous trouvez que nous n'avons pas fait assez … C'est vrai qu'en quatre mois, nous avons décidé que le fonds de restauration scolaire soit étendu à l'ensemble des parents les plus modestes pour pouvoir financer la cantine, soit une augmentation de plus de 400 000 euros. C'est vrai que c'est une question de choix. Au niveau de la Mairie de Toulouse, vous avez décidé d'augmenter les tarifs pour les familles les plus modestes ... Voilà !

Nous, nous avons une priorité, nous y avons travaillé et y avons répondu avec des valeurs, des valeurs de justice sociale pour que chacun puisse y accéder.

Vous indiquez ensuite que nous devrions également mener un travail au niveau de la ligne 3 qu'envisage la Métropole. Vous me permettrez de rappeler que quand nous sommes ici, nous devons discuter de l'ensemble des dossiers régionaux et pas uniquement de ceux de l'agglomération toulousaine. Mais ce travail, nous pourrons le faire dès que le sujet nous sera présenté par Monsieur le Président de la Métropole qui m'a indiqué qu'il le ferait dans quelques semaines et, vous voyez, au sein de votre Assemblée, vous avez mis plus de deux ans pour pouvoir faire ce projet, qui est effectivement essentiel.

Je voudrais donc que vous ayez aussi la modestie de reconnaître qu'au sein de cette Assemblée régionale, nous travaillons de façon efficace mais qu'en quatre mois, tout ne peut pas être changé, de la même façon que dans les autres Collectivités locales -ce que je comprends-, il est également nécessaire de prendre le temps de la réflexion, le temps de la concertation.

Parce qu'en effet, je l'indiquais dans mon discours, de nouvelles politiques seront menées dans le budget 2017 en matière éducative par rapport à l'équipement de nos lycéens, de nos apprentis, mais aussi en matière culturelle parce qu'il y avait des pratiques et des historiques tout à fait différents. Nous avions, chacun et chacune, des politiques adaptées aux réalités de nos territoires, aujourd'hui ce sont de nouvelles réalités parce que des complémentarités, des synergies se sont créées et nous prenons le temps de laisser l'ensemble des acteurs bâtir aussi de nouveaux projets. Je pourrais citer à cet égard, les filières du numérique qui sont en train de s'organiser pour bâtir de nouvelles relations et qui auront donc de nouveaux besoins auxquels nous nous adapterons.

Nous avons bien sûr la volonté d'équiper cette région, toute cette région et il est vrai que dans les équipements que nous aurons à faire en matière d'infrastructures de transports, nous serons très attentifs à ce que le rail qui, vous le savez, est notre priorité, puisse desservir l'ensemble des territoires, puisse avoir cette fonction de lien qui est indispensable et en effet, nous avons appris hier avec satisfaction la décision favorable du Conseil d'Etat pour la LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax par ailleurs.

Concernant l'IDEX de Toulouse, l'action de la Région ne se limite pas -et ma Vice-présidente pourra en parler- à bâtir de nouveaux équipements pour l'enseignement supérieur et la recherche. Bien sûr, on peut citer le CEA Tech, l'Institut français du sang, l'IRT, mais nous animons également cette communauté et suite à la décision de retrait de l'IDEX, nous avons travaillé avec Monsieur le Préfet de Région, avec Monsieur le Président de la Métropole -mais vous n'avez pas l'air d'en être informé- et avec Monsieur le Président du CESER pour pouvoir, dès le mois de juin, enclencher des réunions avec les nouveaux Exécutifs élus -parce que, cela n'a échappé à personne, nous sommes en plein renouvellement des présidences d'universités- pour qu'un nouveau projet soit porté et que nos universités soient inscrites dans le classement de Shanghai qui est indispensable pour pouvoir attirer des doctorants, des chercheurs d'un très bon niveau.

Nous avons également une attention particulière pour les universités de Montpellier dont nous devons aussi faire reconnaître l'excellence et c'est ce qui a notamment été fait lors d'un voyage d'étude mené par la Région et la Rectrice à Grenoble, pour justement permettre à la communauté universitaire de se réunir et présenter un projet qui s'inscrive dans la logique du développement international de la recherche, mais en ayant également une fédération la plus large possible.
Et c'est pourquoi je tiens à saluer le travail de Marie-France BARTHET, aujourd'hui Conseillère régionale, qui est en train d'achever son mandat. Je salue son travail en tant que Présidente de l'Université fédérale parce que je suis consciente du chemin qui a été parcouru, qu'il nous reste encore à parcourir de façon forte, mais cela s'est fait avec courage, avec détermination et il est vrai que par rapport à la décision du jury, j'ai regretté qu'il n'y ait pas une période probatoire parce que des avancées réelles avaient été faites. Il y a encore des améliorations à apporter, on doit pouvoir accélérer certains sujets, mais ces améliorations-là avaient été faites et il est dommage qu'elles n'aient pas été reconnues.
Enfin, concernant la question de l'emprunt, vous avez cité un emprunt réalisé en Pays-de-Loire de façon très élargie, au niveau de la population. A ce jour, les conditions d'emprunt sont extrêmement favorables et hier, à titre d'exemple, sur une ligne de trésorerie c'est en fait un emprunt à taux négatif que j'ai signé. C'est donc un des dispositifs que nous avons en tête, mais que nous ne mobilisons pas pour l'instant parce que les conditions des marchés sont très favorables.
Voilà les éléments que je tenais à vous apporter sur les différents points que vous aviez évoqués.
Madame FITA, si vous souhaitez compléter ...

Mme FITA

Vous avez déjà répondu à la majorité des observations, je rappellerai juste, concernant le produit des cartes grises qui a été évoqué, que nous sommes là sur une généralisation du tarif qui existait en ex-Languedoc-Roussillon, il s'agit donc uniquement d'une augmentation sur le territoire de Midi-Pyrénées, où il est vrai que le tarif était resté stable durant 7 années; c'est donc un élément à prendre en compte dans l'historique. De plus, la hausse de 10 euros ne s'applique que sur les véhicules neufs, or plus de la moitié des véhicules immatriculés sont de petites voitures d'occasion de plus de 10 ans, sur lesquelles s'appliquent un abattement de droit de 50%, dont je suis sûre que la majorité d'entre nous est bénéficiaire parce que nous achetons aussi beaucoup de voitures d'occasion ! Le coût supplémentaire moyen pour un changement de véhicule est donc de 25 euros. Je pense que l'on peut dire que ce sont des éléments raisonnables.
Voilà pour ces quelques indications sur les tarifs de carte grise.

LA PRESIDENTE

Madame PELLEFIGUE, vous souhaitez intervenir ...

Mme PELLEFIGUE

Merci, Madame la Présidente.

Quelques mots, si vous me le permettez, sur la question du délai des quatre mois, sur le fait que ce premier budget n'exprimerait pas un élan politique et que nous n'aurions pas encore eu la capacité d'harmoniser nos politiques.

Je sais que certains d'entre vous, et Monsieur BRIAND particulièrement, ont souvent une lecture détaillée des rapports budgétaires, je suis donc surprise, chers collègues, qu'il vous ait échappé qu'au titre des programmes communs, plus de 50% des lignes budgétaires soient sur ces programmes communs et plus précisément plus de 50% en matière de montants qui portent sur des programmes communs. On peut donc aisément et raisonnablement supposer que si plus de 50% de nos montants budgétaires sont assignés à des programmes communs, c'est donc bien qu'il y a des objets communs.

Parmi ces objets communs, justement parce qu'ils sont nombreux et que je voudrais vous en éviter une lecture fastidieuse alors même que vous pensez qu'il n'y en a pas, je citerai :

- l'aide sociale à la restauration, les commandes au titre du Plan "500 000 formations",
- l'harmonisation -et c'est important- des régimes indemnitaires des salariés de l'Administration de la Région,
- mais également -et vous l'avez salué à plusieurs reprises les uns et les autres- le soutien aux clubs sportifs amateurs.

Il y a tout un tas d'objets communs. Alors, vous me direz : "oui, mais 50%", parce que vous avez parfois, les uns et les autres, tendance à plutôt regarder le verre à moitié vide que celui à moitié plein ... Nous, nous pensons que si le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté, or nous avons beaucoup de volonté ! Et dans cette volonté-là, il y a la méthode, la signature que la Présidente a indiquée comme présidant au fonctionnement d'une nouvelle manière de faire de la politique et cette méthode, c'est la concertation. C'est donc bien devant nous que doivent se porter les 50% restants des politiques que nous avons à construire et des budgets que nous allons mobiliser.

Dans les exercices qui s'ouvrent et dans la stratégie pour la croissance et l'emploi que la Présidente a voulu conduire à peine notre mandat lancé, en suivant le lancement du plan Marshall pour le BTP, dont le nom peut paraître désuet, mais effectivement nous travaillons peu le marketing, nous travaillons l'action et en l'occurrence, c'est de l'action qui est attendue dans le bâtiment et les travaux publics. Et oui, la commande publique est là pour soutenir, parce que la commande publique n'est pas là comme un artifice comptable, elle est là pour répondre non seulement aux besoins qui s'expriment sur notre territoire, mais aussi, c'est vrai, pour remplir les carnets de commande de nos entreprises qui ont démontré leur savoir-faire.

Aussi, dans les exercices de concertation, nous allons construire, nous allons avancer et je citerai le Schéma de développement économique, le Schéma de l'enseignement supérieur, de la

recherche et de l'innovation, le Schéma en matière de formation professionnelle parce que, lorsque la Présidente fait le pari de la concertation, ce n'est rien d'autre que le pari de l'intelligence collective. Et quand certains font le choix de victimiser, d'inquiéter, de faire fantasmer sur l'impuissance politique, pensant ainsi engranger quelques voix et quelques succès électoraux sur ces fantasmes, ces cauchemars et ces peurs, nous pensons pour notre part que le fait de s'appuyer sur les besoins, sur l'expression du territoire, sur ce qu'il est capable de bâtir avec celles et ceux qui portent les atouts de notre territoire, nous permettra demain d'aller plus loin.

Et parmi ces atouts de notre territoire, il y a la question de l'enseignement supérieur et de la recherche, oui. Lorsque le programme IDEX a été lancé en 2010, c'était pour favoriser l'émergence de 5 à 10 pôles universitaires d'envergure mondiale et, Monsieur BRIAND, je vous rappellerai juste, en complément de ce qu'a indiqué la Présidente, que dans l'indicateur du classement de Shanghai, les trois IDEX retenues y sont classées respectivement de la 87ème à plus de la 300ème place, par exemple pour Bordeaux. De même, sur la dernière vague du PIA, auquel Montpellier postulait, les universités retenues se retrouvent pour certaines, comme Nice, autour de la 500ème place du classement de Shanghai et que précisément, Toulouse et Montpellier y sont bien mieux placées. C'est donc bien qu'il y a une excellence de la recherche et de l'enseignement sur notre territoire.

Si le jury international ne suffisait pas, si le classement international ne suffisait pas non plus, je pourrais également citer les évaluations récentes du Haut Conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, le HCERES, qui là encore a donné des avis extrêmement favorables, non seulement aux communautés d'établissements, mais également à chacun des établissements qui ont été évalués et contrôlés.

Je pense donc que notre rôle, en tant que responsables politiques, n'est pas de jeter l'opprobre sur celles et ceux qui pâtissent aujourd'hui d'un déficit d'image avec la perte de l'IDEX.

Nous devons au contraire, pour notre territoire, soutenir cette image d'excellence et de recherche, donc non pas les accabler mais précisément les accompagner.

Quand la Présidente s'emploie à mobiliser l'accompagnement financier qui a été indiqué comme une possibilité pour nos sites, au-delà de l'image que nous devons préserver pour notre territoire et des messages envoyés aux industriels qui voudraient travailler avec nos instituts et nos unités de recherche sur les territoires, elle s'emploie à continuer à faire vivre ce qui est là en germe fort et puissant et qui permet, demain, d'envisager un avenir différent.

Oui il y a des progrès à faire, oui nous devons mettre plus en commun, oui la fédération doit exister davantage qu'un fonctionnement confédéral. Il faut aller de l'avant, mais pour aller de l'avant, il faut tous pousser derrière et ne pas taper !

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur CARETTE, vous avez une question ?

M. CARETTE

Non, Madame la Présidente, c'était juste l'envie, malgré tout, de dire quelques mots sur une thématique qui, je le sais, vous tient à cœur, la culture.

LA PRESIDENTE

Non, si vous avez une question, je vous donne la parole mais maintenant les temps de parole sont achevés. J'ai répondu aux différentes interrogations, nous ne rouvrirons donc pas le débat et nous allons passer à la présentation et au vote des amendements.

M. CARETTE

D'accord, c'est parfait ... C'est le temps du dialogue dont vous parliez tout à l'heure et à l'instant, la concertation et le dialogue !

LA PRESIDENTE

Mais le dialogue a eu lieu. Votre groupe s'est exprimé et j'ai répondu.

M. CARETTE

Oui, mais en tant qu'élu, avant le vote, il me semblerait normal que je puisse dire juste quelques mots, cela ne durera qu'une minute, Madame la Présidente ... (*Protestations*)

LA PRESIDENTE

Non, Monsieur CARETTE. Vous êtes dans un groupe et si chaque élu, qui a comme vous toute légitimité à vouloir intervenir ...

M. CARETTE

Et au début, Madame la Président, on a eu droit à combien de temps des Républicains ?

LA PRESIDENTE

Des Républicains ?

M. CARETTE

Alors, je vais peut-être aller dans les non-inscrits, là j'aurai tout le temps possible !

LA PRESIDENTE

Les non-inscrits ont aussi le droit de s'exprimer et ils l'ont fait dans des délais objectivement raisonnables.

Maintenant, si vous avez une question, j'y répondrai, mais si vous voulez rouvrir le débat, je ne vous donne pas la parole, ni à personne d'autre.

M. CARETTE

Non, je ne veux pas rouvrir le débat, Madame la Présidente, je demande juste une minute d'intervention.

LA PRESIDENTE

Non Monsieur. Il y a des règles, nous les respectons. J'ai apporté des éléments de réponse, ainsi que la Rapporteur du budget et la Vice-présidente, nous allons donc maintenant passer à l'examen des amendements.

L'amendement n°1, déposé par le groupe Nouveau Monde en Commun, est présenté par Monsieur SELLIN …

Amendement n°1 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC

M. SELLIN

Madame la Présidente, il me revient donc de présenter l'amendement n°1 portant sur les dispositions relatives aux ressources, en corrélation avec tout ce qui a été dit, notamment par vous et par Madame FITA, à propos de la baisse drastique des dotations globales de fonctionnement due à une politique qui empêche les Collectivités locales et notamment la Région d'avoir un certain nombre de marges de manœuvre. Donc 40 M€ cette année et 206 M€ cumulés depuis plusieurs années.

Il est donc proposé à notre Assemblée de rajouter un article quatre ainsi rédigé :

"L'Assemblée plénière s'oppose aux décisions gouvernementales concernant ses ressources et mandate la Présidente de la Région afin qu'elle agisse auprès du Gouvernement en faveur :

- du rétablissement des dotations de l'Etat supprimées et que leur progression soit au minimum indexée sur l'inflation,
- d'une réforme de la fiscalité locale afin notamment d'assurer aux Régions une part d'autonomie fiscale qui leur est indispensable,
- d'un taux de TVA réduit à 5,5% pour les transports publics,
- de la généralisation, s'agissant du financement des transports publics, du versement transport, de l'instauration d'une taxation des bénéfices des sociétés autoroutières et d'une taxe kilométrique concernant les poids lourds en transit international".

L'exposé des motifs est en corollaire avec tout ce que nous avons dit, je crois à l'unanimité, et qu'il faudrait maintenant traduire dans les faits par l'adoption de cet amendement. Je vous en remercie.

LA PRESIDENTE

Merci pour cette présentation.

Madame FITA, vous voulez apporter des éléments de réponse …

Mme FITA

Oui, tout d'abord pour faire le constat -qui est important- que nous poursuivons cet objectif de permettre aux Régions et en particulier à la nôtre de pouvoir assumer nos responsabilités en termes de compétences déjà exercées et de nouvelles compétences à venir, et surtout que nous puissions être volontaristes dans leur mise en œuvre. Je pense que c'est la première chose à affirmer et d'ailleurs, nous en avons débattu.

Quant à la formulation de cet amendement, il y a des divergences ou en tous cas des nuances et personnellement je ne souscris pas à cette formulation.

Alors, il est vrai que les Collectivités ont été mises à contribution pour le redressement des comptes publics, pour participer au Pacte de responsabilité, à la réduction des déficits publics et je pense que nous avons, en tant que Collectivité, à participer aux efforts nationaux; tout en maintenant bien entendu -et c'est le cœur du rapport qui sera présenté ultérieurement- notre capacité d'investissement puisque ce doit être une de nos priorités et surtout que cela va le rester.

Donc oui, préserver l'investissement public des Collectivités, mais aussi avoir conscience que nous appartenons à l'entité qu'est l'Etat, qui mène une action dont on commence aujourd'hui à voir les résultats avec notamment, même si c'est modeste, même si ce n'est pas suffisant, la baisse du chômage.

Je pense donc que dans la délibération qui sera présentée ultérieurement, qui ne reprend pas les termes de cet amendement, il y a le souhait de faire baisser la contribution des Collectivités à l'effort national, mais tout de même la volonté d'y participer, pour aussi contribuer à ces futurs résultats que nous attendons et dont la Région bénéficiera.

Je voudrais aussi insister sur l'aspect de la contribution d'Etat à moyen et long termes, parce que là nous sommes sur du court terme; en effet, nous subissons une baisse de la DGF, mais je crois qu'il faut s'inscrire aussi dans la logique de révision de la clause de revoyure de la DGF, pour intégrer un certain nombre de critères qui caractérisent notamment notre Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et pour que l'Etat tienne compte de la dynamique démographique, de la densité de population, mais aussi des revenus par habitant dans le cadre de cette DGF.

Je crois donc que quand on parle de DGF il y a, c'est vrai, la volonté de diminuer l'effort des Régions parce que nous avons la volonté d'avoir une action volontariste en termes d'investissement, mais surtout la volonté de se projeter pour inscrire notre action de manière pérenne et que cette DGF tienne compte des spécificités des différents territoires et en particulier du nôtre.

LA PRESIDENTE

Merci. En effet, je pense que les objectifs proposés dans cet amendement peuvent être intégrés dans la délibération que nous allons voir à la suite, car il est effectivement nécessaire, comme l'a souligné Madame le Rapporteur du budget, d'avoir une vraie réflexion sur la dotation

globale de fonctionnement qui, à ce jour en France, crée une vraie inégalité, aussi bien entre les Communes qu'entre les Régions, sans oublier la nécessité de revoir la fiscalité locale, tout particulièrement pour les Départements.

M. SELLIN

Excusez-moi Madame la Présidente, mais suite à votre réponse, je voudrais une précision : cela veut donc dire que vous appelez à voter cet amendement ?

LA PRESIDENTE

Ah non !

M. SELLIN

On ne s'est pas compris alors ! Vous venez de dire qu'il fallait intégrer ce qui est indiqué dans cet amendement dans la délibération …

LA PRESIDENTE

Non, Monsieur SELLIN. J'ai indiqué que les objectifs de cet amendement étaient repris par la délibération qui vous sera proposée ultérieurement.

M. SELLIN

Celle qui mélange la DFG et l'autonomie fiscale, c'est cela ?

LA PRESIDENTE

Non, elle ne mélange pas, on y établit qu'il est nécessaire d'avoir une fiscalité dynamique, un vrai pouvoir fiscal et par ailleurs, concernant les dotations et tout particulièrement concernant la dotation globale de fonctionnement, nous demandons que de nouveaux critères soient intégrés dans la DGF Région. C'est-à-dire que l'on travaille sur l'ensemble des recettes qui sont essentielles pour les Régions, tant sur la fiscalité que sur le volet "dotation global de fonctionnement" qui est décidé par l'Etat, comme vous le savez.

Je ne me prononce donc pas en faveur de cet amendement parce que je considère que ce que vous soulevez et les objectifs que vous avez sont déjà repris dans la délibération que nous proposons, qui concerne les recettes fiscales et dotations des Régions. (*Apartés*)

On m'indique que nous voterons les amendements à la fin, après qu'ils aient été tous présentés.

Nous passons donc à l'amendement n°2, également présenté par Monsieur SELLIN.

Pardon, Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Juste une question, Madame la Présidente : aurons-nous la possibilité de donner notre position de vote et à quel moment dans ce cas ? Juste avant de voter ou le faisons-nous maintenant, amendement par amendement ?

LA PRESIDENTE

Je pense qu'il vaut mieux donner votre position maintenant.

M. RIVENQ

Oui, parce que sinon ce sera redondant.

LA PRESIDENTE

Voilà, tout à fait, donc donnez-la maintenant, Monsieur RIVENQ.

M. RIVENQ

En deux mots, le groupe Union de la Droite et du Centre s'abstiendra sur cet amendement. Nous pensons effectivement que c'est un problème à régler au sein de votre propre majorité puisque, étant donné que vous participez tous à la majorité nationale, cet amendement doit se régler à notre avis au niveau de Paris et pas ici, à Montpellier.

Nous nous abstiendrons donc sur cet amendement et nous vous demandons de vous mettre d'accord entre vous, au niveau de la majorité nationale. Merci.

LA PRESIDENTE

Une autre position de vote sur cet amendement n°1 ? Madame JAMET ...

Mme JAMET

Non, parce que je pense effectivement que les amendements doivent être présentés et qu'à l'issue de la présentation de ces amendements, nous solliciterons une suspension de séance pour en discuter démocratiquement, avec l'ensemble de notre groupe ... (*Exclamations*)

LA PRESIDENTE

L'obstruction ! Allez, nous passons donc à l'amendement n°2 ...

<u>Amendement n°2 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC</u>

M. SELLIN

Il s'agit d'un amendement destiné à renforcer le soutien aux arts et à la culture, dont l'exposé des motifs est le suivant … (*Apartés*) Pardon ! L'amendement n°1 était présenté par l'ensemble du groupe Nouveau Monde et celui-là est présenté par les élus du Parti de Gauche et

de la Nouvelle Gauche Socialiste, ce qui n'empêche pas, à l'issue d'un débat raisonné entre adultes, d'être convaincu par cet amendement et de le voter tous ensemble !

Le secteur de la culture et particulièrement les structures des arts et du spectacle vivant rencontrent des difficultés financières grandissantes sous l'effet des restrictions de crédits publics. Le Conseil régional, malheureusement, n'est pas en reste puisque Midi-Pyrénées, par exemple, ne soutient aucun nouveau festival depuis 3 ans -mais les choses peuvent changer avec la fusion des Régions !-. Pourtant, la culture, les arts et le spectacle vivant concourent à l'émancipation des individus et à l'économie des territoires. Pourtant, les projets sont nombreux, souvent portés par des associations qui remplissent un rôle irremplaçable. Notre Région doit donc relancer ses interventions dans ces domaines.

Nous proposons donc d'affecter :

- la somme de 500 000 € en AE et 500 000 € en CP sur la ligne des crédits "Structures arts et spectacles vivants",
- la somme de 500 000 € en AE et 500 000 € en CP sur la ligne des crédits "Création et accompagnement artistique",
- et la somme de 1 000 000 € en AE et 1 000 000 € en CP sur la ligne des crédits "Aides aux festivals".

Je crois que le milieu culturel nous serait véritablement gré d'avoir ce genre de position.

Merci de votre écoute sur cette question qui est une question fondamentale autour des arts et de la culture.

LA PRESIDENTE

Madame SALOMON, si vous voulez apporter des éléments de réponse ...

Mme SALOMON

Merci, Madame la Présidente.

Si j'entends les préoccupations qui sont exprimées à travers cet amendement quant aux difficultés rencontrées par le milieu culturel, difficultés que nous connaissons bien, nous nous inscrivons toutefois dans l'exercice bien particulier de vous proposer un budget réaliste, y compris sur cette question. Ce budget qui vous est proposé aujourd'hui tient compte de l'ossature culturelle régionale, il s'appuie sur les principaux opérateurs, vecteurs de création que sont les équipements régionaux, les scènes nationales, les festivals parfaitement identifiés sur notre territoire. Il préserve l'emploi, il préserve aussi les investissements qui ont été initiés et décidés par les équipes précédentes et il préserve également le tissu associatif.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de voter 62,3 M€ de crédits de paiement, soit 3,2% du budget global, comme le rappelait la Présidente, hors fonds européens, administration régionale et remboursement de la dette, c'est-à-dire que les engagements ont été tenus.

Par ailleurs, et je pense que votre proposition devra s'inscrire vraisemblablement dans ce genre de discussion, nous sommes en train -vous le savez- d'engager un travail d'harmonisation des dispositifs en matière culturelle des deux ex-Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.
Il me paraît donc prématuré d'envisager des augmentations telles que vous nous les proposez aujourd'hui, bien que nous n'excluons pas, à la faveur d'une réflexion globale et d'un travail de concertation, de re-ventiler ici ou là, sur des thématiques que nous pourrions identifier comme des thématiques majeures et d'importance, des crédits supplémentaires sur ce budget.
Mais cela ressortira des échanges que nous aurons au cours des années 2016, 2017 et également du travail de concertation que nous allons aussi entreprendre avec les acteurs du milieu culturel et du territoire.
Je propose donc, pour l'instant, le rejet de votre amendement.

LA PRESIDENTE

Merci, Madame SALOMON. Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Merci, Madame la Présidente.
Une explication de vote de notre groupe : nous nous abstiendrons également sur cet amendement, sans bien sûr remettre en cause l'importance de la culture et du financement de la culture, dont nous savons que c'est un des acteurs importants de la croissance et de l'économie de nos territoires. Pour autant, il manque pour nous, dans cet amendement, le moyen de financer ces dépenses nouvelles, même si je lis bien qu'il faut gager ces dépenses nouvelles par la diminution de la part de l'investissement. Simplement, comme cela a été dit tout à l'heure par Sacha BRIAND, nous souhaitons privilégier dans le budget la part de l'investissement productif afin de pouvoir créer de l'emploi et donc, tant que l'on ne trouve pas de crédits nouveaux pour amender ces lignes-là, nous nous abstiendrons sur cet amendement.

LA PRESIDENTE

Madame BOURGUET ...

Mme BOURGUET

Madame la Présidente,

Chers amis, chers collègues,
J'interviens au nom d'Europe Ecologie-Les Verts et du POC, sur cet amendement et sur la culture en général.
Crise politique, citoyenneté, cohésion et justice sociale, équilibre du territoire, lutte contre les discriminations sont autant de défis à relever et pour lesquels la culture est un élément

indispensable. La culture est en mouvement perpétuel, elle est une passerelle entre le passé, le présent et l'avenir, elle est le lien par excellence entre les êtres humains dans toute leur diversité.
Notre région est d'une richesse culturelle exceptionnelle, tant par son histoire et son patrimoine que par la modernité de ses créations actuelles et par l'immense vitalité de ses acteurs.
En la matière, je n'ai pas de chiffres régionaux, mais les chiffres nationaux sont éloquents et transposables en région. La France compte 344 000 entreprises culturelles, dont 265 000 associations qui emploient 645 000 personnes; la culture pèse 2,3% du PIB de la France. Attractive, elle est un motif de séjours touristiques pour 42 millions d'étrangers (sources COREPS).
Nous aurions bien sûr souhaité que le budget consacré à la culture soit supérieur à ce qui est proposé, mais nous sommes bien conscients des limites imposées par cet exercice budgétaire.
En conséquence, nous voterons le budget culture tel qu'il nous est proposé.
Cependant, nous pensons qu'un rééquilibrage est possible, que ce soit entre les chapitres budgétaires ou à l'intérieur de l'enveloppe affectée à la culture. Ce rééquilibrage devra se faire sur un plan pluriannuel dans certains domaines afin de ne pas mettre les structures ou les manifestations en danger de manière autoritaire, avec plus particulièrement :

- une meilleure répartition entre les manifestations de prestige et les structures et compagnies plus modestes, mais dont l'action est indispensable à la vitalité de nos territoires, pour une politique culturelle émancipatrice, inclusive, porteuse du vivre ensemble,
- un rééquilibrage des budgets entre les métropoles et le reste du territoire,
- une concertation sur l'optimisation des budgets pour les structures les plus coûteuses.

Actuellement, le budget culturel de notre Région est en grande partie affecté à des aides et à des subventions. Il faudra mettre en place des outils qui garantissent l'équité en matière d'attributions; les conventions signées devront prendre en compte les notions de développement durable, d'économie de proximité et de respect des conditions salariales.
Nous sommes attentifs au maintien du statut des intermittents du spectacle et les structures que nous soutenons financièrement doivent respecter les conventions collectives.
Un travail sur les dispositifs des deux anciennes Régions et l'analyse fine de leur pertinence est une nécessité dans la perspective, d'une part de ne pas déstabiliser brutalement le secteur, et d'autre part d'accompagner une vision de la culture sur le long terme.
Nous appelons de nos vœux une politique culturelle ambitieuse pour notre Région et, Madame la Présidente, connaissant vos valeurs et votre attachement à la culture et au patrimoine, nous sommes confiants quant à la réponse que vous saurez apporter en la matière.
Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur SELLIN ...

M. SELLIN

Je voudrais simplement répondre aux Républicains que si le présupposé est que la culture est aussi un secteur d'activité économique, il y a une contradiction dans les propos qui ont été tenus à savoir que justement, si l'on intervient sur la question de l'investissement et que l'on défavorise le secteur économique, on pourrait considérablement le fortifier en renforçant le secteur de la culture et ces 2 petits millions qui sont proposés ici seraient un grand ballon d'oxygène.

Au moment où beaucoup d'interventions sont faites sous l'angle de l'équilibre et de la responsabilité du budget, je voudrais vous informer qu'il y a des milliers d'acteurs culturels, dans les associations, qui sont aujourd'hui dans une situation de déficit complet entre les dépenses et les recettes des budgets de leurs structures, que ces 2 millions-là leur donneraient un grand ballon d'oxygène et que nous sommes regardés à l'extérieur.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur CARETTE ...

M. CARETTE

Madame la Présidente, je voudrais juste expliquer, en une minute, les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas cet amendement.

LA PRESIDENTE

Oui, vous pouvez y aller. Madame JAMET a dit que votre groupe ne donnerait pas les explications au fur et à mesure, mais ...

Mme JAMET

Non Madame !

LA PRESIDENTE

Si, c'est ce que vous avez indiqué.

Mme JAMET

Non Madame. Je vous ai demandé une suspension de séance pour que nous puissions avoir un véritable débat démocratique au sein de notre groupe. Vous avez visiblement une vision césariste et dictatoriale … (*Exclamations - Protestations*) … puisque ce sont les Présidents qui parlent pour vous.

LA PRESIDENTE

Mais non, ça suffit !

Mme JAMET

Je ne vois pas en quoi ce serait de l'obstruction de vouloir en discuter entre nous, ce qui n'empêche pas ...

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, Monsieur CARETTE indique qu'il va donner la position du groupe Front National et vous m'indiquez que vous allez demander une suspension de séance pour pouvoir débattre des positions du groupe …

Mme JAMET

Oui !

LA PRESIDENTE

Ce n'est pas une position césariste, cela s'appelle avoir une logique.

Mme JAMET

Non !

LA PRESIDENTE

Vous dites tout et son contraire ...

Mme JAMET

Non, parce que nous nous rendons compte que vous êtes en train de nous écarter totalement de la discussion, alors que nous, nous pensons que cette discussion doit être collégiale. Ou alors, vous nous laisserez nous exprimer tout à l'heure ...

LA PRESIDENTE

Non, mais continuez à dire tout et son contraire. Monsieur CARETTE …

Mme JAMET

Ecoutez …

LA PRESIDENTE

Non, vous n'avez pas la parole, Madame JAMET, vous vous taisez !

Mme JAMET

Oui, j'ai compris.

LA PRESIDENTE

Monsieur CARETTE, vous avez la parole. Merci.

M. CARETTE

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Rassurez-vous, mon intervention sera d'une brièveté exemplaire.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente … Vraiment, je vous remercie ! Grâce à vous et à quelques autres, le béotien que j'étais a enfin pu prendre la mesure d'un certain nombre de problématiques dont je soupçonnais l'existence en tant qu'artiste, mais qui maintenant m'apparaissent dans toute leur criante vérité. D'abord, l'opacité.

Opacité totale et absolue sur les critères de sélection de ces fameux "Comités d'experts" -nous ne savons toujours pas qui ils sont-, sur leur rôle et sur l'origine de leurs décisions.

Opacité totale et absolue sur les critères artistiques demandés ou invoqués quant à l'attribution des subventions.

Opacité totale sur les raisons de ces saupoudrages financiers alloués aux "petites" compagnies et sur les sommes oh combien plus importantes offertes, sans aucune contrepartie, aux dinosaures de la culture d'Etat.

Quant à l'idéologisation forcenée et au diktat de la pensée unique, dignes des plus belles Républiques populaires d'antan, nous sommes servis ! Quelques exemples en matière de création audio-visuelle suffisent, Madame la Présidente : "l'Algérie est encore loin", "l'effroyable et abominable Franco" et "l'horreur" -l'horreur totale- "du vote FN à Castagnède".

Mais, Madame la Présidente, comme vous n'avez pas l'air d'affectionner la pensée de feu le Président François MITTERRAND qui considérait, je cite : "*en général les inquisiteurs sont des lâches*", je tiens à votre disposition quelques synopsis qui, j'en suis certain, recevront l'aval des Comités conseils. Par exemple : "Vie et mort de Patrice Lumumba", ou bien "l'ascension d'Omar Bongo", ou bien encore "Relégation" d'Antonio Gramsci.

Je suis sûr que notre territoire LRMP et sa population seront fiers d'avoir participé financièrement à ces œuvres oh combien artistiques et oh combien représentatives de notre identité régionale.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je suis heureuse que nous n'ayons pas les mêmes goûts artistiques ! (*Rires*)

Nous passons à l'amendement n°3 par Monsieur SERIEYS ...

<u>Amendement n°3 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC</u>

M. SERIEYS

Cet amendement vise à créer une ligne budgétaire supplémentaire intitulée "Dispositif commun soutien à l'emploi associatif" puisque vous savez qu'il existe quelques dispositifs nationaux de soutien à l'emploi associatif, mais qui sont assez précaires et le dispositif existant en

Région Midi-Pyrénées, qui a été fortement apprécié par ce secteur pendant cinq années, est arrivé à son terme.

Je veux rappeler qu'aujourd'hui, les structures associatives de notre territoire -mais également plus largement- sont en très grande difficulté, y compris en matière de maintien d'emplois, puisque plusieurs rapports chiffrent à 40 000 le nombre d'emplois supprimés dans le secteur associatif d'ici l'année prochaine.

Cet amendement propose donc de créer une ligne budgétaire pour relancer un dispositif, à la fois pour contribuer à aider à la création d'emplois, autant que possible d'emplois associatifs mutualisés, mais surtout qui permettrait d'intervenir en soutien des structures pour pérenniser des emplois menacés de disparition.

Nous proposons une ligne budgétaire relativement modeste de 1 M€ parce que nous avons cherché à faire une proposition qui soit crédible.

Après définition des critères, il s'agirait de lancer ce dispositif à la rentrée, au 1er septembre, ce qui permettrait que ce 1 M€ soit consommé au dernier trimestre 2016, avec la volonté de le faire monter en puissance et donc d'inscrire ensuite, au budget 2017, une somme plus importante pour pérenniser ce dispositif dans la durée, sachant que la concertation avec le secteur associatif, les discussions en Commission et avec la Vice-présidence concernée peuvent, nous semble-t-il, avoir lieu d'ici le mois de septembre et le lancement du dispositif.

Il s'agit donc d'inscrire 1 M€ en AE et en CP.

LA PRESIDENTE

Monsieur le Vice-président CHIBLI, vous voulez bien répondre ...

M. CHIBLI

Madame la Présidente,

Monsieur SERIEYS rappelle effectivement l'existence d'un dispositif qui existait sur le territoire ex-Midi-Pyrénées, qui portait donc sur les emplois associatifs et le soutien de l'ex-Région Midi-Pyrénées.

Je veux juste rappeler à Monsieur SERIEYS que bien évidemment, nous sommes très attentifs à la question du monde associatif et même plus que cela puisque, y compris dans le budget précédent, c'est une enveloppe de pas moins de 58 M€ qui était destinée à tout le monde associatif, qui va du monde culturel au monde sportif, en passant par la solidarité … Bref ! Aujourd'hui, beaucoup de structures sont effectivement plus que soutenues par la Région.

Ce dispositif existait suite, il faut le rappeler, à la fin des Emplois jeunes puisqu'effectivement, c'est un dispositif qui a été instauré sur le territoire par rapport à des difficultés, mais je crois -je vous le dis très tranquillement- que dans le budget qui est proposé aujourd'hui par la Présidente, nous voyons bien la volonté de la Région de continuer à accompagner et même mieux, à créer des

aides supplémentaires; je prendrai notamment l'exemple des petits clubs sportifs qui aujourd'hui créent de la dynamique dans beaucoup de nos territoires.

Sur la question des emplois associatifs, je rappelle que près de 1 440 structures associatives sont aujourd'hui accompagnées par la Région.

Nous n'occultons pas -et, Monsieur SERIEYS, vous le signaliez- les difficultés des associations au plan régional, difficultés qui sont parfois dues, rappelons-le, au désengagement de l'Etat à une époque, mais aussi parfois des Collectivités locales et la Région ne pourra pas, même si elle est très attentive au sort des associations, pallier ce désengagement, y compris dans certaines grandes villes où des associations sont aujourd'hui en grande difficulté.

Néanmoins, je peux vous garantir qu'en ce qui concerne la majorité, l'Exécutif et la Présidente, nous sommes au quotidien en contact avec ces associations pour les aider, les accompagner et que d'ores et déjà la Région, dans sa volonté politique, est aujourd'hui un de leurs plus fidèles soutiens.

Néanmoins, je pense qu'en ce qui concerne ce que vous proposez, nous devons en discuter parce que mettre en place une politique comme celle-là nécessite quand même un travail sur le fond, sur l'évaluation et à mon avis, pour ce budget-là, ce n'est pas d'actualité.

Donc en ce qui concerne l'accompagnement du monde associatif, je suis disposé à échanger, notamment pour vous faire part des retours que nous avons du monde associatif que nous rencontrons régulièrement, notamment autour de la jeunesse.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Madame JAMET, puis Monsieur RIVENQ ...

Mme JAMET

Madame la Présidente, je réitère ma demande : je demande une suspension de séance afin que nous puissions travailler utilement avec notre groupe et participer à ce débat, dont vous êtes en train de nous exclure.

LA PRESIDENTE

Non …

Mme JAMET

Non, c'est moi qui fais les règles !

LA PRESIDENTE

Non, attendez ! Par rapport à votre demande, j'avais compris que vous vouliez que nous examinions tous les amendements et qu'ensuite nous fassions la suspension de séance.

Mme JAMET

C'est ce que j'aurais pu demander si vous n'aviez pas lancé les discussions. Normalement, ils auraient dû être présentés et ensuite nous en discutions.

LA PRESIDENTE

Non, il n'y a pas une procédure unique.

Mme JAMET

Je demande donc une suspension de séance, elle est de droit et je la demande maintenant.

LA PRESIDENTE

En effet, je vais vous accorder la suspension de séance une fois que nous aurons présenté tous les amendements.

Mme JAMET

Maintenant.

LA PRESIDENTE

Non, je vous l'accorderai après la présentation de tous les amendements.

Mme JAMET

Elle est de droit.

LA PRESIDENTE

Mais je vous l'accorde.

Mme JAMET

Non, je la demande maintenant, pas à la fin ou un quart d'heure avant la fin.

LA PRESIDENTE

Mais nous pouvons présenter ...

Mme JAMET

Mais non Madame ! Je crois que nous avons des choses à dire, nous avons donc à faire le point là-dessus et à discuter sur chacun de ces amendements.

LA PRESIDENTE

Parce que vous souhaitez vous exprimer maintenant sur chacun de ces amendements ou, comme vous l'aviez indiqué au début, à la fin ?

Mme JAMET

Je souhaite, Madame, que nous puissions en discuter ensemble afin que nous ayons un vote cohérent et une discussion.

LA PRESIDENTE

Alors écoutez, je vous explique la procédure : les amendements sont présentés, à l'issue de chaque présentation d'amendement les groupes qui le souhaitent peuvent intervenir ou -et c'est ce que j'avais compris de votre demande- vous pouvez en effet avoir une suspension de séance pour vous réunir; une fois que tous les amendements seront présentés, je vous donnerai la parole pour que vous présentiez votre position sur les différents amendements et nous passerons ensuite au vote des amendements, les uns après les autres.

Voilà, je vous explique la procédure.

Mme JAMET

D'accord.

LA PRESIDENTE

Nous sommes d'accord ? Très bien. Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Merci, Madame la Présidente.

Juste deux mots d'explication de vote : notre groupe votera contre cet amendement n°3 au motif que le dispositif qui est tenté d'être réintégré à l'occasion du BP 2016 a semble-t-il été supprimé sur l'ancienne Région Midi-Pyrénées, a priori au motif que l'évaluation de cette politique publique n'était pas nécessaire.

On voit, à travers l'exposé des motifs, qu'une partie de votre majorité souhaite à nouveau rajouter des fonds publics pour générer de l'emploi. Nous pensons que l'emploi doit être créé principalement par les forces vives, par les entrepreneurs, plus que par les Collectivités territoriales puisqu'il existe déjà les emplois aidés. De plus, et cela s'ajoute à ma remarque de tout à l'heure, j'ai entendu la remarque du collègue de Nouveau Monde en Commun et effectivement, là encore, on diminue l'autofinancement pour augmenter l'emprunt. Donc on voit bien que c'est de la surenchère permanente ! Si on continue à voter tous ces amendements, en fait il n'y aura plus d'autofinancement et nous préférons aujourd'hui une dépense importante sur l'investissement de notre Collectivité. Nous voterons donc contre cet amendement.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Donc vous vous abstiendrez sur les deux premiers amendements et vous voterez contre celui-là ? Très bien.

Monsieur SELLIN ...

M. SELLIN

Très rapidement, je voudrais réagir aux propos que je viens d'entendre et qui sont absolument scandaleux du point de vue des associations, parce que vous limitez la question des forces vives uniquement aux entreprises privées et, pour aller vite, uniquement autour du capital. Donc les associations ne seraient pas des forces vives ? Vous savez que ce débat est enregistré et que, encore une fois, beaucoup de gens à l'extérieur nous écoutent ...

LA PRESIDENTE

Monsieur RIVENQ …

M. RIVENQ

Deux mots, parce que j'ai cru comprendre qu'effectivement, les amendements n'ouvraient pas lieu à débat, il va donc falloir en reparler parce que soit on re-débat de tout et là, si jamais il y a des réponses, nous donnerons la position du groupe. Bien sûr que nous soutenons les associations, le tissu associatif est essentiel dans notre pays, les Collectivités -auxquelles beaucoup d'entre nous participent- aident les associations, mais si nos collègues de ce groupe commencent à faire de la surenchère, voire de la manipulation, "ça ne va pas le faire" très longtemps ! Soyons sérieux, nous disons que nous sommes contre parce que ce sont des emplois aidés auxquels nous ne souhaitons pas que les Collectivités locales rajoutent encore des aides à celles de l'Etat et que nous souhaitons aider l'emploi productif des entreprises privées parallèlement, voilà tout. Ce n'est pas du tout remettre en cause le tissu associatif nécessaire à notre pays. Donc s'il vous plaît, de grâce, ne rentrons pas dans de tels débats, ou alors relançons un véritable débat !

LA PRESIDENTE

Non, vous avez précisé votre position. Nous passons donc maintenant à l'amendement n°4 présenté par Madame GENOLHER et Madame CARMONA ... Donc rapidement !

<u>Amendement n°4 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC</u>

Mme GENOLHER

Madame la Présidente,

Notre groupe souhaite une réaffectation de crédits en vue du maintien du budget de fonctionnement 2016 en matière d'agriculture biologique, budget identique à celui cumulé des ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Le groupe Nouveau Monde en Commun a bien pris note de la hausse de l'investissement sur la ligne "Agriculture biologique". Toutefois, nous ne pouvons accepter que ce budget soit réduit dans

le cadre du BP 2016 en section de fonctionnement, au regard des enjeux pour notre agriculture et nos territoires.

Notre Région a longtemps mis en avant sa position de leader en matière de surfaces en bio. Comment, dès lors, imaginer que le budget ne soit pas à la hauteur de ces déclarations ? Vous l'avez bien compris, en augmentant significativement la section d'investissement.

Mais être au niveau où l'est notre Région n'est pas un hasard, cela vient du fait que très tôt des agriculteurs, convaincus que le modèle économique agricole de demain se situait dans une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé de tous, se sont unis pour créer une filière forte et des contrats qu'ils ne possédaient pas au départ, et ce malgré les moqueries et les découragements dont certains ont été l'objet.

Notre groupe portera, tout au long du mandat et dès les prochains mois, une ambition pour que notre Région amplifie, en matière d'investissement et de fonctionnement, le soutien à l'agriculture biologique. Il en va de la préservation de notre environnement, de notre biodiversité et de la santé de tous et toutes, et notamment des agricultrices et des agriculteurs.

Alors que l'Union Européenne hésite encore à interdire le glyphosate, alors qu'en ce moment le projet de loi sur la reconquête de la biodiversité est mis à mal au Sénat, alors que malgré les promesses de la Ministre de l'Ecologie l'interdiction des variétés rendues tolérantes aux pesticides n'a pas été abordée, notre Région ne doit pas envoyer un signal négatif en réduisant la ligne de fonctionnement "Agriculture biologique".

Madame la Présidente, si notre volonté commune est de rester longtemps la première Région en agriculture biologique et de viser d'être la première en Europe, nous nous devons d'envoyer un marqueur fort à tous les acteurs de l'agriculture biologique en maintenant son budget régional de fonctionnement pour l'année 2016.

De plus, l'enjeu est d'autant plus important que l'Etat vient d'annoncer la réduction de deux tiers des aides à l'animation de la filière. Cette décision de l'Etat est inacceptable à ce moment de forte conversion. Notre Région, impactée, doit exiger de l'Etat qu'il rétablisse les financements.

Mme CARMONA

Madame la Présidente,

Notre Région doit aussi agir fortement pour la préservation des terres agricoles en refusant les projets inutiles, en utilisant les dispositifs d'aménagements agricoles existants et en encourageant une gestion économe du foncier limitant l'artificialisation des sols et l'urbanisation extensive.

Sur nos territoires, trop de projets de bétonisation mettent en péril de nombreuses terres agricoles, pour ne citer que la ZAD de Poussan, la ZAD de Saint-Hilaire, Les Brulls.

Beaucoup de citoyens s'opposent à ces urbanisations intempestives, à ces projets inutiles.

Pour notre part, nous pensons que nous devons développer des projets agro-écologiques, plutôt que de faire tourner les bétonnières.

Pour cela, les besoins sur les territoires sont importants en matière d'accompagnement aux techniques de production, à la transmission, à l'installation, au changement climatique et à une meilleure prise en compte environnementale. Nous l'avons entendu aux dernières Assises de l'eau : travailler certes sur la quantité d'eau, mais aussi sur l'amélioration de sa qualité.
Les territoires sont innovants en la matière, leurs actions doivent être soutenues sur l'ensemble du territoire régional.
Dans le cadre des prochaines harmonisations régionales, le soutien de la Région devra être à la hauteur de nos ambitions pour l'agriculture paysanne et ses emplois durables, non délocalisables. Nous vous remercions.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Merci. La position de notre groupe : nous nous abstiendrons sur cet amendement, pour des raisons un peu différentes de celles de tout à l'heure, parce que là nous trouvons par contre que notre région étant la première région agro-alimentaire de notre pays et la deuxième en agriculture bio, il nous semble ne pas être assez ambitieux pour effectivement aider l'agriculture qui, nous le savons, souffre dans notre pays.
C'est la raison pour laquelle nous présenterons tout à l'heure un amendement, que Gérard DUBRAC défendra, pour aller encore plus loin puisque, lors de la dernière Commission permanente, une décision a été prise à titre rétroactif de supprimer un certain nombre d'aides au maintien et au développement de l'agriculture biologique. Nous nous battons contre cette décision parce qu'il nous paraît important, au contraire, d'aller beaucoup plus loin.
Nous nous abstiendrons donc sur cet amendement parce qu'il ne va pas assez loin et nous paraît être un amendement d'affichage puisque les AP ne changent pas, ce sont juste des crédits de paiement supplémentaires, que l'on ne finance toujours pas non plus dans cet amendement.
Donc nous nous abstiendrons et nous présenterons un amendement un peu plus ambitieux tout à l'heure. Merci.

LA PRESIDENTE

Je vais demander à Monsieur LABARTHE d'amener des éléments de réponse.
Juste une précision dans le cadre de votre amendement : il y a également une erreur matérielle dans la présentation du budget, c'est-à-dire qu'il y a 3 000 euros de plus qui figurent en CP que ce qu'il y a dans le document. C'est une erreur matérielle sur les CP.

M. LABARTHE

Madame la Présidente,

Je répondrai ultérieurement à l'amendement que vous portez, quand vous le présenterez, mais pour répondre à l'amendement qui vient de nous être proposé et en référence à l'intitulé de cet amendement, je cite : "*Pour un budget ambitieux en faveur de l'Agriculture biologique*", je pense pouvoir dire que nous sommes la Région de l'ambition en termes d'agriculture biologique.

La dynamique que nous avons connue en 2015 et qui ne semble pas se démentir en 2016 est là pour le démontrer et c'est bien aussi la résultante des efforts qui ont été faits par les deux ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées pour accompagner l'agriculture biologique.

Je crois également que l'action sur les secteurs d'activité que sont l'agriculture et l'agro-alimentaire doit autant concerner l'amont que l'aval et quand on sait que 70% des productions agricoles sont transformées dans l'industrie agro-alimentaire, on ne peut scinder les choses.

De la même manière, je ne suis absolument pas pour que l'on oppose les agricultures, vous le savez et, au-delà de la démonstration du soutien que nous avons apporté à l'agriculture biologique, je crois qu'il ne faut pas envoyer de mauvais signaux du style : "prendre aux uns pour donner aux autres".

Je pense donc que le budget, tel qu'il est présenté, met en avant de manière évidente le soutien qu'apporte notre Région à l'agriculture biologique, avec des crédits votés à hauteur de 2 169 000 €, ou plus exactement qui vous sont proposés dans ce budget, ils ne sont pas encore votés, excusez-moi ! Donc 2 169 000 € en AE et 1 050 000 € en CP, à comparer au budget 2015 : 1 020 000 € en AP et 950 000 € en CP.

On voit bien que l'effort est là, donc l'Exécutif et la majorité souhaitent effectivement soutenir l'agriculture biologique.

J'entends l'argument -qui est d'ailleurs assez récent- du retrait de l'Etat, notamment par rapport au soutien du fonctionnement des associations qui s'occupent de l'agriculture biologique.

Je peux vous assurer que nous allons nous occuper de voir ce que l'Etat veut réellement faire à travers ce retrait, mais nous ne pouvons pas non plus nous substituer systématiquement à l'Etat. Je souhaite plutôt mettre en place un dialogue pour essayer de faire revenir l'Etat sur sa décision, de manière à conserver la dynamique qui ne se dément pas dans tous les organismes qui travaillent au chevet de l'agriculture biologique.

Voilà ce qui peut être dit, Madame la Présidente, sur cet amendement-là.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Nous en venons à la présentation de l'amendement n°5. Monsieur SERIEYS ...

Amendement n°5 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC

M. SERIEYS

Nous proposons, par cet amendement, d'amorcer un plan de soutien en faveur de l'investissement public local, en soutien aux projets locaux, communaux et intercommunaux.

Vous savez que toutes les Collectivités territoriales -nous en avons beaucoup parlé ce matin- sont confrontées à la baisse de leurs ressources. Beaucoup de Collectivités hésitent à investir, à porter leurs projets dans des conditions financières dégradées, avec une visibilité très inquiétante pour leurs ressources dans les mois et les années qui viennent.

C'est pourquoi nous proposons une démarche volontariste pour que la Région agisse par effet de levier pour inciter les Collectivités territoriales à lancer des projets qui, pour l'instant, sont dans les tiroirs. La Région peut se permettre de recourir à un emprunt un peu plus important pour cela.

Je sais que l'on va me répondre que pour cette année 2016, c'est compliqué parce qu'il sera difficile de consommer ces lignes budgétaires d'ici le 31 décembre. Nous pensons à l'inverse que la Région peut se donner la volonté politique de consommer ces lignes, d'une part par un plan de communication et de concertation avec les Collectivités territoriales, d'autre part en ayant un effet incitatif en augmentant les taux d'intervention régionaux; ce serait l'amorce d'un plan de soutien à l'investissement public qui serait reconduit et élargi à l'année 2017.

C'est pourquoi nous proposons :

- d'augmenter les lignes budgétaires soutenant les projets locaux d'intérêt général, d'intérêt écologique,
- et une ligne budgétaire nouvelle "Maîtrise énergétique des bâtiments communaux" qui deviendrait une ligne budgétaire commune à l'ensemble de la Région pour venir en soutien aux Collectivités qui veulent entreprendre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci. Madame PINOL, si vous voulez répondre ...

Mme PINOL

Merci, Madame la Présidente.

Il y a effectivement deux propositions dans cet amendement : l'augmentation des crédits de paiement sur les quatre dispositifs d'aménagement du territoire et d'accompagnement aux Collectivités, ainsi que l'extension du dispositif "Maîtrise de l'énergie des bâtiments communaux" de l'ancienne Région Midi-Pyrénées à l'ensemble de la nouvelle Région.

Sur ce dernier dispositif, je voudrais rappeler que l'année 2016 verra le lancement de l'harmonisation de nos politiques contractuelles territoriales et des différents dispositifs d'accompagnement des Collectivités, que parallèlement, il est prévu la révision des CPER de

Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées en un Contrat unique, ainsi que le lancement du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, et que les travaux de concertation, de réflexion et d'orientation qui seront menés dans ce cadre-là serviront d'appui à la mise en convergence et à la réorientation de nos politiques territoriales.

Je pense donc qu'il conviendrait d'attendre cette phase-là, de manière à ce que nous puissions avoir une approche globale sur l'harmonisation de nos dispositifs.

Concernant l'augmentation des crédits de paiement sur les dispositifs d'aide aux Collectivités, je précise l'effort continu de la Région vers les territoires puisque les autorisations de programme sont maintenues et même augmentées de 1 M€ pour chacun des deux dispositifs de l'ancienne Région Languedoc-Roussillon. Les crédits de paiement sont quant à eux adaptés au rythme moyen d'individualisation des projets et sont notamment augmentés de 1 M€ pour les dispositifs concernant les communes rurales de l'ancienne Région Languedoc-Roussillon.

Pour l'instant, nous proposons donc d'en rester là, mais tout cela -comme le précédent dispositif- pourra être rediscuté lors de l'harmonisation de nos politiques.

Je voudrais également, sur les thématiques que vous évoquez, rappeler l'effort important de la Région pour contribuer à la relance de l'économie et au soutien à l'investissement public -que vous appelez de vos vœux- par le Plan de relance au BTP et dont font partie les dispositifs évoqués.

Je voudrais enfin, en matière d'efficacité énergétique des bâtiments, souligner la politique volontariste de la Région, avec notamment l'extension à l'ensemble de la région de l'éco-chèque pour les particuliers.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci, Madame PINOL.

Je complèterai en indiquant que concernant le taux des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité, nous sommes déjà à 35%, il est donc difficile de l'augmenter.

Et en effet, nous avons commencé à travailler avec la 1ère Vice-présidente sur la rénovation des politiques territoriales et tout particulièrement sur la revitalisation des centres-bourgs, mais cette politique prendra pleinement effet sur le budget primitif 2017 parce que, à ce jour, nous n'avons pas en stock suffisamment de dossiers pour consommer de telles enveloppes.

Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Nous nous abstiendrons sur cet amendement qui n'est pas très clair pour nous.

C'est un déplacement de crédits de paiement et a priori, la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux nous paraît tout aussi importante, donc comme ce n'est pas très clair, nous nous abstiendrons avant d'en savoir un peu plus sur ce qui a été expliqué. Merci.

LA PRESIDENTE

Nous passons donc à l'amendement n°6. Monsieur DUPRAZ ...

Amendement n°6 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC

M. DUPRAZ

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Cet amendement concerne le fameux dossier de la gare nouvelle de la Mogère à Montpellier.

Nous avons tous hérité là d'un cadeau empoisonné, d'un dossier compliqué, d'une bombe à retardement et aujourd'hui nous savons que l'issue en sera complexe.

Je voudrais d'abord rendre hommage à votre travail et à votre approche du dossier car vous avez su poser les questions pertinentes aux commanditaires de cette gare, à l'Etat, à la Métropole de Montpellier et cette approche est la bonne, c'est-à-dire qu'il faut effectivement que nous arrivions à comprendre la logique de cette gare.

Aujourd'hui, nous sommes très inquiets. Nous savons que dans cette gare il n'y aura pas de train et en tous cas pas de train dans l'immédiat, dans les quatre ou cinq ans qui viennent probablement, même si la SNCF reste encore assez élusive et vague sur les engagements qu'elle pourrait prendre. Nous sommes donc face à un dossier compliqué qui est emblématique de choix qui n'ont pas été raisonnés dans l'intérêt vraiment général.

Au départ, cette gare a été présentée sur un mensonge technique : on a prétendu que la gare centrale de Montpellier était saturée. Or, il y a 8 jours, nous avons eu le compte rendu de l'Observatoire de la saturation, par la SNCF, et cet Observatoire de la saturation a bien montré que la gare de Montpellier n'est absolument pas saturée, que les quais sont à 40% de leur capacité et que l'on peut y doubler le trafic de trains de voyageurs.

Nous pensons qu'il faut donc revenir à la vocation initiale du contournement de Nîmes et de Montpellier, qui est de faire circuler les trains de fret pour libér

er des sillons sur la ligne historique et faire arriver les trains au centre-ville de Nîmes et de Montpellier.

Vous avez pris une décision que nous approuvons, qui est donc le moratoire du financement de cette gare. Je rappelle que la Région s'est engagée sur 32 M€ pour cette gare et que cette année nous devions verser 10 M€ pour ce chantier. Ce moratoire, nous l'apprécions, nous pensons qu'il est bon. Simplement, nous constatons que dans ce budget 2016, vous avez prévu la moitié des sommes qui étaient initialement prévues pour ce chantier.

C'est un signal que nous apprécions, il est important de donner ce signal, mais nous vous proposons d'aller un peu plus loin, c'est-à-dire de ne pas inscrire de crédits en autorisations de programme pour cette gare au titre de 2016. Cela permettra la conclusion sereine des Etats généraux du rail, les conclusions par rapport à la pertinence de cette gare.

Nous ne souhaitons pas déshabiller la gare centrale pour habiller cette gare et vous savez qu'une gare de cette dimension, pour une métropole de cette dimension, ne fonctionne correctement qu'à partir d'une centaine de trains par jour; c'est le trafic de la gare de Valence TGV, par exemple.

Il est très probable que nous n'y arriverons jamais, que cette gare va rester une gare fantôme pendant vraiment très longtemps. Nous ne pouvons donc pas concevoir que nous continuions à soutenir ce chantier.

C'est compliqué, nous sommes d'accord, la solution n'est pas évidente, nous ne l'avons pas, peut-être pas plus que vous, mais le bon signal serait de dire : "attention, là on va dans le mur, faisons attention à ce que nous faisons".

Nous pourrons plus tard réinscrire des crédits si vraiment nous ne voyons pas d'autre issue pour cela, mais aujourd'hui il nous paraît sain de donner le signal qu'il ne faut pas s'engager sur ce chantier; il faut réfléchir, il faut donner le temps aux Etats généraux du rail de conclure.

C'est pourquoi nous vous proposons, à travers cet amendement, de retirer les sommes de 5 M€ qui sont prévues en AP et CP pour ce chantier au titre de cette année. Je vous remercie.

Je précise une dernière petite chose : nous proposons le transfert de ces sommes, nous gardons la même somme en investissement ferroviaire, mais pour les investissements sur le réseau des TER, sur le réseau régional.

LA PRESIDENTE

Merci.

Sur ce sujet, vous l'avez évoqué, une réunion s'est tenue il y a deux jours en Préfecture, puisque j'avais demandé à Monsieur le Préfet de Région de bien vouloir réunir le COPIL qui ne s'était pas réuni depuis quasiment un an, il était donc nécessaire d'avoir une vision exacte de l'utilité de cette gare de la Mogère. Le Gouvernement était représenté, Alain VIDALIES avait envoyé deux collaborateurs. Il a donc été conclu de demander à avoir un engagement écrit et ferme de la part de la SNCF sur le nombre de trains qui seraient affectés sur cette gare car, dans les engagements contractuels qu'ont les différentes Collectivités, il y a des engagements sur la fréquentation, donc en terme de nombre de voyageurs, mais aussi sur la libération de sillons pour augmenter ceux sur la gare Saint-Roch, tout particulièrement sur la ligne Sète-Lunel.

Nous avons donc prévu de nous réunir à nouveau en octobre pour avoir ces éléments, qui vont être préparés dans le cadre du service 2018, puisque c'était sur ce service-là qu'il devait y avoir les augmentations. Nous allons donc attendre d'avoir ces éléments puisqu'il y avait encore un certain flou dans les réponses qui nous ont été apportées, ce n'était pas assez précis puisque, comme vous l'indiquiez, un investissement de cette ampleur doit pouvoir être utile.

C'est pourquoi j'avais souhaité que dans le budget, seule la moitié des versements soient inscrits afin d'envoyer un signal sur le fait que cet équipement posait quand même de nombreuses questions quant à son utilité, dans les délais qui avaient été prévus, et surtout qu'il y ait aussi une

interconnexion réelle, parce que nous savons qu'il est tout à fait indispensable qu'un équipement LGV puisse être dans un lieu d'intermodalité. Nous sommes d'ailleurs en train de travailler avec la Métropole de Montpellier pour avoir des informations plus précises sur l'extension de la ligne 1 qui, là aussi, est nécessaire pour ce sujet.
Monsieur BERARD, si vous voulez compléter ...

M. BERARD

Merci, Madame la Présidente.
Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux,
Le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen a comme ambition un aménagement toujours plus efficient et solidaire de nos territoires, et nous avons la conviction que l'accès à la grande vitesse est un élément déterminant.
La LGV, c'est évidemment améliorer la qualité de vie et répondre aux besoins de déplacement de nos habitants.
La LGV, c'est favoriser l'attractivité économique et touristique de notre région, de nos départements et de nos communes.
La LGV, c'est donner au fret la capacité de se développer et réduire l'impact écologique du transport de marchandises.
Et je ne peux que me féliciter de l'avis positif rendu hier par le Conseil d'Etat concernant la future ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse.
Evidemment, les LGV ont des coûts importants, mais elles sont avant tout un investissement et un legs important pour les générations futures. C'est précisément l'engagement de la Présidente de Région et du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.
Pour le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier, l'obligation de résultat est simplement résumée à :
1/ côté fret, le contournement Nîmes-Montpellier doit être utilisé par les entreprises,
2/ côté voyageurs, il doit être utilisé et ces gares doivent être utiles, accessibles et surtout interconnectées.
Or, concernant la gare de la Mogère, un certain nombre d'informations différentes, contraires, voire négatives nous parviennent régulièrement sur la fréquentation de la nouvelle gare, sur la saturation de la gare Saint-Roch ou encore sur les intentions de la Métropole concernant l'aménagement urbain et l'interconnexion du projet.
Conformément à ses engagements, Madame la Présidente a suspendu, depuis son élection, le règlement des échéances pour le financement de la gare de la Mogère, en attendant la fin des Etats généraux du rail et de l'intermodalité.

Les questions qui fâchent ont été posées par la Région à l'Etat, à la SNCF, aux partenaires; les débats sont en cours au sein des Etats généraux qui ont été lancés et qui connaissent une vraie réussite populaire.
Aussi, dans l'attente de l'ensemble de ces conclusions, il serait irresponsable de supprimer la provision budgétaire qui a été faite concernant la gare de la Mogère.
C'est pourquoi le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen votera contre l'amendement proposé par une partie du groupe Nouveau Monde en Commun.
Merci, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur GIBELIN …

M. GIBELIN

Madame la Présidente,
Quelques mots, tout d'abord pour confirmer ce que vous avez indiqué sur l'engagement pris ensemble mardi lors de la rencontre du Comité de suivi qui a été particulièrement importante, qui a montré plus que de la légèreté dans les réponses apportées en séance par la SNCF et qui nous conforte dans l'idée et dans l'intérêt que vous avez eu de demander cette réunion et d'y avoir vous-même participé. Vous aviez demandé que je vous y accompagne et je l'ai fait avec beaucoup de plaisir.
Comme vous l'avez dit, nous aurons une nouvelle rencontre fin octobre et d'ici là, un Comité de pilotage doit être mis en place, où nous pourrons poser l'ensemble des questions concrètes sur cette gare et sur la gare de Manduel.
Chacun ici connaît mes propres choix sur ces deux gares et les réunions qui viennent de se tenir n'ont fait que me conforter sur cet aspect puisque, bien évidemment, il n'y a pas pour l'instant de clarté qui soit apportée.
Je considère pour ma part que vous avez fait un acte politique fort en retirant la moitié des crédits et en donnant ce signal, je souhaite que cela puisse se poursuivre dans ce cadre et en ce sens, je soutiens complètement votre démarche et je vous accompagnerai dans les rencontres avec la SNCF et avec l'Etat.

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur le Vice-président.
Monsieur GAREL, puis Monsieur AUDRIN ...

M. GAREL

Merci, Madame la Présidente.

Je ne serai pas très long car beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce sujet, sur lequel nous travaillons dans le cadre des Etats généraux du rail, entre autres, cela a été rappelé par Monsieur BERARD. C'est un sujet très sérieux, qui pose de réelles questions et la position de la Région, que vous avez évoquée lors de la dernière réunion qui a eu lieu avec les services de l'Etat, est justement d'avoir une démarche sérieuse, de poser les questions qui étaient difficiles.

Nous n'avons pas encore l'intégralité des réponses, il est donc normal que vous ayez eu la volonté d'avoir un geste politique, c'est le cas avec la non-écriture d'une partie des crédits qui étaient prévus et je pense que ce signe politique est déjà suffisamment fort en l'état, sans aller plus loin.

Selon moi, l'inscription d'une somme à zéro, alors que nous sommes tout de même engagés dans une démarche et que nous attendons des réponses, serait peut-être un signe trop négatif.

Le groupe des Radicaux de Gauche soutiendra donc également la proposition budgétaire que vous nous faites sur ces questions.

LA PRESIDENTE

Monsieur AUDRIN ...

M. AUDRIN

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Notre groupe votera contre cet amendement.

Pour rappel, c'est un projet de 135 M€, dont la part régionale représente 32 M€ et celle de la Métropole de Montpellier un peu moins de 12 M€. A ce jour, c'est un projet très avancé et à force de tricoter et détricoter, on dépense beaucoup d'argent.

Le projet de Manduel est un projet sur lequel nous travaillons depuis très longtemps, qui va maintenant aboutir. Nous sommes bien conscients que cette gare à vocation nationale et internationale trouve sa place à proximité de notre métropole et s'inscrit dans un projet cohérent d'aménagement du territoire.

Il est donc indispensable pour nous que les choses aillent le plus vite possible, dans les meilleures conditions.

LA PRESIDENTE

Lors de cette réunion, nous avions évoqué bien sûr le contournement, mais également la gare de Manduel. Dans une dizaine de jours, j'ai une réunion de travail avec Monsieur le Président de l'Agglomération de Nîmes et il est convenu également qu'il y ait un Comité de pilotage puisqu'il y a à travailler sur les aménagements à réaliser autour de Manduel. Je suis allée sur place, j'ai tout

de même été assez étonnée de voir tout le travail qu'il y avait à mener et c'est donc pour cela que nous allons travailler avec le Département, l'Agglomération et l'Etat sur ce sujet-là.
Nous passons à l'amendement n°7 présenté par Madame RESSIGUIER …

Amendement n°7 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC

Mme RESSIGUIER

Madame la Présidente,

J'interviendrai sur cet amendement au nom du PG, de NGS, d'Ensemble, d'EELV et du POC.
Nous souhaitons que notre collectivité retire les financements sur les lignes LGV Bordeaux-Tours et Bordeaux-Toulouse.
Sur la LGV Bordeaux-Tours, nous dénonçons la supercherie du partenariat public-privé : à la Région les dépenses, puis le paiement d'un droit de passage à RFF pour faire circuler nos trains sur la ligne, et à Vinci les bénéfices sur plusieurs années. Un tel montage est inacceptable pour nous.
Sur la LGV Bordeaux-Toulouse, vous le savez, nous portons le projet d'une rénovation de l'existant, moins coûteux que celui de la LGV, pour un écart de temps de 30 minutes maximum; une rénovation de l'existant portée par de nombreux citoyens lors de l'enquête publique.
Une enquête publique qui établit que l'impact environnemental de ce projet est sous-évalué, que le montage financier et la rentabilité socioéconomique sont plus qu'incertains, mais aussi et surtout qu'une LGV contribue au renforcement des métropoles, au détriment d'un développement équilibré de tout le territoire.
Malgré ces conclusions et l'avis négatif des Commissaires enquêteurs, le Gouvernement a choisi de poursuivre ce projet. Avec le projet que nous défendons, Toulouse serait à 3h35 de Paris, tout comme Montpellier et ce, avec une économie d'au moins 5 milliards d'euros.
Il y a donc urgence à développer une offre de transport nouvelle, utilisant les voies existantes.
Réorientons enfin les financements de la LGV vers les trains du quotidien et cessons de croire au mirage du tout LGV qui ne fera que fragiliser un peu plus l'équilibre territorial au profit des seules métropoles.
Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Concernant le projet de LGV Bordeaux-Tours et Bordeaux-Toulouse, je m'en suis exprimée lors des différentes réunions des Etats généraux du rail et de l'intermodalité.
Le partenariat public-privé qui a été mis en place sur Bordeaux-Tours démontre clairement les limites et les errements de ce type de financement. C'est pourquoi j'ai bien indiqué que la Région

n'était pas favorable à ce qu'un partenariat public-privé de ce type se mette en place, car nous sommes en plus sur une ligne qui aura une vraie utilité et donc une vraie rentabilité.
Il n'est donc pas nécessaire qu'il y ait une rémunération des PPPistes de ce niveau-là.
En revanche, nous sommes tout à fait favorables à ce que la ligne LGV Bordeaux-Toulouse se réalise dans les délais les plus rapides possibles, c'est-à-dire 2024, parce que nous avons besoin que la quatrième métropole de France soit à environ 3 heures de la capitale, mais soit aussi connectée avec tout le sud de l'Europe.
L'aménagement de la voie -des études ont été faites- représenterait la moitié du coût de la création d'une nouvelle ligne qui s'élève à 7 milliards, sachant qu'une partie est commune avec Bordeaux-Dax, mais la création d'une nouvelle ligne coûte 7 milliards, l'aménagement de la ligne : 3,5 milliards, avec tout de même un différentiel de temps de 50 minutes, c'est-à-dire que nous passerions de 3 heures 10 à 4 heures, autrement dit un temps supérieur à la liaison actuelle entre Montpellier et Paris, et nous savons qu'il est important d'être en dessous des 3 heures 30. L'aéroport de Toulouse connaît, sur la ligne Toulouse-Paris, une fréquentation exponentielle et clairement, nous choisissons le rail par rapport au développement de l'aérien, sur des lignes qui sont de courts courriers.
Monsieur COTELLE, si vous voulez compléter ...

M. COTELLE

Je dirai, au nom de notre groupe, que nous ne voterons évidemment pas cet amendement. Vous avez évoqué, Madame la Présidente, les principaux arguments, repris également par Stéphane BERARD. Il s'agit bien évidemment de développer et d'avancer dans le réseau ferroviaire LGV sur l'ensemble de notre territoire national, pas simplement pour les intérêts de Toulouse et de la métropole, mais également pour connecter les villes entre elles, Toulouse-Bordeaux, mais également toute la façade atlantique à partir de notre région et quand je dis notre région, c'est l'ensemble de notre région puisqu'évidemment, les distances seraient raccourcies avec un tel investissement.
Je voulais aussi rappeler que l'alternative proposée, en termes de rentabilité ou en tous cas en termes d'investissement, empêcherait en réalité le développement des autres solutions de l'intermodalité et notamment de l'interconnexion sur les différents territoires. Bloquer sur une seule et même ligne les trains qui relient les grandes villes françaises avec les TER, avec le fret, empêcherait justement de rendre disponibles les sillons nécessaires pour développer ce que nos Régions veulent faire, c'est-à-dire non seulement les trains du quotidien, mais également les Intercités et le fret, si l'on a de l'ambition pour son développement.
Donc pour toutes ces raisons-là, pour faire en sorte que la quatrième ville de France puisse être reliée au réseau TGV, pas simplement à Paris comme on le dit souvent, en concurrence avec l'aérien, mais aussi avec les autres villes françaises, nous ne voterons pas cet amendement et

nous espérons évidemment que les investissements seront faits dans des conditions beaucoup plus claires et beaucoup moins opaques que celles qui ont été réalisées avec le PPP.
Il nous faudra pour cela être vigilants quant au financement, mais sachez que nous faisons ces investissements-là, non seulement pour l'économie de notre territoire, mais aussi pour l'emploi -je vois Bernard KELLER avec qui j'ai eu l'occasion d'en discuter lorsque j'étais adjoint à la Ville de Toulouse- tant pour la métropole que pour l'ensemble de notre territoire.
Donc là-dessus, il faut évidemment que nous puissions réaliser ces investissements d'avenir et cette solidarité que nous devons aux générations futures. Merci.

LA PRESIDENTE

Monsieur le Vice-président ...

M. GIBELIN

Merci, Madame la Présidente.
Les rencontres publiques qui se sont déjà déroulées au cours des Etats généraux du rail et de l'intermodalité, cela a été évoqué tout à l'heure, sont un succès et montrent une grande diversité de points de vue sur les différents sujets, en particulier sur ce sujet de la ligne à grande vitesse.
Pour ma part et avec les élus communistes, qu'ils soient dans cette instance ou dans d'autres, nous y sommes attentifs et nous sommes attentifs à entendre aussi ce que disent les représentants des cheminots qui, de manière très majoritaire, font état de l'importance et de l'intérêt de la ligne à grande vitesse et de la possibilité que la LGV arrive à Toulouse. C'est un élément qui compte et qui a du sens. En précisant, comme ils le font d'ailleurs, que l'intérêt de la grande vitesse est qu'elle soit connectée et au passage, même si ce n'est pas dans notre région, je veux souligner notre opposition au choix qui semble se dessiner sur la gare d'Agen qui, elle, ne serait pas connectée, ce qui serait une erreur si elle devait être maintenue.
Ils sont attentifs au fait que cela puisse permettre d'être le lien avec les autres transports, que ce soient les trains d'équilibre du territoire ou les TER, mais aussi les autres modes de transport à l'échelle de la région et donc, en ce sens, c'est pour nous un élément tout à fait important et auquel nous croyons.
Nous avons eu l'occasion à maintes reprises de démontrer notre opposition et nous avions d'ailleurs en son temps, au moment des choix, voté contre le choix du recours au PPP, nous sommes donc satisfaits -et moi particulièrement- d'entendre la Présidente dire son recul par rapport à la question du PPP, tant mieux, et nous serons évidemment très attentifs à ce que le financement des futures lignes ne soit pas en PPP. Pour nous, c'est une question rédhibitoire et je veux le dire ici avec beaucoup de détermination, pour avoir vu les errements des PPP en d'autres lieux.
Concernant la ligne qui est actuellement en PPP et pour laquelle nous avons déjà apporté des financements, il est évident que cet engagement est important pour notre Région, mais il est aussi

important pour les deux autres Collectivités qui, aujourd'hui, permettent qu'il y ait ce financement. C'est dans ce sens que nous acceptons cette participation tout en demandant -tout comme notre groupe parlementaire l'avait fait en son temps à l'Assemblée- qu'un point précis soit fait sur la façon dont laquelle les PPPistes sont rémunérés et en dénonçant d'ailleurs, au passage, les profits qu'ils réalisent sans prendre aucun des risques, ni assumer aucun des moyens de qualité qui sont servis à la population.

Donc sur ces différents aspects, nous sommes pour cette ligne à grande vitesse et donc, en ce sens, nous soutenons le projet de budget qui a été présenté.

LA PRESIDENTE

Monsieur BRIAND ...

M. BRIAND

Nous ne soutiendrons naturellement pas cet amendement, non pas simplement -vous m'avez adressé une pique tout à l'heure- dans l'intérêt de la Métropole de Toulouse, parce que la Métropole de Toulouse est une partie de la grande Région et que la grande Région a tout à gagner du développement des métropoles, comme de l'ensemble des territoires.

Alors, il m'arrivera de m'exprimer en évoquant la Métropole de Toulouse, mais je crois que c'est une nécessité ici parce que nous sommes tous issus de territoires et que nous sommes tous aussi conseillers régionaux, c'est donc l'addition des deux et de tout qui fait cet ensemble.

Mais je sais qu'il s'agissait simplement d'une petite pique, cela détend, il n'y a pas de difficulté !

Sur le fond, je crois que s'agissant du PPP il ne faut pas, comme l'on dit "jeter le bébé avec l'eau du bain". Le PPP peut avoir pour intérêt de nous faire bénéficier de l'expertise d'entreprises, par contre le modèle financier des PPP est une catastrophe, nous souscrivons pleinement à cette analyse. Il faut trouver un modèle de financement qui soit raisonnable et raisonné, mais se posera naturellement à un moment donné, indépendamment du modèle de financement, la question de savoir qui paye et là aussi, il y a je crois une discussion importante à avoir. Je pense à ces nombreuses Collectivités qui se sont désengagées de la première partie de la liaison, alors que nous-mêmes avons soutenu cette première partie et il y a là une irresponsabilité -même si le terme est un peu fort- de la part de ces Collectivités.

Nous devons donc, je crois, être tous mobilisés autour de ce projet, parce que c'est aussi la desserte de l'ensemble de la région et que cela rapproche chaque point de la région de l'ensemble du territoire national, de la façade atlantique, de l'agglomération parisienne, mais effectivement la France n'est pas que Paris.

LA PRESIDENTE

Madame SATGÉ ...

Mme SATGÉ

Merci, Madame la Présidente.

Je ne reviens pas sur les arguments développés par Jean-Luc GIBELIN et Thierry COTELLE, que je partage entièrement, mais en tant qu'élue communiste et de Haute-Garonne, je tiens à rappeler que nous avons toujours défendu la LGV et qu'il y a à peu près 10 ans, nous manifestions, souvent ensemble d'ailleurs, avec des pancartes "Non au 2ème aéroport et oui à la LGV".

Et en tant qu'élue communiste, je voudrais aussi dire à ceux qui parfois opposent les trains du quotidien et la LGV, que nous refusons de nous placer dans une logique d'austérité, austérité que nous combattons très fortement par ailleurs au niveau national.

Nous pensons que l'Etat doit assumer ses responsabilités et financer un grand réseau ferré, sans opposer les lignes structurantes comme le sont les LGV, aux TET, au fret, aux trains de nuit et aux TER, parce que si l'on s'engageait dans cette logique, on ne manquerait peut-être pas de nous demander bientôt de choisir entre le financement des CHU et des hôpitaux de proximité, ou entre les universités et les écoles primaires ! C'est donc un type de raisonnement que les communistes refusent et c'est pour cela que je ne voterai pas cet amendement.

Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur GAREL ...

M. GAREL

D'un mot, parce que beaucoup d'arguments ont déjà été donnés, je dirai tout d'abord que le groupe des Radicaux de Gauche partage, Madame la Présidente, la prudence dont vous faites preuve sur les PPP puisque nous avons vu que sur Bordeaux-Tours, il y avait quand même de grosses difficultés. Le groupe des Radicaux de Gauche ne votera donc pas cet amendement.

Nous défendons nous aussi l'arrivée de la LGV à Toulouse, dans un temps de transport autour de 3 heures qui fera en sorte que l'aéroport de Toulouse-Blagnac, s'il doit continuer son extension, puisse le faire sans poser d'énormes problèmes environnementaux et nous pensons donc également qu'il faut privilégier la ligne à grande vitesse Toulouse-Bordeaux/Bordeaux-Paris.

Merci.

LA PRESIDENTE

Pour clore les informations sur ce sujet, il convient aussi de rappeler que dans le cadre de la ligne Bordeaux-Toulouse, la gare de Bressols, en Tarn-et-Garonne, est particulièrement bien positionnée parce qu'elle permet une vraie intermodalité avec la desserte du sud du Lot et du nord du Gers, ainsi qu'une irrigation du Tarn-et-Garonne et c'est pour cela qu'en effet, comme cela a été indiqué, on ne peut opposer LGV et trains du quotidien parce que nous avons un exemple précis

avec cette gare du Tarn-et-Garonne qui renforce à la fois la desserte en trains du quotidien et permet même d'apporter une partie -seulement, mais tout de même une partie- de la réponse du projet POLT pour le sud du Lot. C'est donc un projet structurant et qui permet une irrigation, parce que la conception et le positionnement de la gare en Tarn-et-Garonne ont permis d'avoir une réelle intermodalité, mais également une connexion facile, y compris en termes de voirie routière.
Nous passons à l'amendement n°8 présenté par Madame MARTIN ...

M. SELLIN

Excusez-moi, pourrait-on avoir un complément de la part de Madame RESSIGUIER ?

LA PRESIDENTE

Non, les amendements sont présentés, il y a ensuite des expressions possibles, mais nous avons convenu qu'après il n'y aurait pas de questions/réponses, sinon nous allons avoir des débats infinis !

M. SELLIN

Il s'agit juste d'un argumentaire par rapport à la question de la durée entre les différentes options, donc si nous pouvions avoir un petit complément là-dessus, ce serait bien ...

LA PRESIDENTE

Madame RESSIGUIER a présenté ses arguments, les différents groupes l'ont fait également, à présent nous devons avancer, je vous propose donc de passer à l'amendement n°8 présenté par Madame MARTIN.

Amendement n°8 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe NMEC

Mme MARTIN

Merci, Madame la Présidente.
Mesdames et messieurs les élus,
Cet amendement, qui concerne les lycées privés et publics, est présenté au nom du groupe Nouveau Monde en Commun et a pour éclairage la priorité au service public d'éducation.
Nous proposons, s'agissant des sommes allouées aux investissements dans les lycées privés, qui ne sont pas obligatoires, qu'une partie reste pour l'investissement dans les MFR et qu'une autre partie soit dégagée sur les budgets publics et ventilée vers la Carte Jeune, le Porte-monnaie lecture et la Bourse 1er équipement.
Je m'explique : ces mesures permettraient d'assurer la gratuité de tous les manuels scolaires pour l'ensemble des lycéens de Midi-Pyrénées, ainsi que la gratuité des bourses de 1er équipement. C'est quelque chose que nous avons demandé, dont nous avons débattu, nous nous sommes

battus pour cette mesure et pour qu'il y ait, dès la rentrée 2016, une harmonisation entre les deux Régions, puisque cette gratuité existe en Languedoc-Roussillon et nous nous en félicitons.

Mais nous pensons que justement, au nom de l'harmonisation par le haut des droits sociaux, il faut que cette mesure soit étendue à Midi-Pyrénées.

Et pour répondre à Monsieur RIVENQ ou à Monsieur BRIAND -je ne sais plus-, oui nous avons des convictions, nous nous y tenons, c'est-à-dire que nous les présentons aussi en Assemblée plénière et d'ailleurs, si beaucoup de dirigeants politiques faisaient cela, il y aurait peut-être moins de fractures entre nos concitoyens et la politique.

D'autre part, il nous paraît important aujourd'hui d'assurer ce que l'on appelle la continuité du service public et je sais qu'ici, de nombreuses personnes y sont attachées, qu'elles ne sont pas empoisonnées par les idées libérales qui, dans leur dogme, oublient la solidarité, la justice sociale, l'égalité des droits. Or, c'est cela qu'il faut aujourd'hui que nous mettions en avant pour pouvoir répondre aux besoins sociaux des familles.

Par ailleurs, les élèves qui poursuivent leurs études dans le cadre des lycées doivent pouvoir bénéficier d'outils pédagogiques gratuits puisqu'obligatoires, comme c'est le cas en collège, et je parle donc bien de la continuité du service public.

Mais aussi, et ce n'est pas moi qui l'invente, ce sont des mesures fortes qui ont existé dans beaucoup de Régions avant la réforme territoriale, dès 1998 dans le Centre, mais aussi à partir de 2004 dans beaucoup d'autres Régions : Franche-Comté, Bourgogne, Limousin, etc., où la gratuité était justement assurée au nom de la justice sociale et de l'aide nécessaire à apporter aux familles.

Je pense que c'est une priorité très, très importante, qui correspond à ce qui a toujours été le combat d'une gauche politique sociale et syndicale dans ce pays, depuis le CNR jusqu'à l'Altermondialisme, où l'on considère le service public comme devant échapper à la sphère marchande -on ne paie pas pour s'éduquer- et que ces services publics, dont l'éducation, sont des biens communs qui répondent à des besoins fondamentaux.

Je pense que cet argument est bien sûr entendable ici, peut-être pas pour tout le monde puisque, déjà à l'époque où la gratuité existait dans certaines Régions, les mêmes qui sont aujourd'hui vent debout étaient vent debout, parce qu'effectivement nous avons une conception de société différente qui assure l'égalité des droits, la justice sociale, le service public pour tous et pour toutes.

Je pense donc que ce serait une mesure de gauche extraordinaire si nous votions cet amendement pour satisfaire les besoins sociaux, pour satisfaire les familles et les élèves dès la rentrée de septembre 2016.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Madame MAILLOLS ...

Mme MAILLOLS

Merci, Madame la Présidente.

Pour revenir à la substantifique moelle de l'amendement qui nous est présenté, cet amendement propose de supprimer le dispositif régional d'aide aux investissements dans les lycées privés, à l'exception des MFR, les Maisons familiales rurales, qui sont des centres de formation sous statut associatif ayant pour objectif la formation par alternance et l'insertion professionnelle des jeunes. Ces Maisons familiales rurales sont des partenaires importants de la Région sur les territoires ruraux et un outil majeur de l'aménagement du territoire puisqu'elles sont présentes sur des territoires très peu denses. Donc effectivement, il me semble tout à fait légitime de les soutenir.

Cependant, en zone rurale, les établissements privés -donc autres que les Maisons familiales rurales- prodiguent des enseignements souvent spécialisés :

- l'agriculture : 50 des 150 établissements qui sont soutenus dans ce programme sont des établissements agricoles,
- l'hôtellerie, la restauration,
- le tourisme.

Ces établissements sont souvent reconnus comme leader dans leur domaine et ont un rayonnement régional, voire national au niveau de leur recrutement.

Il me semble donc qu'ils sont tout aussi structurants pour la Région que le sont les Maisons familiales rurales sur les territoires ruraux.

De plus, ces lycées privés ruraux ne concurrencent pas les lycées publics puisqu'ils apportent un enseignement général et technique sur des bassins de vie où, souvent, il n'y a pas d'autre structure d'enseignement. Cet enseignement est en plus reconnu par l'Education nationale qui autorise chaque année des ouvertures de classes et même des diplômes d'enseignement supérieur dans des territoires très ruraux, comme par exemple des BTS.

Si nous suspendons les aides de la Région, ce ne sont pas les établissements urbains qui souffriront le plus puisqu'ils ont une zone de recrutement suffisante pour assurer leur pérennité.

Ce sont certainement les établissements ruraux et, de façon plus large, les territoires ruraux qui verront leur offre d'enseignement affaiblie et donc, nous participerions à créer une inégalité d'accès à l'éducation entre nos enfants. D'autant plus que ce dispositif ne vient rien retirer à la politique forte, ambitieuse et engagée, comme l'ont présentée tout à l'heure Madame la Présidente et Madame le Rapporteur du budget. Je vous rappelle que le budget total en faveur de l'éducation et de la jeunesse est de 1,15 milliard d'euros.

De façon plus générale et pour sortir un peu des territoires ruraux, je vous rappelle que ces aides à l'investissement concernent directement la sécurité incendie, la mise en œuvre de normes d'hygiène et l'accessibilité aux enfants en difficulté de ces établissements. Rien donc de déstabilisant, mais des mesures de sécurité et d'accessibilité pour les lycéens.

Pour ces raisons, je propose à mes collègues de ne pas adopter cette proposition. Merci.

LA PRESIDENTE

Merci. Madame GARONZI …

Mme GARONZI

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux,

Comme l'a toujours fait Martin MALVY, nous soutenons également les crédits d'investissement dédiés aux lycées privés sous contrat avec l'Etat, qui ont besoin de notre aide pour continuer à accueillir dans de bonnes conditions nos jeunes concitoyens car, comment les lycées publics pourraient-ils absorber la masse des élèves du privé si ces établissements venaient à devoir fermer leurs portes pour non-conformité ?

De plus et surtout, nous retrouvons dans cette enveloppe budgétaire, qui est ici remise en question, des sommes allouées à des travaux de sécurisation, alors que pour les lycées publics a été voté séparément un budget pour améliorer cette même sécurité. Cette décision s'éloignait déjà d'une politique équitable que nous réclamons et cet amendement ne défend pas l'égalité des droits que revendique pourtant Madame MARTIN.

Le clivage public/privé ne devrait plus exister et certainement pas quand la sécurité de nos jeunes lycéens est au cœur du problème. Tous nos jeunes ont droit aux mêmes mesures de sécurité.

Nous sommes donc choqués, mais malheureusement pas étonnés par cette proposition d'amendement et, de ce fait, par la position des élus qui la défendent.

C'est pour cela que nous voterons contre cet amendement.

Je vous remercie.

(*Applaudissements - Apartés*)

LA PRESIDENTE

Merci. On ne fait pas de réponse. Y a-t-il d'autres intervenants ?

Mme MARTIN

Je n'ai pas entendu de réponse à une partie de l'amendement sur la gratuité.

Par ailleurs, je pense que la concurrence entre les lycées privés et publics est aujourd'hui organisée au détriment des lycées publics, ce qui est assez grave.

LA PRESIDENTE

Non. (*Apartés*)

Nous passons à l'amendement n°9 présenté par Monsieur CODORNIOU … (*Apartés*)

Non excusez-moi, je me trompe ! Il s'agit de l'amendement n°10 présenté par Madame MONESTIER-CHARRIÉ ...

Amendement n°10 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe UEDC

Mme MONESTIER-CHARRIÉ

Madame le Président,

Chers collègues,

Depuis ce matin nous parlons beaucoup d'harmonisation, parce que je crois effectivement que l'harmonisation de l'ensemble des politiques de nos deux anciennes Régions doit être une priorité absolue.

Néanmoins, cette harmonisation ne doit pas se faire sur le dos des habitants de notre territoire.

Or, votre majorité souhaite harmoniser le prix de la carte grise sur le tarif de l'ancienne Région Languedoc-Roussillon, ce qui engendrera une hausse de 10 euros par cheval fiscal pour les habitants de Midi-Pyrénées et ainsi viendra alourdir la pression fiscale déjà insupportable.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas davantage solliciter le contribuable qui croule sous le poids de la fiscalité. Nous devons effectivement revoir à la baisse nos dépenses publiques, mais pas au travers du contribuable.

Cette hausse, qui s'inscrit dans une tradition locale des Exécutifs régionaux des dix dernières années, est bien sûr destinée à compenser une partie des 40 M€ de dotations supprimés cette année à notre Région par le Gouvernement soutenu par la majorité régionale.

Cette mesure n'a pour objectif que d'effectuer un transfert de fiscalité du contribuable national vers le contribuable local et ce, pendant que l'Etat ne cesse d'augmenter ses dépenses.

Cette politique régionale va pénaliser à peu près 3 millions d'habitants, soit plus de 52% de notre population. Le premier budget de notre grande Région sera le symbole d'un nouvel impôt pour plus de la moitié des habitants. Vous conviendrez que c'est un piètre symbole et qui est contraire, bien évidemment, à l'intérêt de nos citoyens.

Pourtant, d'autres dépenses peuvent être évitées et certaines économies peuvent être réalisées, notamment avec la suppression des 15 M€ sur le programme de LoRdi ou les 6 M€ qui sont prévus sur le TER à 1 euro.

Ainsi, ces économies permettraient de compenser les 21 M€ d'impôts qui représentent l'augmentation de la taxe sur la carte grise en pleine année.

Cet amendement propose de choisir d'aligner le montant de la taxe sur les cartes grises sur celui de Midi-Pyrénées, soit 34 euros par cheval.

Il s'agit d'un geste fort pour les habitants de l'ensemble de notre grande Région et pour l'image de responsabilité que nous donnerions à nos citoyens.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Madame PELLEFIGUE ...

Mme PELLEFIGUE

Merci, Madame la Présidente.

Un premier point pour noter qu'il s'agit là d'une ressource supplémentaire qui est attendue à hauteur de 22 M€, lorsque nous parlons d'un budget de 3 milliards d'euros.

Si je précise cela, c'est parce que tout à l'heure vous avez interrogé le fait que notre budget ne présenterait pas de marqueurs politiques; en tous cas, vous avez estimé dans votre propos que ces marqueurs-là pourraient être absents du projet de budget qui vous est présenté aujourd'hui. Précisément non et précisément votre amendement illustre le fait que vous n'avez pas saisi où nous avons indiqué ces marqueurs-là.

Permettez-moi de le souligner parce que justement, si nous mettons en place ces politiques-là, c'est que nous donnons la priorité :

- d'une part aux transports collectifs qui, dans ce budget, représentent 177 M€,
- d'autre part à un transport plus respectueux de l'environnement et c'est donc aussi l'objet de l'extension d'une exonération pour les véhicules propres de la politique tarifaire, extension de l'exonération qui s'applique précisément aux véhicules de Languedoc-Roussillon, puisque vous aurez noté que Languedoc-Roussillon n'est l'objet d'aucune augmentation dans la mesure où il s'agit là d'un alignement sur la totalité du territoire.

Et lorsque vous indiquez dans votre amendement -et vous me permettrez d'en être un peu surprise- que la hausse s'inscrirait "*dans une tradition locale des Exécutifs régionaux*", c'est précisément parce qu'il n'y a pas de tradition locale en la matière et qu'il y a eu une stabilité pendant 7 ans sur le territoire de Midi-Pyrénées, que je ne vois pas, à la fois pourquoi vous pouvez exprimer cela et comment vous niez que cela ne s'applique pas à l'ensemble du territoire, mais au seul territoire de Languedoc-Roussillon.

Vous expliquez ensuite que cela va pénaliser -et là, le chiffre est précis- "*2 926 592 habitants*" … Alors, soit nous n'avons pas la même lecture de la réalité économique et sociale de notre territoire, soit il y a peut-être là une erreur.

Dans la mesure où nous savons que le nombre d'immatriculations sur le territoire de la grande Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées s'élève pour 2015 aux alentours de 900 000 immatriculations, que la hausse ne s'applique que sur une partie du territoire et donc que seule la moitié de ce nombre d'immatriculations est concernée, alors nous ne pouvons pas estimer que le chiffre que vous indiquez est tout à fait fidèle à la réalité, d'autant que si j'y ajoute une autre donnée, à savoir que seuls les véhicules neufs sont concernés par cette augmentation, il convient donc de soustraire encore à la somme très précise d'habitants que vous indiquez un certain nombre de variables que, semble-t-il, vous n'avez pas prises en compte.

Et enfin, oui c'est un choix d'orientations budgétaires : transports collectifs, transports propres, des priorités budgétaires dans un contexte contraint et oui, nous assumons pleinement, la Présidente et sa majorité assument pleinement de faire de l'accompagnement du pouvoir d'achat une priorité sur

la question des politiques éducatives avec 114 000 Cartes Jeunes sur l'ex-territoire de Midi-Pyrénées, avec 32 000 Ordi distribués en 2015, avec 1 million de billets de TER à 1 euro distribués sur le territoire … Vous voyez, quand on met en vis-à-vis des chiffres que vous annoncez comme impactant le pouvoir d'achat de nos concitoyens, d'une part nous avons une divergence politique sur les postes prioritaires en matière budgétaire, mais d'autre part il y a un gros déséquilibre entre les volumes que vous indiquez et les volumes de la réalité du soutien au pouvoir d'achat que nos politiques attribuent à l'éducation, aux transports, dans l'accompagnement à la santé des étudiants, dans l'accompagnement au logement des étudiants, dans l'accompagnement -et c'est aussi l'objet de ce budget- des milieux les plus défavorisés au niveau de la cantine des enfants.
Donc oui, il s'agit bien là de choix budgétaires pleinement assumés, qui sont autant de marqueurs imprimés à l'identité du budget présenté par notre majorité et sa Présidente.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. D'autres interventions ? Madame VINET ...

Mme VINET

Merci, Madame la Présidente.
Très brièvement, nous ne pouvons pas nous satisfaire de voir mettre en parallèle ou même de voir s'affronter d'une part de la fiscalité et d'autre part des mesures sociales, parce que je ne préjuge pas de l'avenir de LoRdi mais rappelons quand même qu'il existe un dispositif Ordilib' en Midi-Pyrénées, que vous ne remettez pas en cause, vous instaurez donc une discrimination territoriale. Vous supprimez brutalement le TER à 1 euro et même si celui-ci devait disparaître, j'espère bien qu'il y aura tout de même encore des mesures tarifaires pour les chômeurs, les précaires et les jeunes.
Il est donc bien évident que cet amendement doit être rejeté. Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.
Nous passons à l'amendement n°11 présenté par Madame GARONZI ...

<u>Amendement n°11 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe UEDC</u>

Mme GARONZI

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux,

A la lecture de ce budget, nous nous apercevons de votre difficulté à fusionner la majorité des dispositifs des deux anciennes Régions, qui pour certains sont très différents, voire opposés.

Ainsi, dorénavant, suivant les divers domaines d'intervention de la Région, nous aurons des citoyens, des Collectivités et des entreprises à deux vitesses. Cela nous semble inacceptable, car inéquitable. Nous voyons là, comme nous l'avions dénoncé à l'époque, une des limites d'avoir fusionné nos deux anciennes Régions sans anticipation, ni cadre réglementaire efficace.

Vous annoncez également travailler à la convergence des politiques au travers d'un certain nombre de schémas, sans pour autant fixer d'échéances.

On peut mesurer, pour certains rares dispositifs comme celui de la construction des lycées, que la simple fusion comptable vaut, pour l'Exécutif, projet politique.

Aussi, au regard de ce constat, nous ne comprenons pas pourquoi, sur un dispositif aussi simple que celui de LoRdi pour l'ex-Région Languedoc-Roussillon, ou encore celui en vigueur dans l'ex-Région Midi-Pyrénées, l'Ordilib', vous ne soyez pas en capacité de faire un choix : soit d'harmoniser, soit de les faire disparaître et ce, dès cette année.

Les moyens affectés à ces dispositifs, si vous décidiez d'y mettre un terme, pourraient être réutilisés pour équiper nos lycées : fibre optique, matériel et salles informatiques dédiées à ces supports, développements des usages, aides aux lycéens défavorisés, ...

Or aujourd'hui, vous nous proposez simplement de reconduire ces deux programmes distincts, auxquels vous ne consacrez pas moins de 18,5 M€ !

Nous considérons, au moins pour ce qui est de l'opération LoRdi en Languedoc-Roussillon, que ce dispositif n'est plus adapté, vu que la grande majorité de nos lycéens sont équipés dès leur plus jeune âge d'un support informatique et que les lycées ne sont pas tous équipés pour permettre leur usage optimum.

Cet amendement propose de supprimer purement et simplement ces dispositifs et de réaffecter les crédits pour doper le schéma d'équipement informatique de nos lycées en fibre optique, en salles et matériel informatiques.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci.

Quelques éléments sur la convergence des politiques, en précisant tout d'abord que la loi prévoit un délai de 5 ans dans toutes les Régions et si je me permets de faire un peu de parangonnage avec les Régions voisines, je pense que Monsieur WAUQUIEZ, comme Monsieur ROUSSET, n'ont pas bâti dès cette année des politiques communes puisqu'il y a là aussi une fusion et que nous avons 5 ans pour y parvenir.

Il faut donc arrêter de dire que l'on ne s'attelle pas aux problématiques parce que l'on ne veut pas choisir ! Nous avons du temps, un temps nécessaire pour la concertation, en effet par le biais des schémas, avec des délais qui sont donnés pour ces schémas.

Ainsi, le Schéma régional de développement économique sera approuvé lors de l'Assemblée plénière du début d'année 2017 et nous avons la même échéance concernant, par exemple, le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de l'innovation.
De plus, sur ces dispositifs-là, pour avoir une nouvelle politique commune, tout simplement pour des conditions matérielles de commande, il faut prendre une décision 9 mois avant.
Il n'était donc pas possible, en ayant été élus en janvier, de décider de modifications prenant effet à la rentrée 2016. Je pense donc qu'il faut avoir un petit peu d'objectivité dans ces analyses-là.
Que vous ne soyez pas d'accord sur le principe de LoRdi ou de l'Ordilib', c'est en effet une position à votre entière appréciation, en revanche indiquer que les délais matériels ne sont pas à prendre en compte, c'est vraiment un manque de réalisme ou de connaissance.
Madame ROQUÉ, si vous voulez apporter des éléments ...

Mme ROQUÉ

Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la parole.
Chers collègues,
Les polémiques sont souvent prévisibles, celle sur LoRdi ou l'Ordilib' -entre autres- l'était à fortiori, sauf qu'elle est d'évidence, Madame, prématurée et infondée.
Infondée parce qu'en ex-Languedoc-Roussillon, la gratuité des équipements : le PC portable pour les entrants en Seconde, la gratuité des manuels scolaires pour tous les élèves de toutes filières, comme pour les apprentis des CFA -ce qui n'est pas neutre-, a participé à une politique éducative ambitieuse, dont attestent les taux de réussite de nos jeunes. Nous sommes donc loin, Madame, d'une simple promesse électorale !
A l'instar, en Midi-Pyrénées, des équipements spécifiques tels que la Carte Jeune, support à l'ensemble des aides régionales, l'Ordilib', l'aide à l'achat des livres scolaires, l'acquisition d'une licence sportive et j'en passe, pour lycéens, apprentis ou élèves des Ecoles régionales de la 2ème chance.
D'évidence donc, Madame, deux politiques éducatives dont certains supports ou conditions d'acquisition ont différé, mais dont l'objectif et l'ambition, fondés sur des valeurs communes, ont été partagés.
Il s'agira donc dorénavant d'harmoniser les pratiques et les procédures, après leur évaluation respective, après la consultation des acteurs de terrain, parce que telle est l'ADN de la gouvernance de notre Présidente, pour aboutir à des arbitrages, des propositions communes qui viseront, nous en sommes certains, l'excellence éducative.
La polémique est également prématurée puisque l'année 2016-2017 va pérenniser les mesures antérieures, comme l'imposent l'organisation -qui, Madame, n'est pas si simple que vous le supposez- et la logistique d'une année scolaire, et permettra le temps de la réflexion, le temps de la concertation préalable à tout arbitrage.

Un signe fort néanmoins : l'augmentation notable du budget culturel et éducatif, dont nous avons déjà fait état, qui témoigne des priorités, des marqueurs, des enjeux essentiels qui sont les nôtres, c'est-à-dire donner aux futurs acteurs économiques et aux futurs citoyens que sont les lycéens les clefs de l'ouverture sur le monde, le choix d'une vie choisie et non subie, une réelle égalité des chances en somme.

Aussi, à ceux qui opposeraient une vision comptable de l'éducation, nous répondrions comme Abraham Lincoln : "*Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance*" !

En conséquence, mes chers collègues, nous appelons à rejeter cet amendement infondé et, comme nous l'avons démontré, à nous retrouver en toute responsabilité pour une harmonisation, que Madame Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIÉ présentait tout à l'heure comme une priorité absolue, dans l'intérêt de notre jeunesse et de notre avenir commun.

Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur le Vice-président ...

M. CHIBLI

Merci, Madame la Présidente.

Je crois, Madame la Conseillère régionale, que votre amendement n'a pas de sens et vous le savez puisque vous participez à la Commission Education où, collectivement, nous avons régulièrement des échanges sur la question de l'harmonisation des politiques éducatives et il ne vous a pas échappé que dans cette grande Région, il est question de concertation.

Je le rappelle puisque votre groupe a fait référence à plusieurs reprises au rapport du CESER, mais sans faire référence au fait que le rapport du CESER pointe bien et se félicite que la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ait pris la peine de concerter. Je l'ai dit à plusieurs reprises, c'est une marque de fabrique de cette majorité et de sa Présidente.

En ce qui concerne ces politiques qui ont un impact considérable pour nos jeunes lycéens, il ne vous a pas échappé non plus que nous avons commencé et nous allons continuer à rencontrer les proviseurs, les enseignants, les parents d'élèves, les jeunes, parce qu'une politique qui n'est pas concertée, qui n'est pas accompagnée, ne marchera pas.

De même, en ce qui concerne la partie juridique et administrative, il ne vous a pas échappé non plus qu'il y a tout de même un certain délai à respecter, la Présidente l'a rappelé à l'instant, sur la question des marchés.

Donc en l'espace de trois mois, imaginer que l'on puisse mettre en place une nouvelle politique à l'échelle d'une Région comme celle-là, ce n'est pas possible !

Alors, je veux bien qu'il y ait des postures, des positions, des appréciations x ou y, mais néanmoins je crois que là-dessus, vous pouvez vous féliciter de la volonté de cette majorité -ce n'est peut-être pas votre volonté- de concerter la totalité des acteurs. Là-dessus, je sais que chacun d'entre vous est très intéressé mais rassurez-vous, nous travaillons en concertation avec toutes les personnes concernées par ce dispositif et nous serons prochainement en capacité de vous présenter des harmonisations, voire même des politiques nouvelles.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Nous passons à l'amendement n°12 présenté par Michel PY ...

Amendement n°12 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe UEDC

M. PY

Merci, Madame la Présidente.

A l'occasion du débat budgétaire, je voulais revenir sur un sujet important, absent ce matin : le Plan littoral 21. L'exposé des motifs est le suivant :

Lancée sous l'impulsion du Général de Gaulle, la Mission Racine a profondément structuré le littoral de notre région. L'objectif était de faire du Languedoc-Roussillon une vraie destination touristique, puissante et performante, afin de concurrencer les côtes espagnoles.

Aujourd'hui, le littoral de notre région génère plus de 50 millions de nuitées par an, 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et permet à l'économie touristique d'offrir près de 70 000 emplois directs et induits. Seulement, le développement de ces stations s'est fait sur un modèle uniforme.

Notre offre touristique se trouve en conséquence très faiblement diversifiée, vieillissante et la sortie du stock marchand des meublés s'accélère au profit d'une économie grise ou d'une utilisation non touristique.

Une remise sur le marché ne serait-ce que de 10% du parc représenterait entre 34 et 40 M€ de chiffre d'affaires générés en plus chaque année, selon les chiffres du Comité régional du tourisme de Languedoc-Roussillon.

Notre modèle de développement doit donc évoluer, en cherchant une croissance non plus par le volume, mais bien plus tournée vers le client, consistant à améliorer la qualité et la diversité de l'offre.

Un autre levier très important de développement de notre potentiel touristique et économique concerne nos ports de plaisance. Dans le seul Languedoc-Roussillon, le secteur de la plaisance représente 1 800 entreprises et plus de 6 600 emplois.

En septembre 2014, une étude du Parlement de la Mer a établi le constat que pour les grands ports, les listes d'attente représentent environ 25% de leur capacité d'accueil. Un total de 5 000 anneaux manquants a été établi pour les ports du Languedoc-Roussillon.

De nombreuses stations portent des projets de renouvellement urbain, d'extension de leur port et recherchent des financements : Canet en Roussillon, Leucate, Le Cap d'Agde, La Grande Motte, pour ne citer qu'elles.

Notre littoral bénéficie d'autres atouts, en particulier la filière des sports de glisse qui fait pleinement consensus aujourd'hui. La situation géographique de notre région et le savoir-faire des acteurs de cette filière nous laissent entrevoir des perspectives majeures de développement.

Rénover les meublés et les remettre sur le marché, rénover et agrandir nos ports de plaisance, cibler l'accueil de nouvelles clientèles, développer la filière glisse, protéger nos traits de côte, poursuivre la démoustication, autant de sujets majeurs dont notre Région doit s'emparer pour faire entrer pleinement notre économie touristique dans le XXIème siècle.

Durant la campagne des régionales et encore récemment, l'Exécutif a annoncé, à grands renforts de presse, l'avènement d'un "Plan littoral 21". Ce Plan aurait pour ambition, après l'avortement de la Mission Racine 2, de redynamiser nos stations littorales.

Ne nous en cachons pas, ce Plan littoral 21, sur lequel il a été abondamment communiqué, est largement attendu, souhaité et espéré. Tout engagement dans le cadre de ce Plan n'aurait de sens que si celui-ci était accompagné de moyens financiers à la hauteur de ces nobles intentions.

Or, nous ne pouvons que constater et déplorer que dans le budget qui nous est soumis, un budget crucial et fondateur -comme vous l'avez qualifié- puisqu'il est le premier de ce mandat, aucun engagement formel n'est pris. Tout au plus, nous avons fini par trouver une simple évocation de ce Plan comme devant être présenté en 2016 … Cette mention est pour le moins légère !

Nous ne pouvons cacher nos craintes de voir ce Plan littoral 21 finir comme la Mission Racine 2 qui, à défaut d'avoir pris racine dans nos stations, a définitivement pris la poussière dans les placards de l'Hôtel de Région de Montpellier !

Voilà pourquoi il nous paraît absolument essentiel de réserver d'ores et déjà cette année une enveloppe conséquente afin de marquer la volonté de notre Assemblée de s'investir pleinement sur ce dossier.

L'amendement en question propose donc au Titre 2 "*Dispositions relatives à la répartition des recettes et des dépenses par chapitre*", dans le tableau présenté à l'article quatre "*Le budget est voté par chapitre selon la répartition suivante*", d'ajouter en autorisation de programme au chapitre 905 "Actions économique", la somme de 100 000 000 €.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Messieurs LUBRANO et CODORNIOU vont compléter mes propos, mais en effet je mesure pleinement l'attente des acteurs du littoral.

Ce projet va bien sûr être porté par le Parlement de la Mer, mais nous y travaillons déjà avec Monsieur le Vice-président et fin juin nous allons conclure une convention avec la Caisse des

Dépôts et Consignations, dont un des trois axes majeurs sera le Plan littoral 21 qui va permettre de mobiliser des crédits de la CDC. Ce Plan littoral 21 a également été soumis à Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire pour une inscription dans le cadre de la révision du Contrat de plan Etat-Région et il y a donné un avis favorable.

Donc en effet, il ne figure pas dans les budgets consacrés, en revanche il figure dans les propos introductifs et dans le plan d'actions que nous voulons mettre en œuvre, il va pouvoir bénéficier des crédits de l'Etat et de la Caisse des Dépôts pour répondre aux besoins d'investissement des ports de plaisance, mais également concernant l'hébergement touristique, la croissance bleue et tout particulièrement les énergies renouvelables. C'est pourquoi j'ai demandé à Jean THERME, au niveau du CEA Tech -qui, vous le savez, va s'installer à Toulouse-, d'avoir une antenne à Montpellier et de pouvoir travailler avec le Pôle DERBI; j'ai d'ailleurs évoqué ce sujet avec André JOFFRE, Président du Pôle DERBI, pour que justement entre le CEA Tech, le Pôle DERBI et dans le cadre du Plan littoral 21, il puisse y avoir un axe majeur autour des énergies renouvelables.

Monsieur LUBRANO et Monsieur le Vice-président CODORNIOU, si vous voulez bien compléter mes propos ...

M. LUBRANO

Je vous remercie.

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Notre façade méditerranéenne, à travers son environnement, son aménagement, ses activités et ses habitants, est une ouverture vers le monde, un cadre de vie privilégié, un atout touristique indéniable.

Cette façade maritime a été l'objet en effet d'un aménagement important avec la Mission Racine, décidée à une période où l'enjeu pour relever une économie atone primait sur tout.

La conscience environnementale n'était pas la même, la notion de risque lié à l'érosion littorale n'existait pas. Un grand nombre de logements touristiques sont devenus des résidences principales. L'attractivité de notre territoire a fait évoluer des aménagements saisonniers en nouveaux quartiers de résidence à l'année.

Alors, oui pour une dynamique littorale du XXIème siècle, oui pour une croissance bleue, oui pour valoriser les atouts de notre territoire, mais pas n'importe comment !

La méthode de construction partagée avec les acteurs concernés est notre méthode et le Parlement de la Mer en est une preuve. Nous l'avons fait, nous le faisons et nous continuerons à le faire. Ainsi, pour l'économie littorale, le Parlement de la Mer est une réponse concrète de notre engagement. Les projets se réalisent et l'acte II du Parlement de la Mer vient d'être lancé; ils incluent les enjeux environnementaux, la valorisation de nos espaces naturels, le soutien à la

pêche, aux activités portuaires, l'investissement pour les nouvelles filières sportives et économiques dont nous avons parlé tout à l'heure.

Conscients du besoin de rénovation et d'adaptation de logements vieillissants, d'accompagner et de dynamiser un tourisme qualitatif, nous portons un projet, le Plan littoral 21, qui va venir compléter les projets lancés avec le Parlement de la Mer.

La réussite de ce Plan est essentielle, mais il ne faut pas confondre vitesse et précipitation !

Fidèles à notre méthode, nous allons construire un projet ambitieux, partagé et efficace; il sera cohérent avec les besoins identifiés, les lignes budgétaires fléchées.

Par conséquent, je vous propose de rejeter cet amendement car l'inscription d'une ligne d'un tel montant est prématurée.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur le Vice-président …

M. CODORNIOU

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Cher Michel,

Je suis assez surpris par cet amendement dans la mesure où, avec Michel PY et d'autres élus du littoral, nous travaillons dans le cadre de l'Intercommunalité, mais également dans le cadre de ce que l'on appelle plus précisément la croissance bleue.

Surpris parce que, et André LUBRANO vient de le rappeler, je crois que dans la vie il faut être très pragmatique. Aussi, je vous rappelle que l'acte II du Parlement de la Mer doit être mis en place à partir de la rentrée par le biais d'une délibération et dans le cadre du Parlement de la Mer, c'est toute cette communauté maritime que l'on fédère -tu le sais très bien-, avec l'ambition de la Présidente de créer un Plan littoral 21, une Mission Racine 2, qui répondra d'ailleurs à un certain nombre de problématiques que les élus du littoral soulèvent depuis très longtemps.

De quoi parlons-nous ? De la requalification des stations du littoral, de l'attractivité des ports de commerce et des ports de plaisance, du trait de côte, des problèmes d'érosion, mais également de l'enjeu de la transition énergétique avec l'éolien flottant, ainsi que du tourisme, du développement économique et touristique.

Alors oui, ce Plan littoral 21 sera très ambitieux, on peut d'ailleurs parler d'une puissance maritime méditerranéenne, une vraie force qui va s'organiser au niveau du Parlement de la Mer, avec mon ami André LUBRANO et les autres élus qui y siègent, mais également du Cépralmar, qui est un outil scientifique de recherche indispensable au développement et à la recherche fondamentale.

La Présidente vient de le dire, elle a rencontré à plusieurs reprises le Premier Ministre et le Directeur de la CDC pour l'accompagnement de ce Plan littoral 21, non seulement avec des enveloppes de la Caisse des Dépôts et Consignations, mais également de l'Europe puisque l'an dernier, grâce à Damien ALARY et avec l'appui de quelques élus, nous avions fait un déplacement à Bruxelles pour déposer ce Plan "croissance bleue", qui en fait s'appelait le Plan Marshall, donc deuxième Plan Marshall allez-vous dire … (*Exclamations*) mais qui répond précisément aux enjeux du littoral. 330 M€ ont ainsi été identifiés et fléchés au niveau de l'Europe, dont 30 M€ fléchés pour les dragages; vous savez que dans les ports de plaisance, nous avons un vrai problème structurant, ce dossier est donc traité et travaillé au niveau du Parlement de la Mer par les équipes que je manage et donc, bien sûr, tout cela se mettra en place.

Donc soyons pragmatiques : le Parlement de la Mer, l'organisation, la structuration, les propositions, tout cela destiné à fédérer toute cette communauté.

Enfin, Madame la Présidente, j'en profite pour vous remercier car, comme vous le savez, c'est la première fois que dans une Institution Régionale, il y aura une vraie Direction régionale de la mer, qui va donc donner son souffle et je vous invite dans quelques mois, Monsieur PY, à reparler de ce Plan littoral 21.

LA PRESIDENTE

Madame VINET ...

Mme VINET

Merci, Madame la Présidente.

Cet amendement présente une image figée du tourisme et on ne peut pas réduire la question du littoral à une pure affaire commerciale comme l'immobilier, les sports lucratifs, l'extension urbanistique. Le littoral, c'est aussi une activité commerçante et artisanale du quotidien, la pêche, l'agriculture, la viticulture et, autour d'une vision d'avenir, la préservation de l'environnement, les énergies renouvelables et la recherche qui s'inscrivent de manière transversale sur plusieurs chapitres, et non uniquement en actions économiques.

Le Parlement de la Mer, je n'en doute pas, saura faire des propositions efficientes en la matière, donc sachons être patients. Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Je vous propose de passer à l'amendement n°13. Monsieur TERRAIL-NOVES …

Amendement n°13 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe UEDC

M. TERRAIL-NOVES

Merci, Madame la Présidente.

Cet amendement part tout simplement d'un constat : près de 80% des habitants de notre grande région utilisent quotidiennement un véhicule pour effectuer leurs trajets domicile-travail.

Si bien entendu il est évident que nous devons tout faire pour diminuer ce chiffre, aujourd'hui il est une réalité et on ne peut pas le nier. Il est donc important, également pour des raisons de maillage territorial, afin de lutter contre la désertification de certains secteurs dans notre grande région, de permettre l'accès à tous les territoires et c'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est utile de renforcer ce maillage et notamment le maillage routier.

D'autant que nous sommes dans un contexte de raréfaction des fonds publics, que bon nombre de routes sont aujourd'hui entretenues par des Conseils départementaux qui, malgré les mêmes réductions et le même désengagement de l'Etat, doivent faire face aux investissements nécessaires.

Les Régions, qui sont les premiers investisseurs publics de notre pays, soutiennent fortement ces programmes d'infrastructures routières et les différents maîtres d'ouvrage dans leur mission.

C'est en raison de cela que nous proposons, dans le présent amendement, d'ajouter en autorisations de programme, au chapitre 908 "Transports", la somme de 200 M€.

Cela confortera bien sûr les projets inscrits dans les deux CPER Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, simplement nous pensons que le crédit inscrit aujourd'hui est insuffisant et que l'ajout de ces 200 M€ permettra de faire émerger d'autres projets qui seront engagés dès l'inscription -nous en sommes certains- de cette somme en autorisations de programme.

Enfin, cette démarche viendra également donner un élan au Plan Marshall de soutien au BTP qui nécessite et mérite notre mobilisation totale.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Concernant cet amendement, je vous rappelle tout d'abord que les routes ne sont plus de la compétence de la Région, mais bien des Départements ou de l'Etat pour les routes d'intérêt national.

De plus, c'est une discussion qui est à mener dans le cadre des transferts de compétences entre les Départements et la Région, nous sommes d'ailleurs en train de travailler sur le transfert de compétences "transports interurbains" et "transports scolaires", qui certainement n'arrivera pas, en termes de coût, à être couvert par les 25% supplémentaires de CVAE.

Nous aurons ensuite le transfert de la compétence économique qui, là aussi, va représenter un engagement supplémentaire de dépenses, nécessaire pour pouvoir soutenir nos entreprises et les réseaux d'animation des filières innovantes.

Mais nous n'allons pas, en plus, avoir un budget d'investissement routier fort, en particulier sur la définition des routes d'intérêt régional. Nous n'allons pas pouvoir tout faire et comme nous l'avons indiqué, nous favorisons les transports collectifs.

Je pense donc que cet amendement ne correspond déjà pas aux compétences des Régions et, de plus, ne correspond pas aux priorités clairement exprimées depuis de longs mois par ma majorité ou moi-même.

Je vous propose de passer à l'amendement n°14. Monsieur DUBRAC ...

Amendement n°14 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe UEDC

M. DUBRAC

Madame la Présidente,

Mers chers collègues,

Il s'agit du deuxième amendement qui parle de l'agriculture bio.

Le mois dernier, la Commission permanente a décidé la suppression à titre rétroactif pour l'année 2015 des aides apportées depuis des années à l'agriculture bio; des aides qui avaient pour but d'aider à la reconversion d'agricultures conventionnelles, des aides qui permettaient d'assurer le maintien et même le développement de cette filière.

Les conséquences de ce désengagement, avec un effet rétroactif, seront de mettre en grandes difficultés un grand nombre d'exploitations agricoles déjà fragilisées par une conjoncture difficile.

Même votre Plan de relance, Madame la Présidente, a oublié l'agriculture, puisque c'est moins de 0,4% de ce Plan qui est affecté à cette filière.

Pour conclure, je citerai Marc CENSI qui vous a précédé dans votre fauteuil : "il n'y a pas de pays sans paysans" et je crois qu'il n'y aura pas non plus d'agriculture bio forte qui nous permette de garder cette deuxième place nationale de cette filière.

Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur LABARTHE …

M. LABARTHE

Quelques éléments de réponse et quelques précisions également parce que les aides dont vous parlez, Monsieur DUBRAC, concernent uniquement l'année 2015 et ce ne sont pas, comme vous l'indiquez, des aides en place depuis la nuit des temps.

Je crois qu'il faut rappeler le contexte : nous sommes dans un contexte inédit, avec un taux de conversion qui ne se trouve nulle part ailleurs en France, hormis sur la région Midi-Pyrénées; un contexte qui n'avait été vu par personne à ce niveau, ni par les professionnels, ni par l'Etat, ni par la Région. Je crois qu'il est important de le préciser.

J'ajouterai que contrairement à ce qui a pu être dit depuis ce matin, l'Exécutif a tout de suite été en place, dès le mois de février la Présidente a saisi le Ministre de l'Agriculture par plusieurs courriers sur le sujet.

Suite à cela, nous avons rencontré l'ensemble des professionnels, pour ma part je les ai réunis à Montpellier le 25 mars dernier, étaient présents : la FRAB, Coop de France, Sud & Bio, Interbio, la Chambre régionale, ainsi que la CAF (?). Tout le monde était autour de la table et tout le monde a acté le fait de mettre en place des plafonds.

Ceci étant, lorsque l'an dernier nous avions demandé à la Chambre régionale de Midi-Pyrénées de s'exprimer sur la mise en place des plafonnements, je voudrais simplement vous rappeler qu'ils ont voté, à 1 voix près, pour le plafonnement … Je vous laisse juge de ce que chacun des Départements a pu voter mais tout cela, il faut le savoir avant de pouvoir discuter !

Sachez aussi qu'il y a tout de même 9 Régions sur 13 qui ont mis en place le plafonnement dans notre pays et toutes les grandes Régions que sont Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes, Auvergne-Rhône Alpes, PACA et nous-mêmes, qui sommes les grandes régions agricoles, surtout sur l'agriculture biologique, avons mis en place ce plafonnement.

Je pense aussi qu'il faut rappeler que nous avons été en capacité d'aller chercher et de mobiliser des crédits supplémentaires. Ainsi nous avons, par différentes négociations, fait passer les Agences de l'eau de 5 à 28 M€ : l'Agence de l'eau Adour-Garonne est montée de 3 à 18 M€ et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse de 2 à 9,4 M€.

Nous sommes également allés chercher l'Etat qui a rajouté 8,5 M€ supplémentaires sur cette affaire-là. Je pense donc que tout a été fait.

Nous avons effectivement rencontré une partie des agriculteurs touchés par ce plafonnement. Nous avons également souhaité sortir de ce dispositif les jeunes agriculteurs qui pourront donc, suivant les dispositions qui les différencient, bénéficier de l'amplitude de la mesure.

J'ai oublié de préciser que sur les zones à enjeu Eau, les plafonds ne sont pas mis en place.

Pour autant, avec ce que nous sommes en train d'observer sur l'année 2016, c'est-à-dire que la dynamique ne se dément pas, il faut, si l'on veut être raisonnable, mettre en place des plafonds et malgré ces plafonds, l'enveloppe n'est pas suffisante.

Nous avons donc déjà entamé le travail pour la suite, la Présidente a rencontré le Ministre lors d'un de ses déplacements gersois et nous aurons d'autres réunions à venir parce que nous savons que sur la période 2015-2020, nous n'aurons pas assez de crédits pour assumer ce qui se passe dans notre région.

Donc j'accepte un certain nombre de remontrances, je comprends ces agriculteurs, je les ai rencontrés, nous allons travailler au cas par cas et pour ceux qui sont en difficulté, je ne dis pas que nous n'essayerons pas de mettre des mesures en place.

Mais d'une manière générale, de grâce, par rapport à l'immense majorité des agriculteurs qui souhaitent s'engager dans l'agriculture biologique et qui ne sont pas touchés par ces plafonds

parce que -je le précise, pour l'ensemble des conseillers régionaux- le plafond se met en place au-delà de 100 hectares et au-delà de 30 000 euros. J'ai reçu des agriculteurs qui, excusez du peu, ont 600 hectares ou d'autres qui m'ont dit avoir 75 000 euros de revenus, en sachant que le revenu agricole moyen en Midi-Pyrénées est de 15 000 euros … (*Protestations - Apartés*) Il faut aussi le savoir et le dire !

C'est la raison pour laquelle je préfère préciser les choses et vous dire que nous n'avons pas fait n'importe quoi. Nous avons été, je pense, très à l'écoute sur ce sujet, ce qui nous permet de constater aujourd'hui qu'entre 60 et 70 agriculteurs sont touchés par le plafonnement; c'est trop, j'en conviens, mais dans tous les cas nous ne pouvons pas faire autrement.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci.

Je précise également que le plafond de 100 hectares ne s'applique pas aux GAEC, puisque lorsqu'il s'agit de GAEC, s'il y a deux ou trois parts …

M. LABARTHE

Tout à fait, jusqu'à trois parts.

LA PRESIDENTE

Voilà, jusqu'à trois parts, ce qui veut dire que le plafond est à ce moment-là de 200 ou 300 hectares. Et concernant la soixantaine d'agriculteurs qui pourraient être touchés, pour ceux qui ont fait des investissements majeurs, en ayant un plan d'investissement programmé sur des aides non plafonnées, nous avons pris l'engagement de les recevoir avec la DRAAF et de voir les problèmes exacts. Il n'est pas question de mettre en danger des exploitations agricoles, il y aura donc une étude au cas par cas, mais il s'agit au maximum d'une soixantaine d'agriculteurs qui seraient touchés sur plusieurs milliers.

Je pense donc que la mesure est globalement bonne, elle était nécessaire, elle permet l'engagement d'une dynamique de conversion sur le bio et s'agissant de la dizaine de dossiers qui nous sont parvenus, nous sommes en train de les instruire avec la DRAAF pour trouver des solutions adaptées et nous aménagerons ensuite comme il convient de le faire.

Mais il était en effet indispensable de mettre des règles permettant d'avoir de vraies conversions en agriculture biologique, avec de vrais assolements et non pas d'aller sur des conversions d'opportunité comme nous avons pu parfois en connaître, ce que j'ai fortement reproché aux personnes en question.

Je vous propose de passer maintenant à l'amendement n°16 présenté par le groupe Front National. Madame JAMET ...

Amendement n°16 au rapport n°2016/AP-MAI/01 déposé par le groupe FN-RBM

Mme JAMET

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Je vous remercie de nous permettre, j'espère, de nous exprimer utilement à la fin de la suspension de séance, mais comprenez aussi notre surprise car lors de la Conférence des Présidents, le Président des LR avait dit que le Front national présentait trop d'amendements, prenait trop la parole et je crois que vous aviez tous convenu que c'était vrai.

Je ne m'attendais donc pas à cette foultitude d'amendements qui maintenant, effectivement, appellent des observations de notre part, que nous ne manquerons pas de partager avec vous tout à l'heure.

Je vous propose, par cet amendement, de modifier ainsi l'Article Un : "Le taux unitaire par cheval-vapeur de la taxe sur les certificats d'immatriculation dans le ressort territorial de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées est fixé à 39 €".

La variation de cette recette (7 850 000 €) imputée au chapitre 941 est compensée par une économie de 15 000 000 € correspondant à la suppression de l'opération LoRdi. Le reliquat de cette recette supplémentaire, 7 150 000 €, permet de réduire d'autant le recours à l'emprunt.

En conséquence, 4 chapitres de l'Article Quatre sont ainsi modifiés :

- Au chapitre 941 "autres impôts et taxes", la somme de 556 245 620 € (à la place de 564 095 620 €)
- Au chapitre 902 "enseignement", la somme de 344 983 000 € (à la place de 359 983 000 €)
- Au chapitre 953 "virement en section d'investissement", la somme de 62 729 204 € (à la place de 69 879 204 €)
- Au chapitre 923 "dettes et autres opérations financières", la somme de 515 816 991 € (à la place de 522 966 991 €).

Je vous fais grâce de l'Article cinq qui est modifié, avec les affectations sur les sections et les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement, je vous expose donc les motifs :

Considérant que notre région est l'avant-dernière région de France pour son taux de pauvreté.

Considérant qu'il est primordial de rendre du pouvoir d'achat à nos concitoyens.

Considérant qu'une augmentation de 29% de la carte grise est injuste et trop brutale pour les habitants de l'ancienne région Midi-Pyrénées (augmentation de 70 euros pour un véhicule de 7 chevaux).

Le groupe FN-RBM propose d'harmoniser au mieux-disant pour l'automobiliste la taxe sur les cartes grises. Cette baisse se fera de façon raisonnable pour les finances de la Région sur deux ans :

- En 2016 :

Cette année, notre groupe propose donc, lors du vote de ce budget primitif 2016, de faire la moitié du chemin en portant à 39 € le taux unitaire par cheval-vapeur de la taxe sur les certificats d'immatriculation sur l'ensemble de la région, applicable à partir du 1er janvier 2017.

Au lieu de percevoir 171 500 000 € comme en 2015, la Région percevra tout de même 175 500 000 € afin de faire face à une hausse très importante des dépenses engendrées par la fusion des deux anciennes Régions. Cette année, la baisse de recette est gagée sur la suppression de l'opération LoRdi, opération coûteuse, injustifiée pour le corps enseignant, démagogue et antisociale.

La recette supplémentaire (15 000 000 € - 7 850 000 €) permet de réduire le recours à l'emprunt.

- Au BP 2017 :

Lors du vote du budget primitif 2017, c'est-à-dire dans un an, nous proposerons une nouvelle baisse de 5 euros du tarif sur les cartes grises en portant à 34 € le taux unitaire par cheval-vapeur de la taxe sur les certificats d'immatriculation en région applicable, elle, au 1er janvier 2018.

De la même façon, de nouvelles économies sur des dépenses inutiles, démagogiques et clientélistes seront proposées l'an prochain.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Supprimer tout simplement l'ordinateur pour des dizaines de milliers de jeunes, je trouve que c'est vraiment un signal grave en termes d'égalité des chances, d'accès au savoir et de développement de l'autonomie.

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Merci, Madame la Présidente.

Le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen votera contre cet amendement qui n'appelle pas d'autres commentaires de notre part.

LA PRESIDENTE

Madame VINET ...

Mme VINET

En ce qui concerne le groupe Nouveau Monde en Commun, nous ne ferons pas de commentaire, nous voterons également contre cet amendement. Merci.

LA PRESIDENTE

Monsieur PRADIÉ …

M. PRADIÉ

Merci, Madame la Présidente.

Un simple commentaire : nous voterons contre cet amendement.

Je vois naturellement une cohérence avec notre position puisque nous avons déposé un amendement pour ne demander aucune augmentation de la taxe de la carte grise.

J'observe qu'il y a un point commun entre la majorité et le Front national, simplement une question de mesure : vous proposez une augmentation fiscale de 22 M€, le Front national nous la propose à 4,5 M€. Pour nous, c'est non, non et non et c'est à zéro !

LA PRESIDENTE

Monsieur CODORNIOU …

M. CODORNIOU

Le groupe PRG votera contre cet amendement.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Nous avons étudié l'ensemble des amendements, je propose donc une suspension de 15 minutes … (*Protestations - Apartés*)

M. SELLIN

Madame la Présidente, si je peux vous faire une proposition, qui je pense peut recueillir l'assentiment de l'Assemblée : ne pouvons-nous pas coupler la suspension de séance avec la pause déjeuner ? Parce que sinon, faire une suspension de séance, revenir, rediscuter et repartir … (*Applaudissements*) Et je pense que tout le monde a faim … (*Applaudissements*)

Ce n'est pas simplement une position radicale ! (*Rires*)

LA PRESIDENTE

Je vais continuer le supplice … Je vois que vous avez tous le ventre vide, mais nous allons faire une suspension de 15 minutes, à la reprise le groupe Front national exposera sa position sur les différents amendements, ensuite nous passerons au vote et lorsque nous aurons fini le bloc budgétaire, nous serons apaisés pour le déjeuner !

(*La séance est suspendue à 15h11 - Reprise à 15h30*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie de prendre place. Nous reprenons le déroulé après l'interruption de séance et, Madame JAMET, je vous donne la parole pour présenter la position de votre groupe sur les différents amendements ...

Mme JAMET

Madame la Présidente,

Avant de procéder au vote de ces amendements, je souhaiterais quand même souligner que les amendements qui ont été déposés par nos collègues sont, pour la plupart, irrecevables, à l'exception notable du nôtre, vous m'excuserez du peu … (*Exclamations*) Eh oui !

Parce que soit ces amendements n'amendent pas des articles de la délibération stricto sensu, en tenant compte de l'équilibre général du budget, soit ils amendent dans un cas un article déjà existant, rendant caduc le vote du budget, si cet amendement était déjà adopté.

Au mieux c'est une preuve d'amateurisme et un manque de rigueur budgétaire de la part de nos collègues des Républicains et du Nouveau Monde au Commun, au pire cela consiste -vous en conviendrez peut-être avec moi- à faire de l'obstruction puisque, finalement, on se contente de présenter des amendements que l'on sait irrecevables par avance, mais qui ont permis aux uns et aux autres de discuter à l'envi, dans une sérénité et un consensus vraiment enviables qui ont dû scotcher tous les internautes devant leurs écrans !

- Concernant l'amendement n°1 : sur la forme il est irrecevable car il ajoute un Article Quatre, alors qu'il existe déjà un Article Quatre dans la délibération. Pour être recevable, il aurait dû ajouter un Article Trois bis. Sur le fond, c'est l'objet du rapport n°4, il n'a donc pas lieu d'être.

Nous voterons contre.

- Sur les amendements n°2, 3 et 5 : nous voterons contre ces amendements car ils sont gagés sur un recours supplémentaire à l'emprunt et une nouvelle diminution de l'autofinancement.

Nous avons déjà dénoncé, lors de la discussion sur le budget primitif 2016, l'augmentation de 86% de l'emprunt et la baisse de 19% de l'autofinancement net. Il est donc hors de question d'aggraver plus encore ces deux derniers points.

- Amendement n°4 : nous voterons contre, car nous refusons ce tour de passe-passe budgétaire consistant à "déshabiller Pierre pour habiller Paul", au nom d'une idéologie. Les entreprises agro-alimentaires, génératrices d'emplois en région ont, elles aussi, droit au soutien de la Région.

- Amendement n°6 : nous nous abstiendrons sur cet amendement, puisque le projet de la gare de la Mogère est bel et bien engagé et vous le savez tous, vous êtes dans des postures, vous faites de la communication. Et, Madame la Présidente, je souhaite dire à nos collègues de Nouveau Monde en Commun qu'être démocrate, c'est aussi respecter les votes qui ont eu lieu dans différentes Assemblées. Tout le reste, c'est du bla-bla et vous n'êtes que dans de la posture.

Nous ne cautionnerons pas cette attitude.

- Amendement n°7 : nous nous abstiendrons sur cet amendement. En effet, si nous sommes contre le financement de la LGV Bordeaux-Tours, la LGV Bordeaux-Toulouse est quant à elle évidemment nécessaire, mais nous refusons d'interdire aux toulousains le droit d'utiliser le TGV et nous pensons de toutes les façons, comme nous l'avons souvent défendu, que terminer la ligne Montpellier-Perpignan était quand même beaucoup plus cohérent que ce qui a été proposé jusqu'à maintenant sur cet aménagement.
- Amendement n°8 : nous voterons contre cet amendement, car il est contraire à l'une des valeurs de notre République, c'est-à-dire au principe d'égalité. La Région ne doit pas faire de guerre idéologique, elle doit aider tous les lycéens de notre région, quels que soient les lycées qu'ils fréquentent, publics ou privés.
- Amendement n°10 : notre groupe présente un amendement similaire, mais qui fait preuve, lui, de plus de rigueur budgétaire et de plus de responsabilité financière, nous avons dit raisonnable.
En effet, cet amendement est irrecevable puisqu'il n'est pas gagé sur des économies suffisantes, à hauteur de 35 M€, pour être pérennes.
- Amendement n°11 : toujours le même manque de sérieux et de cohérence de la part du groupe des Républicains. Soit ils présentent l'amendement n°10 qui supprime le programme LoRdi à hauteur de 15 M€ soit, comme dans l'amendement n°11, ils déplacent ce programme vers la rubrique "équipement des lycées"; c'est soit l'un, soit l'autre. Pour notre part, nous souhaitons faire purement et simplement l'économie de ces 15 M€ pour la Région et pour rester fidèles à notre amendement n°16, nous voterons contre cet amendement.
- Amendements n°12 et 13 : ces amendements présentent des autorisations de programme à hauteur respectivement de 100 M€ et 200 M€, sans réserver un seul euro en crédits de paiement, c'est donc de l'affichage pur et simple, un "coup de comm" sans plus et nous voterons donc contre.
- Amendement n°14 :
    - d'une part, Madame la Présidente, cet amendement n'est pas recevable puisque la dépense supplémentaire n'est pas couverte par une recette équivalente,
    - d'autre part, je trouve cocasse, voire schizophrénique de la part des élus Républicains de présenter un tel amendement alors qu'ils ont voté pour cette suppression lors de notre dernière Commission permanente du 14 avril, où nous étions les seuls à demander que la rétroactivité ne soit pas appliquée sur la suppression de ces aides pour l'agriculture biologique … (*Protestations*) Eh oui, eh oui ! Je rappelle à tous que seuls les élus du groupe FN-RBM ont présenté un amendement le 14 avril, vous vous en souvenez tous, pour rejeter cette rétroactivité en faveur de l'agriculture bio, amendement qu'aucun autre groupe n'a eu le courage de voter puisque les Républicains se sont abstenus sur notre amendement.

Pour en terminer, je vous remercie en tous cas de nous avoir permis de nous exprimer.
Je regrette quand même que les questions n'aient pas pu être posées et que la confrontation des idées n'ait pas pu finalement se faire, même sur le budget et même dans le cadre du dépôt de ces

amendements, ce qui me fait penser un petit peu, excusez-moi et alors là, j'attends vos réactions … Ce qui me fait penser à la fable de Monsieur Seguin, à Blanchette, cette gentille petite biquette qui se laissait traire sans bouger, sans mettre son pied dans l'écuelle, qui était un amour de petite chèvre … (*Bêlements - Rires*) Eh bien écoutez, je crois et je continue de vous dire que la confrontation des idées dans cette Assemblée est utile et nécessaire, et que le consensus que vous recherchez, voire la collusion n'apportent rien au débat.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, en effet, vous avez raison, il y a une vraie différence de conception du débat démocratique parce que, dans le travail que nous avons mené sur les amendements qui, je le précise, sont tous recevables puisqu'ils ont été examinés un par un par le Service des Assemblées qui les confronte à notre Règlement et ils sont donc tous intégralement recevables.

Ce travail que nous avons mené sur ces amendements s'est fait dans le respect des personnes, dans le respect des idées et cela, vous ne le supportez pas parce que votre ADN, votre façon de faire de la politique n'est que provocation.

Vous n'avez pas un projet pour les territoires, vous n'avez pas un projet pour cette Région.

Ce que vous voulez, c'est tout simplement les sarcasmes, comme vous faites avec votre fable de Monsieur Seguin. Vous êtes toujours sur les attaques de personnes. Vous n'avez pas un projet politique au sens noble du terme. Vous êtes dans la tactique politicienne la plus triste pour notre démocratie et c'est pourquoi il est important que nos concitoyens visualisent en effet le déroulement des Assemblées plénières, parce qu'ils pourront voir la mascarade dont vous avez été à l'origine lors de la dernière Assemblée plénière et la dignité qu'il y a eu aujourd'hui.

Vous avez donné vos arguments, nous les avons entendus et maintenant, je vais vous répondre sur plusieurs points à propos de ces amendements.

Concernant l'amendement pour la Mogère, vous indiquez qu'il y a une gare en cours de construction, mais cette gare est construite sur des objectifs, sur des engagements contractuels et j'avais décidé, de par la nécessité d'avoir plus d'éléments, que nous suspendions les paiements. Cela était indispensable parce que ce qui a été annoncé, pour l'instant n'est pas vérifié et c'est pourquoi ce n'est pas une posture qui est présentée sur la gare de la Mogère, c'est qu'il y a de vraies interrogations sur : quel est le service que va apporter cette gare ? En toute objectivité, je connais bien sûr les engagements régionaux qui ont pu être pris, mais ils ont été pris sur un service public qui était amené en face et c'est pourquoi le débat qu'il y a sur la gare de la Mogère n'est pas une posture politicienne, comme vous l'indiquez, mais le souci d'une utilisation des deniers publics à bon escient.

Ensuite, je suis vraiment très, très étonnée de votre position concernant la LGV Bordeaux-Toulouse, parce que je vois à côté de vous plusieurs élus qui ont travaillé avec Dominique BAUDIS

qui a été un grand défenseur de la LGV et là, vraiment, on voit que les temps changent et changent vraiment diamétralement ... Je n'ai pas l'habitude de faire parler ceux qui ne sont plus là, mais sur la ligne à grande vitesse, Dominique BAUDIS s'était fortement exprimé et il en a toujours été un des défenseurs. Il est donc très étonnant que maintenant, certains membres de votre groupe, qui en effet ont bien changé, qui se sont bien éloignés des valeurs qu'il a pu défendre tout au long de sa vie d'homme politique et à titre personnel, l'aient ainsi oublié.

Voilà les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Vous avez une vision de l'éducation, de l'accès à la connaissance qui est tout à fait différente de celle de la majorité; vous l'avez exprimée : vous souhaitez supprimer purement et simplement l'ordinateur et vous avez en effet une vision pour la jeunesse qui représente vraiment un retour vers le passé bien préjudiciable.

Je vous propose, maintenant que nous avons eu toutes les explications de vote de l'ensemble des groupes, de passer au vote des amendements.

Amendement n°1 déposé par le groupe Nouveau Monde en Commun relatif aux ressources.

Le vote est ouvert … (*Vote électronique*) Je déclare le vote clos. (*Apartés*)

Vous pensez que cela n'a pas marché ?

Une intervenante (groupe FN-RBM)

(*Intervention inaudible, hors micro*)

LA PRESIDENTE

D'accord. C'est noté, nous allons vérifier et si jamais électroniquement votre vote n'a pas été pris en compte, puisque Madame JAMET a indiqué que c'était un vote contre, nous le modifierons.

Donc résultat (*153 votants*) :

- Pour : 23 voix (NMEC : 22, NI : 1)
- Contre : 107 voix (SRC : 48, FN-RBM : 40, RG : 17, NI : 2)
- Abstention : 23 voix (NMEC : 3 -ADDA, ARCANGELI (*absent-procuration à VINET*), BOURGUET-UEDC : 20).

L'amendement n°1 n'est donc ***pas adopté***.

Amendement n°2 concernant le soutien aux arts et à la culture : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*) Le vote est clos. Résultat (*154 votants*) :

- Pour : 6 voix (SRC : 1, NMEC : 5)
- Contre : 116 voix (SRC : 47, NMEC : 9, FN-RBM : 40, RG : 17, NI : 3)
- Abstention : 32 voix (NMEC : 12 -ADDA, ARCANGELI (absent-procuration à VINET), BARTHET, CARMONA, CROS, DUPRAZ, GUINLE, ONESTA, PAGNOUX, VESENTINI, VINET, WERSINGER-, UEDC : 20).

L'amendement n°2 n'est pas ***adopté***.

Amendement n°3 concernant les emplois associatifs : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (152 votants) :

- Pour : 4 voix (NMEC : 4)
- Contre : 133 voix (SRC : 47, NMEC : 8, UEDC : 20, FN-RBM : 38, RG : 17, NI : 3)
- Abstention : 15 voix (NMEC : 14 -ADDA, ARCANGELI (absent-procuration à VINET), BARTHET, BOURGUET, CARMONA, CROS, DUPRAZ, LANGEVINE, MARTIN, ONESTA, PAGNOUX, ROUX, VINET, WERSINGER-, FN-RBM : 1).

L'amendement n°3 n'est ***pas adopté***.

Amendement n°4 concernant l'augmentation pour le bio suite au désengagement de l'Etat : le scrutin est ouvert … (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*152 votants*) :

- Pour : 22 voix (NMEC : 22)
- Contre : 106 voix (SRC : 48, FN-RBM : 38, RG : 17, NI : 3)
- Abstention : 23 voix (NMEC : 2 -GIBELIN, REGOURD-, UEDC : 21)
- Non-participation/Refus de vote : 1 voix (FN-RBM : 1).

L'amendement n°4 n'est ***pas adopté***.

Amendement n°5 concernant le soutien aux investissements communaux et intercommunaux : le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 3 voix (NMEC : 3)
- Contre : 113 voix (SRC : 48, NMEC : 7, FN-RBM : 39, RG : 16, NI : 3)
- Abstention : 37 voix (NMEC : 15 -ADDA, ARCANGELI (absent-procuration à VINET), BARTHET, CARMONA, CASES, COSSANGE (absent-procuration à CASES) CROS, DUPRAZ, MARTIN, ONESTA, PAGNOUX, PIQUE, ROUX, VINET, WERSINGER-, UEDC : 21, RG : 1 -GARRIGUES-).

L'amendement n°5 n'est ***pas adopté***.

Amendement n°6 concernant le retrait des crédits pour la moitié des versements de la gare de la Mogère : le vote est ouvert … (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 18 voix (NMEC : 18)
- Contre : 96 voix (SRC : 47, NMEC : 8, UEDC : 20, FN-RBM : 2, RG : 16, NI : 3)
- Abstention : 39 voix (FN-RBM : 38, RG : 1 -BRUTUS-).

L'amendement n°6 n'est ***pas adopté***.

Amendement n°7 concernant la LGV Bordeaux-Toulouse : le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Madame JAMET ?...

Mme JAMET

(*Intervention inaudible, hors micro*).

LA PRESIDENTE

D'accord. Je propose à Monsieur BAUDRY d'aller voir à la fin le Service des Assemblées, de l'indiquer et nous régulariserons le vote.

Le vote est donc clos sur l'amendement n°7. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 18 voix (NMEC : 18)
- Contre : 94 voix (SRC : 48, NMEC : 7, UEDC : 19, RG : 17, NI : 3)
- Abstention : 41 voix (NMEC : 1 -ROUX-, FN-RBM : 40).

L'amendement n°7 n'est ***pas adopté***.

Amendement n°8 concernant les lycées privés : le vote est ouvert … (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*151 votants*) :

- Pour : 18 voix (NMEC : 18)
- Contre : 128 voix (SRC : 47, NMEC : 3, UEDC : 19, FN-RBM : 40, RG : 16, NI : 3)
- Abstention : 5 voix (SRC : 1 -COTELLE-, NMEC : 4 -ADDA, BARTHET, PAGNOUX, WERSINGER) ***L'amendement n°8*** n'est ***pas adopté***.

Nous en venons à présent au vote des amendements présentés par le groupe UEDC, Union des Elus de la Droite et du Centre.

Amendement n°10 relatif à la tarification de la carte grise : le vote est ouvert … (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 22 voix (UEDC : 20, NI : 2)
- Contre : 130 voix (SRC : 48, NMEC : 25, FN-RBM : 39, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 1 voix (NMEC : 1 -SERIEYS-).

L'amendement n°10 n'est ***pas adopté***.

Amendement n°11 concernant la suppression des dispositifs de LoRdi, de l'Ordilib' et leur réaffectation vers d'autres équipements des lycées : le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 23 voix (UEDC : 21, NI : 2)
- Contre : 129 voix (SRC : 47, NMEC : 25, FN-RBM : 39, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 1 voix (NMEC : 1 -SERIEYS-).

L'amendement n°11 n'est ***pas adopté***.

Amendement n°12 sur la Mission littoral 21 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*151 votants*) :

- Pour : 23 voix (UEDC : 21, NI : 2)
- Contre : 125 voix (SRC : 45, NMEC : 24, FN-RBM : 39, RG : 16, NI : 1)
- Abstention : 3 voix (NMEC : 2 -BARTHET, SERIEYS-, FN-RBM : 1).

L'amendement n°12 n'est ***pas adopté***.

Amendement n°13 sur les investissements routiers : le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 24 voix (UEDC : 22, NI : 2)
- Contre : 129 voix (SRC : 48, NMEC : 24, FN-RBM : 40, RG : 16, NI : 1).

L'amendement n°13 n'est ***pas adopté***.

Amendement n°14 concernant l'augmentation des crédits pour le bio : le vote est ouvert ... (*Vote électronique*) Le vote est clos. Résultat (152 votants) :

- Pour : 22 voix (UEDC : 20, NI : 2)
- Contre : 127 voix (SRC : 48, NMEC : 22, FN-RBM : 39, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 3 voix (NMEC : 2 -BARTHET, WERSINGER-, FN-RBM : 1)

L'amendement n°14 n'est ***pas adopté***.

Amendement n°16 déposé par le groupe FN-RBM modifiant les recettes et les affectations : le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 39, NI : 1)
- Contre : 113 voix (SRC : 48, NMEC : 26, UEDC : 20, RG : 16, NI : 2).

L'amendement n°16 n'est ***pas adopté***.

Nous avons procédé au vote de tous les amendements, nous allons donc passer au vote sur le rapport 2016/AP-MAI/01 relatif à l'adoption du budget primitif 2016, la fixation des tarifs de la fiscalité indirecte et les décisions d'exonération.

Y a-t-il une demande de vote séparé sur certains chapitres, comme le prévoit notre Règlement intérieur ? Madame VINET ...

Mme VINET

Oui, nous demandons la dissociation des chapitres Transports, Economie, Education et Culture. Merci.

LA PRESIDENTE

Très bien. Compte tenu de la demande de vote séparé pour certains chapitres budgétaires, nous allons donc composer le vote en trois temps :

- tout d'abord le Titre 1 qui concerne les dispositions relatives aux ressources,
- ensuite le Titre 2 qui est consacré aux dispositions relatives à la répartition des recettes et des dépenses par chapitre, et c'est dans ce cadre-là que nous voterons séparément par chapitre,
- et enfin le Titre 3 relatif à l'adoption globale du budget.

Sur le Titre 1 du rapport, Dispositions relatives aux ressources, le vote est ouvert … (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*152 votants*) :

- Pour : 82 voix (SRC : 48, NMEC : 15, FN-RBM : 1, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 64 voix (NMEC : 3, UEDC : 20, FN-RBM : 39, NI : 2)
- Abstention : 6 voix (NMEC : 6 -ADDA, ARCANGELI (absent-procuration à VINET), LANGEVINE, MARTIN, RESSIGUIER, VINET).

Le ***Titre 1*** est donc ***adopté***.

Nous passons au Titre 2 et nous allons donc voter séparément sur les chapitres qui ont été demandés :

Tout d'abord sur le chapitre 932 "Enseignement" qui s'élève, au niveau de la section de fonctionnement, sur les autorisations d'engagement à 94 198 000 €, en crédits de paiement à 292 603 000 € et en recettes de l'exercice à 18 800 000 €, et au niveau de la section d'investissement (chapitre 902) : en autorisations de programme à 502 686 000 €, en crédits de paiement à 359 983 000 € et en recettes à 46 957 000 €.

Je mets donc aux voix le Chapitre "Enseignement", sections de fonctionnement et d'investissement. Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Monsieur GARRIGUES ?...

M. GARRIGUES

J'ai fait une erreur de vote.

LA PRESIDENTE

C'est noté, je vous invite à le signaler au Service de l'Assemblée.

Le vote est clos. Résultat (*156 votants*) :

- Pour : 81 voix (SRC : 48, NMEC : 15, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 64 voix (UEDC : 22, FN-RBM : 40, NI : 2)
- Abstention : 11 voix (NMEC : 11 -CARMONA, CASES, COSSANGE (absent-procuration à CASES), GUINLE, HOANG NGOC (absent-procuration à SELLIN), MARTIN, RESSIGUIER, SELLIN, SERIEYS, VESENTINI, VINET).

Le ***chapitre Enseignement*** est donc ***adopté***.

Nous passons au chapitre 933 "Culture, sports et loisirs" qui, je rappelle, s'établit au niveau de la section de fonctionnement : en autorisations d'engagement à 49 312 150 €, en crédits de paiement à 50 954 400 €, en recettes de l'exercice à 1 133 000 €, et au niveau de la section d'investissement (chapitre 903) : en autorisations de programme à 31 809 000 €, en crédits de paiement à 34 840 000 € et en recettes de l'exercice à 2 007 000 €.

Je mets donc au vote le chapitre … Il est écrit "Transports" sur le slide projeté, excusez-nous de cette erreur, les Services n'ont pas eu le temps de faire la modification mais nous votons bien là sur le chapitre 933 "Culture, sports et loisirs". Le vote est ouvert … (*Vote électronique*)

Des intervenants

Cela ne marche pas !

LA PRESIDENTE

Effectivement, je pense que je vais relancer le vote parce que je n'ai même pas le décompte. (*Apartés*)

Comme les Services essaient de faire la diapositive "Culture", cela a tout bloqué; nous allons donc attendre et dans moins deux minutes cela devrait être rectifié ... (*Apartés*) Non, nous ne faisons pas une suspension pour deux minutes !

Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Une question technique : vous nous avez fait voter le chapitre 932, donc "Enseignement fonctionnement" et le chapitre 902 ? Nous avons voté 932 et 902 ensemble, c'est-à-dire l'investissement et le fonctionnement ensemble ?

LA PRESIDENTE

Oui, je vous ai bien lu les deux.

M. RIVENQ

D'accord, mais comme il était uniquement marqué "*fonctionnement, chapitre 932*" ...

LA PRESIDENTE

Non, c'est une erreur de saisie.

M. RIVENQ

Nous votons donc, sur tous les chapitres, le fonctionnement et l'investissement ?

LA PRESIDENTE

Oui, toujours, c'est la procédure.

M. RIVENQ

D'accord. Mais comme c'était affiché …

LA PRESIDENTE

Tout à fait, mais c'est une erreur.

M. RIVENQ

Pas de souci.

(*Attente - Affichage rectifié - Exclamations*)

LA PRESIDENTE

Merci ! Nous votons donc sur le chapitre "Culture, sports et loisirs", c'est-à-dire 903 et 933, fonctionnement et investissement, sur les montants que je vous ai lus tout à l'heure.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*155 votants*) :

- Pour : 83 voix (SRC : 47, NMEC : 19, RG : 16, NI : 1)
- Contre : 64 voix (UEDC : 22, FN-RBM : 40, RG : 1, NI : 1)
- Abstention : 8 voix (NMEC : 7 -BARTHET, HOANG NGOC (absent-procuration à SELLIN), MARTIN, RESSIGUIER, SELLIN, SERIEYS, WERSINGER-, NI : 1).

Le ***chapitre "Culture, sports et loisirs"*** est ***adopté***.

Nous passons au chapitre 938 Transports, dont je rappelle les montants au niveau de la section de fonctionnement : 259 336 300 € en autorisations d'engagement, 277 975 300 € en crédits de paiement, 5 893 000 € en recettes de l'exercice, et au niveau de la section d'investissement (chapitre 908) : 126 811 000 € en autorisations de programme, 253 746 000 € en crédits de paiement et 64 300 000 en recettes de l'exercice.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 73 voix (SRC : 47, NMEC : 9, RG : 16, NI : 1)
- Contre : 67 voix (NMEC : 5, UEDC : 20, FN-RBM : 40, RG : 1, NI : 1)
- Abstention : 13 voix (NMEC : 12 -ADDA, ARCANGELI (absent-procuration à VINET), BARTHET, CARMONA, CROS, DUPRAZ, LANGEVINE, MARTIN, ONESTA, PAGNOUX, VINET, WERSINGER-, NI : 1).

Le ***chapitre Transports*** est ***adopté***. (*Brouhaha*)

Nous passons au chapitre 939 "Action économique", en section de fonctionnement : 54 007 500 € en autorisations d'engagement, 78 294 400 € en crédits de paiement, 4 504 780 € en recettes de l'exercice, et en section d'investissement (chapitre 909) : 188 601 000 € en autorisations de programme, 183 594 000 € en crédits de paiement et 21 410 353 € en recettes de l'exercice.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (155 votants) :

- Pour : 83 voix (SRC : 48, NMEC : 17, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 64 voix (NMEC : 2, UEDC : 21, FN-RBM : 40, NI : 1)
- Abstention : 8 voix (NMEC : 7 -ARCANGELI (absent-procuration à VINET), CASES, COSSANGE (absent-procuration à CASES), MARTIN, RESSIGUIER, SERIEYS, VINET-, NI : 1).

Le ***chapitre "Action économique"*** est ***adopté***.

Nous passons maintenant au vote global sur l'ensemble des autres chapitres.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 87 voix (SRC : 48, NMEC : 21, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 60 voix (UEDC : 20, FN-RBM : 39, NI : 1)
- Abstention : 6 voix (NMEC : 5 -HOANG NGOC (absent-procuration à SELLIN), MARTIN, RESSIGUIER, SELLIN, SERIEYS-, NI : 1).

Les ***autres chapitres*** sont donc ***adoptés***.

Nous en venons au Titre 3, c'est-à-dire l'adoption du budget dans son équilibre, tel qu'il vous a été présenté.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*154 votants*) :
- Pour : 87 voix (SRC : 48, NMEC : 21, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 64 voix (NMEC : 3, UEDC : 20, FN-RBM : 40, NI : 1)
- Abstention : 3 voix (NMEC : 2 -MARTIN, RESSIGUIER-, NI : 1).

Le ***budget*** (***Titre 3***) est ***adopté***.

Nous passons maintenant au rapport 2016/AP-MAI/02 relatif au Régime d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Le vote est ouvert … (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*149 votants*) :
- Pour : 89 voix (SRC : 48, NMEC : 24, RG : 16, NI : 1)
- Contre : 6 voix (UEDC : 2, FN-RBM : 2, NI : 2)
- Abstention : 54 voix (UEDC : 17, FN-RBM : 37).

Le rapport ***2016/AP-MAI/02*** est ***adopté***.

Enfin, sur le rapport 2016/AP-MAI/03 qui concerne les décisions d'exonération sur la CVAE, le scrutin est ouvert … (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*153 votants*) :
- Pour : 150 voix (SRC : 48, NMEC : 23, UEDC : 20, FN-RBM : 39, RG : 17, NI : 3)
- Abstention : 3 voix (NMEC : 3 -HOANG NGOC (absent-procuration à SELLIN), SELLIN, SERIEYS-).

Le rapport ***2016/AP-MAI/03*** est ***adopté***. (*Applaudissements*)

Je vous remercie et bon appétit ! Nous nous retrouvons à 17 heures 30.

(*La séance est interrompue à 16h15 - Reprise à 17h48*)

LA PRESIDENTE

Nous reprenons, avec l'examen des rapports : 04 relatif au rétablissement de l'autonomie fiscale des Régions et 05 relatif aux règles de transparence demandées par la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées à ses partenaires financiers et bancaires, en particulier au regard de leurs activités dans les paradis fiscaux.

2016/AP-MAI/04 - Pour le rétablissement de l'autonomie fiscale des Régions

Chers collègues, ce projet de délibération se fonde sur un constat simple : le modèle de financement des Régions françaises est à bout de souffle. Il est aujourd'hui déconnecté de la réalité de nos compétences et des coûts qu'elles engendrent.

Cet état de fait se traduit mécaniquement par une dégradation progressive de la situation financière des Régions, une réduction de leurs marges de manœuvre et donc de leur capacité à investir pour préparer l'avenir. Il y a selon moi trois raisons à ce phénomène :

- La première réside dans la nature des ressources dévolues aux Régions dans le cadre des transferts de compétences successifs. Celles-ci se caractérisent par un dynamisme quasi nul et sont totalement dépourvues de pouvoir de taux. Il s'agit, pour l'essentiel, de plusieurs fractions de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques.

Dans le cadre de la loi NOTRe, de nouveaux transferts de compétences interviendront en 2017 et donneront lieu à la perception de 25% du produit de la CVAE actuellement versé aux Départements. Or, les premières études laissent apparaître un écart conséquent entre cette nouvelle recette et le coût réel estimé de ces transferts.

D'autres, comme la compétence "développement économique" des Départements ou la compétence spécifique relative aux déchets, n'impliquent quant à eux aucune recette de compensation. Le projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui vise à demander une adéquation parfaite entre l'évolution de ces dépenses et les ressources allouées.

- La deuxième raison est directement liée aux conséquences très négatives de la réforme des finances locales imposée aux Collectivités en 2010. La suppression de la taxe professionnelle et la réallocation des parts régionales de foncier bâti et non bâti aux autres échelons territoriaux a donné lieu à la perception de ressources de substitution dont les caractéristiques principales sont l'absence de pouvoir de taux et un dynamisme très faible.

Le rapport associé à notre débat sur les orientations budgétaires 2016 présentait une simulation très intéressante à ce sujet, qui évaluait le manque à gagner cumulatif et consolidé à près de 400 M€ sur la période 2010-2015 pour les deux anciennes Régions. C'est le résultat du passage d'un dynamisme moyen des recettes issues de l'ancienne fiscalité directe de 5% par an, à un niveau proche de seulement 1% par an.

- La troisième raison découle, comme pour l'ensemble des Collectivités, de la contribution des Régions au financement du Pacte de responsabilité. Cela se traduit par une baisse de la DGF sur la période 2014-2017, de l'ordre de 30%.

Dans le cadre du budget primitif, vous l'avez vu, cette baisse est de 40 M€; baisse équivalente à celle enregistrée en 2015.

La part relative des dotations d'Etat dans les ressources globales des Régions est la plus élevée. Cet effort qui est demandé sur les dotations est d'autant plus pénalisant. Une inertie forte qu'il n'est

pas possible de compenser par un pouvoir de taux ou des effets-bases conséquents sur les ressources fiscales.

A ce titre, le projet de délibération demande que soit atténuée la baisse prévue pour 2017, avant une ré-indexation sur l'inflation des dotations d'Etat.

Par ailleurs, dans la perspective de la réforme de la DGF, nous demandons que les critères de faible densité, de revenu par habitant et de dynamisme démographique soient privilégiés pour mieux prendre en considération les spécificités régionales, sources de dépenses supplémentaires.

Pour conclure, la Région souhaite lancer des discussions au plan national en vue de l'instauration d'une nouvelle taxe kilométrique sur les poids lourds en transit international dans la région.

L'ensemble de ces préconisations a pour objet de nous doter de ressources financières indispensables à l'exercice plein et entier de nos compétences.

2016/AP-MAI/05 - Dispositions relatives aux règles de transparence demandées par la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées à ses partenaires financiers et bancaires, en particulier au regard de leurs activités dans les paradis fiscaux

Ce deuxième rapport demande une application stricte des règles de transparence pour les partenaires bancaires. Il me semble en effet essentiel, après les scandales que nous avons connus ces derniers mois, que nous soyons très attentifs à nos relations financières et que nos partenaires soient exemplaires en matière d'investissement dans les paradis fiscaux, c'est-à-dire qu'il n'y ait aucun lien entre ces partenaires bancaires et financiers et ces paradis fiscaux, afin que nous puissions bâtir des relations financières dans un univers éthique et responsable.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

Nous commençons la discussion avec tout d'abord, pour le groupe Nouveau Monde en Commun, Monsieur CASES …

M. CASES

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, même si nous pouvons constater qu'il y a un léger changement, le groupe Nouveau Monde en Commun ne peut se satisfaire de la baisse de la dotation de l'Etat.

Nous devons toujours avoir en ligne de mire les besoins des populations.

Je ne reviendrai pas sur les contraintes budgétaires, mais il nous semble, mon groupe et moi, qu'il faut ouvrir d'autres pistes pour desserrer l'étau de l'austérité.

Tout en étant dans votre majorité, il est important que nous apportions notre pierre à l'édifice, au débat. Je ne vais pas l'ouvrir maintenant en trois minutes, je ne peux que le suggérer et le proposer pour la construction du budget 2017.

Il nous semble urgent qu'une réforme de la fiscalité et des dotations soit faite, elle pourrait tourner autour de quatre axes :

- le maintien du caractère indiciaire de la fiscalité locale,
- le respect de l'autonomie des Collectivités territoriales,
- le refus de la spécialisation de l'impôt,
- et enfin, la mise en cause du principe des taux liés.

Sur ces bases se construirait la réforme des prélèvements fiscaux locaux qui passe par la création d'un nouvel impôt local sur le capital des entreprises et une refonte de la fiscalité locale des personnes.

Nous le constatons, notre système est à bout de souffle et la voie de l'austérité ne fait qu'éloigner le citoyen du politique. Créer un nouvel impôt local des entreprises peut être une piste à débattre, en prenant appui sur les besoins de services publics locaux, de logements sociaux ou de dépenses d'accompagnement. Il serait décisif de doter la France d'un nouvel impôt territorial assis sur le capital matériel des entreprises, mais il est tout aussi nécessaire de mettre à contribution, au niveau national, les actifs financiers des entreprises : 4 724,4 milliards d'euros fin 2011, selon les comptes du patrimoine des sociétés non financières, auxquels il faudrait ajouter les actifs financiers détenus par les banques, sociétés financières et assurances; nets des provisions techniques d'assurance, ils totalisent 10 603,1 milliards d'euros fin 2011.

Cette contribution nationale, additionnelle à ce nouvel impôt territorial sur le capital des entreprises, serait assortie d'un taux très bas de 0,5% et perçue par les Communes; elle rapporterait immédiatement plus de 20 milliards d'euros. Cet exemple n'est qu'un exemple parmi bien d'autres.

Des chemins restent à explorer, mais une chose est sûre : si nous voulons inscrire notre Région dans une politique de gauche, il faudra avoir une réflexion collective sur la redéfinition de la part fiscale régionale. Nous pensons que l'économie est une affaire de spécialistes et que les citoyens en sont les plus souvent dessaisis. Nous sommes capables de faire débattre les citoyens sur les transports, sur l'eau et nous constatons que leurs interventions sont pertinentes.

Alors, pourquoi ne pas lancer un débat sur la fiscalité régionale ? Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur PAGNOUX ...

M. PAGNOUX

Madame la Présidente,

Alors que le mardi 15 décembre à 1h30 du matin une partie des Députés, sous la pression du Gouvernement, a donné un coup d'arrêt honteux à la transparence financière des grandes entreprises en rejetant l'obligation de rendre publics les activités et impôts payés pays par pays,

nous nous réjouissons que notre Région -comme d'autres- tente, à son niveau, de mettre en place des règles de transparence financière.

En effet Madame la Présidente, même si un ex-Président de la République l'a claironné, non, les paradis fiscaux ne sont pas terminés et la récente affaire des "Panama papers" en a encore donné un bel exemple.

Notre groupe adhère aux propositions qui sont faites dans cette délibération.

Il est en effet fondamental que nous puissions écarter les partenaires financiers qui ont des actifs dans les Etats dits non-coopératifs.

Nous devons être en mesure d'élaborer des outils concrets de lutte contre l'optimisation fiscale illégale dans le secteur du développement économique.

Nous devons également envisager une telle transparence de la part de nos fournisseurs.

La mission est complexe, mais l'enjeu est important : ce sont des dizaines de milliards d'euros qui échappent à l'impôt et qui n'irriguent pas notre territoire, notre économie, nos finances publiques en raison de l'évasion fiscale.

Madame la Présidente, afin de se donner les moyens de notre ambition, notre groupe souhaiterait également que soit mis en place un Observatoire des finances régionales.

Cet Observatoire doit se construire avec les différentes structures qui ont une expertise dans ce domaine et qui œuvrent depuis de nombreuses années pour la transparence financière.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci. La parole est à présent au groupe SRC. Monsieur COTELLE ...

M. COTELLE

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Les débats précédents sur le BP 2016 ont été l'occasion de souligner la situation atypique et paradoxale de la Région sur le plan des recettes budgétaires.

Atypique car nous sommes entrés dans une période au cours de laquelle la section d'investissement de notre budget présente des niveaux de crédits jamais atteints et cela pour plusieurs années, alors d'ailleurs que la plupart des Collectivités freinent au contraire leurs investissements compte tenu des effets conjugués de la crise et de la modification de leurs ressources.

Situation paradoxale également du fait des baisses de recettes et des évolutions quasi mécaniques qui vont affecter les principaux ratios financiers de notre Institution.

Ce budget a répondu à cette équation budgétaire, à savoir des recettes contraintes, impactées notamment par notre participation au redressement des comptes publics, par une capacité fiscale limitée et par l'enjeu de maîtriser notre dette, tout en préservant notre capacité d'autofinancement.

Il s'agit pour nous de maintenir nos investissements dans le temps, mais aussi de répondre à l'urgence économique et sociale, sans altérer nos missions et en intégrant la réforme territoriale avec ses nouvelles compétences, tout en maintenant bien sûr nos dépenses de fonctionnement.

Si les finances publiques nationales doivent être redressées, si nous voulons continuer à garantir à nos concitoyens des services publics efficaces, essentiels à leur quotidien, nous réaffirmons néanmoins, dans le rapport pour le rétablissement de l'autonomie fiscale des Régions, notre volonté que la fiscalité locale soit abordée en priorité dans le débat national.

Les Collectivités territoriales et en premier lieu les Régions se trouvent confrontées à une situation financière très difficile depuis de nombreuses années.

Suite à la suppression de la taxe professionnelle en 2010, les Régions ont perdu la quasi-totalité de leur autonomie fiscale, passée de 30 à 12%, et au-delà les Régions sont confrontées à une absence de dynamisme de leurs ressources, subissant ainsi une double peine.

Leurs ressources fiscales n'ont augmenté que de 1,5% sur la période de 2009 à 2014, contre 3,3% pour les autres échelons de Collectivités.

Du fait de la crise, les ressources des Régions se contractent : recul de la CVAE, contraction des recettes liées aux ventes de carburants des automobiles; contraction donc des ressources des Régions, alors qu'elles financent de plus en plus de dépenses : le renforcement du développement économique, les conventions TER, les formations des demandeurs d'emploi, ainsi que d'autres nouvelles compétences spécifiques.

Cette situation fait peser un risque sur la capacité des Régions à investir pour les prochaines années. Or, les Régions portent les investissements d'avenir et ont vu leurs compétences renforcées par la loi NOTRe.

Nous réaffirmons donc notre demande au Gouvernement, à l'instar de la demande formulée par l'ex-Région Midi-Pyrénées dans sa délibération de décembre 2013, que les Régions bénéficient de ressources fiscales dynamiques. Recréer un lien fiscal entre la Région et son territoire permettrait de recouvrer une autonomie fiscale et des marges de manœuvre afin d'assumer pleinement l'exercice de nos compétences : l'éducation et la formation, le développement économique, le développement durable et l'aménagement du territoire.

Nous demandons donc une compensation des charges nettes issues des transferts de compétences et une évaluation préalable des impacts financiers de ces derniers.

La responsabilité des Régions doit donc aller de pair avec une liberté d'agir efficace, au service de nos concitoyens.

La question de la garantie des ressources propres et la question de notre autonomie financière sont donc explicitement posées dans le rapport qui nous est soumis.

Le deuxième rapport, portant sur les dispositions relatives aux règles de transparence demandées par la Région à ses partenaires financiers et bancaires, pose également la question de la sécurisation de notre modèle de financement.

Confrontés à de réelles difficultés et parfois en proie à des emprunts toxiques, les élus locaux considèrent que les Collectivités ont un rôle d'exemplarité à jouer en exigeant des gages de transparence et de responsabilité fiscale, et en renforçant les règles actuelles.

Il convient donc de rappeler l'implication des Régions pour favoriser la transparence financière. Sachez qu'entre juin 2010 et décembre 2011,19 Régions de métropole ont adopté une délibération, motion ou vœu sur la transparence financière des partenaires bancaires et financiers.

Ce fut d'ailleurs le cas de l'ex-Région Midi-Pyrénées dans une délibération du mois de juin 2010.

Les Régions sont au cœur du débat institutionnel et démocratique.

En dix ans, nos Collectivités ont connu un développement sans égal, devenant des acteurs de référence sur le plan du développement économique, de la mobilité, de la formation des jeunes et des professionnels, du développement durable.

Sur le plan financier, les Régions ont également connu des bouleversements sans précédent, appelées à soutenir le développement des territoires; aucun projet structurant ne peut aujourd'hui devenir réalité sans l'apport de la Région.

Si la réforme de la taxe professionnelle a privé les Régions des moyens indispensables à leur action, le recours à l'emprunt est donc devenu plus nécessaire qu'avant.

Emprunter est un acte avec un double engagement : de remboursement bien évidemment, mais aussi de confiance et de responsabilité. Malheureusement, comme cela a été indiqué, la crise des subprimes d'il y a quelques années, puis celle des emprunts toxiques et enfin l'affaire des "Panama papers" sont venues rappeler que le marché de l'argent n'est pas un marché comme les autres et qu'il appelle à la plus grande vigilance de notre part.

C'est pourquoi les Régions, conscientes de ces enjeux, ont contribué à la transparence financière de leurs partenaires financiers.

C'est une exigence citoyenne d'anticipation qui a sûrement participé de l'avancée de cette réflexion dans notre pays, avec la loi bancaire qui a été votée à l'été 2013.

Les dispositions que nous allons adopter dans le présent rapport sont donc destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information dues à notre Assemblée et aux citoyens :

- rétablissement donc de l'autonomie fiscale des Régions, dans le cadre de mesures qui garantissent toutefois l'égalité des moyens dont l'Etat doit rester garant,
- exigence de transparence demandée à nos partenaires financiers et bancaires afin de nous permettre de faire appel à l'emprunt en toute sécurité.

Ce sont les éléments nécessaires afin d'assumer pleinement les compétences dévolues à la Région, mais surtout pour nous permettre de mener des politiques volontaristes au seul bénéfice de nos concitoyens, comme notre majorité s'y est engagée fermement, résolument.

En conséquence de quoi, le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen votera donc ces deux rapports. Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Pour le groupe UEDC, Monsieur PRADIÉ ...

M. PRADIÉ

Merci, Madame la Présidente.

Pour tout vous dire, à la lecture des deux rapports, mais en particulier du premier, j'ai été pris d'une inquiétude brutale; une inquiétude qui demeure sur le niveau de schizophrénie que votre majorité et vous-même avez atteints. Et comme nous vous voulons du bien, nous sommes inquiets du niveau que vous avez pu atteindre dans, non seulement cette schizophrénie, mais aussi cette hypocrisie … (*Exclamations*)

LA PRESIDENTE

Tout en mesure Monsieur PRADIÉ, comme toujours ... Tout en mesure !

M. PRADIÉ

J'avais promis, après le déjeuner, d'être tendre, mais comme le déjeuner a tardé, vous avez loupé l'occasion que je sois tendre dans mon intervention …

LA PRESIDENTE

Je n'attends pas cela de vous, Monsieur PRADIÉ, juste de l'objectivité !

M. PRADIÉ

Je le sais.

A la lecture des deux rapports, il y a deux solutions : ou bien -et je veux bien vous en faire le crédit- vous êtes prise d'une naïveté que je ne vous crois pas habituelle, qui de ce point de vue aurait d'ailleurs pu nous attendrir, parce qu'il est vrai que demander aimablement au Gouvernement, au Président de la République, de bien vouloir changer délicatement ses orientations en matière de dotations, demander aux banques de bien vouloir être un peu plus morales et prendre des délibérations pour faire en sorte que l'on puisse ici changer le système bancaire mondial, tout cela pourrait être d'une naïveté tout à fait charmante.

Sauf qu'il y a derrière une hypocrisie tout à fait experte.

Oui, la baisse des dotations est absolument dramatique.

Oui, la baisse des dotations a été absolument brutale et non concertée.
Oui, la baisse des dotations a et aura pour longtemps des conséquences qu'aucune décision, aucune réorientation future ne pourra temporiser.
Et nous le savons, le Président de la République, à l'heure où les cadeaux sont faciles à faire, va sûrement nous expliquer dans quelques jours, à l'occasion du congrès des Maires, que l'effort qu'il nous a demandé va être lissé sur quelques années. Mais le mal est fait, le mal total est fait et cette baisse des dotations, il faut que nous en ayons bien conscience, remet en cause totalement l'équilibre de décentralisation de nos territoires.
Nous avons aujourd'hui des Communes qui sont asphyxiées, qui ne peuvent plus assumer leur rôle d'aménageur, des Intercommunalités qui sont, au fur et à mesure du temps, promenées dans des réorganisations, une Région qui est sur-dotée en compétences et sous-dotée en moyens. Bref ! Tout l'édifice institutionnel qui a été établi depuis des décennies est en train de se déséquilibrer à la suite des décisions concernant les dotations.
Je veux insister sur ce point pour dire à quel point je ne comprends pas, Madame la Présidente, Madame la Ministre, Mesdames les Ministres, que ce genre de rapport n'ait pas atterri sur la table du Conseil des Ministres lorsque vous aviez l'immense privilège d'y siéger.
Et vous conviendrez tout de même que lorsque l'on est un peu attaché à la parole politique, voir qu'il n'y a pas si longtemps vous profitiez des ors du Palais de l'Elysée pour discuter de grands sujets, vous n'ayez pas mis à l'ordre du jour ce qu'aujourd'hui vous nous proposez.
Je trouve invraisemblable, alors qu'hier vous n'avez pas eu l'idée de la soumettre au Gouvernement, vous ayez l'audace aujourd'hui de nous demander de bien vouloir vous soutenir dans cette démarche.
Je voudrais également faire une observation de forme, parce que là aussi la forme dit beaucoup. Je relisais il y a quelques instants une déclaration, Madame la Présidente, que vous aviez faite à l'époque où vous étiez Vice-présidente de la Région Midi-Pyrénées; dans une intervention, tout à fait remarquable d'ailleurs, vous indiquiez à quel point le désengagement de l'Etat, il s'agissait de la baisse des dotations, bien moins forte que celle que nous connaissons aujourd'hui ...

LA PRESIDENTE

Non, il s'agissait de la réforme de la fiscalité locale, vous confondez.

M. PRADIÉ

Non, pas du tout, il s'agissait déjà de la baisse des dotations, j'ai relu précisément ce que vous disiez et vous indiquiez à cette époque que le désengagement de l'Etat était inacceptable.
Mes chers collègues, nous avons eu un glissement de vocabulaire absolument fabuleux : nous sommes passés du "désengagement de l'Etat" à aujourd'hui "l'effort de contribution au redressement national" … La douleur est tout aussi grande, mais les mots changent légèrement !

Face à cela, vous nous proposez une solution, la solution habituelle : augmenter les capacités à user du levier fiscal. Eh bien voyez-vous, Madame, nous y sommes opposés.
Compte tenu de l'usage que vous faites du levier fiscal qui, avec vous, se transforme en matraque fiscale, vous levez 22 M€ sur la taxe de la carte grise, il n'est pas question une seule seconde que l'on puisse vous autoriser et vous donner plus de moyens et de latitude en matière fiscale, ce serait au détriment de la population.
Un dernier mot pour finir et tâcher d'être dans les temps ...

LA PRESIDENTE

Non, vous avez déjà dépassé, donc merci de conclure, Monsieur PRADIÉ.

M. PRADIÉ

Comme mes prédécesseurs !

LA PRESIDENTE

Non Monsieur.

M. PRADIÉ

Un dernier mot rapide du rapport concernant les banques, pour vous dire à quel point la phrase citée dans le rapport, consistant à dire que vous allez influencer ou plutôt surveiller la réputation des banques, est pour nous un vœu absolument pieux.
Vous savez comme moi que ce sont des banques de belle notoriété qui, à grands renforts de traders sans scrupules, ont accablé le système financier mondial depuis des années et vos bonnes intentions n'y changeront rien !
En conséquence, ces deux rapports sont pour nous nuls et stériles, nous voterons donc contre le premier rapport et nous nous abstiendrons sur le second.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je me permets de vous rappeler une différence notable.
Tout d'abord, en 2010, c'est une réforme de la fiscalité qui a privé les Collectivités locales de ressources dynamiques, avec la suppression de la taxe professionnelle, avec un allégement fort de la contribution des entreprises au budget national et surtout des grandes entreprises, c'est-à-dire que cela a privé le budget de plusieurs milliards d'euros. Pendant ce temps, sous la présidence de Nicolas SARKOZY, la France s'endettait puisque pendant son quinquennat, la dette a doublé.
La différence aujourd'hui, c'est qu'en effet un effort est fait par l'Etat, par les Collectivités, par l'ensemble des Collectivités publiques, mais que notre dette progresse beaucoup moins vite que sous le précédent quinquennat.

Il faut avoir l'honnêteté de le dire, parce que le choix qui a été fait n'est pas celui d'emprunter pour faire des cadeaux fiscaux aux plus riches qui, justement, allaient investir dans les paradis fiscaux ! C'est un point assez essentiel et une vraie différence que je tenais, Monsieur PRADIÉ, à vous rappeler. (*Apartés*)

Pour le groupe des Radicaux de Gauche, Monsieur ORCIBAL ...

M. ORCIBAL

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Le groupe des Radicaux de Gauche a pris soin d'étudier les deux rapports présentés.

En ce qui concerne le premier rapport, celui sur le rétablissement de l'autonomie fiscale des Régions, je ne reviendrai pas sur les raisons qui nous ont conduits à la situation constatée aujourd'hui, à savoir l'érosion continue, au fil des réformes successives, de notre autonomie fiscale et financière, l'atonie et le caractère aléatoire de nos ressources; elles sont parfaitement décrites dans le rapport.

Pour autant, dans le cadre d'un transfert de compétences à destination des Collectivités locales, il est impératif de garantir les équilibres budgétaires par des ressources allouées suffisantes et dynamiques.

Les Radicaux de Gauche souhaitent donc appuyer pleinement la délibération.

Bien sûr, nous souhaitons que la baisse de la DGF soit atténuée.

Bien sûr, nous souhaitons qu'il y ait une prise en compte de l'inflation dans l'ensemble des dotations.

Bien sûr, nous souhaitons que les ressources à venir s'inscrivent dans une dynamique au moins équivalente à celle des charges transférées.

Mais surtout, les Radicaux de Gauche trouvent légitime et urgent d'avancer dans le projet d'instauration d'une taxe kilométrique pour les poids lourds en transit international.

En effet, nos entreprises de transport paient leurs impôts en France : impôt sur les sociétés, charges patronales et salariales, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques. Par ce biais, elles contribuent pleinement à l'entretien et à la construction des routes et des infrastructures qu'elles utilisent.

La France, et notamment notre Sud-ouest, est l'un des grands axes de passage entre la péninsule ibérique et le reste de l'Europe. Il est donc important, pour plus de justice, que l'ensemble des utilisateurs participent au financement de ce réseau routier qui est un véritable trait d'union entre les peuples.

Donc, je le répète, nous approuvons la délibération proposée.

Mais, et c'est le sens de l'amendement que nous présenterons à l'issue des prises de parole, nous souhaiterions également que la TVA réglée par les Régions soit compensée plus rapidement qu'elle ne l'est aujourd'hui, ceci afin notamment de ne pas pénaliser l'investissement au moment où nous lançons le plan Marshall.

En ce qui concerne le second rapport portant sur les dispositions relatives aux règles de transparence demandées par la Région LRMP à ses partenaires financiers et bancaires, en particulier au regard de leurs activités dans les paradis fiscaux, les Radicaux de Gauche se félicitent de la participation de la Région à une lutte collective face au blanchiment, à la corruption et à la fraude fiscale.

Nous soutenons donc pleinement l'instauration de règles visant à la transparence des organismes financiers avec lesquels la Région a vocation à contractualiser.

Le rapport sur les intérêts détenus par les organismes financiers dans les Etats ou territoires non coopératifs nous semble nécessaire, car il sera un moyen dissuasif pour lutter contre la fraude fiscale.

De même, nous apprécions l'exigence de notre rapport visant à décrire les procédures mises en place pour lutter contre le blanchiment et la corruption. En effet, au-delà de la lutte contre la fraude fiscale, la lutte contre le blanchiment doit être une priorité. Le blanchiment est souvent issu de réseaux mafieux qui se nourrissent de la misère humaine par des trafics en tous genres, dont la prostitution.

Néanmoins, nous sommes conscients qu'un organisme financier pourra aisément fournir l'ensemble des règles qu'il a mis en place pour lutter contre le blanchiment, en application de la réglementation LAB-FT, lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme.

Aussi, il nous semble opportun de demander à l'organisme financier, à titre indicatif, le nombre de déclarations de soupçon effectuées auprès de TRACFIN ...

LA PRESIDENTE

Merci de conclure, Monsieur ORCIBAL !

M. ORCIBAL

… Sur l'exercice précédent. Cela, de façon à pouvoir apprécier son véritable désir de lutter contre le blanchiment et la corruption.

Merci de votre attention.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci. Madame JAMET pour le groupe FN-RBM ...

Mme JAMET

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Je crois que le Front national, encore une fois, va vous mettre d'accord parce que, encore une fois, si le déni de réalité des français et de leurs difficultés, comme Monsieur le Président des socialistes nous l'a montré ce matin, est l'apanage de la gauche, je crois que l'on peut constater, avec ce simple exemple, qu'il s'est toujours construit avec la complicité, hier comme demain, des républicains. Alors, Monsieur PRADIÉ, l'éclatement de l'affaire des "Panama papers" a mis au jour au passage, c'est vrai, l'ambiguïté des responsables politiques français LR, PS, vis-à-vis du petit paradis fiscal dont jouissait et abusait Mossack-Fonseca ... (*Protestations*)

Alors, "schizophrénie", "hypocrisie", vous pouvez dire ce que vous voulez, je ne suis pas médecin …

LA PRESIDENTE

Je crois que vous vous trompez de groupe politique !

Mme JAMET

Nous rappellerons ici qu'en 2012, Nicolas SARKOZY avait fait sortir le Panama de la liste noire de l'OCDE, par la grâce d'un accord fiscal obtenu après que ce dernier ait fait pression sur les entreprises françaises investissant sur son territoire : Alstom, Compagnie du Rhône.

A l'époque, plusieurs Parlementaires s'étaient étonnés de la précipitation du processus, certains soulignant que le Panama ne satisfaisait pas à toutes les conditions pour être considéré comme propre. Aujourd'hui, plus personne n'en parle !

Quatre ans plus tard, jour pour jour, le Ministre des finances, Michel SAPIN, annonçait que la petite République d'Amérique centrale allait être réinscrite sur la liste française des Etats et territoires non coopératifs en matière fiscale.

Mais en février dernier, c'est pourtant ce même Michel SAPIN qui a reçu son homologue panaméen … Pour lui annoncer une sanction ? Pas vraiment ! Le lendemain, une réunion plénière du Groupe d'action financière, où la France a toute sa part, a au contraire fait baisser la pression d'un cran en sortant le Panama de sa liste grise. Mais aujourd'hui, personne n'en parle !

Alors, nous ne parlerons pas non plus de l'évasion fiscale organisée pendant des décennies au Luxembourg et sous le Ministère Juncker, dont personne ne parle plus aujourd'hui …

LA PRESIDENTE

La famille LE PEN peut vous en parler de cela ! (*Protestations*)

Un intervenant

Diffamation !

Mme JAMET

Ce dossier nous apparaît comme de la poudre aux yeux qui fait toujours bien après un scandale. Comment la majorité de gauche de ce Conseil régional peut exiger et nous faire croire à une pleine transparence de la part de ses partenaires financiers et bancaires, alors que certains de ses amis politiques et cadres ou responsables ont été d'une opacité proverbiale ? Pourquoi le Gouvernement en place n'a pas légiféré plus tôt ? Il ne savait pas ? Vous ne saviez pas ?...

M. ASSAF

Et la Russie, Madame JAMET ?...

Mme JAMET

Nous aurions alors pu bien plus tôt découvrir qu'entre autres bénéficiaires, le Panama comptait :

- le socialiste Patrick DRAHI, homme d'affaires propriétaire de Libération et de l'Express, proche de la majorité de François HOLLANDE,
- le socialiste Jérôme CAHUZAC, démissionnaire du Ministère des finances pour cause d'évasion fiscale, qui avait menti éhontément "les yeux dans les yeux" devant la Représentation nationale parce qu'il se savait alors soutenu, à la fois par Matignon et l'Elysée, avant d'être lâché,
- le socialiste Dominique STRAUSS-KAHN : dans Le Monde du 6 avril, on apprend qu'une filiale de LSK, fonds d'investissement dont DSK était le Président jusqu'en octobre 2014, aurait largement utilisé -31 sociétés en ont profité- des services du Cabinet panaméen Mossack-Fonseca, aujourd'hui au centre du scandale.

Et la liste n'est pas exhaustive, à une précision près ...

LA PRESIDENTE

Je vous le confirme, elle n'est pas exhaustive, je vais la compléter !

Mme JAMET

Le Front national n'a jamais rien eu à voir, ni de près, ni de loin, avec les "Panama papers" … (*Exclamations*)

M. ASSAF

Et la Russie ?

Mme JAMET

C'est pour cela, Madame, que nous avons regretté qu'avec cet humour torride et décapant, qui nous a laissés sans voix puisque nous n'avons pas eu, conformément au Règlement, la

possibilité de répondre, ayant été mis personnellement en cause, Monsieur SELLIN se soit laissé aller à l'insulte et à la diffamation. Ce dernier a cru bon, par une touche ultime et désopilante, de nous faire cadeau d'un chapeau de Panama …

M. SELLIN

Cela s'appelle de l'humour !

Mme JAMET

S'il n'est pas convenable de faire reproche à une telle attention, nous avons relevé tout de même que ce chapeau tressé venait directement de Chine ! (*Rires*)

Nous pourrions comprendre qu'il n'ait pas souhaité faire grands frais pour cette attention détournée, puisqu'elle nous était adressée, mais ce choix met cruellement l'accent, justement, sur la politique mondialiste, européiste et mortifère qu'il soutient, que vous soutenez, des LR en passant par la gauche soi-disant Socialiste. Celle qui met en place, cautionne et défend un système qui consiste à faire fabriquer par des esclaves, en Chine ou au Bengladesh, des produits achetés par des chômeurs en France ! (*Brouhaha*)

Ce chapeau trônera dans nos locaux Monsieur SELLIN et nous vous en remercions, pour ne jamais oublier ... (*Exclamations*) Pendant que vous vous laissez aller à de tels extrémités, diffamantes et passibles de poursuites, je tiens à vous rappeler ...

M. SELLIN

Allez-y, poursuivez !

Mme JAMET

Notre groupe tient à vous rappeler que les français souffrent et qu'ils méritent plus de considération, de respect, ainsi que de vrais débats et des élus qui prennent en compte leurs aspirations.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je pense, Madame JAMET, que dans la liste de personnalités que vous avez citées, vous avez eu la mémoire qui flanche puisque vous avez oublié Monsieur Frédéric CHATILLON, Monsieur Nicolas CROCHET, qui sont des amis de Marine LE PEN et qui ont fait votre programme économique … (*Applaudissements*)

Il faudrait également rappeler que Monsieur Jean-Marie LE PEN était cité … (*Applaudissements*)

Il va quand même falloir avoir un minimum d'objectivité, Madame JAMET !

Mme JAMET

Vous perdez votre calme dès que vous vous adressez à nous !

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, vous n'avez pas la parole. (*Brouhaha - Apartés*)

Un intervenant

Calmez-vous …

M. SELLIN

Je suis calme !

LA PRESIDENTE

Attendez, on se calme et personne ne prend la parole ... (*Apartés*)

Nous allons passer aux amendements parce que tout ce que vous avez indiqué, Madame JAMET, est complètement travesti et nous n'avons pas de leçon à recevoir de la part d'élus du Front national qui ont plus qu'une grande opacité sur le financement de leur parti ! (*Applaudissements*)

M. SELLIN

J'ai été mis en cause, je demande un droit de réponse ...

LA PRESIDENTE

Non, nous passons aux amendements qui ont été déposés.

M. SELLIN

J'ai été mis en cause, je demande un droit de réponse ! (*Brouhaha*)

LA PRESIDENTE

Non, n'entretenons pas la polémique. De nombreux aspects de ce qui a été dit sont mensongers, on ne va donc pas continuer.

Nous en venons à la présentation de l'amendement n°9 déposé par le groupe des Radicaux de Gauche sur l'autonomie fiscale des Régions. Monsieur GAREL ...

<u>Amendement n°9 au rapport n°2016/AP-MAI/04 déposé par le groupe RG</u>

M. GAREL

Merci, Madame la Présidente.

Nous vous proposons de compléter l'article 1 du projet de délibération qui nous est soumis.

Après une discussion avec nos collègues du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, nous avons très légèrement modifié la rédaction, je vais vous l'expliquer tout de suite.

Nous vous proposons donc d'ajouter un 6ème point : *"- que le Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA) soit remboursé*", il était écrit "*au trimestre*" et nous vous proposons

d'inscrire "*au semestre sur les dépenses d'investissement de l'année en cours, comme c'est déjà le cas pour les EPCI à fiscalité propre, mais à son taux plein*".

Bien entendu, cela ne va pas résoudre tous les problèmes qui ont été évoqués dans la discussion précédente, mais c'est un outil supplémentaire pour récupérer, non pas de la trésorerie parce que la Région étant bien gérée, nous avons de la trésorerie, mais des rentrées d'argent qui peuvent nous permettre de répondre rapidement à des besoins d'investissement.

Comme cela a été dit, depuis 2010 et la grande perte de la fiscalité directe pour les Régions, nous avons perdu des outils de dynamique fiscale, il faut donc essayer, par toutes les possibilités juridiques qui nous sont offertes, de retrouver des marges de manœuvre lorsque c'est possible, au-delà des 5 autres points qui sont précisés dans l'article 1.

Cet amendement vise donc notamment à compenser plus rapidement la TVA réglée par les Régions, ce qui devrait permettre d'améliorer l'investissement.

C'est d'autant plus majeur que, vous l'avez rappelé dans le cadre de la présentation budgétaire et cela a également été rappelé par Madame la Présidente de la Commission des finances, notre Région s'est engagée pour l'année 2016 dans le cadre de ce que nous avons appelé le plan Marshall, où des investissements importants sont menés. Cela devrait donc permettre de récupérer plus rapidement cette TVA que nous aurons avancée, si j'ose dire.

Voilà quel est l'amendement que le groupe Radical de Gauche vous propose et j'ai cru comprendre, mais je veux bien laisser la parole à mon collègue du groupe SRC, que compte tenu de la modification qui était proposée, le groupe SRC soutenait également cet amendement.

LA PRESIDENTE

Monsieur le Président du groupe SRC, vous confirmez qu'avec le remboursement semestriel, le groupe s'associait à cet amendement ?

M. ASSAF

Je vous confirme, après en avoir discuté avec la Rapporteur du budget et notre collègue Thierry COTELLE qui présentait le rapport pour notre groupe, que nous acceptons bien évidemment cet amendement, que nous faisons donc nôtre avec nos collègues du groupe PRG.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Position des groupes ? Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement la position de notre groupe sur cet amendement, que nous aurions pu tout à fait voter et d'ailleurs, sur le fond, nous ne sommes pas en total désaccord.

Sauf qu'une fois de plus nous nous apercevons qu'en fait, à travers ce vœu, des membres de la majorité nationale essaient de transférer au Conseil régional des compétences qui incombent aujourd'hui au Parlement français, voire au Gouvernement puisqu'il incombe, soit au Ministère de l'Economie, soit au Parlement français, de légiférer en la matière, ou au Comité des finances locales -auquel je sais que vous appartenez Madame la Présidente- de légiférer ou de donner des indications en la matière.

Il nous paraît donc inopportun aujourd'hui de présenter un amendement dans ce sens, amendement qui n'a aucune chance d'aboutir puisque nous n'avons pas compétence.

Par contre, si le groupe des Radicaux de Gauche avait préparé une motion pour demander au Gouvernement d'amender la possibilité de pouvoir récupérer dans l'année la TVA, nous aurions pu y souscrire.

En l'occurrence, nous ne voulons pas être instrumentalisés dans cette tentative aujourd'hui nationale, puisque ce n'est pas de compétence régionale. Donc à ce titre-là, nous ne sommes pas contre cela et nous serions heureux que cela puisse arriver, mais nous abstiendrons sur cet amendement qui, pour nous, n'en est pas un. Merci.

LA PRESIDENTE

Pour votre parfaite information, Monsieur RIVENQ, cet amendement s'applique sur le rapport qui est une interpellation du Gouvernement sur l'ensemble de la politique fiscale.

C'est donc bien dans l'esprit d'une motion comme vous le décriviez, avec le souhait qu'il y ait une modification de la fiscalité des Régions, donc du calcul de la DGF et également du remboursement de la TVA.

M. RIVENQ

(*Intervention inaudible, hors micro*).

LA PRESIDENTE

Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole sur cet amendement ?... Nous passons donc à l'amendement n°15 présenté par le groupe UEDC. Madame POUCHELON ...

Amendement n°15 au rapport n°2016/AP-MAI/04 déposé par le groupe UEDC

Mme POUCHELON

Merci.

Je crois que je vais revenir un petit peu à ce qui est vraiment de la politique régionale parce qu'effectivement, cette délibération s'en éloigne beaucoup.

Notre objectif -et ce devrait être vraiment l'objectif de tous- est la prospérité de notre territoire et pour cela, il faut relancer les investissements productifs.

Ce que vous proposez dans cette délibération, ce sont toujours les mêmes solutions, les mêmes recettes : l'augmentation des impôts, la création de taxes nouvelles pour financer une politique finalement peu lisible qui continue à saupoudrer plutôt que de cibler les investissements véritablement productifs.

La baisse des dotations aux Collectivités depuis 2013 a entraîné près de 15% de baisse de l'investissement public.

La faillite de l'Etat ne permet pas d'envisager pour l'avenir une augmentation des dotations, même si des promesses seront faites dans la perspective de 2017.

Le niveau d'imposition actuel de nos concitoyens ne permet pas non plus d'envisager une augmentation de la fiscalité régionale, comme vous en demandez l'autorisation à l'Etat par votre délibération.

Il faut donc imaginer d'autres modes de financements innovants, comme l'a fait l'Europe par exemple avec le Plan Juncker, pour permettre de garantir des investissements privés sur des projets innovants, moteurs du développement économique régional et ayant un fort impact pour satisfaire des besoins d'intérêt général. L'effet de levier serait alors important et pourrait générer au minimum 1 milliard d'euros d'investissement privé. Ce dispositif peut être envisagé avec l'appui de BPI France, de la BEI et en complémentarité du Plan Juncker en Europe.

Je vous propose donc l'amendement suivant :

Il est créé un Fonds d'investissement des territoires (FITER) de 200 M€ pour permettre de garantir des investissements privés sur des projets innovants, moteurs de développement économique régional, ayant un fort impact pour satisfaire des besoins d'intérêt général.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Madame FITA, si vous voulez bien apporter des éléments de réponse ...

Mme FITA

Oui et peut-être aussi préciser la position du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen sur cet amendement.

Le terme de naïveté a été évoqué précédemment dans les prises de parole, je trouve étonnant cet amendement à ce moment-là, peut-être que dans le débat budgétaire il aurait pu aussi y avoir sa

place, mais trouver 200 M€ comme cela, sans rechercher la source de financement me paraît quelque peu hasardeux.

Par contre, sur le fond de la question, nous n'avons pas attendu cet amendement pour que les deux anciennes Régions, les deux Collectivités et donc aujourd'hui la nôtre, s'intéressent et travaillent sur l'ingénierie financière pour favoriser justement l'investissement privé.

Il existe déjà un certain nombre de dispositifs : des fonds de garantie, des fonds d'amorçage, des fonds de développement, des fonds de prêts, des fonds de fonds, que nous avons déjà intégrés dès ce budget 2016 et que nous allons bien entendu renforcer, mais aussi en cohérence avec les différents schémas qui vont être travaillés durant cette année 2016.

Donc oui, travailler sur l'ingénierie financière pour l'investissement privé, nous sommes tout à fait d'accord, mais le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen votera contre cet amendement.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Y a-t-il des prises de parole ? Madame JAMET ...

Mme JAMET

Deux mots d'explication sur les deux amendements que vous venez de nous présenter :

- sur le premier relatif au rétablissement de l'autonomie fiscale, je pense que vous donner l'autonomie de la fiscalité paraîtrait particulièrement dangereux,
- et sur le deuxième, je pense qu'en complémentarité du Plan Juncker en Europe, dont je parlais encore tout à l'heure, il faut quand même rappeler que chaque année l'Europe nous prend 21 milliards -elle sort ces milliards de la poche des français- et qu'elle en garde 9.

Donc qu'elle nous rende d'abord les 9 milliards, nous verrons à ce moment-là ce que nous ferons de cet argent ! (*Apartés*)

LA PRESIDENTE

Y a-t-il d'autres prises de parole ?...

Nous passons donc à la présentation de l'amendement n°17 déposé par le groupe Front national.

Qui le présente ? Madame JAMET ...

<u>Amendement n°17 au rapport n°2016/AP-MAI/04 déposé par le groupe FN-RBM</u>

Mme JAMET

C'est un plaisir renouvelé ... (*Rires*)

LA PRESIDENTE

Pour vous !

Mme JAMET

Le 6ème alinéa de l'article Un …

LA PRESIDENTE

Mais vous devenez une esclave de votre groupe !

Mme JAMET

Je ne compte pas, je suis un soldat … Une soldate !

LA PRESIDENTE

Que c'est élégant ...

Mme JAMET

En tous cas, je vous remercie de cet hommage particulier que vous voulez bien me faire !

Le 6ème alinéa de l'article Un est modifié comme suit :

"- que les discussions s'engagent au plan national pour l'instauration d'une nouvelle taxe kilométrique concernant les poids lourds étrangers en transit international dans notre pays".

Je tiens d'ailleurs à dire que je tiens mes engagements ... Je parle là de ma participation et de l'exemplarité de notre groupe, vous le relèverez !

L'exposé des motifs :

Dans un esprit de justice fiscale, tout en respectant le principe "usagers-payeurs", il convient de distinguer les poids lourds nationaux des poids lourds étrangers.

En effet, les poids lourds français participent déjà au financement des infrastructures de transports lors de leurs achats en gazole, en payant la Taxe intérieur de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) qui est déjà au plus haut.

Or, il est avéré que les poids lourds étrangers traversent notre pays sans payer cette taxe, ni contribuer d'une autre manière au financement des infrastructures de transports.

La Ministre de l'écologie, Ségolène ROYAL, l'a elle-même reconnu le 19 octobre dernier sur BFM TV en citant l'exemple d'un poids lourd qui "*fait son plein en Belgique, traverse toute la France pour arriver en Espagne sans avoir payé la taxe sur le gazole, ce qui n'est pas juste*".

Cette discrimination positive est donc justifiée par le fait de rétablir les conditions réelles d'une concurrence libre et non faussée si chère à l'Union Européenne.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Y a-t-il de prises de position ? Madame FITA ...

Mme FITA

Merci, Madame la Présidente.

Le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen votera contre cet amendement, avec peu de commentaire si ce n'est pour rappeler l'importance de la proposition que nous faisons sur le financement de notre Région et que d'ajouter ce type de débat, alors que la réglementation ne le permet pas, ne crédibilise pas nos propositions. Donc bien sûr, nous voterons contre.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur SELLIN …

M. SELLIN

Pour le groupe Nouveau Monde, j'espère qu'à chaque fois que nous ferons de l'humour en direction de Madame JAMET, elle ne prendra pas cela pour de la diffamation, mais qu'en est-il d'un poids lourd français qui franchit la frontière pour aller faire son plein en Belgique et qui repart de l'autre côté ? Est-ce que cela s'applique dans vos critères ?

Voilà, c'était une petite pointe d'humour pour prendre un peu de distance par rapport à l'absurdité de votre amendement et indiquer que notre groupe votera contre.

Mme JAMET

Avec une petite pointe d'humour, en temps de grève quand ils sont obligés de traverser la frontière ?...

LA PRESIDENTE

S'il vous plaît, Madame JAMET, vous n'avez pas la parole. Merci.

Mme JAMET

Je croyais que l'on m'interrogeait !

LA PRESIDENTE

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons pouvoir passer au vote des amendements.

Sur l'amendement n°9, qui a donc été rectifié "*sur le semestre*", présenté par le groupe Radical de Gauche et soutenu par le groupe SRC, le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*154 votants*) :

- Pour : 70 voix (SRC : 47, NMEC : 5, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 2 voix (NMEC : 1, FN-RBM : 1)
- Abstention : 82 voix (NMEC : 20 -ADDA, ARCANGELI (absent-procuration à VINET), BARTHET, CARMONA, CASES, COSSANGE (absent-procuration à CASES), CROS, DUPRAZ, GENOLHER, GUINLE, HOANG NGOC (absent-procuration à SELLIN), LANGEVINE, MARTIN, ONESTA, PAGNOUX, RESSIGUIER, SELLIN, VESENTINI, VINET, WERSINGER-, UEDC : 21, FN-RBM : 39, NI : 2).

L'amendement n°9 est ***adopté***. (*Apartés*)

Sur l'amendement n°15 déposé par le groupe UEDC, le scrutin est ouvert … (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*152 votants*) :

- Pour : 24 voix (UEDC : 22, NI : 2)
- Contre : 89 voix (SRC : 48, NMEC : 22, FN-RBM : 2, RG : 16, NI : 1)

- Abstention : 39 voix (NMEC : 3 -BARTHET, GENOLHER, WERSINGER), FN-RBM : 36).

L'amendement n°15 n'est ***pas adopté***.

Amendement n°17 déposé par le groupe FN-RBM : le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 92 voix (SRC : 47, NMEC : 25, UEDC : 3, RG : 16, NI : 1)
- Abstention : 21 voix (UEDC : 19, NI : 2).

L'amendement n°17 n'est ***pas adopté***.

Nous passons donc maintenant au vote du rapport 2016/AP-MAI/04 "Pour le rétablissement de l'autonomie fiscale des Régions".

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*152 votants*) :

- Pour : 68 voix (SRC : 47, NMEC : 3, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 69 voix (NMEC : 8, UEDC : 21, FN-RBM : 38, NI : 2)
- Abstention : 15 voix (NMEC : 15 -ADDA, ARCANGELI (absent-procuration à VINET), BARTHET, BOURGUET, CARMONA, CROS, DUPRAZ, GENOLHER, GUINLE, LANGEVINE, ONESTA, PAGNOUX, SELLIN, VINET, WERSINGER-).

(*Sifflements*)

Le rapport ***2016/AP-MAI/04*** n'est donc ***pas adopté***.

(*Applaudissements - Apartés*)

Monsieur GILABERT ?...

M. GILABERT

Je ne pense pas que j'ai pu voter … J'en suis à peu près certain.

Un intervenant

Ce n'est pas grave ! (*Rires - Brouhaha*)

M. ROUX

Et ici, il y a une erreur de vote : Madame BOURGUET s'est trompée dans son vote.

M. ASSAF

Madame la Présidente, eu égard aux deux remarques qui viennent d'être faites, puis-je vous suggérer une rapide interruption de séance avec les Présidents de groupes pour voir si nous pouvons procéder, d'un commun accord, à un nouveau vote ?... (*Protestations*)

LA PRESIDENTE

Très bien. 5 minutes.

(*La séance est interrompue à 18h43 - Reprise à 18h50*)

LA PRESIDENTE

Mesdames et messieurs les élus, je vous demande de bien vouloir regagner vos places.

Nous reprenons, avec le vote du rapport 2016/AP-MAI/05 relatif aux règles de transparence demandées par la Région à ses partenaires financiers et bancaires.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 128 voix (SRC : 47, NMEC : 24, FN-RBM : 40, RG : 16, NI : 1)
- Contre : 2 voix (UEDC : 1, RG : 1)
- Abstention : 23 voix (UEDC : 21, NI : 2).

Le rapport ***2016/AP-MAI/05*** est ***adopté***.

Nous passons au rapport 06 relatif au Plan régional très haut débit Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et je demande à la Première Vice-présidente de bien vouloir présenter ce rapport.

2016/AP-MAI/06 - Plan régional très haut débit Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Mme PINEL

Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, le très haut débit est une préoccupation essentielle, pour ne pas dire la préoccupation n°1 des élus et des habitants de nos territoires et plus particulièrement dans les espaces ruraux.

L'absence d'aménagement numérique renforce le sentiment de relégation et d'abandon que peuvent ressentir certains de nos concitoyens et la Région doit donc s'impliquer fortement afin de réduire les disparités territoriales observées.

L'aménagement numérique constitue un élément essentiel de notre attractivité.

Pour ce faire, nous souhaitons participer activement au déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire afin d'éviter une fracture numérique opposant un monde urbain bien doté et équipé par le privé, aux zones rurales reléguées au second rang car considérées par les acteurs privés comme des territoires aux marchés insuffisamment rentables.

Afin d'assurer cet aménagement harmonieux du territoire, nous devons donc soutenir le développement du numérique car il est essentiel dans de nombreux domaines : bien évidemment le domaine économique pour l'agriculture, pour le tourisme, pour l'accès à la culture, l'enseignement, la formation, en matière de santé avec le déploiement de la télémédecine, ou bien sûr pour la vie quotidienne de nos concitoyens, avec de nombreuses démarches administratives que nous pouvons réaliser sur Internet, pour ne prendre que quelques exemples.

Dans ce contexte, il convient donc que l'ensemble des acteurs publics s'impliquent dans une démarche partenariale de développement afin d'assurer une certaine péréquation entre les espaces. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité en faire une priorité et pour cela, nous vous proposons des engagements forts.

Je tiens à souligner que ce dispositif représente une des toutes premières actions régionales où les modalités d'intervention sont harmonisées entre les deux ex-territoires régionaux, après le dispositif de l'éco-chèque pour la rénovation énergétique des logements qui traduit, là encore, notre volonté d'agir sur les préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

Cela révèle le caractère stratégique de ce dossier dans le soutien au développement de tous nos territoires.

Cette ambition se traduit surtout au travers de notre engagement financier particulièrement important : pour la période 2015-2020, ce sont 200 M€ qui ont été inscrits au titre du Contrat de plan Etat-Région.

Notre action s'inscrit dans la continuité de l'action initiée par l'Etat :

- en 2013, celui-ci a lancé le Plan national très haut débit,
- en 2015, lors du Comité interministériel aux ruralités, le Gouvernement a souhaité mettre en œuvre un programme afin que d'ici fin 2016, tous les Départements français aient obtenu un accord de principe pour un soutien financier de l'Etat dans le développement de cet équipement et afin de répondre à cet objectif, chaque Département est donc invité à présenter un dossier de saisine. Pour notre région :
- le Gers, le Tarn-et-Garonne et la Lozère ont fait l'ensemble des démarches nécessaires et ont donc vu leur notification de principe de l'octroi d'une aide nationale confirmée,
- l'Aude, la Haute-Garonne et l'Aveyron doivent prochainement être examinés par le Comité d'engagement afin qu'il détermine si leur dossier est satisfaisant pour prétendre à cette aide,
- l'Ariège, le Gard, l'Hérault, le Lot, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées Orientales se sont engagés dans la démarche et ont récemment déposé leur dossier,
- le Tarn est en train de finaliser sa candidature afin de la présenter dans les prochains mois.

Par conséquent, la Région devrait être amenée à délibérer cette année sur de nouveaux projets départementaux de déploiement du très haut débit et ainsi soutenir les initiatives issues des SDAN (*Schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique*).

Pour 2016, l'enveloppe dédiée à cette politique s'élève à plus de 165 M€ d'AP et 6 M€ de CP. Jusqu'à aujourd'hui, chacune de nos deux ex-Régions avait des programmes et un mode de fonctionnement différent pour accompagner et soutenir le développement du THT.

En ex-Région Languedoc-Roussillon, un partenariat public-privé d'une durée de 7 ans avait été signé avec Orange en 2010. Cela a permis l'équipement de 555 communes et d'assurer un accès à ce service pour 93% de la population de ce territoire. Damien ALARY confirme mes propos !

Dès 2003, l'ex-Région Midi-Pyrénées s'était engagée dans une démarche similaire, divers programmes se sont succédés depuis pour pallier les difficultés des territoires.

Un premier travail d'alignement des critères régionaux sur ceux du Plan "France très haut débit" a contribué à l'harmonisation des deux dispositifs régionaux, notamment pour :

- simplifier les démarches des porteurs de projet, en assurant une mise en cohérence avec les critères d'aide pour prétendre au Plan national "France très haut débit",
- sécuriser les dossiers en s'appuyant sur le régime notifié par l'Etat,
- et maximiser la mobilisation des fonds européens.

Les principes d'intervention étaient en revanche complexes et légèrement différents sur les deux Régions :

- Aux côtés des EPCI et des Départements, la Région Languedoc-Roussillon participait à hauteur de 40% maximum du reste à financer, après déduction de la recette privée, de la part Etat, des financements européens. Si la part du Département était inférieure à 40%, la Région plafonnait son intervention au même niveau. Dans tous les cas, celle-ci ne pouvait dépasser 20 M€ et 20% du financement public.
- Sur le territoire de la Région Midi-Pyrénées, le mode de calcul était similaire, mais une majoration de 20% de la part régionale s'appliquait afin de soulager les EPCI qui apportaient ainsi un taux de participation maximale de 12%, compensé par l'augmentation de la contribution régionale pouvant aller jusqu'à 48% des aides et plafonnée à 24 M€.

Ce fonctionnement, en plus d'être différent entre les territoires régionaux, ne prenait pas suffisamment en compte le taux de ruralité selon les porteurs de projet.

Afin d'aligner les critères sur l'ensemble de la nouvelle Région et d'être en cohérence avec l'action initiée par le Gouvernement, il est donc proposé, Madame la Présidente, que nous validions les principes d'aide suivants, critères d'intervention qui restent alignés sur ceux du Plan "France très haut débit" :

- l'aide régionale est proportionnelle à l'aide de l'Etat afin de prolonger la péréquation appliquée au niveau national qui se base sur le niveau de ruralité des Départements,
- mais pour aller plus loin et tenir compte de la nécessaire solidarité entre les territoires et des difficultés rencontrées dans les territoires les plus fragiles -et c'est la principale nouveauté de ce dispositif-, de baser la part régionale sur le taux de pauvreté des Départements,
- dans tous les cas, la part régionale est plafonnée à 20 M€, avec une participation minimale du maître d'ouvrage fixée à 20%.

Je tiens également à préciser que l'intervention régionale se calcule après l'accord préalable de principe de l'Etat, dans le cadre de l'appel à projets "France très haut débit".

Ces nouveaux critères permettront donc une meilleure prise en compte des difficultés des territoires pour attirer les investisseurs privés, afin que chaque habitant de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées bénéficie d'un niveau de service numérique équivalent.

Voilà les nouveaux critères que nous vous proposons, qui sont l'expression concrète de notre vision de l'aménagement du territoire, de notre volonté de lutter contre la fracture numérique, de considérer tous les territoires de notre Région. Elle est également une illustration de l'ambition que nous voulons porter pour relancer l'activité, la croissance et l'emploi dans chacun de nos treize départements.

Et j'espère, Madame la Présidente, que sur ce dossier si important pour nos concitoyens, pour l'aménagement harmonieux du territoire régional, nous aurons en Séance plénière la même adhésion que lors de la Commission.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

J'ouvre la discussion, avec tout d'abord l'intervention du groupe des Radicaux de Gauche. Monsieur ESCLOPÉ ...

M. ESCLOPÉ

Madame la Présidente,

Madame la 1ère Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et rapporteur de ce rapport,

Mes chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Dans la vie d'une Collectivité, il y a des décisions qui marquent plus que d'autres l'avenir de nos territoires et de leurs habitants. Ce fut le cas lorsque les deux anciennes Régions ont adopté ce Plan très haut débit.

La nouvelle Région, poursuivant cette démarche, s'est engagée auprès des autres Collectivités pour construire les "autoroutes de l'information" qui relieront demain, à très haut débit, les villes et les villages et tous les citoyens de ce territoire.

Ne nous y trompons pas, ces réseaux, que nous sommes en train de bâtir, sont aussi importants que la construction au 19ème siècle du réseau de voies ferrées qui a couvert tout notre pays.

Aujourd'hui, être raccordé au très haut débit est une nécessité, non seulement pour les entreprises pour lesquelles cela devient vital, mais aussi pour les concitoyens.

Madame la Vice-présidente, vous avez cité tout à l'heure des exemples dans la médecine, mais tous les jours de nouvelles applications montrent que le très haut débit est indispensable.

Ces équipements, que nous mettons en œuvre avec les Départements, renforcent l'attractivité de nos territoires et sont cruciaux en termes de réduction des inégalités à tous les niveaux.

Le Gouvernement ne s'y était pas trompé puisqu'il a lancé en 2013 le Plan "France très haut débit".

Au côté des Départements, vous l'avez dit mais il est bon de le rappeler, les Régions jouent un rôle

essentiel dans le déploiement de ces réseaux d'initiative publique, qui concernent plus particulièrement les zones rurales. En effet, les agglomérations et autres chefs-lieux de département sont traités dans le cadre de réseaux conventionnés par des opérateurs privés.

La mise en place de ce réseau global, qui sera constitué des deux réseaux dont je viens de parler, est un élément essentiel de la réussite du développement économique de notre région. L'intervention de la Région qui nous est proposée aujourd'hui dans le financement de ce projet est pertinente et fidèle à nos engagements politiques.

Chacune de nos anciennes Régions, déjà consciente de l'enjeu que constituait la mise en œuvre de ces réseaux, avait mis en place des politiques volontaristes. Vous l'avez dit tout à l'heure en le détaillant, Madame la Vice-présidente, les objectifs poursuivis étaient identiques, mais les modes d'intervention et les calculs différaient.

Aujourd'hui, il nous est proposé une harmonisation de ces modes de calcul de la subvention régionale, qui seront les mêmes pour les treize départements de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Cette modification est pertinente, elle sera l'une des premières mises en œuvre de l'harmonisation des politiques régionales; vous l'avez dit, mais c'est important de le souligner.

Les 200 M€ du Contrat de plan, abondés par des fonds européens que notre Région a inscrits pour le déploiement des réseaux d'initiative publique, est un signal fort en faveur d'un aménagement du territoire plus équilibré et de son développement économique.

Enfin, l'introduction d'une bonification supplémentaire de subvention, basée sur le taux de pauvreté des départements, participe à la politique de solidarité entre les territoires.

Les Radicaux de Gauche y sont sensibles. C'était, Madame la Présidente, un de nos engagements de campagne.

La Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ne se réduit pas en effet à deux métropoles, c'est aussi les villes, les villages des treize départements qui la constituent, avec des services publics accessibles à tous.

Ainsi, l'ensemble des habitants de notre région, quel que soit leur lieu de résidence, auront accès au très haut débit.

Pour toutes ces raisons, en prolongement à l'action gouvernementale initiée en 2013, action si chère à notre Vice-présidente Sylvia PINEL, anciennement Ministre du logement et de l'égalité des territoires, le Groupe Radical de Gauche votera ce rapport ambitieux que vous nous proposez pour notre Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur VERDIER pour le groupe SRC …

M. VERDIER

Merci, Madame la Présidente.

Je serai bref parce que l'essentiel a été dit par Sylvia PINEL et notre collègue à l'instant.

C'est une délibération effectivement importante, qui s'inscrit dans la continuité de l'action de Damien ALARY et de Martin MALVY, qui avaient été volontaristes à l'époque et avaient souhaité inscrire notre territoire dans le très haut débit. Vous l'avez dit, c'est un enjeu économique, mais c'est aussi un enjeu d'aménagement du territoire. A travers les solutions qui seront apportées par le Plan très haut débit au niveau national et régional, en accompagnant les Collectivités, nous allons pouvoir remplir cette ambition de relever le défi numérique si cher à ma collègue Nadia PELLEFIGUE, d'accompagner les entreprises qui sont dans la mouvance "French Tech" et de répondre à une attente forte de l'ensemble des territoires.

C'est un engagement que vous aviez pris, Madame la Présidente : "le haut débit partout et pour tous", c'est ce que nous faisons aujourd'hui à travers cette délibération, pour accompagner ceux qui, au plus près des territoires, veulent apporter le haut débit partout, avec une solution pérenne, la fibre optique, qui peut se faire à deux niveaux : ou la fibre optique jusqu'à l'abonné, ou la montée en débit, mais qui permet en tous cas à chacun, selon ses usages, de répondre à ses besoins individuels ou économiques, cela a été évoqué par Sylvia PINEL.

Cette délibération a aussi un autre intérêt : beaucoup parlent de simplification, mais on a parfois quelques difficultés à la mettre en œuvre et donc, grâce au fait que le dossier soit unique, dès lors que vous déposerez un dossier "France très haut débit", il sera instruit de la même façon, avec le même dossier au niveau régional. Nous allons gagner du temps, donc être beaucoup plus rapidement opérationnels et beaucoup plus rapidement amener, comme l'attendent nos concitoyens, le très haut débit.

C'est aussi un dispositif qui se veut juste et les critères de pauvreté qui ont été introduits par rapport aux territoires sont un bon signal en direction de ceux qui sont les plus défavorisés.

Ces différentes raisons nous amèneront évidemment à voter avec enthousiasme pour cette délibération, au nom du groupe Socialiste.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur RIVENQ pour le groupe UEDC ...

M. RIVENQ

Merci, Madame la Présidente.

Une fois n'est pas coutume, je pense vous faire plaisir, Madame la Présidente, Madame la 1ère Vice-présidente suite à vos propos puisqu'effectivement, en préambule, je vais vous annoncer qu'exceptionnellement et pour vous encourager dans cette démarche, nous allons voter favorablement ce rapport tant, comme cela a été dit par tous les intervenants, le très haut débit est

aujourd'hui une nécessité. Une nécessité pour notre territoire, une nécessité pour notre pays et une nécessité pour les habitants de ce territoire et pour les entreprises.

Pour autant, si nous voulons à travers notre vote montrer tout l'intérêt que nous portons aujourd'hui à l'équipement de notre territoire, il faut tout de même remarquer que principalement sur la Région Languedoc-Roussillon, que je connais un peu mieux que Midi-Pyrénées, j'avais déjà eu l'occasion de dénoncer, voire de combattre la faiblesse du plan de déploiement du très haut débit mis en place ces dernières années.

Effectivement, nous pouvons aujourd'hui tous regretter, et la Région n'est pas la seule responsable en la matière, que ce soit l'opérateur public principal Orange, France Télécom à l'époque, que ce soit l'Etat qui a failli, que ce soient certaines Collectivités, puisqu'effectivement il a fallu une importante somme de travail en commun avec les Départements, avec les EPCI, il y a eu beaucoup de faillites dans ce domaine et je pense qu'une partie des mauvais résultats économiques de notre région est due aussi au fait que beaucoup de territoires ont été délaissés, oubliés, tant les zones blanches en matière de très haut débit, voire de haut débit, étaient nombreuses.

Peut-être que sur Midi-Pyrénées, c'était une autre politique et aujourd'hui, effectivement, je ne peux au nom du groupe que vous féliciter de cette délibération pour la simple raison que conformément à ce que nous vous demandons depuis ce matin à l'occasion de tous les rapports, pour une fois vous nous proposez un rapport qui a vocation à harmoniser les politiques publiques en matière de très haut débit sur les deux anciennes Régions.

D'un côté vous nous expliquez depuis ce matin que c'est très compliqué et que, que ce soit sur les lycées ou d'autres domaines, il nous faudra 5 ans pour harmoniser les politiques et là, dans la même séance, vous nous proposez une harmonisation des aides et des procédés pour développer le très haut débit.

Je vous en félicite et nous vous en félicitons, simplement que n'a-t-on fait cette convergence sur d'autres politiques publiques ? Ne parlons pas de LoRdi, mais parlons des politiques publiques, par exemple en matière d'aide économique puisque, comme j'ai eu l'occasion de m'en inquiéter lors des trois dernières Commissions sectorielles sur l'économie, on s'aperçoit que nous sommes encore en train de distribuer des subventions de façon différenciée sur les deux territoires, créant ainsi une iniquité, voire une injustice très importante puisqu'aujourd'hui, et la Commission permanente de demain le montrera, près de 80% des aides économiques sont attribuées sur l'ancien territoire de Midi-Pyrénées.

Donc ne boudons pas notre plaisir, c'est pour cela que nous allons voter pour, mais je crois qu'il faut aller plus loin et je regrette que dans le nouveau dispositif, vous plafonniez ces aides.

20 M€, ce sont des sommes assez importantes, mais on sait que sur le très haut débit, il y a des investissements colossaux à faire et la puissance publique, notamment pour les territoires reculés, loin des grandes métropoles qui, elles, ont bénéficié des investissements des grands opérateurs

puisqu'effectivement, là où il y a de la rentabilité, les opérateurs sont présents, mais sur les territoires plus reculés, les territoires et les habitants ont besoin plus que jamais de la puissance publique, dont la Région reste aujourd'hui -nous l'avons vu ce matin- la Collectivité ayant le plus de moyens d'investissement.

J'aurais donc tendance à dire que le vote favorable que nous allons vous porter aujourd'hui est un vote d'encouragement, mais vu les montants annoncés, je pense qu'il va falloir aller encore plus loin et encore plus vite parce que les entreprises, les salariés -on parle du télétravail et d'un certain nombre de choses- ont besoin aujourd'hui du déploiement de ce très haut débit.

Et j'irai même plus loin : on s'aperçoit aujourd'hui, en se déplaçant dans notre magnifique nouvelle grande région, qu'il y a aussi encore beaucoup de zones blanches téléphoniques et qu'au-delà du très haut débit, il faut aussi que tous nos concitoyens puissent avoir accès, en tous points de notre grande région, à des relais téléphoniques afin de pouvoir discuter et surtout vivre, parce que pour vivre, il faut aussi pouvoir travailler en toute sécurité sur notre territoire.

Enfin, pour terminer, permettez-moi de féliciter notre collègue Christian ASSAF. Je vois que le groupe Socialiste est aussi bien géré en Région qu'à Paris et qu'il est toujours aussi compliqué d'avoir des majorités !

Merci.

LA PRESIDENTE

Monsieur RIVENQ, je pense que tout le monde a eu ici l'élégance de ne pas faire référence à certains problèmes que connaît le groupe UEDC. J'aimerais donc que sur ce point-là, franchement …

M. ASSAF

Il est où Monsieur REYNIÉ ? Il est où le fraudeur ?... (*Brouhaha*)

M. RIVENQ

Il est 18h30 …

LA PRESIDENTE

Même à 18h30, Monsieur RIVENQ ! Vous aurez noté que tout le monde a eu cette élégance-là.

M. RIVENQ

(*Intervention inaudible, hors micro*).

LA PRESIDENTE

Mais je pense que parfois, il est important de rester sur certaines valeurs et de ne pas franchir certaines lignes.

Monsieur BAUDRY pour le groupe FN-RBM ...

M. BAUDRY

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Juste une remarque sur ce Plan qui, je le crois, fait consensus.

Nous sommes bien évidemment favorables à tout ce qui peut permettre à notre grande région de combler son retard dans le développement du très haut débit.

Un bémol pourtant : il est cependant étonnant que ce Plan de développement du très haut débit ne soit pas accompagné d'une concertation avec les grands acteurs économiques locaux, qu'il ne soit pas inscrit dans la délibération que priorité sera donnée aux grandes zones de développement économique. Je pense particulièrement, en tant qu'élu perpignanais, à la zone économique Saint Charles que vous connaissez bien et qui, malgré sa place parmi les leaders des pôles logistiques, ne bénéficie toujours pas de la fibre optique, ni même du haut débit dans certains secteurs.

Enfin, Madame la Présidente, je suis étonné que dans cette délibération ne soit pas dénoncé le monopole de la multinationale Orange dans ce domaine.

Faut-il que nous soyons toujours les seuls à dénoncer l'injustice et l'iniquité ?

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Je vous propose que nous passions au vote ... (*Apartés*) Excusez-moi ! La parole est au groupe Nouveau Monde en Commun … Pardon, Madame ADDA, je vous présente mes excuses !

Mme ADDA

Je vous en prie, Madame la Présidente. Je vous remercie de me donner la parole.

Madame la Présidente,

Madame la 1ère Vice-présidente,

Mesdames et messieurs les élus de la Région,

Le présent ordre du jour appelle l'examen du rapport sur l'aménagement numérique du territoire.

Ce dernier doit répondre à l'objectif visé par le Gouvernement : que la totalité de la population française soit couverte en très haut débit en 2022 et que 80% de cette population le soit par la fibre optique de bout en bout.

Le Gouvernement a également fixé pour objectif intermédiaire un taux de couverture de la population de 50% à l'horizon 2017.

Le coût global de ce chantier est estimé par le Gouvernement à 20 milliards d'euros, dont 6 milliards d'euros pour la partie privée et 14 milliards d'euros pour le déploiement public, pour lequel l'Etat a prévu d'apporter 3,3 milliards d'investissement.

Le déploiement repose d'une part sur une zone d'initiative privée, d'autre part sur une zone d'initiative publique. Nul doute que la Région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon se veut volontaire sur le sujet en nous proposant ce rapport, dont la lecture soulève néanmoins quelques interrogations quant aux projets qui seraient portés et défendus par des petits fournisseurs qui ne seraient pas éligibles au FEDER. Quel autre financement pour ces derniers ? Les petits doivent aussi avoir leur part dans le numérique.

J'insisterai donc pour que notre Région réfléchisse à un soutien à l'accès au haut débit qui ne soit pas simplement articulé sur un Plan national et les grands opérateurs.

Il existe des initiatives locales, par exemple celle portée par l'Association Tetaneutral qui a su proposer des solutions pour couvrir des zones blanches en Midi-Pyrénées, par exemple à Saint-Gaudens, sur des zones que les opérateurs historiques ne voulaient pas couvrir, car peu rentables.

Par ailleurs, une réflexion doit être menée sur la communication des plans de financement envisagés, particulièrement en recettes, et sur une aide à la décision en matière de choix technologiques; ceux-ci sont souvent très complexes et peuvent conduire les Collectivités à ne pas forcément faire les bons arbitrages.

Mais nous sommes d'accord, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, pour dire que le numérique est un élément essentiel pour l'aménagement du territoire.

Aussi, faut-il qu'il soit considéré comme une priorité. Vous l'avez affirmé, Madame la Vice-présidente et nous savons qu'il sera fait tout ce qui doit être fait pour que ce qui a été promis au niveau de l'Etat soit réalisé.

Dans le cas contraire, non seulement nous assisterons à de nouvelles désillusions, mais ceci ne facilitera pas le développement de nos territoires, notamment ruraux, au contraire !

Pour permettre à notre grande et belle Région de remplir avec efficacité son rôle en la matière, nous proposons que ce sujet fasse aussi l'objet d'un rapport d'initiative.

Il appartient bien sûr à la Commission sectorielle -car cela doit lui incomber- de choisir la méthode la plus efficiente pour y travailler. Les outils sont nombreux : possibilité de mettre en place un groupe de travail, de procéder aux auditions nécessaires afin d'établir un constat, nous faire des propositions et mener des expérimentations qui permettraient de dégager d'autres problématiques et de mettre en place un dispositif plus volontariste.

Madame la Présidente, nous voterons pour ce rapport. Le Nouveau Monde en Commun votera ce rapport.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie et vous prie vraiment de m'excuser de vous avoir oubliée.

Je vous propose maintenant de passer au vote du rapport 2016/AP-MAI-06 "Plan régional très haut débit Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées". Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*154 votants*) :

- Pour : 154 (SRC : 49, NMEC : 26, UEDC : 21, FN-RBM : 40, RG : 17, NI : 1).

Le rapport ***2016/AP-MAI/06*** est donc ***adopté à l'unanimité***.

(*Applaudissements*)

Très belle délibération ! (*Apartés*)

2016/AP-MAI/07 - Pour une République des Territoires : création de l'Assemblée des Territoires

LA PRESIDENTE

Je vous propose de passer au rapport n°7 qui traite de la création de l'Assemblée des Territoires, pour une République des Territoires.

Nous avons donc souhaité présenter ce projet de rapport qui concerne l'Assemblée des Territoires. Il s'agit d'un chantier ambitieux qui a été confié au Bureau de l'Assemblée et je tiens à remercier, pour le travail important déjà fourni, le Président du Bureau de l'Assemblée, Gérard ONESTA, qui a été chargé de ce rapport et qui a pu y travailler en relation avec la 1ère Vice-présidente, pour nous présenter un travail largement réfléchi, qui bien sûr sera concerté, comme cela a été fait lors de l'Inter-commissions, tout au long des prochains jours et des prochaines semaines.

Il est indispensable d'avoir un lien avec la partie de notre territoire qui est en milieu rural, puisque les dispositifs institutionnels prévus, tels la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), donnent une représentation assez faible aux territoires ruraux, en rappelant que plus de 50% de notre population vit en dehors des agglomérations. Il était donc nécessaire de prendre en compte cette diversité régionale avec des pratiques renouvelées.

Il a été donné à cette Assemblée des territoires trois missions essentielles :

- bien sûr la concertation,
- la capitalisation, le transfert,
- mais également l'expérimentation et l'innovation.

C'est une organisation nouvelle, qui n'est pas redondante avec d'autres structures existantes, comme je l'indiquais à l'instant avec la CTAP où siègent plutôt les représentants des Départements, des grandes Agglomérations; elle n'est pas non plus en concurrence avec le CESER qui représente les forces vives de la société civile et elle est encore différente du Parlement de la Mer ou de la Montagne.

Là, ce que nous voulons, c'est avoir une Assemblée qui puisse représenter les structures de projets qui maillent notre territoire et qui permettent à l'ensemble des villages de pouvoir proposer des projets innovants au service de la population et bien entendu de la dynamique économique.
Nous avons élaboré un certain nombre de principes qui vont vous être présentés par Madame la 1ère Vice-présidente et par Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée, pour que cette Assemblée des Territoires soit une Assemblée vivante, qui permette de faire des propositions, qui permette aussi d'établir un dialogue constructif et fructueux avec l'ensemble des Pays et PETR, mais soit également un lieu d'expérimentation qui est nécessaire pour que notre Région reste innovante, socialement et territorialement.
Madame la 1ère Vice-présidente …

Mme PINEL

Merci, Madame la Présidente.
Quelques remarques rapides.
A mon tour, je veux remercier les membres du Bureau de l'Assemblée et en particulier Gérard ONESTA, notre rapporteur, pour la qualité du travail effectué et des échanges particulièrement constructifs et nombreux que nous avons pu avoir sur ce sujet.
Quelques remarques donc pour vous dire combien cette délibération que vous nous proposez aujourd'hui constitue en définitive la première étape, la première marche vers la création de l'Assemblée des Territoires, que nous avons souhaitée et qui démontre l'attention et l'ambition que nous portons pour tous les territoires de notre belle et grande Région.
Cette instance de discussion s'inscrit dans un fonctionnement et une conception éminemment républicaine.
En premier lieu, l'Assemblée des Territoires sera un lieu de cohésion entre les territoires, en leur proposant un espace de rencontres, d'échanges, d'échanges de bonnes pratiques et nous voyons, à travers nos déplacements et nos rencontres avec les élus locaux, combien ces lieux où l'on peut échanger, expliquer ce que nous avons réussi, les obstacles auxquels nous avons été confrontés, sont utiles et finalement, n'existent pas. C'est, de mon point de vue, un intérêt majeur de cette Assemblée qui réunira, dans une même structure, des espaces différents : urbains, ruraux, périurbains, gommant ainsi des clivages que certains voudraient instaurer, ou des oppositions que nous constatons encore malheureusement trop souvent.
Vous l'avez rappelé, cette Assemblée présentera aussi l'avantage d'être un lieu d'expérimentation où de nouvelles politiques régionales et des actions locales pourront être testées afin de voir leur cohérence, leur pertinence, leur efficacité aussi et ce sera l'espace, je le souhaite en tous cas, où des complémentarités, de nouveaux partenariats pourront être tissés ou imaginés entre les différents territoires, urbains ou ruraux, reprenant ainsi l'idée des Contrats de réciprocité que j'avais

initiés lorsque j'avais d'autres responsabilités et qui me paraissent particulièrement adaptés au territoire régional.

Nous sommes également attachés au fait que cet espace soit un lieu assurant une égalité de traitement de tous les espaces qui composent notre région dans sa diversité.

L'aménagement de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées doit en effet assurer une égalité de traitement, mais aussi une égalité de représentation de tous ses territoires.

Nous souhaitons enfin que cette Assemblée soit un lieu de propositions nous permettant d'adapter nos politiques, de tenir compte des spécificités de chacun ou des préoccupations qui peuvent être plus prégnantes dans un territoire que dans un autre.

En revanche, je veux réaffirmer ici que cette Instance, bien que s'appuyant sur des territoires de projets, ne doit en aucun cas être un lieu de négociation des politiques territoriales et contractuelles, tels que par exemple les Contrats régionaux uniques.

Certains esprits chagrins se plairont à dire que cette nouvelle Assemblée n'est qu'un lieu de plus, complexifiant la vie de la Collectivité et que d'autres instances similaires existent déjà.

Mais à ceux-là je veux répondre, ne leur en déplaise, que ce nouvel organe apportera, j'en suis convaincue, une plus-value à la vie régionale, car la proximité et les échanges avec le terrain sont toujours utiles et correspondent à notre conception de faire de la politique, pour redonner confiance à nos concitoyens, pour répondre à leurs préoccupations et pour lutter sans cesse contre le sentiment d'abandon, pour démontrer que notre majorité a de la considération pour chacun de nos territoires. Et vous l'avez dit, Madame la Présidente, cette Assemblée des Territoires est différente de la CTAP ou des autres instances.

Nous avons pu regretter, l'une et l'autre, que certaines instances accordent une large part, une part prépondérante aux territoires urbains, métropolitains, au détriment des territoires ruraux, sans parler des territoires hyper ruraux tels qu'en connaissent certains de nos départements.

Enfin, je souhaite souligner l'intérêt que nous portons à la structuration de cet espace de réflexion et de proposition sur la base des territoires de projets, parce que depuis plus de 20 ans la Région a impulsé et appuyé un réel travail à l'échelle de ces territoires de projets, de sorte que ceux-ci apprennent désormais à travailler sur des espaces élargis, dépassant les querelles politiciennes et les dissidences locales. De mon point de vue, le respect de l'intégrité des territoires de projets est essentiel et les PETR, les Pays, les Parcs naturels régionaux doivent donc être retenus comme des espaces organisant cette représentation.

Cette conception de l'aménagement des territoires et de la structuration sur la base des territoires de projets semble au cœur des préoccupations locales et sera, sans nul doute, une condition indispensable pour assurer l'entière adhésion des territoires à cette Assemblée et surtout sa réussite, ce que nous espérons bien évidemment pour construire cette République des Territoires que vous appelez, Madame la Présidente, de vos vœux.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée ...

M. ONESTA

Merci, Madame la Présidente.

Parler en dernier a un avantage, c'est que tout a été dit et un inconvénient, c'est que tout a été dit … Je vais donc essayer d'apporter des compléments !

Je crois que nous sommes tous conscients, notamment à travers la campagne régionale que nous avons menée les uns contre les autres, les uns avec les autres, qu'il y a une vraie fracture territoriale, qui est ressentie par nos populations et si notre territoire peut s'enorgueillir d'avoir deux magnifiques métropoles, pour beaucoup "loin des métropoles, point de salut", parce que les métropoles concentrent l'essentiel de l'industrie, l'essentiel des universités, de la recherche, de la culture, des équipements sportifs. Or, les métropoles représentent un petit 5% du territoire régional. Certes, il y a encore de belles agglomérations, mais comme l'a dit la Présidente DELGA, plus de la moitié de notre population vit en territoire rural, c'est même une des spécificités de notre région et on sent bien que des territoires entiers considèrent qu'ils sont des oubliés de la République, parce que l'hôpital ferme, parce que la Poste ferme, parce que l'école ferme, parce que la gare ferme …

Et donc, cet outil que nous voulons mettre en place sera un outil pour justement essayer de faire entendre la voix de ces territoires qui, parfois à tort peut-être, se sentent oubliés.

Donc un souci de proximité, un objectif de solidarité et d'équité territoriale, notamment bien évidemment -vous le comprendrez- en ce qui a trait :

- à la défense et à l'accès aux services publics,
- à la promotion de la diversité, que ce soit les savoir-faire artisanaux, mais également la richesse géographique et la biodiversité de nos territoires.

Il s'agit surtout, Carole DELGA a beaucoup insisté là-dessus et je l'en remercie, d'en faire -comme l'a dit Sylvia PINEL- un lieu d'échange de bonnes pratiques et d'expérimentations territoriales.

Alors, que veut dire "bonnes pratiques" ? Cela veut dire que l'on sait que parfois, dans l'Aubrac, les élus locaux ont trouvé un magnifique dispositif qui pourrait parfaitement être transposé dans les vallées des Gaves ou de Neste, à part que du côté des Hautes-Pyrénées, on ne le sait pas.

Eh bien, il faut parfois un lieu où les élus se rencontrent de manière structurée pour pouvoir échanger et que les bonnes pratiques soient multipliées.

Expérimentations territoriales également parce que vous savez que c'est une des forces de notre Assemblée régionale que de fixer des grands schémas, des grands critères, mais l'on peut parfois se dire qu'il vaut mieux commencer par un ou deux territoires, voire trois ou quatre territoires pour voir si cela fait sens avant de généraliser. Mais comment choisir ces territoires ? Nous aurons là

des interlocuteurs directs qui nous diront : "nous nous portons candidats sur cette question de la mer ou sur cette question de la montagne", par exemple.

Ce sera un organe consultatif et propositionnel, ce qui veut dire que cela marchera dans les deux sens :

- d'un côté la Région pourra se retourner vers cette Assemblée des Territoires en disant : "nous sommes en train de travailler sur tel sujet, qu'en pensez-vous ?",
- mais de l'autre, ces élus qui vont se regrouper -ils seront 158, pour faire écho au nombre de sièges dans notre propre Assemblée- pourront également, spontanément, faire des propositions sur tel ou tel grand dossier sur lequel nous serons amenés à nous prononcer.

Et là, je dois saluer l'engagement public et politique très fort de Carole DELGA qui a dit que si, sur certains de nos dispositifs, des amendements sont proposés par l'Assemblée des Territoires, elle les soumettra à notre propre Assemblée; cela ne veut pas dire qu'ils seront adoptés, mais il y aura un débat et nous voterons.

C'est vous dire à quel point nous prenons au sérieux cet outil-là. Ce ne sera pas simplement une chambre où l'on tend le micro, mais également une chambre où l'on tend le stylo, pour parfois coécrire ponctuellement, en tant que de besoin, certains de nos dispositifs.

Le processus : ce qui vous est aujourd'hui demandé, chers collègues, c'est de valider les principes et les objectifs, c'est tout … C'est déjà beaucoup ! Mais l'histoire ne va pas s'arrêter là, elle va même s'accélérer puisque dès le 1er juillet, donc dans 5 semaines, nous serons amenés en Commission permanente à plancher sur le mécanisme de représentation.

A cet égard, Sylvia PINEL a parfaitement raison de souligner que nous n'allons pas nous amuser à organiser je ne sais quelle élection -nous en serions bien incapables- sur le vaste territoire de notre Région. Nous avons des Contrats de territoires et de projets qui existent, les PETR ne sont pas partout, de même que les Pays et les Parcs nationaux ne sont pas partout, mais quand on additionne tout cela, on couvre déjà près de 80% de la surface de notre région et avec les EPCI, on arrive même à 100%. C'est donc à travers ces territoires-là que nous arriverons à désigner des représentants; nous nous tournerons vers le Comité syndical de tel PETR ou vers le Comité directorial de tel PNR pour dire : "il faut que vous désigniez deux ou trois personnes" et bien évidemment, nous insisterons sur la parité.

Mais pour autant -et c'est important- nous voulons que les représentants de ces territoires soient des représentants de territoires vécus par les citoyens.

Alors, qu'est-ce qu'un territoire vécu ? Si vous faites un micro-trottoir pour demander aux gens ce qu'est un GAL ou un PETR, vous serez certainement assez déçus !

Par contre, spontanément, les gens disent : "je suis de l'Aubrac, je suis du Minervois, je suis de Camargue, je suis du Larzac ou je suis du Quercy" … Ce sont des choses qui, d'une manière ou d'une autre, devront transparaître dans la façon dont l'Assemblée sera composée même si, une

fois de plus, nous passerons à travers le prisme des territoires de projets avec lesquels nous avons l'habitude de travailler.

Octobre sera le moment de l'installation de cette Assemblée, ce qui veut dire que nous laisserons tout l'été aux territoires de projets pour désigner leurs représentants et donc, en octobre, ce sera la troisième étape : la rédaction et l'adoption du mode de fonctionnement de cette Assemblée.

Pour l'instant, rien n'est écrit, si ce n'est que bien évidemment ils devront travailler dans le cadre strict des compétences de la Région. Il faudra qu'ils comprennent bien -mais je pense qu'ils l'ont déjà compris- ce que ce n'est pas. Carole DELGA et Sylvia PINEL l'ont dit, ce n'est pas un lieu de répartition des compétences -il y a la CTAP-, ce n'est pas un lieu où l'on vient négocier des enveloppes territoriales -il y a des cadres politiques territoriaux pour cela-, ce n'est pas un lieu de représentation de la société civile -il y a le CESER pour cela-, etc.

Je précise, au cas où il y aurait des interrogations -il vaut mieux dire les choses clairement-, qu'il n'est pas prévu de budget pour le fonctionnement de cette Assemblée; les élus qui y participeront auront de toute façon déjà des indemnités de par leur Assemblée d'origine, qui une Commune, qui un Département, qui une Intercommunalité, donc pas de défraiements.

S'il faut trouver une salle pour réunir 158 personnes, nous sommes à peu près persuadés, d'après les contacts que nous avons, que les Intercommunalités feront assaut d'amabilité pour proposer des salles qui leur appartiennent afin de réunir 150 à 200 personnes, sans difficulté et sans que cela ne coûte rien.

Le seul apport que fera la Région sera certainement une petite aide logistique pour les convocations et pour les comptes rendus de cette Assemblée des Territoires.

Je conclus en disant que l'on ne peut pas, comme nous l'avons tous fait chacun à notre manière, poser un diagnostic sur justement cette fracture territoriale, cette sensation que les territoires se vivent eux-mêmes comme des oubliés de la République et ne rien faire.

Alors, l'outil que nous proposons aujourd'hui sera certainement perfectible; peut-être que dans un ou deux ans, nous reviendrons devant vous en disant : "à l'usage, il mériterait d'être reformaté d'une manière ou d'une autre", mais nous avons très certainement vocation à tenter quelque chose et ce que nous tentons aujourd'hui -nous l'espérons chers collègues à travers votre vote positif-, c'est quelque chose qui est déjà regardé de très, très loin en France : beaucoup de Régions sont en train d'observer ce que nous faisons, l'Association nationale des Pôles et Pays est en contact étroit avec nous et nous remercie parce qu'ils ont l'impression que les élus locaux sont vraiment entendus, qu'il y a enfin une vraie repondération de l'espace rural, qui a quasiment été rayé de la CTAP, qui est peu représenté dans les Conseils départementaux depuis la réforme qui, vous le savez, a concentré les élus dans les aires urbaines et qui n'est pas surreprésenté dans notre propre Assemblée. C'est ainsi qu'Aurélie MAILLOLS, par exemple a la lourde tâche à elle toute seule de représenter toute la Lozère … Il y a donc certainement une manière de re-pondérer les

choses pour qu'un territoire ès qualité, quel qu'il soit, qu'il soit peuplé ou pas, soit représenté de la même façon et que sa dignité soit reconnue.

La République des territoires doit commencer un jour, eh bien pourquoi pas aujourd'hui, à travers votre vote. Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

J'ouvre la discussion. La parole est tout d'abord à Madame JAMET, puis à Monsieur LEONARDELLI pour 5 minutes ...

Mme JAMET

En politique, encore plus qu'ailleurs, je crois que les mots ont une importance.

Etre républicain, c'est défendre la Constitution de notre régime et son premier article statue que la République est une et indivisible. Et bien selon nous, il ne peut exister de "République des Territoires" quand on est républicain.

Pour nous, c'est un retour à la féodalité parce que c'est le morcellement de l'Etat-nation, c'est la fin de la pluralité démocratique et de l'expression populaire. Je vous rappelle que nous sortons d'élections et vous renommez d'autres représentants.

Vous tendez ainsi, je crois, vers une Europe des Régions, des Provinces, que Bruxelles gérera demain en versant des subsides, directement tirés de nos poches, mais selon son bon vouloir et avec des objectifs qui ne sont pas les nôtres.

Votre "triptyque", c'est l'Eurorégion et les Métropoles. Nous, notre triptyque, c'est Nation, Départements, Communes.

Alors, nous refusons de subir en vassaux de fiefs, de potentats locaux, une bureaucratie que nous considérons mondialiste et financiarisée. Bref, nous ne serons pas les fossoyeurs de la République et, plus grave encore, de la France !

(*Applaudissements*)

M. LEONARDELLI

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Je souhaite intervenir au sujet de la constitution, dans notre Région, d'une Assemblée des Territoires lesquels, vous avez raison, sont oubliés, toujours oubliés parce que trop éloignés des grandes villes. Ils ne trouvent effectivement pas grâce aux yeux des dirigeants politiques, de droite comme de gauche, dans une région dont la taille a considérablement grandie.

La loi NOTRe et cette fusion que vous avez appelée de vos vœux, Madame, sont les outils que les technocrates de Bruxelles ont mis entre les mains du Gouvernement, auquel vous avez appartenu, pour déséquilibrer nos territoires, notamment ruraux.

Il y a une volonté constante de défragmenter la République par des politiques qui se suivent et se ressemblent. C'est ce que le Front national a toujours dénoncé depuis près de 40 ans.

Cette Assemblée des Territoires n'est en somme qu'un Conseil régional bis. Elle est la finalité d'un travail de déconstruction de notre unité et de notre identité nationale entamé il y a près de 40 ans.

Madame, vous souhaitez mettre en place, je vous cite : "*une Assemblée consultative de 158 représentants*", sans pour autant chercher à consulter d'abord -et ce serait pourtant légitime- celles et ceux qui sont autour de moi aujourd'hui et qui, eux, ont été élus démocratiquement l'hiver dernier.

Il n'est pas de ma paroisse, vous l'admettrez volontiers, mais que penserait Noël MAMERE de votre Assemblée des Territoires, quand on sait qu'il y a peu il a déclaré, concernant le Sénat, qu'il ne s'agissait que d'une "*maison de retraite pour privilégiés de la politique*" ?...

De plus, votre auxiliaire et Président du Bureau de l'Assemblée, Monsieur ONESTA, a dévoilé clairement il y a peu ce qui motive votre attention soudaine pour nos concitoyens, habitants de nos campagnes et de nos villages, à savoir "*faire baisser le Front national dans les territoires de la France des oubliés*" … (*Apartés*) Mais pour vous, je crains hélas que le réveil ne sonne bien tard.

La France des oubliés, celle des ouvriers, des artisans, des commerçants, des retraités, des agriculteurs, des étudiants, des chômeurs, s'est déjà volontairement détournée de vous pour faire confiance à Marine LE PEN et, croyez-moi, elle sait pourquoi !

Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je pense surtout que les électeurs qui ont voté pour vous et comme vous l'indiquez peut-être pour Marine LE PEN, seront bien déçus quand ils verront, quand vous êtes à la tête d'Exécutifs, ce que cela crée de dissensions et d'exclusions.

La parole est à présent au groupe des Radicaux de Gauche. Madame LASFARGUES …

Mme LASFARGUES

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Vous ne serez pas surpris qu'à l'inverse du précédent intervenant, les Radicaux de Gauche accueillent plutôt favorablement la délibération proposée portant création de l'Assemblée des Territoires, même si vous savez qu'ils n'avaient pas d'emblée adhéré à cette proposition, en raison notamment de la considération accordée aux territoires de projets déjà existants.

Sur le papier, cette instance nous semble de nature à enrichir la vie régionale; elle atteste de l'attention qu'accorde notre Région à tous les territoires qui la composent et répond à un engagement de campagne.

Instance de discussion, lieu de rencontre et d'échange de bonnes pratiques, de nature à renforcer la cohésion des territoires, cette instance s'inscrit dans une conception et un fonctionnement éminemment républicains, chers aux Radicaux.

Réunir dans une même structure des espaces urbains et ruraux -ce qui n'est pas si fréquent- constitue selon nous, qui refusons d'opposer les territoires entre eux, un des principaux intérêts de cette création. Accorder une représentativité équivalente à chaque territoire, quelles que soient sa taille et ses caractéristiques, correspond à notre vision de l'égalité des territoires.

Tout comme l'instauration de la parité dans cette représentativité correspond à notre conception du débat et d'une vie politique enrichie.

Autre avantage de cette instance, dans sa conception même : celui d'être un lieu d'expérimentation où de nouvelles politiques régionales et des actions locales pourront être testées afin d'en apprécier la cohérence et la pertinence.

En revanche, bien que s'appuyant sur des territoires de projets, cette instance ne doit en aucun cas être un lieu où viennent se négocier les aides régionales.

Nous entendons déjà les objections qui ne manqueront pas d'être formulées par certains : ce ne serait qu'un lieu supplémentaire, de nature à complexifier la lisibilité de l'action régionale.

Pour notre part, nous y voyons au contraire une valorisation de l'action locale permettant de renouer les liens avec nos concitoyens et leur redonner confiance en la politique.

Enfin, j'en terminerai en soulignant tout l'intérêt que nous portons à la structuration de cet espace de réflexion et de proposition sur la base des territoires de projets, tel que les Pôles d'équilibre territoriaux ruraux, les Pays, les Parcs naturels régionaux ou, à défaut, les Intercommunalités.

C'est pourquoi le groupe des Radicaux de Gauche approuvera, dans sa majorité, cette délibération.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Pour le groupe Nouveau Monde en Commun, Madame VESENTINI ...

Mme VESENTINI

Je vous remercie.

Vue l'heure tardive, je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit.

Notre groupe Nouveau Monde en Commun était porteur de ce projet pendant la campagne électorale, nous voterons donc pour ce projet.

Juste une petite appréciation personnelle sur le mot "expérimentation" : nous lui préférons, certains d'entre nous en tous cas, le mot "coopération des territoires".

LA PRESIDENTE

Cela correspond à deux choses différentes, puisqu'en effet, à travers l'Assemblée des Territoires, c'est la possibilité de coopérer, de mutualiser des expériences, mais aussi de pouvoir mettre en place des procédures innovantes, c'est-à-dire de les expérimenter dans certains territoires avant qu'elles ne soient généralisées. C'est vraiment l'esprit du terme "expérimentation" qui est utilisé.

Monsieur SELLIN …

M. SELLIN

Pour apporter un bémol, l'ensemble du groupe Nouveau Monde en Commun ne votera pas forcément cette délibération parce qu'effectivement, nous avons porté cette idée d'Assemblée des Territoires pendant la campagne électorale, mais la formule "République des Territoires" nous laisse, pour un certain nombre d'entre nous, assez dubitatifs sur ce que cela signifie.

Aussi, nous serons un certain nombre à nous abstenir. (*Exclamations - Apartés*)

LA PRESIDENTE

Très bien. Pour le groupe SRC, Madame PINOL …

Mme PINOL

Merci, Madame la Présidente.

Nous sommes amenés aujourd'hui à nous prononcer sur ce rapport portant sur la création de l'Assemblée des Territoires. Au-delà du simple principe de mise en place de cet organe consultatif inédit, c'est l'instauration de ce que l'on pourrait appeler -je le pense- une véritable République des Territoires que nous sommes invités à valider.

Cela restera, j'en suis persuadée, comme un marqueur fort de notre mandature, résolument tournée vers les citoyens.

Avant d'entrer plus en détail dans le contenu de ce rapport, il me paraît important de souligner la qualité du travail déjà engagé, notamment par le Bureau de l'Assemblée, pour dessiner les premiers contours de cette Assemblée des Territoires afin qu'ils correspondent au mieux aux réalités de nos territoires.

Il convient de relever également la pertinence du modèle mis en place pour travailler à sa préfiguration, avec la création d'une Inter-commissions sectorielle dédiée, que vous avez souhaitée Madame la Présidente et qui constitue un lieu nécessaire de débat et de réflexion; elle permettra

prochainement de finaliser la composition de cette Assemblée, ainsi que son organisation générale.

Nous pouvons également nous féliciter de respecter à nouveau un de nos engagements : vous l'avez rappelé à plusieurs reprises, Madame la Présidente, ce mandat sera celui de la participation citoyenne, de la proximité et de l'équité territoriale. Cet ambitieux projet est déjà sur le métier avec les Etats généraux du rail ou encore la consultation pour le choix du nom pour notre Région.

C'est un nouvel engagement qui trouve sa traduction dans les faits.

Ce sont de nouveaux outils au service de la citoyenneté.

L'Assemblée des Territoires s'inscrit dans la ligne de conduite fixée depuis le début de la mandature : la mise en valeur des meilleures pratiques et des initiatives de terrain.

Il n'y aura pas d'année blanche, c'était un engagement, je crois que nous pouvons dire aujourd'hui que c'est une réalité.

Il n'y aura pas de territoires de seconde zone; c'était un engagement, ce sera bientôt une réalité.

Les territoires doivent être au cœur de l'action publique et de notre identité régionale.

Cette Assemblée des Territoires, dont le principe de création est présenté dans ce rapport, permettra d'une part d'ancrer les politiques publiques dans la réalité et d'autre part d'impliquer ceux qui font notre Région dans les processus de décision.

Face au sentiment d'exclusion et d'abandon vécu dans certains de nos territoires, c'est je crois une véritable réponse aux défis auxquels notre République est aujourd'hui confrontée.

Dans cette nouvelle Région, qui compte plus de 4 500 communes et où 70% de la population réside hors des aires urbaines de Toulouse et Montpellier, il est de notre devoir de faire entendre la voix des territoires.

Pour l'heure, il s'agit donc d'acter le principe de création de cette Assemblée des Territoires et d'entériner les grands objectifs que nous voulons lui confier, sa feuille de route pour les prochaines années.

Une vision partagée des enjeux et des stratégies est nécessaire; c'est la réflexion que nous avons engagée. Aussi, il est important que nous nous posions les bonnes questions :

- Comment inscrire les politiques régionales dans la proximité et la solidarité ?
- Comment valoriser la diversité et la richesse de nos territoires ?
- Comment impliquer le plus grand nombre dans nos prises de décision ?
- Comment mobiliser autour d'un projet ambitieux et innovant ?

C'est à ces questions que nous devons apporter des réponses et c'est le sens de la démarche contenue dans ce rapport; les principes sont posés, discutés et explicités.

Nous avons souhaité un cadre commun de référence pour l'action, dans une forme ouverte, et c'est bien pour cela que nous sous sommes engagés à faire vivre nos territoires, à les accompagner dans leur réalité respective.

L'Assemblée des Territoires est une réponse à la nécessité de renforcer et d'appuyer les dynamiques territoriales et les espaces de coopération.

Incarner la richesse et la diversité des territoires, participer aux grands projets régionaux, faire émerger des propositions, mutualiser les expériences, innover et expérimenter des pratiques nouvelles pour enrichir notre projet régional, ce sont les missions de la future Assemblée des Territoires, comme cela a été dit précédemment.

Elle sera une instance garante de l'équité territoriale, un organe de proposition permettant de corriger certains handicaps naturels, un lieu de réflexion et de débat.

L'ambition est grande, mais il ne peut en être autrement quand on envisage de faire de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées un territoire de réussite.

Dans les prochaines semaines, nous travaillerons avec les Territoires et leurs représentants à la définition des grands principes de représentation. Les premières réflexions engagées privilégient les territoires de projets comme territoires référents, tout en tenant compte des bassins de vie pour correspondre au mieux à la réalité vécue. Ce sera une fois encore le fruit d'un travail concerté.

Au mois d'octobre, nous pourrons ainsi procéder à l'installation de cette Assemblée et de ses membres. Cette instance inédite sera en place avant la fin de la première année de mandat, il convient de le souligner.

Alors, comme souvent face à la nouveauté, certains sont déstabilisés, l'objet fait débat, les premières critiques se font jour : "N'est-ce pas ce pourquoi nous, Conseillers régionaux, avons été élus ?" pouvons-nous entendre ici ou là … Si nous avons été élus, c'est aussi pour innover, pour nous interroger, nous remettre en question, c'est surtout pour inventer un nouveau modèle, pour proposer un nouveau contrat démocratique à nos concitoyens.

Créer les conditions, les outils de la citoyenneté, c'est aussi notre rôle, c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Certains encore tenteront d'instrumentaliser le débat sur la question de la délimitation des territoires ou de la composition de l'Assemblée. J'ai eu l'occasion de le rappeler au cours de cette intervention, les prochaines semaines verront ces questions débattues, travaillées, étudiées avec les élus, les Territoires et les Services pour définir un modèle adapté, cohérent et respectant la réalité.

D'autres regrettent enfin la création d'un nouvel organe consultatif. On peut comprendre que la co-construction, l'échange et la concertation sont pour certains des concepts nouveaux, voire des notions étrangères.

Pour nous, il n'en est rien, c'est même notre ADN, le marqueur de notre mandature.

Aussi, nous voulons que tous les territoires puissent faire entendre leur voix, quelle que soit leur taille, qu'ils soient peuplés ou peu peuplés. Ils auront la même représentation et la même possibilité d'expression.

LA PRESIDENTE

Merci de conclure, Madame PINOL.

Mme PINOL

Parce que cette démarche est inédite et résolument ancrée dans la réalité, parce que le contexte de fusion nous oblige naturellement à écouter, à observer, à connaître nos territoires pour mieux répondre à leurs problématiques, parce que la réussite économique, culturelle et sociale de notre région passe avant tout par celle de nos territoires, la création de cette Assemblée constituera une étape supplémentaire vers la construction d'une Région forte et solidaire, une Région dans laquelle chaque citoyen doit pouvoir se sentir représenté, respecté et impliqué.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur DUPONT pour le groupe UEDC …

M. DUPONT

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Le projet de consultation des territoires, dans ses objectifs, nous paraît vertueux.

En effet, comment ne pas souscrire à la volonté d'inscrire notre action dans la proximité et la solidarité. Comment ne pas souhaiter prendre en considération l'aménagement du territoire comme un moyen fondamental d'équilibre et d'équité, en donnant la parole et en écoutant les représentants locaux des territoires ?

Ce sont les raisons pour lesquelles, en Inter-commissions, nous avons donné un avis favorable à cette orientation. En le faisant, nous avons pensé apporter notre contribution à la défense des territoires.

Pour autant, même si l'Assemblée que vous proposez ne sera pas décisionnaire, notre Conseil régional est confronté à une question, somme toute assez classique pour ce genre de création, celle du risque, au stade de la préparation des décisions, de porter atteinte au caractère représentatif de nos mandats démocratiques; celle de réduire notre organe délibératif à une simple chambre d'enregistrement.

Cette observation devrait nous inciter à réfléchir davantage sur sa composition avec, à tout le moins, une représentation des différentes tendances de l'Assemblée délibérante.

Voilà, Madame la Présidente, la réserve que nous voulions formuler et sur laquelle il vous appartiendra de vous déterminer.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur ONESTA ...

M. ONESTA

Quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, à notre collègue qui s'exprimait pour le groupe de la Droite et du Centre, vous avez compris que notre démarche est vraiment, pour l'instant, d'essayer de faire que les territoires soient représentés, mais se posera bien évidemment la question des équilibres politiques, en sachant que les territoires de notre région sont ainsi faits qu'ils sont d'équilibres politiques différents.

Mais à partir du moment où l'on s'appuie, comme l'a dit Sylvia PINEL, sur les territoires de Contrats de projets existants, si vous avez déjà travaillé avec des gens dans un Conseil de Pays, un Conseil de Parc ou un Conseil de PETR, vous savez que ce n'est pas un endroit où les clivages politiques sont surdéterminés.

Nous pensons donc qu'il devrait y avoir une représentation à l'image de ce que nous sommes ici. Je ne peux pas vous le garantir aujourd'hui, puisqu'aujourd'hui ce n'est qu'un lancement de processus, mais nous avons largement le temps, dans les semaines qui viennent, d'en débattre.

Je pense que votre remarque est frappée au coin du bon sens et nous vous remercions, au nom du Bureau, de votre approche positive du projet.

En ce qui concerne le processus, comme l'a voulu la Présidente DELGA, une Inter-commissions a été créée, regroupant cinq Commissions : la Commission qui s'occupe des Affaires générales, celle de l'Aménagement du territoire que préside Catherine PINOL et les trois Commissions à entrées territoriales, c'est-à-dire la Ville, la Montagne et la Mer.

Au passage, je salue le Président d'une Commission, celle de la Montagne et de la Ruralité, qui s'est qualifié pour le Championnat du monde d'escalade en handisport, en décrochant le titre de Champion de France de la discipline ce week-end … Je ferme la parenthèse ! Comme quoi, nos territoires ont du talent … (*Applaudissements*) Oui, bravo à toi Romain !

Mais je voudrais surtout répondre à Monsieur LEONARDELLI … Vous avez parfaitement raison ! Contrairement à votre Présidente qui imagine que l'on va réserver un siège au FMI ou à Bruxelles dans la structure, ce qui m'a totalement échappé dans notre présentation, mais bon !

Vous n'avez parlé dans votre intervention, Madame JAMET, que de Bruxelles, de la financiarisation … Cela nous a totalement échappé dans le concept même, mais vous nous expliquerez cela en détail, vous en aurez l'occasion dans le cadre de l'Inter-commissions sectorielle à laquelle vous participez.

Mais j'en reviens à Monsieur LEONARDELLI, qui a parfaitement raison : celles et ceux qui font fonds de commerce électoral sur le sentiment d'abandon de nos territoires ont tout à craindre de la création d'un outil de solidarité ! (*Apartés*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Je vous propose de procéder au vote du rapport pour la création de l'Assemblée des Territoires, pour une République des Territoires.

Le vote est ouvert … (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*154 votants*) :

- Pour 76 voix (SRC : 48, NMEC : 23, RG : 4, NI : 1)
- Contre : 61 voix (UEDC : 21, FN-RBM : 39, RG : 1)
- Abstention : 17 voix (SRC : 1 -COTELLE-, NMEC : 3 -HOANG NGOC (absent-procuration à SELLIN), SELLIN, SERIEYS-, UEDC : 1, RG : 12 -BRUTUS, DAUBET, DELAHAYE (absent-procuration à KELLER), ESCLOPÉ, GARRIGUES, GUARDIA-MAZZOLENI, KELLER, LASFARGUES, NOVARETTI, ORCIBAL, PERALDI, ROZIERE-).

Le rapport ***2016/AP-MAI/07*** est ***adopté***. Je vous remercie.

Nous passons au rapport 08 sur l'affectation provisionnelle à la SPL ARPE.

Madame la Vice-présidente, je vous laisse présenter ce rapport ...

2016/AP-MAI/08 - <u>Affectation provisionnelle à la SPL ARPE</u>

Mme LANGEVINE

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames, messieurs,

La SPL ARPE, Agence régionale pour l'environnement, a été créée en janvier 2015 et compte aujourd'hui 47 actionnaires dont la Région, actionnaire principal, détient plus de 77% du capital total.

L'ARPE assure pour le compte de ses actionnaires des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, des études techniques, des activités d'observation, de conseil, d'accompagnement, d'animation et de formation.

Vous le savez, la Région s'engage, dans le cadre de ses compétences, dans la transition écologique, énergétique et va déployer des politiques ambitieuses en matière d'énergie, d'eau, de biodiversité, des politiques à la hauteur de l'urgence climatique.

Afin de donner plus de réactivité et de souplesse dans la relation dite intégrée -relation "in house"- entre la Région et l'ARPE, il vous est proposé aujourd'hui de modifier deux délibérations adoptées en début de mandat, en janvier dernier :

- <u>Article Un</u> : de modifier la délibération N°2016/AP-JANV/02 qui porte sur la délégation de l'Assemblée plénière à la Commission permanente comme suit : le paragraphe d) du point 6 relatif à la commande publique "approuver les contrats de prestations intégrées conclu avec la SPL ARPE" est supprimé

- Article Deux : de modifier la délibération N°2016/AP- JANV/03 qui porte sur la délégation de l'Assemblée plénière à la Présidente, en remplaçant le paragraphe figurant au titre I intitulé "En application de l'article L4231-8 du CGCT", par le suivant : "Prendre, à l'exclusion de l'attribution des marchés et accords-cadres de maîtrise d'œuvre d'une part et des conventions de mandats et de leurs avenants d'autre part, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget".
- Enfin, nous vous proposons (Article Trois) d'affecter un crédit de 1 750 000 €, totalité des crédits inscrits au budget primitif que nous avons voté tout à l'heure, au rythme des contrats de prestations conclus.
Deux contrats peuvent d'ores et déjà être conclus, portant sur :
- la poursuite de l'appui de la Région pour la prise en compte des enjeux de développement durable pour les festivals qu'elle soutient,
- et l'appui technique à l'accompagnement des lycées pour la gestion des bio-déchets.
Ces deux prestations pour des montants respectifs de 112 640 € et 48 359,02 €, représentant un total de 160 999,02 €.
Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.
Je propose à Madame JAMET de présenter son amendement n°18 ...

Amendement n°18 au rapport n°2016/AP-MAI/08 déposé par le groupe FN-RBM

Mme JAMET

L'Article Un et l'Article Deux sont supprimés et l'exposé des motifs est le suivant :
Afin de prévenir toute dérive césariste de l'institution régionale, il convient de ne pas supprimer les délégations d'attributions à la Commission permanente pour l'approbation des contrats de prestations intégrées en les confiant à la seule Présidente du Conseil régional.

LA PRESIDENTE

Je vous rappelle tout simplement que c'est bien sûr dans les limites qui sont autorisées par les crédits votés au budget primitif, il y a donc bien entendu un encadrement des engagements que je peux prendre au nom de l'Assemblée régionale.
S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de voter sur l'amendement n°18 déposé par le groupe FN-RBM.
Le vote est ouvert ... (*Vote électronique - Apartés*)
Vous vous êtes trompé ? Vous le préciserez au Bureau des Assemblées pour que ce soit modifié.

Le vote est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 38 voix (SRC : 1, FN-RBM : 37)
- Contre : 94 voix (SRC : 47, NMEC : 26, UEDC : 1, FN-RBM : 3, RG : 16, NI : 1),
- Abstention : 21 voix (UEDC : 20, RG : 1 -LASFARGUES-).

L'amendement n°18 n'est ***pas adopté***.

Je vous propose à présent de voter sur le rapport 2016/AP-MAI/08 relatif à la SPL ARPE.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*152 votants*) :

- Pour : 93 voix (SRC : 49, NMEC : 26, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 39 voix (FN-RBM : 39)
- Abstention : 20 voix (UEDC : 20).

Le rapport ***2016/AP-MAI/08*** est ***approuvé***. Je vous remercie.

2016/AP-MAI/09 - Compte rendu de délégation consentie à la Présidente du Conseil régional au titre des actions en justice

LA PRESIDENTE

Nous passons à l'examen du rapport 09 relatif au compte rendu de l'usage par la Présidente de la délégation que vous m'aviez confiée pour ester en justice, en application de l'article L.4231-7-1 du CGCT.

Nous avons, à cet égard, une information à donner aux élus qui figure au rapport qui vous a été envoyé.

Il n'y a pas de vote, l'Assemblée plénière ***prend acte*** de bien avoir reçu ce compte rendu.

2016/AP-MAI/10 - Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 18 janvier 2016

Le procès-verbal de l'Assemblée plénière du 18 janvier 2016 a été transmis aux conseillers régionaux pour relecture et corrections éventuelles.

Y a-t-il des remarques ?... Il n'y en a pas, je vais donc le soumettre au vote.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 114 voix (SRC : 49, NMEC : 26, UEDC : 22, RG : 16, NI : 1)
- Abstention : 39 voix (FN-RBM : 39).

Le procès-verbal (rapport ***2016/AP-MAI/10***) est ***adopté***. Je vous remercie.

Nous en venons enfin aux questions orales, au nombre de deux et la première question est présentée par Monsieur LAMOTTE ...

Questions orales

M. LAMOTTE

Madame la Présidente,

Dans le cadre de sa compétence de soutien à l'activité économique, notre Région affecte des fonds européens à des entreprises privées pour soutenir différents projets de création ou de développement. Nous constatons que sur une grande majorité des dossiers, ces fonds sont affectés sous forme de subventions et, sur quelques autres, sous forme d'avances remboursables.

Il nous apparaît primordial de soutenir notre économie régionale.

Cependant, nous remarquons que dans de nombreux cas, des subventions sont délivrées à des entreprises qui pourraient obtenir sans difficulté le financement nécessaire auprès de leur établissement de crédit.

En effet, il apparaît souvent que l'entreprise qui sollicite une subvention soit implantée depuis plusieurs années, détienne de solides fonds propres, une trésorerie confortable, verse des dividendes et possède une capacité d'autofinancement suffisante pour lui permettre de financer l'intégralité de son projet d'investissement auprès de son partenaire bancaire.

Dans ces cas précis, l'attribution de fonds publics ne nous semble pas être indispensable à la réalisation du projet de développement.

Néanmoins, sur certains projets de création d'entreprise ou touchant à la revitalisation des milieux ruraux, de par la prise de risque du porteur de projet, la situation économique du territoire d'implantation ou la frilosité des établissements bancaires, la subvention régionale est primordiale et, sans elle, ces projets nécessaires au soutien de notre économie ne pourraient voir le jour.

Il nous semble donc important de redéfinir les critères d'intervention de notre Collectivité dans le cadre du soutien aux entreprises, de manière à privilégier davantage l'avance remboursable -sous forme de prêt à taux zéro- pour les entreprises ayant la capacité de financer leurs projets via les circuits traditionnels, tout en continuant d'attribuer une subvention pour les projets où la prise de risque est forte et sur lesquels l'intervention de notre Collectivité est indispensable à leur réalisation.

Privilégier l'avance remboursable à la subvention créera également un cercle vertueux grâce au remboursement des fonds avancés ce qui permettra, sur le long terme, d'accroître la capacité d'intervention de notre Région et ainsi soutenir davantage d'entreprises sur notre territoire.

Madame la Présidente, notre Collectivité pourrait-elle redéfinir ses critères d'affectation des fonds européens afin de généraliser l'avance remboursable dans le cadre du soutien aux entreprises ?

Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Monsieur LAMOTTE, la question devrait pouvoir porter, de manière similaire, sur les crédits Région et non se limiter aux crédits européens, c'est pourquoi je vais vous apporter une réponse globale parce qu'il est vrai que la possibilité de réutiliser des crédits, remboursés après octroi d'une avance, présente en effet un grand intérêt pour les finances régionales.

Cette circulation de crédits, avec pour seule obligation européenne une réutilisation en faveur des PME, a conduit les Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées à utiliser cette voie de soutien aux entreprises dès la programmation 2007.

Aujourd'hui, il existe donc des avances remboursables qui sont systématiquement utilisées pour les grandes entreprises, au-delà de 250 salariés, qui financent plutôt des investissements matériels importants pour la modernisation de l'appareil productif.

Pour les TPE et PME, les avances remboursables sont utilisées très majoritairement en création/reprise, en développement ou en innovation.

L'outil "subvention" est plutôt dédié à des phases de vérification de faisabilité, avant qu'un projet ne soit lancé. En effet, dès que la preuve "marché" est faite, le soutien se fait plutôt par avance remboursable ou garantie d'emprunt, pour environ 80% des interventions.

Rappelons enfin que la Région intervient sur d'autres outils que l'aide directe, que sont la garantie bancaire, le prêt d'honneur, le capital investissement. Dans ce type d'outils, la Région met à la disposition des partenaires des fonds qui sont remboursés à terme.

Enfin, je voudrais souligner l'expérience de l'ingénierie financière où la Région est précurseur avec des fonds comme JEREMIE et FOSTER, qui sont cofinancés par la Région et majoritairement par l'Europe. Une fois remboursée, la partie européenne devient propriété de la Région qui pourra alors financer d'autres projets de petites et moyennes entreprises.

La révision des critères d'intervention au bénéfice des entreprises aura lieu après l'adoption du Schéma régional sur le développement économique qui fixera les grandes orientations et en effet, dans ce Schéma, une attention toute particulière devra être portée à la question des modalités d'aide aux entreprises en fonction de leur taille, de leur situation financière et également de leur projet, afin de pouvoir bénéficier d'un effet levier sur les financements bancaires, dans le respect bien sûr de la réglementation européenne.

(*Applaudissements*)

La deuxième question orale a été posée par Monsieur TOUZELLIER ...

M. TOUZELLIER

Madame la Présidente,

Chers collègues,

J'ai été interpellé, il y a peu de temps, par les éleveurs des taureaux de Camargue, que les gardois et les héraultais connaissent bien, car lors de la Commission agricole, les subventions proposées

par l'Exécutif sur les races protégées, la race du taureau de Camargue n'était pas présente sur la liste. Cette démarche d'octroi de subventions faite par les éleveurs camarguais en 2015 n'a pas été retenue. Je suppose que c'est un oubli et que votre majorité prendra cette requête en considération.

Peut-on, Madame la Présidente, en parler pour l'avenir ?

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Jean-Louis CAZAUBON complètera mon propos, mais je tiens à vous préciser que c'est une procédure où la Région n'est pas seule à décider puisque c'est dans le cadre du Programme de développement rural qu'une grille de sélection a été mise en place afin de sélectionner les races éligibles et cette grille de sélection n'a pas, de façon générale, retenu les races bovines comme prioritaires au vu de leurs effectifs qui, sur les dernières années, ont augmenté, notamment sur des races qui pouvaient être précédemment menacées.

C'est pourquoi cette filière n'a pas été sélectionnée. Les filières prioritaires sont plutôt les filières équines ou ovines, mais Monsieur CAZAUBON va compléter ma réponse ...

M. CAZAUBON

C'est une question qu'il convient d'expertiser dans le détail et je remercie Frédéric TOUZELLIER de l'avoir posée, mais ce que je ne comprends pas c'est que dans certaines Régions et notamment dans la Région voisine, ce soit pris en compte et d'ailleurs, ce que vient de dire la Présidente est tout à fait révélateur, cela dépend aussi du niveau national et du niveau européen.

Il y a un seuil minimal, je l'ai vécu sur les Hautes-Pyrénées tout dernièrement avec une race ovine, l'Aure et Campan, qui était une race menacée, donc protégée, parce que les effectifs étaient bas; en l'occurrence, il fallait moins de 6 000 têtes d'ovins et par des calculs savants, au niveau national, ils sont arrivés à trouver qu'il y en avait 9 000, pas dans le bassin bien entendu mais en France.

La réalité est toute autre et un dossier est dans les circuits du Ministère pour faire reconnaître qu'effectivement, il y en a moins de 6 000.

Il faudrait donc expertiser, voir ce qu'il en est, combien il y en a réellement et quels sont les critères qui excluent cette race bovine "di Biou de Camargue".

Cela dit, je rappelle qu'en Midi-Pyrénées -je ne sais pas ce qu'il en était en Languedoc-Roussillon- il existe le Conservatoire régional du patrimoine biologique, qu'il est important de sauvegarder et à ce titre je veux louer l'action de Martin MALVY, avec qui nous en avions parlé et reparlé à plusieurs reprises, parce que grâce à ce Conservatoire, on peut faire redémarrer des filières territorialisées : le porc noir de Bigorre, on pouvait en rire, aujourd'hui il compte une centaine d'emplois, il fait 14 M€ de chiffre d'affaires annuel et je pense que pour le taureau de Camargue, c'est à peu près le même exemple. Alors, est-ce que son cheptel a suffisamment augmenté pour être exclu aujourd'hui ?

En tous cas, si on considère le rôle que joue cet élevage, le couple homme/animal dans ces zones-là participe à l'entretien du territoire, du paysage et c'est le socle sur lequel reposent toute l'activité touristique, l'économie locale et, en même temps, c'est le garant de l'environnement et de la biodiversité dans ce secteur-là, donc de l'économie locale. Je pense donc qu'il faut le regarder de plus près pour voir s'il y a une possibilité … Mais je ne tape pas en touche !

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur le Vice-président. Monsieur JAOUL, qui connaît bien cette race ...

M. JAOUL

Madame la Présidente,

Je ne vais pas non plus taper en touche, je veux simplement rappeler que de 1998 à 2008, on a assaini le cheptel qui était frappé de tuberculose. Le cheptel a été assaini de la manière suivante : on a fait des prélèvements sur toutes les bêtes et dans chaque manade où le taux était supérieur à 10%, toute la manade était abattue, on a ainsi abattu plusieurs manades, dont des manades prestigieuses. Le nombre de taureaux camarguais a donc chuté sensiblement et à partir de 2008, les éleveurs qui avaient perdu tous leurs taureaux se sont remontés et ont redémarré.

Aujourd'hui, on est sur une population de 20 000 têtes et il ne me semble pas que cette demande soit justifiée.

Quant à ce que j'ai vu dans la déclaration, à savoir que la Région Languedoc-Roussillon n'avait pas soutenu les camarguais, je peux attester qu'avec Georges FRÊCHE, puis avec Christian BOURQUIN et Damien ALARY dernièrement, nous avons soutenu très largement les camarguais et mon ami Jean DENAT les a encore reçus la semaine dernière pour discuter de la poursuite de ces aides aux manadiers camarguais.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci pour ces précisions, qui je pense rappellent le contexte, mais Monsieur CAZAUBON a indiqué dans quel cadre il pouvait y avoir une révision.

L'ordre du jour est épuisé. Je vous indique que, pour ceux qui le souhaitent, un casse-croûte est à la disposition des élus et des collaborateurs, pour éviter à certains de repartir le ventre creux !

Je vous rappelle également que la Commission permanente se réunira demain à partir de 14h30 à l'Hôtel de Région de Montpellier et nous avons prévu, pour les membres de la Commission permanente qui le souhaitent, un déjeuner à partir de 12h30 à l'Hôtel de Région.

Merci. Bonne soirée.

(*La séance est levée à 20h20*)

———

INDEX

LA PRESIDENTE 3, 12, 13, 14, 15, 26, 30, 32, 34, 36, 37, 39, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 54, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 98, 99, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 110, 112, 113, 114, 116, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 127, 128, 131, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 150, 151, 152, 154, 155, 157, 160, 163, 164, 165, 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 176, 177
M. ASSAF 26, 32, 34, 112, 137, 140, 146, 154
M. AUDRIN 86
M. BAUDRY 155
M. BERARD 84
M. BRIAND 36, 37, 39, 90
M. CABROLIER 34, 36
M. CARAYON 47, 48
M. CARETTE 61, 62, 69, 71
M. CASES 126
M. CAZAUBON 176
M. CHAUZY 49
M. CHIBLI 72, 101
M. CODORNIOU 39, 105, 113
M. COTELLE 88, 128
M. DUBRAC 108
M. DUPONT 169
M. DUPRAZ 82
M. ESCLOPÉ 150
M. FRANCIS 45, 46
M. GAREL 86, 91, 139
M. GARRIGUES 121
M. GIBELIN 85, 89
M. GILABERT 146
M. JAOUL 177
M. LABARTHE 79, 108, 110
M. LAMOTTE 174
M. LEONARDELLI 163
M. LUBRANO 104
M. ONESTA 160, 170
M. ORCIBAL 134, 135
M. PAGNOUX 127
M. PRADIÉ 113, 131, 132, 133
M. PY 102
M. RIVENQ 10, 65, 67, 75, 76, 78, 81, 122, 141, 152, 154
M. ROUX 146
M. SELLIN 36, 62, 64, 65, 69, 76, 92, 113, 138, 139, 145, 166
M. SERIEYS 42, 71, 80
M. TERRAIL-NOVES 107
M. TOUZELLIER 175
M. VERDIER 152
Mme ADDA 155
Mme AZEMAR 30
Mme BOURGUET 67
Mme CARMONA 77
Mme FITA 17, 58, 63, 142, 144
Mme GARONZI 95, 98
Mme GENOLHER 44, 76
Mme JAMET 12, 13, 14, 32, 33, 65, 69, 70, 73, 74, 75, 111, 114, 119, 136, 137, 138, 139, 143, 144, 145, 163, 172
Mme LANGEVINE 171
Mme LASFARGUES 164
Mme MAILLOLS 3, 94
Mme MARTIN 92, 95
Mme MONESTIER-CHARRIÉ 96
Mme PELLEFIGUE 59, 97
Mme PINEL 147, 158
Mme PINOL 80, 166, 169
Mme POUCHELON 142
Mme RESSIGUIER 87
Mme ROQUÉ 100
Mme SALOMON 66
Mme SATGÉ 91
Mme VESENTINI 165
Mme VINET 98, 106, 112, 120